



OCP S.A.

**DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF
A L'EXERCICE 2022 ET AU PREMIER SEMESTRE 2023**

ENREGISTREMENT DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 30/11/2023 sous la référence EN/EM/031/2023.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

**MISE A JOUR ANNUELLE DU DOSSIER D'INFORMATION RELATIF AU PROGRAMME D'EMISSION
DE BILLETS DE TRESORERIE**

A la date d'enregistrement du présent document de référence, l'AMMC a visé la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de billets de trésorerie. Ledit dossier est composé :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme de billets de trésorerie enregistrée par l'AMMC en date du 21/09/2022, sous la référence EN/EM/023/2022 et disponible sur le lien suivant : https://www.ammc.ma/sites/default/files/NOTE%20BT_OCP_023_2022_0.pdf

Ladite mise à jour a été visée par l'AMMC sous la référence VI/EM/033/2023.

TABLE DES MATIERES

Abréviations	5
Définitions	7
PARTIE I.	Attestations et Coordonnées..... 8
I.	Le président du conseil d'administration..... 9
II.	Les commissaires aux comptes..... 10
III.	Le conseil financier..... 11
IV.	Le responsable de la communication financière..... 12
V.	Agences de notation..... 13
PARTIE II.	Présentation Générale du Groupe 14
I.	Renseignements à caractère général..... 15
II.	Capital social d'OCP SA..... 18
III.	Endettement d'OCP..... 21
IV.	Notation..... 28
V.	Gouvernance d'OCP SA..... 30
PARTIE III.	Activité d'OCP SA 45
I.	Historique d'OCP..... 46
II.	Filiales et participations d'OCP SA..... 50
III.	Secteur d'Activité 68
IV.	Produits et marchés du groupe OCP..... 79
V.	EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE OCP 99
VI.	Informations Environnementales et Sociales..... 113
VII.	Stratégie d'investissement et Moyens techniques 138
PARTIE IV.	Analyse Financière Consolidée du groupe OCP..... 150
I.	Principes et méthodes comptables 151
II.	Information financières sélectionnées..... 151
III.	Rapport des commissaires aux comptes..... 153
IV.	Périmètre de consolidation 187
V.	Analyse du compte de résultat consolidé..... 194
VI.	Analyse du bilan consolidé du Groupe OCP..... 209
VII.	Tableau des flux de trésorerie 225
VIII.	Etude des équilibres financiers 227
PARTIE V.	ANALYSE DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT AU 30 JUIN 2023 230
I.	Information financières sélectionnées..... 231
II.	Attestations des commissaires aux comptes 233
III.	Périmètre de consolidation 236
IV.	Analyse du compte de résultat consolidé..... 240
V.	Analyse du bilan consolidé du Groupe OCP..... 250
VI.	Tableau des flux de trésorerie 260
VII.	Etude des équilibres financiers 261

PARTIE VI.	Indicateurs trimestriels au 30 septembre 2023.....	264
PARTIE VII.	Perspectives.....	266
I.	Orientations stratégiques.....	267
II.	Programme d'investissement industriel.....	273
III.	Capacités de production du groupe OCP à horizon 2027.....	275
IV.	Programme Sustainability.....	275
PARTIE VIII.	Faits exceptionnels et litiges.....	277
I.	Faits exceptionnels.....	278
II.	Litiges et affaires contentieuses.....	278
PARTIE IX.	Facteurs de risques.....	281
I.	Risques liés à l'industrie du phosphate et des engrais.....	282
II.	Risques liés a l'activité du groupe.....	283
PARTIE X.	Annexes.....	287

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas l'authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

ABREVIATIONS

ACP	Acide phosphorique
ADNOC	Abu Dhabi National Oil Company
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BCP	Banque Centrale Populaire
BSFT	Black Sea Fertilizer Trading
BPL	Bone Phosphate of Lime
CNRA	Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances
CRU	Commodities Research Unit
DAP	Di Ammonium Phosphate
DEPP	Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
HC	Hors-cadres
ICS	Industries Chimiques Safi
IPSE	Institut de Promotion Socioéducative
JPH	Jorf Phosphate Hub
JV	Joint-Venture
KT	Millier de tonne
IFA	International Fertilizer Association
MAD	Dirhams marocains
MAP	Mono Ammonium Phosphate
MEA	Zone d'extraction Merah Lahrach
MP	Maroc Phosphore
NPK	N : Azote P : Phosphore K : Potassium
OE	Ouvriers Employés
OIS	Opération industrielle SAFI
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
ONHYM	Office National des Hydrocarbures et des Mines
PB	Phosboucrâa
PMP	Pakistan Maroc Phosphore
RCAR	Régime Collectif d'Allocation de Retraite
SADV	Société d'Aménagement et de Développement Vert
SPH	Safi Phosphate Hub
T	Tonne

TAMCA	Techniciens, Agents de Maitrise, et Cadres Administratifs
TCAM	Taux de croissance annuel moyen
TSM	Tonne Sèche Marchande
TSP	Triple Superphosphate
TMH	Tonne Métrique Humide
NIG	Non-Investment Grade
IG	Investment Grade
USD	United States Dollar
USCIT	United States Court of International Trade
USGS	US Geological Survey

DEFINITIONS

Argus FMB	Organisation indépendante, basée à Londres, qui produit des évaluations et des analyses de prix des marchés internationaux d'énergie et de matières premières.
BPL	La teneur en phosphate est habituellement exprimée en tant que phosphate tricalcique et traditionnellement désignée sous le nom de BPL (Bone Phosphate of Lime = phosphate de chaux des os : $P_2O_5 \times 2,1853 = BPL$).
CFR	Incoterm qui signifie que le vendeur paye le transport jusqu'au port d'embarquement, ainsi que le chargement et le transport maritime.
Dragline	Engin d'excavation utilisé dans le génie civil et les mines à ciel ouvert. Cet engin est aussi appelé pelle à benne traînante. Cette pelle mécanique à câbles sert à extraire les matériaux meubles, comme la terre, le sable, le gravier, etc. Elle agit en raclant le terrain.
Downstream	Unité de séchage au niveau de la plateforme de Jorf Lasfar permettant le séchage de la pulpe de roche de phosphate provenant de Khouribga via le slurry pipeline
FOB	Incoterm qui signifie que le prix exclut les frais de transport.
Groupe	Désigne le Groupe OCP
JPH	Jorf Phosphate Hub ; plateforme intégrée donnant accès, aux unités présentes, à un pool de services et d'utilités fournis par OCP.
Jour Ouvré	Désigne un jour de bourse à la Bourse de Casablanca.
OGM	Un organisme génétiquement modifié (OGM) est un organisme vivant dont le patrimoine génétique a été modifié par l'Homme. Selon les définitions, ces modifications sont issues, soit du génie génétique soit du génie génétique et de la sélection artificielle. La transgénèse permet l'insertion d'un ou de plusieurs nouveaux gènes dans le génome d'un organisme.
P_2O_5	Le pentoxyde de phosphore est l'oxyde de phosphore dont la formule est P_2O_5 . C'est un composé fortement hygroscopique qui se transforme en acide phosphorique en s'hydratant.
Phosphate extrait/traité	Le phosphate est extrait brut du sous-sol grâce à des mines à ciel ouvert ou des mines souterraines. Le minerai est traité lorsque, suite à l'extraction, il est épierré et criblé, puis séché ou calciné.
Phosphogypse	Sous-produit de fabrication.
Réserves	Les réserves minérales sont des concentrations de minerai reconnues de manière suffisante, et dont la forme, le tonnage et les teneurs sont telles que leur exploitation présente un intérêt économique.
Ressources	Les ressources minérales sont des concentrations ou des indices minéralisés, dont la forme, le tonnage, et les teneurs en minéraux, sont telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'exploitation rentable.
Revamping	Réorganisation ou réhabilitation d'un processus ou d'une unité industrielle ou d'un système d'information existant afin de les rendre plus efficaces.
Société / Emetteur	Désigne OCP SA

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Identité

Dénomination ou raison sociale	OCP SA
Représentant légal	M. Mostafa TERRAB
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Téléphone	05 22 23 00 25
Adresse électronique	Younes.kchia@ocpgroup.ma

Attestation

Le Président du Conseil d'Administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives d'OCP SA. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Mostafa TERRAB
Président Directeur Général

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dénomination ou raison sociale	Ernst & Young	Deloitte Audit
Représentant légal	Abdeslam BERRADA ALLAM	Sakina Bensouda Korachi
Adresse	37, Boulevard Abdellatif Ben Kaddour - Casablanca	Bd Sidi Mohammed Benabdellah Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3 ^{ème} étage La Marina - Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 95 79 00	+212 522 22 40 25/26/34/81
Numéro de télécopie	+212 5 22 39 02 26	+212 522 22 40 78
Date de 1^{er} exercice soumis au contrôle	2009	2009
Date de nomination / renouvellement du mandat	2021	2021
Date d'expiration du Mandat actuel	AGO qui statuera sur l'exercice 2023	AGO qui statuera sur l'exercice 2023

OBJET : ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE ET RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES ET SOCIAUX ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2020, 2021 ET 2022 ET AU 30 JUIN 2022 ET 2023

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par nos soins aux titres des exercices clos au 31 décembre 2020, 2021 et 2022 ;
- Les états de synthèse annuels consolidés tels qu'audités par nos soins aux titres des exercices clos au 31 décembre 2020, 2021 et 2022 ;
- Les états de synthèse semestriels sociaux ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins aux titres des semestres clos au 30 juin 2022 et au 30 juin 2023 ;
- Les états de synthèse semestriels consolidés ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins aux titres des semestres clos au 30 juin 2022 et au 30 juin 2023.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Les commissaires aux comptes

Ernst & Young

Abdeslam BERRADA ALLAM

Associé

Deloitte Audit

Sakina BENSOUA KORACHI

Associée

III. LE CONSEIL FINANCIER

Dénomination ou raison sociale	CDG Capital
Représentant	M. Saad LEMZABI
Fonction	Directeur Conseil
Adresse	Place Moulay El Hassan, Tour Mamounia – Rabat
Numéro de téléphone	+212 5 37 66 52 77
Numéro de télécopie	+212 5 37 66 52 56
Adresse électronique	lemzabi@cdgcapital.ma

Objet : Document de référence d'OCP SA relatif à l'exercice 2022 et au premier semestre 2023

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier d'OCP SA à travers notamment :

- Les commentaires, analyses et statistiques fournis par le management d'OCP SA et recueillis lors des diligences effectuées auprès de celui-ci ;
- Les états de synthèse d'OCP SA relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- Les états financiers consolidés du Groupe OCP relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- Les états financiers consolidés et sociaux relatifs aux premiers semestres 2022 et 2023 ;
- Les rapports annuels et les rapports de gestion d'OCP SA pour les exercices clos aux 31 décembre 2020, 2021 et 2022 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux et consolidés pour les exercices clos au 31 décembre 2020, 2021 et 2022 ;
- Les attestations d'examen limité des commissaires aux comptes sur les situations intermédiaires relatives aux comptes consolidés et sociaux au titre des premiers semestres 2022 et 2023 ;
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2020, 2021 et 2022 ;
- Le procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 08 novembre 2023 ;
- Les statistiques et informations sectorielles publiquement disponibles.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public afin de fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives d'OCP SA. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Saad LEMZABI

CDG Capital

Directeur Conseil

IV. LE RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Pour toute information et communication financière, prière de contacter :

Responsable	Ghita LARAKI
Fonction	Head Communication Financière et Relations Investisseurs
Adresse	2, Rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Numéro de téléphone	+212 5 22 23 00 25
Numéro de télécopie	+212 5 22 22 17 53
Adresse électronique	g.laraki@ocpgroup.ma

V. AGENCES DE NOTATION

Dénomination ou raison sociale	Fitch Ratings	Standard & Poor's	Moody's
Représentant	Guillaume Daguerre	Paulina Grabowiec	Lisa Jaeger
Adresse	Fitch Ratings Espana. S.A.U. Av. Diagonal 601 Barcelona 08028	20 Canada Square, London E14 5LH, United Kingdom	Precinct Building 3 - Sheikh Zayed Rd - Trade Centre - DIFC - Dubai - Émirats ara- bes unis
Numéro de téléphone	(34) 93 323 8404	(44) 20 7176 7051	(971) 4 237 9659
Adresse électronique	guillaume.daguerre@fitchratings.com	paulina.grabowiec@spglobal.com	Lisa.jaeger@moodys.com

PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Dénomination sociale	OCP SA
Siège social	2, Rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Téléphone	05.22.23.00.25
Fax	05.22.22.17.53
Site Internet	www.ocpgroup.ma
Forme juridique	Société anonyme à Conseil d'Administration
Date de constitution	Office Chérifien des Phosphates : 7 août 1920 OCP SA : la loi n° 46-07 promulguée le 26 février 2008 portant transformation de l'Office Chérifien des Phosphates en société anonyme
Durée de vie	La durée de la société est fixée à 99 ans à compter du 1 ^{er} avril 2008, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévue par les statuts ou par la Loi
Registre de commerce	Casablanca, 40 327
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Capital social	Au 30 septembre 2023, le capital social d'OCP SA s'établit à 8 287 500 000 MAD divisé en 82 875 000 actions nominatives de 100 MAD chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées
Consultation des documents juridiques	Les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales, et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège d'OCP SA : 2, Rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Objet social	Selon l'article 2 des statuts, la Société a pour objet : <ul style="list-style-type: none">▪ l'exercice du monopole pour la recherche et l'exploitation des phosphates accordés à l'Etat en application de l'article 6 du dahir du 9 rejev 1370 (16 avril 1951) portant règlement minier et plus généralement conformément aux dispositions de la loi 46-07 ;▪ toutes activités, opérations et prestations, de quelque nature qu'elles soient, liées directement ou indirectement à l'exploitation, à la valorisation et/ou à la commercialisation ainsi qu'à la promotion et au développement, tant au Maroc qu'à l'étranger, des phosphates et de leurs dérivés ;▪ plus généralement, toutes opérations ou structurations d'opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à l'objet social décrit ci-dessus et à tout objet similaire ou connexe susceptible de faciliter ou de favoriser le développement de la Société et de son activité ;▪ le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles de toute forme, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement, sous réserves des limitations imposées par la loi, et ce tant au Maroc qu'à l'étranger.

De par sa forme juridique et du fait de que son actionnaire majoritaire soit l'Etat marocain, OCP SA est régie par le droit marocain et en particulier par:

- la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes promulguée par le dahir n° 1-96-124 du 30 Août 1996 telle qu'elle a été modifiée et complétée ;
- la loi n° 20-82 portant création de l'Agence nationale de gestion stratégique des participations de l'Etat et de suivi des performances des établissements et entreprises publics.
- la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes ;
- la loi n°02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution, promulguée par le dahir n°1-12-20 du 27 Chaabane 1433 (17 juillet 2012) ;
- la loi n° 39-89, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 34-98, autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé.

De par son activité, OCP SA est régie par :

- La loi n° 46-07 portant transformation de l'Office Chérifien des Phosphates en société anonyme promulguée par le dahir n° 1-08-15 du 26 février 2008. L'article 2 de cette loi dispose qu'OCP SA a pour objet, à titre principal, l'exercice du monopole que la loi accorde à l'Etat pour la recherche et l'exploitation des phosphates, notamment, en application de l'article 6 du Dahir du 9 Rejeb 1370 (16 avril 1951) portant règlement minier.
- Le Dahir du 9 Rejeb 1370 (16 avril 1951) portant règlement minier ;
- Le Dahir en date du 24 Safar 1337 (30 novembre 1918) relatif aux occupations temporaires du domaine public ;
- Le Dahir n° 1-95-154 18 rabii I 1416 (16 Août 1995) portant promulgation de la loi n° 10-95 sur l'eau (B.O. 20 septembre 1995).
- Le Dahir n° 1-03-61 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2003) portant promulgation de la loi n° 13-03 relative à la lutte contre la pollution de l'air (B.O. du 19 juin 2003).
- Le Dahir n° 1-06-153 du 30 chaoual 1427 (22 Novembre 2006) portant promulgation de la loi n° 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination. (B.O. n° 5480 du 7 décembre 2006).
- Le Dahir n° 1-03-60 du 10 rabii I 1424 (12 mai 2013) portant promulgation de la loi n° 12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement (B.O. du 19 juin 2003).
- Le Dahir n° 1-14-09 du 4 jomada I 1435 (6 mars 2014) portant promulgation de la loi cadre n° 99-12 portant charte nationale de l'environnement et du développement durable. (B. O. n° 6240 du 20 mars 2014).
- Le Dahir 3 chaoual 1332 (25 Août 1914) portant réglementation des établissements insalubres, incommodes ou dangereux (B.O. 7 septembre 1914).

De par son appel public à l'épargne, OCP SA est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives à l'appel public à l'épargne, notamment :

- La loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ;
- La loi 43-12 relative à l'AMMC ;
- Le Règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- La loi n° 19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ;
- Le Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ;

Textes législatifs et réglementaires applicables à l'émetteur

- Le Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié et complété par la loi n°43-02) ;
- Le Règlement Général du Dépositaire Central approuvé par l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté n°77-05 du 17 mars 2005 ;
- La circulaire 03/19 de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux relative aux opérations et informations financières, telle que modifiée et complétée par la circulaire 02/20 ;
- Les circulaires de l'AMMC ;
- Le Dahir 1-95-03 du 26 janvier 1995 portant promulgation de la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables et l'arrêté du ministère des finances et des investissements extérieurs n° 2560- 95 du 09 octobre 1995 relatif au titre de créances négociables.

Tribunal compétent en cas de litiges

Tribunal de commerce de Casablanca

Jusqu'au 31 Décembre 2022, OCP SA était soumise à l'impôt sur les sociétés (IS) selon le barème normal avec un taux marginal de 31% .

Compte tenu de son activité (société minière et exportatrice), OCP SA bénéficiait également d'une imposition à l'IS au taux réduit de 20% sur la partie de l'activité minière et d'exportation.

Depuis janvier 2023, OCP SA est soumise à l'IS aux taux ci-après :

Régime fiscal applicable

Exercice fiscal	Taux d'IS normal	Taux d'IS Mine et export
2023	32%	23,75%
2024	33%	27,50%
2025	34%	31,25%
2026	35%	35%

A partir de janvier 2026, le taux unique de 35% s'appliquerait dès lors que le résultat fiscal serait égal ou supérieur à 100 MMAD.

Les opérations d'OCP SA sont soumises à la TVA.

II. CAPITAL SOCIAL D'OCP SA

1. COMPOSITION DU CAPITAL

Au 30 septembre 2023, le capital social de la société OCP SA s'établit à 8 287 500 000 MAD, intégralement libéré. Il se compose de 82 875 000 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune, toutes de même catégorie, portant des droits de vote simples.

2. HISTORIQUE DU CAPITAL

HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Au cours des 15 dernières années, le capital social d'OCP SA a connu les évolutions suivantes :

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Prix de l'action (MAD)	Nominal (MAD)	Montant de l'opération (KMAD)	Nombre total d'actions	Capital social (post opérations) (KMAD)
26/02/2008	Transformation de l'Office Chérifien des Phosphates en OCP SA	78 000 000	100	100	7 800 000	78 000 000	7 800 000
13/01/2009	Augmentation de capital réservée à la BCP	4 875 000	1 025,64	100	5 000 000	82 875 000	8 287 500

Source : OCP SA

Le 26 février 2008, l'Office Chérifien des Phosphates, établissement public, a été transformé en société anonyme, portant la nouvelle dénomination sociale « OCP SA », au capital social de 7 800 000 000 dirhams réparti en 78 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune.

Le 13 janvier 2009, OCP SA a procédé à l'augmentation de ses fonds propres d'un montant de 5 milliards de dirhams entièrement réservée à la Banque Centrale Populaire (BCP). Cette opération a consisté en l'émission de 4 875 000 actions nouvelles représentant 5,88% du capital d'OCP SA post augmentation de capital. Lesdites actions ont été émises au prix unitaire de 1 025,64 MAD dont 100 MAD de nominal et 925,64 MAD de prime d'émission.

HISTORIQUE DE L'ACTIONNARIAT SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau suivant présente l'historique de l'actionnariat de la Société entre 31/12/2018 et le 31/12/2022 :

Actionnaire	31/12/2018			31/12/2019		
	Nombre de titres	% du capital	% de droits de vote	Nombre de titres	% du capital	% de droits de vote
Etat marocain	78 000 000	94,12%	94,12%	78 000 000	94,12%	94,12%
Banque Centrale Populaire	84 315	0,10%	0,10%	84 315	0,10%	0,10%
SADV	729 300	0,88%	0,88%	729 300	0,88%	0,88%
Infra Maroc Capital**	2 471 130	2,98%	2,98%	2 471 130	2,98%	2,98%
Prev Invest SA*	-	-	-	-	-	-
Socinvest**	681 538	0,82%	0,82%	681 538	0,82%	0,82%
Upline Infrastructure Fund	908 717	1,10%	1,10%	908 717	1,10%	1,10%
Total	82 875 000	100%	100%	82 875 000	100%	100%

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022

Actionnaire				30/09/2023					
	Nombre de titres	% du capital	% de droits de vote	Nombre de titres	% du capital	% de droits de vote	Nombre de titres	% du capital	% de droits de vote
Etat marocain	78 000 000	94,12%	94,12%	78 000 000	94,12%	94,12%	78 000 000	94,12%	94,12%
Banque Centrale Populaire	84 315	0,10%	0,10%	84 315	0,10%	0,10%	84 315	0,10%	0,10%
SADV	729 300	0,88%	0,88%	729 300	0,88%	0,88%	729 300	0,88%	0,88%
Infra Maroc Capital**	2 471 130	2,98%	2,98%	2 471 130	2,98%	2,98%	2 471 130	2,98%	2,98%
Prev Invest SA*	908 717	1,10%	1,10%	908 717	1,10%	1,10%	908 717	1,10%	1,10%
Socinvest**	681 538	0,82%	0,82%	681 538	0,82%	0,82%	681 538	0,82%	0,82%
Total	82 875 000	100%	100%	82 875 000	100%	100%	82 875 000	100%	100%

*Appartient à 100% au RCAR

**Ces deux sociétés appartiennent à la Banque Centrale Populaire

Source : OCP SA

En 2018, la BCP a transféré à sa filiale SocInvest 681 538 actions représentant 0,82% du capital d'OCP SA.

En 2020, Upline Infrastructure Fund a transféré à Prev Invest SA 908 717 actions représentant 1,10% du capital d'OCP SA.

ACTIONNARIAT D'OCP AU 30 SEPTEMBRE 2023

Actionnaire	30/09/2023		
	Nombre de titres	% du capital	% de droits de vote
Etat marocain	78 000 000	94,12%	94,12%
Banque Centrale Populaire	84 315	0,10%	0,10%
SADV	729 300	0,88%	0,88%
Infra Maroc Capital	2 471 130	2,98%	2,98%
Prev Invest SA	908 717	1,10%	1,10%
Socinvest	681 538	0,82%	0,82%
Total	82 875 000	100%	100%

Source : OCP SA

PRESENTATION GENERALE DES ACTIONNAIRES DE REFERENCE

L'Etat marocain est représenté dans le capital de la Société OCP SA par l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat (ANGSPE) chargée de la gestion stratégique de la participation de l'Etat et du suivi de la performance des établissements et des entreprises publiques (EEP). C'est dans ce cadre que ladite agence remplit son rôle de surveillance continue des participations que l'Etat détient en sa qualité d'actionnaire et un suivi régulier de leurs performances et de leur rendement.

Le Maroc est une monarchie constitutionnelle ayant à sa tête Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Le Roi est Chef de l'Etat, Chef de l'armée et Commandeur des croyants.

La Constitution, dont la dernière réforme a été adoptée par référendum en juillet 2011, repose sur un système bicaméral. Le Parlement est composé de la Chambre des Représentants (députés élus pour cinq ans au suffrage universel direct) et de la Chambre des Conseillers (conseillers élus pour neuf ans au suffrage indirect). Le Premier Ministre est le Chef du Gouvernement.

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs du pays :

Indicateurs 2022 (en Milliards de MAD)

PIB (prix courants)	1 330
Formation brute de capital fixe	361
Dette intérieure du Trésor	722
Dette publique extérieure	229

Source : Haut-commissariat au Plan, Ministère des Finances

Et le rating du pays par les agences de notation :

Notation du Maroc

S&P (02/10/2023)	BB+
Moody's (19/06/2023)	Ba1
Fitch (20/10/2023)	BB+

Source : Sites des agences de rating

3. PACTE D'ACTIONNAIRES

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires signé à ce jour.

4. CAPITAL POTENTIEL DE L'EMETTEUR

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune opération pouvant avoir un impact sur le capital social du Groupe ou modifier significativement la structure de son actionariat n'a été conclue.

5. NEGOCIABILITE DES TITRES

Les actions d'OCP ne sont pas cotées à la bourse.

6. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

i. DISPOSITIONS STATUTAIRES

L'article 33 des statuts d'OCP SA prévoit que :

« Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes et prélève toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution ou l'affectation de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Ces fonds de réserve extraordinaires peuvent être affectés notamment, suivant ce qui est décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire, soit au rachat et à l'annulation d'actions de la Société, soit à l'amortissement total de ces actions ou à leur amortissement partiel par voie de tirage au sort ou autrement.

Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les autres actions, sauf en cas de liquidation où leurs droits se limitent au remboursement de leur capital.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

La perte, s'il en existe, est, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrite à un compte spécial, pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs, jusqu'à extinction. »

ii. DIVIDENDES PAYES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Le tableau ci-dessous indique le montant des dividendes distribués par la Société sur la base du résultat net social enregistré au cours des exercices 2020-2022 :

	2020	2021	2022
Résultat net – MMAD	1 028	7 646	16 842
Dividendes distribués en n+1 – Mds MAD	5 126	8 163	9 301
Etat	4 824	7 683	8 754
BCP	5	8	9
S.A.D.V.	45	72	82
Infra Maroc Capital	153	243	277
Prev Invest SA	56	90	102
Socinvest	42	67	76
Résultat net par action (MAD)	12,40	92,26	203,22
Dividendes par action (MAD)	61,85	98,50	112,23

Source : OCP SA

III. ENDETTEMENT D'OCP

III.1. DETTE BANCAIRE CONSOLIDEE

Une ventilation des dettes financières par nature, est représentée dans le tableau ci-dessous :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22	S1 2023	Var 22/S1.23
Total dettes financières courantes	11 795	4 662	10 136	-60%	>100%	12 589	24%
Dont Crédits bancaires long terme part moins d'un an	10 142	2 416	8 007	-76%	>100%	5 530	-31%
Total dettes financières non courantes	22 028	19 956	24 949	-9%	25%	36 499	46%
Dont Crédits bancaires long terme part plus d'un an	18 213	14 971	19 743	-18%	32%	33 776	71%
Total dettes financières (hors emprunts obligataires)	33 823	24 618	35 085	-27%	43%	49 088	40%

Source : OCP SA

Le tableau ci-après présente les découverts bancaires du Groupe OCP sur la période :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22	S1 2023	Var 22/S1.23
Découverts bancaires	0	0	0	NA	NA	3 500	>100%

Source : OCP SA

Le tableau ci-après présente le total des emprunts (hors emprunts obligataires) analysés selon les taux d'intérêts, les maturités ainsi que les devises :

(En millions de dirhams)	Taux d'intérêts	Taux d'intérêt moyen pondéré	Maturité résiduelle moyenne pondérée	30 juin 2023
Crédits bancaires long terme part moins d'un an				5 530
Libellé en USD	[2,94% - 3,91%]	3,59%		702
Libellé en MAD	[3,00% - 5,62%]	3,54%		4 078
Libellé en EUR	[0,63% - 4,78%]	1,47%		748
Libellé en autres devises				1
Crédits bancaires Court terme part moins d'un an				
Libellé en USD		6,57%		99
Dettes issues des contrats de location				
Libellé en MAD	3,80%	3,80%		298
Intérêts courus non échus				538
Autres Crédits*				6 124
Total dettes financières courantes				12 589
Crédits bancaires long terme part plus d'un an				33 776
Libellé en USD	[2,94% - 3,91%]	3,49%	3	917
Libellé en MAD	[3,00% - 5,62%]	3,82%	4	22 318
Libellé en EUR	[0,63% - 4,78%]	2,87%	7	10 494
Libellé en autres devises				47
Dettes issues des contrats de location				
Libellé en MAD	3,80%	3,80%	3	1 241
Autres Crédits				1 482
Total dettes financières non courantes				36 499
Total dettes financières				49 088

Source : OCP SA

Le tableau suivant présente l'échéancier des dettes financières (hors emprunts obligataires) au 30 juin 2023 :

En MMAD	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total au 30 juin 2023
Crédits bancaires	5 629	27 862	5 914	39 406
Dettes IFRS 16	188	329	867	1 384
Autres	6 767	1 310	218	8 297
Dettes, moyen et long terme	12 585	29 503	7 000	49 088

Source : OCP SA

Il est à noter que le Groupe OCP a contracté, courant l'exercice 2022, de nouveaux emprunts à hauteur de 10,6 milliards de dirhams comprenant des financements à moyen et à long terme auprès d'institutions financières internationales pour un montant total de 503,6 millions d'euro.

En avril 2023, l'IFC (International Finance Corporation) a accordé au Groupe OCP un prêt de 100 millions d'euro pour la construction de quatre centrales solaires dans les villes minières de Benguéirir et de Khouribga.

Dette bancaire sociale d'OCP S.A

Le tableau suivant présente l'évolution de la dette bancaire sociale (plus d'un an et moins d'un an) sur les 3 derniers exercices et sur le S1 2023 :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22	S1 2023	Var 22/S1.23
Crédits financiers	26 639	13 894	22 035	-48%	59%	29 158	32%
Plus d'un an	18 935	10 846	18 474	-43%	70%	-	na
Moins d'un an	7 704	3 048	3 561	-61%	17%	-	na

Source : OCP SA

Crédits bancaires conclus depuis le 30 juin 2023 :

IFC et le Groupe OCP ont annoncé en octobre 2023 un accord visant à augmenter la production d'engrais à faible teneur en carbone en utilisant l'énergie solaire, contribuant ainsi à l'écologisation des systèmes alimentaires mondiaux et à la réduction de leur vulnérabilité aux fluctuations des prix des hydrocarbures.

Dans le cadre de cet accord, IFC accordera un prêt vert de 100 millions d'euros au Groupe OCP pour la construction de deux centrales solaires qui fourniront de l'énergie propre à ses activités dans les villes minières de Benguerir et de Khouribga, ces deux villes abritant par ailleurs les plus grandes réserves de phosphates au Maroc et dans le monde.

Crédits bancaires en cours de négociation depuis le 30 juin 2023 :

Dans le cadre du financement de son nouveau plan d'investissement (Green Investment Program), OCP SA est en cours de discussion avec plusieurs bailleurs de fonds internationaux et nationaux.

A ce stade, plusieurs nouveaux prêts sont en cours de discussion-négociation pour un montant global supérieur à 1 milliard de dollars américains

III.2. DETTE PRIVEE

Emissions obligataires :

Les emprunts obligataires émis par OCP SA se présentent comme suit :

Montant de l'émission (en million)	Devise	Prix de l'émission	Nombre de titres	Taux d'intérêt	Nature du taux	Maturité (ans)	Mode de remboursement	Encours au 30 septembre 2023 (en million)	Date de jouissance	Date d'échéance	ISIN
750	USD	98,241%	3 750	5,13%	Fixe	30	In fine	750	23/06/2021	23/06/2051	XS2355172482 & US67091TAE55
750	USD	99,365%	3 750	3,75%	Fixe	10	In fine	750	23/06/2021	23/06/2031	XS2355149316 & US67091TAD72
				4,03%	Révisable chaque 10 ans			875			Tranche A non cotée MA0000093619
				4,03%	Révisable chaque 10 ans			183			Tranche B cotée MA0000021859
5 000	MAD	100,00%	50 000	2,42% (1)	Révisable annuellement (2)	Perpétuelle	Aux dates d'option de remboursement	109	14/05/2018	-	Tranche C non cotée MA0000093627
				4,72%	Révisable 15 ans			2 708,00			Tranche D non cotée MA0000093635
				5,08%	Révisable chaque 20 ans			1 125,00			Tranche E non cotée MA0000093643
				4,07% (F)	Révisable chaque 10 ans			554,2			Tranche B cotée : MA000002179 2
5 000	MAD	100,00%	50 000	4,07% (F)	Révisable chaque 10 ans	Perpétuelle	Aux dates d'option de remboursement	1 129,10	23/12/2016	-	Tranche A non cotée : MA000009301 5
				2,58% (1)	Révisable annuellement (3)			3 021,10			Tranche C non cotée : MA000009302 3
				3,00% (F)	Révisable chaque 5 ans			295,6			Tranche E non cotée : MA000009303 1
1 000	USD	98,77%	5 000	4,50%	Fixe	10,5	In fine	554,6	22/04/2015	22/10/2025	US67091TAC99
600	USD	99,056% - 93,992%	3 000	6,88%	Fixe	30	In fine	600	25/04/2014	25/04/2044	US67091TAB17
1 250	USD	99,06%	6 250	5,63%	Fixe	10	In fine	733	25/04/2014	25/04/2024	US67091TAA34
Total International (en million de USD) : 4 350								Total International (en million de USD) : 3 388			
Total National 10 000 MMAD								Total National 10 000 MMAD			

Source : OCP

(1) Les taux variables présentés dans le tableau ci-dessus sont les taux en vigueur

(2) Taux d'intérêts appliqués durant les périodes antérieures : 2,42% (2023), 2,27% (2022), 2,97% (2021), 3,05% (2020)

(3) Taux d'intérêts appliqués durant les périodes antérieures : 2,58% (2022), 2,74% (2021), 3,30% (2020)

En avril 2014, OCP SA a émis un emprunt obligataire de 1,85 milliards d'US dollars dont une tranche de 1,25 milliards d'USD remboursable in fine à 10 ans et une tranche de 600 millions d'USD remboursable in fine à 30 ans, offrant respectivement un coupon de 5,625 % et 6,875 %. Les obligations sont cotées à EURONEXT DUBLIN (anciennement appelé l'Irish Stock Exchange) et ont été notées (BBB-) par Fitch Ratings et (BBB-) par Standard & Poors le 25 avril 2014.

En avril 2015, OCP SA a émis un emprunt obligataire de 1,00 milliards d'USD remboursable in fine à 10,5 ans, offrant un coupon de 4,50%. Ces obligations sont également cotées à EURONEXT DUBLIN et bénéficient de la même notation que les obligations émises en avril 2014.

En décembre 2016, OCP SA a émis un emprunt obligataire subordonné perpétuel de 5,0 milliards de DH avec options de remboursement anticipé à partir de la dixième année et de différé de paiement d'intérêt. Les titres émis représentent des obligations négociables cotées et non cotées selon les tranches, entièrement dématérialisées par inscription au Dépositaire Central (Maroclear) et inscrites en compte auprès des affiliés habilités. Cet emprunt obligataire offre actuellement un coupon compris entre 2,58% et 4,07%.

En 2018, OCP S.A. a émis un emprunt obligataire subordonné perpétuel d'un montant de 5 milliards de DH, avec options de remboursement anticipé et de différé de paiement de coupon, avec une offre fractionnée en cinq tranches. Elle est structurée de façon à répondre à toutes les maturités. Cet emprunt obligataire offre actuellement un coupon compris entre 2,27% et 5,08%.

En 2021, OCP S.A. a émis un emprunt obligataire sur les marchés internationaux pour un montant total de 1,5 milliard USD. Cette émission est composée de deux tranches de maturités de 10 et 30 ans, assorties de coupons respectifs de 3,750% et 5,125%. La cotation de ces obligations est faite sur la bourse de Dublin. De plus, Ces obligations ont été notées (BB+) par Fitch Ratings et (BB+) par Standard & Poors. La date de notation des obligations est le 23 juin 2021. La Société prévoit d'utiliser les fonds levés pour le financement de la seconde phase de son programme d'investissement. L'autre part des fonds levés a permis à la Société de procéder au rachat partiel de ses obligations internationales existantes arrivant à maturité en 2024 et 2025, afin d'allonger le profil de maturité de sa dette. Concernant la cotation, les obligations dont la maturité est en 2031 et en 2051 disposent, respectivement, des Common Codes suivants : 235514931 et 235517248.

Emissions de titres de créances décidées par les instances de la société mais non encore réalisées

Le Conseil d'Administration du 08 novembre 2023 a décidé de procéder à un emprunt obligataire d'un montant nominal maximal global de cinq milliards de dirhams (5 000 000 000,00 MAD) qui se décompose en une ou plusieurs tranches, cotées ou non cotées à la Bourse de Casablanca, d'une valeur unitaire nominale de cent mille dirhams (100 000 MAD), à réaliser dans un délai d'un (1) an à compter du Conseil d'Administration précité.

Emissions de billets de trésorerie :

En septembre 2022, OCP S.A. a mis en place un programme d'émission des billets de trésorerie pour un plafond de 7,5 Mds MAD.

Au 30 septembre 2023, l'encours des billets de trésorerie (BT) d'OCP S.A s'établit à 5 310 Mdh. L'état des encours des BT émis par l'OCP S.A se présente comme suit :

Montant de l'émission BT (en million)	Devise	Maturité	Taux d'intérêt	Date d'émission	Date d'échéance	Encours au 30 Sep- tembre 2023 (en mil- lion)
630	MAD	26 semaines	3,34%	28/04/2023	26/10/2023	630
350	MAD	52 semaines	3,69%	28/04/2023	26/04/2024	350
830	MAD	52 semaines	3,61%	19/05/2023	17/05/2024	830
2 000	MAD	13 semaines	3,07%	01/08/2023	31/10/2023	2 000
1 500	MAD	13 semaines	3,08%	27/09/2023	27/12/2023	1 500

Source : OCP SA

III.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN, SURETES DONNEES OU REÇUES

Le tableau ci-dessous présente les engagements financiers donnés ou reçus hors opérations de crédit-bail par le Groupe OCP aux dates indiquées :

en MMAD	2020	2021	2022	S1.2023
Suretés réelles		Néant		
Encours de crédits documentaires ouverts	1 650	1 176	1 232	512
Autres engagements donnés	728	836	614	425
Total des engagements donnés	2 378	2 012	1 846	937
Dette non utilisée	5 661	10 631	10 739	3 840
Autres engagements contractuels reçus	9 772	7 999	9 846	8 438
Dettes garanties par l'Etat	308	0	0	0
Total des engagements reçus	15 741	18 630	20 585	12 279

Source : OCP SA

NANTISSEMENT D'ACTIFS

Au 30 septembre 2023, les actifs d'OCP SA ne font l'objet d'aucun nantissement.

NANTISSEMENT D'ACTIONNAIRES

Au 30 septembre 2023, les actions d'OCP SA ne font l'objet d'aucun nantissement.

IV. NOTATION

OCP SA fait l'objet d'une notation par trois agences internationales, à savoir Standard & Poor's (S&P), Fitch Ratings et Moody's.

La notation de S&P ainsi que celle de Fitch Ratings ressortent à BB+ avec perspective stable.

Cette notation maintient les constats de sa précédente qui retire à la Société son Investment Grade et se place au niveau "High yield" puisque, selon :

- S&P : « Nous limitons notre notation du producteur de phosphate OCP SA, au niveau de la notation souveraine car nous considérons OCP SA une entité liée au gouvernement. Elle est détenue à 95% par le gouvernement marocain et a des liens très étroits avec l'état. » S&P maintient toutefois la notation intrinsèque d'OCP (standalone rating) à bbb-, reflétant ainsi le profile Investment Grade du Groupe.
- Fitch ratings : « Ces actions de notations font suite à la récente dégradation de la note de l'état souverain. La note d'OCP SA incorpore un léger relèvement de la note du gouvernement marocain (BB+/Stable) son actionnaire direct à 94%, par rapport à son profil de crédit autonome (BB), reflétant ainsi le lien modéré entre la Société et le Maroc, conformément aux critères de notation des entités liées au gouvernement de Fitch. »

S&P a maintenu la notation de la Société lors de sa dernière revue de notation datant d'août 2022. La perspective stable reflète d'une part celle du Royaume du Maroc et d'autre part l'amélioration continue des différents agrégats du Groupe depuis le début de l'année dans un contexte de haut du cycle marqué par une offre tendue d'engrais phosphatés qui devrait compenser l'impact négatif de la hausse des prix des matières premières sur la rentabilité et les marges.

A noter que l'agence de notation S&P avait affirmé que le facteur principal justifiant l'abaissement de la notation, lors de l'avant dernière revue, est dû à l'attachement de la qualité de crédit d'OCP SA à celle du Royaume du Maroc. Par conséquent, la note de la Société est plafonnée à celle du Royaume du Maroc, la Société étant détenue à 95% par l'état marocain, et disposant de liens très étroits avec l'état, avec la présence de membres du gouvernement dans le conseil d'administration.

S&P considère OCP comme l'un des plus grands employeurs du pays, occupant un rôle primordial dans l'économie nationale, et constituant l'un des principaux actifs stratégiques du pays. Par conséquent, S&P considère comme fort probable que la Société reçoive un appui du gouvernement s'il devait affronter des difficultés financières, étant donné l'effet néfaste d'un tel scénario sur l'économie locale, la réputation.

S&P, considère les liens forts entre la Société et le Gouvernement Marocain comme un soutien à la notation d'OCP dont S&P tiendra compte en cas de baisse de la notation intrinsèque de la Société.

En Octobre 2023, Fitch Ratings a confirmé la notation de la dette à long terme d'OCP S.A. (Long-Term Issuer Default Rating, IDR) à 'BB+' avec une perspective stable. L'agence a également révisé le Profil de Crédit Autonome (PCA) à 'bbb-' contre 'bb+'.

L'IDR d'OCP SA est limité au niveau de son actionnaire majoritaire, le Maroc (BB+/Stable), en raison des liens étroits entre la Société et l'État marocain (actionnaire direct à hauteur de 94%). Fitch continue d'évaluer les liens entre OCP SA et le Maroc comme étant de modérés à forts, conformément à ses critères d'évaluation des Entités liées au Gouvernement (GRE) et des critères d'évaluation des liens entre Parent et Filiale.

La révision du PCA reflète la grande envergure d'OCP, son leadership sur le marché et sa position financière solide, ainsi que les attentes de l'agence de notation selon lesquelles le levier net de l'EBITDA restera en dessous de 2,7x sur le cycle, malgré les dépenses d'investissement en expansion et la normalisation des prix des engrais. Fitch estime que la capacité accrue d'OCP et sa flexibilité en termes d'actifs soutiendront une génération d'EBITDA structurellement plus élevée sur l'ensemble du cycle. La flexibilité en matière de dépenses d'investissement pour la croissance servira d'amortisseur face à d'éventuels prix des engrais plus faibles que prévu.

Le 16 janvier 2023, Moody's a attribué pour la première fois la notation de crédit « Baa3 », Investment Grade au Groupe OCP avec perspective stable.

Selon Moody's : « La notation Baa3 repose essentiellement sur les facteurs suivants :

- Premier producteur mondial d'engrais à base de phosphate avec une forte diversification géographique de ses revenus, et disposant d'un accès exclusif à environ 70% des réserves mondiales ;
- Un système de production à faible coût et des opérations entièrement intégrées tout au long de la chaîne de valeur du phosphate, permettant au Groupe de délivrer des marges supérieures à la moyenne du secteur ;
- Une demande d'engrais favorable sur le long terme, soutenue à la fois par une population mondiale croissante et la réduction des terres arables, favorisant l'augmentation des rendements agricoles ;
- Un effet de levier modéré tout au long du cycle, soutenue par une politique financière conservatrice.

La perspective stable associée à la notation Baa3 reflète la capacité du Groupe à maintenir des mesures de crédit et un niveau de liquidité adéquats tout au long du cycle, y compris dans un environnement de baisse des prix des engrais ».

L'évolution de la notation d'OCP sur la période 2021-2023 se présente comme suit :

	2021			2022			2023		
	Date de notation	Catégorie	Notation	Date de notation	Catégorie	Notation	Date de notation	Catégorie	Notation
S&P¹	02/04/2021	NIG	BB+	09/08/2022	NIG	BB+			
Fitch	27/10/2021	NIG	BB+	25/10/2022	NIG	BB+	23/10/2023	NIG	BB+
Moody's							16/01/2023	IG	baa3

Source : Rapports de notations : FITCH RATINGS, Moody's et S&P

¹ Dans sa dernière revue datant de juillet 2023, qui ne représente pas une action de notation, S&P a maintenu la notation du Groupe lors de sa dernière revue datant de juillet 2023. La perspective stable reflète d'une part celle du Royaume du Maroc et d'autre part la résilience des agrégats financiers du Groupe, et la gestion prudente de ses investissements et des dividendes versés aux actionnaires.

V. GOUVERNANCE D'OCP SA

1. ASSEMBLEE D'ACTIONNAIRES

Les modes de convocation, les conditions d'admissions, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société OCP SA sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

2. ORGANE D'ADMINISTRATION

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement ainsi que la composition du conseil d'administration de la société OCP SA sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

La Présidence du Conseil d'Administration d'OCP SA est assurée par M. Mostafa TERRAB dont le mandat a été renouvelé en Mars 2023.

La composition du Conseil d'Administration d'OCP SA se décline, au 30 septembre 2023, de la manière suivante :

Membres du Conseil d'Administration	Fonction	Date de nomination/cooptation/renouvellement	Date d'expiration du mandat
M. Mostafa TERRAB Président Directeur Général	Président Directeur Général	AGO du 26/05/2023	AGO Comptes 2028
Mme Nadia FETTAH ALAOUI Ministre de l'Economie et de Finances	Administrateur	AGO du 26/05/2023	AGO Comptes 2028
M. Abdelouafi LAFTIT Ministre de l'Intérieur	Administrateur	AGO du 26/05/2023	AGO Comptes 2028
M. Nasser BOURITA Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidents à l'Etranger	Administrateur	AGO du 30/05/2022	AGO Comptes 2027
M. Ryad MEZZOUR Ministre de l'Industrie et du Commerce	Administrateur	AGO du 30/05/2022	AGO Comptes 2025
Mme Leila BENALI Ministre de la Transition Energétique et du Développement Durable	Administrateur	AGO du 30/05/2022	AGO Comptes 2023
M. Mohamed SADIKI Ministre de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts	Administrateur	AGO du 26/05/2023	AGO Comptes 2028
M. Abdellatif ZAGHNOUN Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de suivi des performances des établissements et entreprises publics	Administrateur	AGO du 26/05/2023	AGO Comptes 2028
Banque Centrale Populaire (BCP) représentée par M. Mohamed Karim MOUNIR Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire	Administrateur	AGO du 30/4/2021	AGO Comptes 2026

Source : OCP

Le Secrétariat du Conseil est assuré par M. Mustapha OUHADI en sa qualité de Directeur des Affaires Générales et Support à la Gouvernance Groupe.

OCP SA s'engage à se mettre en conformité par rapport aux dispositions de la Loi 17-95, tel que modifiée et complétée, en matière de nomination de membres indépendants au sein de son conseil d'administration.

CURRICULUM VITAE DES ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX MANDATS²

MOSTAFA TERRAB, PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CEO

M. Mostafa Terrab a été nommé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI en février 2006 Directeur Général de l'Office Chérifien des Phosphates. Il est, depuis juin 2008, Président Directeur Général d'OCP SA, suite à la transformation de l'office en société anonyme.

M. Terrab est diplômé de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (Paris) en 1979 et titulaire d'un Master en Ingénierie et d'un Doctorat d'Etat en Recherche Opérationnelle (PhD) du Massachusetts Institute of Technology (MIT) (Cambridge, État du Massachusetts, États-Unis) en 1990.

De 1983 à 1985, M. Mostafa Terrab a travaillé chez Bechtel Civil and Minerals Inc. (San Francisco, Californie, États-Unis) en qualité d'analyste en systèmes de transports. Il était notamment responsable des études de planning pour le projet de construction de l'aéroport international de Dammam (Arabie Saoudite) et membre de l'équipe chargée des études économiques liées au projet de la liaison fixe à travers le détroit de Gibraltar.

De septembre 1986 à août 1989, M. Terrab fut Professeur Adjoint et Chercheur au MIT (Cambridge, États-Unis). De 1988 à 1990, il a été Fellow au Laboratoire Draper de Cambridge (États-Unis), puis Professeur au Rensselaer Polytechnique Institute (Troy, État de New-York, États-Unis) de 1990 à 1992, dans les départements des sciences de la décision et des systèmes d'ingénierie et d'ingénierie civile et environnementale.

M. Terrab a reçu en 1988 le prix Frederick C. Hennie III pour sa contribution au programme d'enseignement du département d'ingénierie électrique et informatique du MIT.

De 1992 à 1996, M. Terrab a occupé successivement les fonctions de Chargé de Mission au Cabinet Royal puis de Secrétaire Général du Secrétariat Exécutif du Sommet Economique pour le Moyen- Orient et l'Afrique du Nord. Il a été nommé en avril 1996 membre du G14, Groupe de Réflexion créé par feu S.M. Hassan II.

M. Mostafa Terrab a été nommé en février 1998 Directeur Général de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT).

D'avril 2002 à février 2006, il a occupé le poste de spécialiste de la régulation au sein du Département de la Communication et des Technologies de l'Information de la Banque Mondiale (Washington) et a lancé le programme INFODEV (Information For Development).

Autres mandats d'administrateur du Président du Conseil d'Administration

A la date d'enregistrement du document de référence, M. Mostafa TERRAB, Président du Conseil d'Administration d'OCP SA est également administrateur dans les sociétés suivantes :

Sociétés	Activités	Fonction
JESA	Société d'ingénierie	Administrateur
Fondation OCP	Association à but non lucratif	Président du Conseil d'Administration
UM6P SA	Enseignement supérieur privé	Administrateur
Fondation pour l'Enseignement Des Sciences Economiques Politiques et Sociales (FESEPS)	Association à but non lucratif	Administrateur

Source : OCP SA

² Les mandats des administrateurs sont communiqués par leurs secrétariats respectifs

DR LEILA BENALI, ADMINISTRATEUR, MINISTRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

Mme Laila BENALI est diplômée de l'École Mohammadia d'ingénieurs (EMI) et de l'Ecole centrale Paris, et est doctorante en réformes électriques de l'institut Science Po Paris. Elle est également titulaire d'un DEA en sciences politiques et docteur en économie de l'énergie Summa Cum Laude de sciences.

Au cours de son parcours, elle a travaillé avec de grandes entreprises internationales, notamment le saoudien Aramco, le World Economic Forum et la Société d'Investissement Arabe en Pétrole (API-CORP).

Outre sa fonction à la tête du Ministère de la Transition Energétique et du Développement durable, Mme Laila BENALI siège au sein d'établissements stratégiques dont :

- Présidente du CA : SIE, IRESEN,
- Membre du CA: ONEE, ONHYM, AMSSNUR, AMEE, MASEN, CADETAF, AMDIE, Holding Al Omrane.

NADIA FETTAH ALAOUI, ADMINISTRATEUR, MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES.

Diplômée de l'école des Hautes Etudes Commerciales à Paris en 1994, Mme. Nadia Fettah Alaoui démarre sa carrière en tant que consultante chez Arthur Andersen avant de créer un fonds de capital investissement au Maroc qu'elle a dirigé pendant 5 ans.

En 2017, Mme Fettah Alaoui a occupé le poste de directrice générale du groupe Sanlam Pan Africa jusqu'à sa nomination, le 9 octobre 2019, en tant que ministre du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Economie Sociale.

Outre sa fonction à la tête du ministère de l'Économie et des Finances, Mme. FETTAH ALAOUI siège au sein d'établissements stratégiques dont :

- Président du CS : Maroc Télécom, Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise (SNGFE), Fonds MVI pour l'investissement, Ithmar Al Mawarid.
- Membre du CA : Barid Al Maghrib, MASEN, SIE
- Membre du CS : Holding Al Omrane, Agence spéciale Tanger méditerranée,

MOHAMMED SADIKI, ADMINISTRATEUR, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

Mr. Mohammed SADIKI est agronome, généticien de formation et titulaire d'un PhD en génétique à l'Université du Minnesota aux USA, Docteur en sciences agronomiques de l'IAV, ingénieur d'État en agronomie, spécialiste en génétique et sélection des végétaux et titulaire d'un DEA de l'Université Paris-Sud d'Orsay en France.

Il débute sa carrière en 1984 comme enseignant-chercheur à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II de Rabat (IAV). Ensuite, son parcours est jalonné de plusieurs postes de responsabilités tant dans le secteur de l'enseignement et la formation, de la recherche et de l'innovation que dans celui du développement et les politiques publiques agricole et rurale.

Outre sa fonction à la tête du ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, M. Mohammed SADIKI siège en tant qu'administrateur au sein d'établissements publics stratégiques dont CAM et l'ONCF, la SNCS, SOREC et BIOPHARMA.

ABDELOUAFI LAFTIT, ADMINISTRATEUR, MINISTRE DE L'INTERIEUR

Diplômé de l'Ecole polytechnique de Paris en 1989 et de l'Ecole nationale des ponts et chaussées en 1991, M. LAFTIT a entamé sa carrière professionnelle dans le domaine financier en France avant d'occuper plusieurs postes de Directeur des ports à l'Office d'Exploitation des Ports entre 1992 et 2002, directeur du Centre régional d'investissement de Tanger Tétouan en mai 2002, nommé gouverneur de

la ville de Nador en 2006, président directeur général de la Société d'Aménagement pour la Reconversion de la Zone Portuaire de Tanger ville en Mars 2010, puis nommé Wali de la région Rabat- Salé-Zemmour-Zaer, Gouverneur de la préfecture de Rabat en janvier 2014.

Mr Abdelouafi LAFTIT siège au sein d'établissements stratégiques dont :

- Membre du CS : Groupe Al Omrane, Maroc Télécom,
- Membre du CA : Barid El Maghrib, MASEN, SONADAC, Agence pour le développement et la Réhabilitation de la Ville de Fès.

NASSER BOURITA, ADMINISTRATEUR, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION AFRICAINE ET DES MAROCAINS RESIDANT A L'ETRANGER

Mr. Nasser BOURITA est lauréat de la faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales de Rabat, où il a obtenu une licence en droit en 1991, puis un Certificat d'études supérieures en Relations internationales en 1993 et un Diplôme d'Etudes Supérieures en Droit international public en 1995.

Diplomate de carrière et après des années au service central à Rabat, M. Nasser BOURITA a servi aux Ambassades du Maroc à Vienne et à Bruxelles. Il a évolué dans les postes de responsabilité au sein du Ministère, de Chef du Service des Organes principaux des Nations Unies, à Chef de la Division des Nations Unies (2003-2006), puis Directeur des Nations Unies et des Organisations Internationales (2006-2009). Il a été, par la suite, successivement, Chef du Cabinet du Ministre des Affaires étrangères, puis Ambassadeur, Directeur Général des Relations multilatérales et de la Coopération Globale. En 2011, il a été nommé Secrétaire Général du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination à la tête du Ministère.

RYAD MEZZOUR, ADMINISTRATEUR, MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Ingénieur de l'Ecole polytechnique de Zurich et titulaire d'un Master à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, Mr. Ryad MEZZOUR a commencé sa carrière professionnelle en 1996 au sein du groupe suisse ABB avant d'intégrer le cabinet Deloitte en tant que consultant en charge des services financiers. Il a occupé plusieurs postes au Maroc : Directeur général de Budget en 2003, Conseiller du Président de la SOMED avant de prendre les rênes du service trading puis la direction commerciale de la filiale Zellidja.

Mr Ryad Mezzour revient par la suite dans le secteur de l'automobile pour prendre la direction générale de Suzuki Maroc avant d'intégrer le ministère de l'industrie et du commerce.

Mr Ryad MEZZOUR siège au sein d'établissements stratégiques dont :

- Président du CA : Ecole Centrale de Casablanca (ECC), Ecole des arts et métiers-campus de Rabat (EAMR), ANPME, OMPIC, IMANOR et IS-CAE,
- Membre du CA : Barid El Maghrib, ADD, ANRT, Université Al Akhawayn, OFPPT, Mutuelle Générale des postes (MGPT).

MR. ABDELLATIF ZAGHNOUN, DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE NATIONALE DE GESTION STRATEGIQUE DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT ET DE SUIVI DES PERFORMANCES DES ETABLISSEMENTS ET ENTREPRISES PUBLICS, ADMINISTRATEUR

Mr. Zagnoun est diplômé de l'École Mohammadia des ingénieurs.

Mr. Zagnoun a entamé sa carrière à l'OCP où il a occupé notamment le poste de Directeur du Pôle Mines et a été membre du comité exécutif du groupe.

Il fut le Directeur général de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) de 2004 à 2010, avant d'être nommé Directeur Général à la Direction Générale des Impôts (2010-2015).

De 2015 à 2022, Il a occupé le poste de Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG).

Mr. Zagnoun a été nommé par SM le Roi Mohammed VI, en juillet 2022, Directeur général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de suivi des performances des établissements et entreprises publics (ANGSPE).

De part sa qualité de Directeur Général de l'ANGSPE, Mr. Zagnoun siège dans les Conseils d'Administration des principaux établissements publics stratégiques du Royaume.

BANQUE CENTRALE POPULAIRE REPRESENTEE PAR SON PRESIDENT-DIRECTEUR-GENERAL MOHAMED KARIM MOUNIR, ADMINISTRATEUR

Lauréat de l'école Mohammedia d'ingénieurs de Rabat et du Conservatoire d'arts et métiers de Paris, Mr. Mohamed Karim Mounir a débuté sa carrière professionnelle en 1982, en qualité d'Ingénieur au sein du Groupe OCP où il a exercé à différents niveaux de responsabilité et a piloté les activités liées au Système d'Information du Groupe de 1987 à 1997.

Il a rejoint la banque centrale populaire en 1997 et a occupé plusieurs responsabilités dans les métiers des systèmes d'information, de la gestion globale des risques et des activités de support jusqu'à être nommé Directeur Général en 2011. Il assure également la Direction générale de Upline Group et BP Shore Group.

Mr. Mohamed Karim Mounir siège au sein d'établissements stratégiques dont :

- Président du CS : Mutuelle Attamine Chaabi (MAC),
- Président du CA : Bank Al Yousr, Bp Shore Group, Maroc Assistance Internationale, Vivalis Salaf,
- Membre du CS : MCMA,
- Membre du CA : Atlantic Business International, Atlantic Microfinance For Africa, UIR, MAMDA Ré, Union Des Banques Marocaines, Casablanca Finance City Authority (CFCA), BAM SA, MASEN, SIE, Caisse Interprofessionnelle Marocaine De Retraite (C.I.M.R), Fonds Marocain De Placement (Œuvres Sociales FAR), Centre Mohamed VI de Soutien à la MF Solidaire, Université Al Akhawayn.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon l'article 12 des statuts, le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus pris parmi les actionnaires.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années concernant les premiers administrateurs nommés par les statuts et de six années pour les administrateurs nommés par les assemblées générales.

Par ailleurs, ces derniers sont toujours rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société sans délai, par lettre recommandée et de désigner, selon les mêmes modalités, un nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux Assemblées Générales, par suite de décès ou de démission, le Conseil d'Administration peut procéder à une ou plusieurs nominations à titre provisoire.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

S'il ne reste plus qu'un seul ou deux administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci ou, à défaut, le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le Conseil.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Toutefois, le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Le Conseil d'Administration a, en date du 18 Avril 2009, adopté un règlement intérieur qui a pour objet notamment de :

- Préciser la composition, l'organisation, le rôle et les pouvoirs du Conseil d'Administration vis-à-vis de l'Assemblée générale en complétant certaines dispositions légales et statutaires existantes ;
- Optimiser l'efficacité des réunions et des débats et servir de référence pour l'évaluation périodique que le Conseil fera de son fonctionnement ;
- Et de manière plus générale, inscrire la conduite de la direction de la Société dans un cadre précis garantissant le respect des principes fondamentaux du gouvernement d'entreprise.

ACTIONS DE GARANTIE

Selon l'article 13 des statuts de la Société, chaque membre du Conseil d'Administration doit être propriétaire d'une (1) action de la société.

Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours du mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois (3) mois.

BUREAU DU CONSEIL

Selon l'article 14 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le Conseil peut également désigner un secrétaire même en dehors de ses membres.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le Conseil désigne à chaque séance, celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

DELIBERATION DU CONSEIL

Selon l'article 15 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'exige la loi et que l'intérêt de la Société le nécessite, sur la convocation de son Président ou celle du tiers au moins de ses membres, si la dernière réunion date de plus de deux (2) mois.

En cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par le ou les commissaires aux comptes.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation doit être faite huit jours à l'avance par tous moyens. Mais elle peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent.

Tout membre du Conseil peut donner mandat par écrit à un de ses collègues de le représenter à une séance du Conseil.

Toute convocation doit mentionner les principales questions à l'ordre du jour et doit être accompagnée de l'information nécessaire aux administrateurs pour leur permettre de se préparer aux délibérations.

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire. Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'Administration par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents et remplissant les conditions prévues par la loi.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En application de l'article 3 de la loi 46-07 portant transformation de l'Office chérifien des phosphates en société anonyme, et quel que soit le nombre des administrateurs représentant l'Etat, ces derniers disposent toujours au minimum de la majorité des voix.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs et les autres personnes participant à la séance.

La justification du nombre des administrateurs en exercice résulte valablement, vis-à-vis des tiers, de la seule énonciation dans le procès-verbal de chaque réunion des noms des administrateurs présents, représentés ou absents.

Les délibérations du Conseil d'Administrateur sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés par le Président de séance et par au moins un administrateur ou, en cas d'empêchement du Président, par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administrateur uniquement ou par un Directeur Général, conjointement avec le secrétaire ou, en cours de liquidation, par un liquidateur.

POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'article 16 des statuts de la Société stipule que le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Tous actes d'administration et de disposition et qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents statuts, sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les statuts.

Le Conseil peut également soumettre à son approbation préalable tout acte ou toute décision de la direction générale.

3. CONVENTIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET SES MANDATAIRES SOCIAUX

CONVENTIONS SOUMISES A L'AUTORISATION PRÉALABLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Toutes conventions intervenantes entre la Société et l'un de ses mandataires sociaux ou l'un de ses actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5% du capital ou des droits de vote doivent être soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Cette autorisation n'est toutefois pas requise pour les opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention entre la Société et ses mandataires sociaux, et rentrant dans le champ d'application de l'article 56 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, n'a été conclue au cours des trois derniers exercices.

Information du Conseil d'Administration

Le mandataire social ou l'actionnaire intéressé est tenu d'informer le Conseil d'Administration dès qu'il a connaissance d'une convention soumise à autorisation.

L'intéressé ne peut pas prendre part au vote du Conseil d'Administration ni de l'Assemblée appelés à statuer sur ces conventions.

Les conventions soumises à autorisation et conclues sans autorisation préalable du Conseil d'Administration peuvent être annulées si elles ont eu des conséquences dommageables pour la société.

COMITES SPECIALISES DE LA SOCIÉTÉ³

Le Conseil d'Administration peut instituer un ou plusieurs comités spécialisés dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leurs activités sous sa responsabilité. Ces attributions ne peuvent avoir pour objet de déléguer à un comité les pouvoirs qui sont attribués par la loi ou les statuts au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration, en conformité avec les dispositions des articles 51 et 76 de la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée, lors de sa réunion tenue le 18 septembre 2008 a décidé de créer le comité d'audit et des risques.

1. COMITE AUDIT ET RISQUES

Le comité a un rôle strictement consultatif. Le Conseil d'Administration apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par le comité.

La composition du comité peut être modifiée à tout moment par décision du Conseil.

Les réunions du comité se tiennent au siège social de la Société ou en tout autre lieu décidé par le Président du comité. Toutefois, les réunions peuvent se tenir, si nécessaire, par tous moyens de visioconférence ou moyens équivalents visés pour les délibérations du Conseil d'Administration.

Un compte rendu des travaux et des recommandations du comité préparé et présenté au conseil par le Président du comité ou par un membre du comité.

Dans son domaine de compétence, le Comité d'Audit et des Risques émet des propositions, recommandations et avis selon les cas. A cette fin, il peut procéder ou faire procéder à toutes études susceptibles d'éclairer les délibérations du Conseil d'Administration auprès de consultants externes.

Lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 14 Mars 2023, le Comité d'Audit et des Risques s'est vu élargir ses prérogatives aux sujets Environnementaux, Sociaux et Gouvernance (ESG)

Le comité adopte une charte définissant son fonctionnement.

COMPOSITION ET REUNIONS DU COMITE

Le comité d'Audit et des Risques est composé :

³ Source OCP

- De deux administrateurs dûment nommés par le Conseil d'Administration OCP S.A pour un mandat de trois (3) années renouvelables, Il s'agit de :
 - Mr. Abdellatif ZAGHNOUN, Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de suivi des performances des établissements et entreprises publics, en sa qualité d'Administrateur et Président du Comité ;
 - Mr. Mohamed Karim MOUNIR, Président Directeur Général du Groupe Banque Centrale Populaire, en sa qualité du représentant de l'Administrateur BCP et membre du comité.
- D'un participant permanent, en l'occurrence le Commissaire du Gouvernement.

Le Comité peut également désigner en son sein d'autres participants permanents sans que ces derniers ne disposent des mêmes pouvoirs que les membres.

Assiste également aux réunions du Comité, en qualité d'invités sans avoir la qualité de membres, et ce, sur invitation du Président du comité, les responsables des fonctions suivantes :

- Chief Financial Officer d'OCP SA ;
- Directeur des Affaires Générales et Support à la Gouvernance d'OCP SA;
- Responsable du Risk Management d'OCP SA ;
- Responsable de l'audit interne d'OCP SA ;
- Chief Corporate Sustainability Office (à l'occasion de la restitution du rapport annuel ESG)
- Le Responsable de la comptabilité d'OCP SA ;
- Les Commissaires aux comptes (à l'occasion de la restitution des travaux de revue des comptes),

Le secrétariat du Comité est désigné par le Président du Comité. A cet effet, et conformément au Comité tenu le 25 septembre 2023, M. OUHADI Mustapha est désigné en tant que secrétaire du Comité.

MISSIONS DU COMITE D'AUDIT⁴

Les missions du Comité comprennent notamment :

- **Sujets Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) :**
 - Prendre connaissance et examiner l'importance des risques ESG auxquels le Groupe est exposé ;
 - Examiner et apprécier les mesures prises par la Direction Générale pour surveiller et atténuer l'exposition aux risques ESG ;
 - Evaluer les mécanismes mis en place par le Groupe pour assurer la qualité et la transparence de la divulgation des informations extra-financières liés aux sujets ESG ;
 - Apprécier le dispositif d'élaboration et la qualité de l'information et des reportings ESG ;
- **Contrôle interne et Information financière :**
 - Surveiller le bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
 - Apprécier les principes et méthodes comptables et le dispositif de contrôle interne mis

⁴ La revue de la nouvelle charte du comité d'audit sera soumise, par le nouveau président de ce comité, à la prochaine réunion du conseil d'administration

en place pour s'assurer notamment, de l'intégrité de l'information financière, de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables ;

- Examiner les comptes sociaux et consolidés semestriels et annuels de la Société avant leur présentation au CA ainsi que du projet du rapport de gestion ;
 - Organiser la procédure de sélection des commissaires aux comptes de la société et soumettre une recommandation motivée au Conseil sur leur choix et leurs conditions de rémunération ;
 - Assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes ainsi que le suivi des recommandations émises par ces derniers ;
 - S'assurer du respect par les commissaires aux comptes des conditions d'indépendance ;
 - Demander la réalisation de tout audit ou étude interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission en veillant à l'indépendance et à la compétence du prestataire.
 - Examiner tout autre point d'attention identifié par le Conseil.
- **Gestion des risques**
- Apprécier l'efficacité des systèmes mis en place pour identifier, évaluer, gérer et contrôler les risques de la société et émettre des recommandations au Conseil sur la stratégie en matière de risques ;
 - Au besoin, faire appel aux services d'experts externes afin d'obtenir leur avis quant aux secteurs de la Société qui présentent les risques les plus importants ;
 - S'assurer du monitoring adéquat des risques auxquels le Groupe est exposé, et des plans de mitigation mis en place ;
 - S'informer des outils, de l'avancement des processus et des structures organisationnelles nécessaires pour le renforcement du dispositif de gestion des risques et le renforcement de la résilience de la société.
- **Audit interne**
- S'assurer que l'audit interne dispose des moyens adéquats pour la réalisation du plan annuel d'audit, notamment de la composition et du professionnalisme de l'équipe d'audit interne et de l'adéquation des ressources aux missions imparties à la structure d'audit interne ;
 - Prend connaissance de la méthode d'élaboration du plan d'audit interne adossé à l'analyse des risques ;
 - Prend connaissance du plan annuel d'audit pour en informer le Conseil d'administration ;
 - Reçoit une communication sur les résultats des évaluations externes du professionnalisme de la fonction audit et apprécie le degré d'assurance sur la qualité du fonctionnement de l'audit interne ;
 - Reçoit, au moins une fois par an, des informations sur l'activité de l'audit interne : suivi de la réalisation du plan d'audit ; principales conclusions des missions ; mises en œuvre des recommandations ; indications de non-conformité ou de conformité vis-à-vis des normes professionnelles.

FONCTIONNEMENT DU COMITE D'AUDIT

L'ordre du jour est fixé par le Président du Comité et communiqué au moins quinze (15) jours à l'avance aux membres du Comité et aux participants permanents.

Il est communiqué, dans les mêmes conditions, à toute personne appelée à assister aux réunions du Comité.

Le Comité d'Audit tient, par le biais de son secrétariat, un dossier de synthèse regroupant :

- Le suivi des réunions du Comité et des décisions prises ;
- La synthèse générale des travaux de contrôle prescrits ;
- Le suivi des missions d'audit interne et externe et des interventions particulières ;
- La synthèse des recommandations émises. Le secrétariat du Comité d'Audit est chargé de :
- La coordination des travaux du Comité ;
- L'exécution des décisions du Comité ;
- La gestion administrative des dossiers et le suivi des correspondances.

RELATIONS AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Comité remet, une fois par an au Conseil d'Administration, un rapport écrit retraçant ses activités. Ce rapport est présenté lors de la réunion du Conseil d'Administration arrêtant les comptes annuels.

Le Comité peut être chargé par le Conseil d'Administration de missions particulières en relations avec ses attributions.

Le Comité informe le Conseil d'Administration et la Direction de la société des résultats des audits effectués.

EVALUATION DES TRAVAUX DU COMITE AUDIT ET RISQUES

Le Comité procède à l'autoévaluation périodique du bilan de ses réalisations.

IV.3. ORGANE DE DIRECTION

DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

Le fonctionnement ainsi que la composition du conseil de la direction générale de la société OCP SA sont conformes à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

LISTE DES DIRIGEANTS :

Le Senior Management du Groupe OCP est composé du Président-Directeur Général ainsi que des Managing Directors.

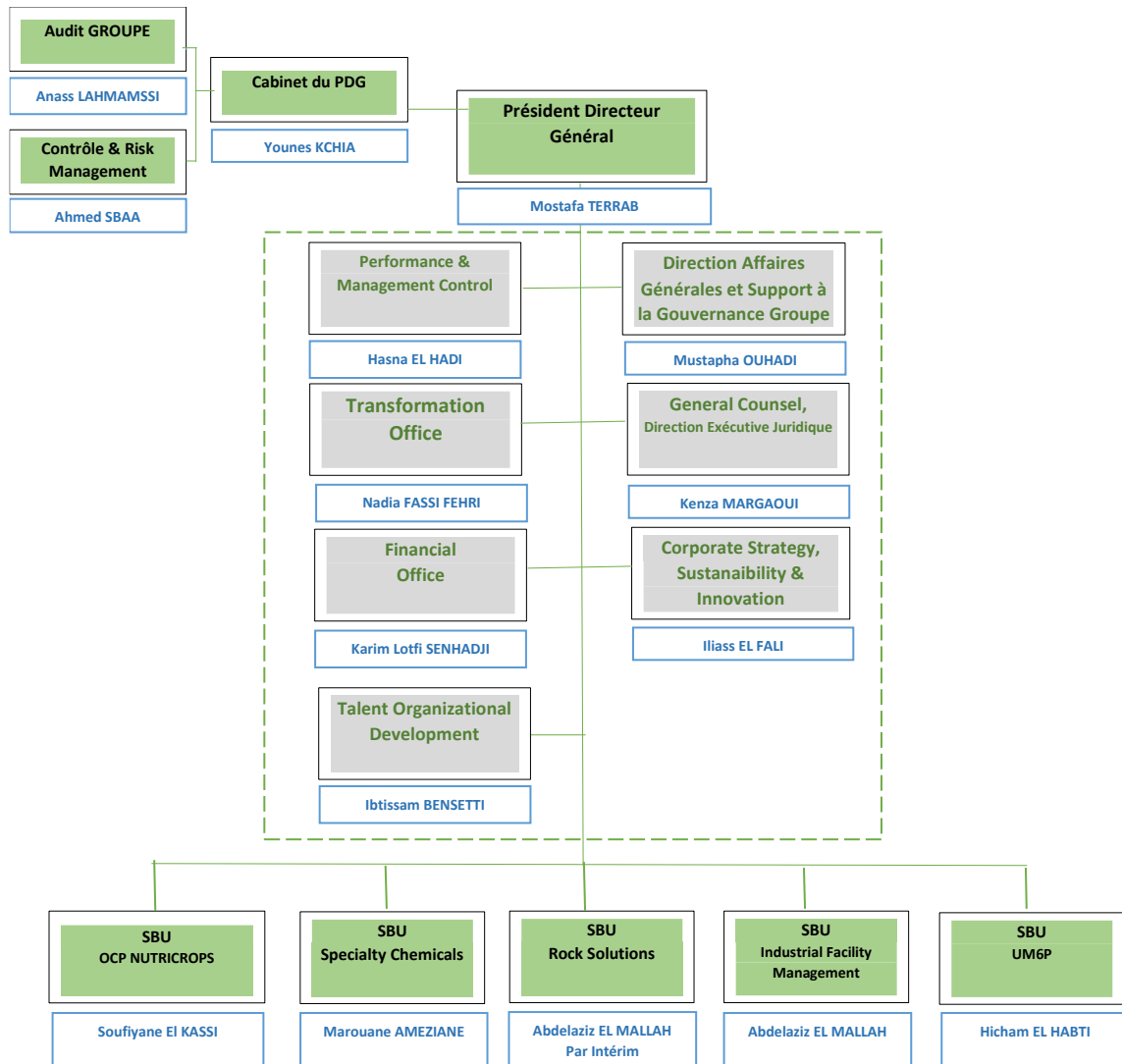
Ils pilotent ensemble la stratégie à long-terme du Groupe OCP et assurent que toutes les forces vives du Groupe OCP partagent la même vision.

La liste des dirigeants d'OCP SA, au 30 juin 2023, se décline comme suit :

Prénom, NOM	Fonction	Date d'entrée au sein du Groupe	Date d'entrée en fonction
Mostafa TERRAB	Chairman & Chief Executive Officer	15/02/2006	15/02/2006
Iliass EL FALI	Managing Director in charge of the Corporate Strategy, Sustainability and Innovation	18/05/2009	29/06/2022
Abdelaziz EL MALLAH	Managing Director in charge of the Strategic Business Unit "Industrial Facility Management"	01/11/1984	29/06/2022
Abdelaziz EL MALLAH	Managing Director in charge of the Strategic Business Unit "Rock Solutions" par interim	01/11/1984	29/06/2022
Soufiyane EL KASSI	Managing Director in charge of the Strategic Business Unit "OCP Nutricrops "	20/03/2000	29/06/2022
Hicham EL HABTI	Managing Director in charge of the Strategic Business Unit "UM6P"	07/01/2013	29/06/2022
Marouane AMEZIANE	Managing Director in charge of the Strategic Business Unit "Speciality Chemicals"	01/09/2009	29/06/2022
Nadia FASSI FEHRI	Chief Transformation Officer	30/11/2020	30/11/2020
Karim LOTFI SENHADJI	Chief Financial Officer	01/04/2010	15/02/2021

Source : OCP SA

L'organigramme fonctionnel au 30 juin 2023, se présente comme suit :



Source : OCP SA

CURRICULUM VITAE DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS⁵

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL M. MOSTAFA TERRAB (67 ANS)

Cf IV.2 Organe d'administration

M. ILIASS EL FALI (48 ANS)

Iliass EL FALI, est diplômé de l'Ecole des Mines de Paris. Il a occupé des postes de responsabilité chez Lesieur Cristal, Air Liquide Maroc, et Ynna Steel.

Il a rejoint le Groupe OCP en 2009 et a débuté sa carrière à la Société en tant que Chef de Projet à la Direction Stratégie et Partenariat. Par la suite, il prend en charge la Direction Partenariat, puis la Direction d'IMACID à Jorf Lasfar. Il a ensuite occupé les fonctions de Directeur du site de Safi, Executive Vice-President Opérations Industrielles, Chief Operating Officer et Conseiller du président.

A partir de juin 2022, il a été désigné Managing Director in charge of the Corporate Strategy, Sustainability and Innovation.

⁵ Source OCP

M. ABDELAZIZ EL MALLAH (63 ANS)

Abdelaziz EL MALLAH est diplômé de L'ENCIASET (Toulouse – France) et titulaire d'un MBA de HEC-Paris (2017), a suivi le MIT Executive Program (2013-2014) et est un coach certifié.

Il a rejoint le Groupe OCP en 1984 et a commencé comme Ingénieur de Production au site de Safi, pour occuper par la suite différents postes de Management et d'Exécution au sein du Groupe.

Il a également occupé plusieurs postes à JESA comme Directeur des Opérations de 2009 à 2012, ensuite Directeur des Achats & Services à Jacobs Houston, USA, puis Directeur Général à JESA de 2014 à 2018. En Mars 2021, il occupé la fonction d'Industrial Executive Director du Groupe OCP en charge des Opérations industrielles, Sustainability et Green Industrial Development. Abdelaziz a aussi dirigé divers projets de grande envergure et a été membre de la taskforce du PDG chargée de la mise en œuvre du programme stratégique du développement du Groupe.

A partir de juin 2022, il a été nommé Managing Director in charge of the Strategic Business Unit "Industrial Facility Management", il est Managing Director in charge of the Strategic Business Unit « Rock solutions » par intérim.

M. SOUFIYANE EL KASSI (46 ANS)

Soufiyane EL KASSI est diplômé de l'Ecole des Mines de Paris. Il a rejoint la Société en 2000 en tant qu'ingénieur de production avant de piloter l'extraction minière sur le site de Khouribga. Il était membre de la Task Force en charge du Programme de Développement Industriel en 2007 et a ensuite dirigé la direction du Business Steering avant d'être nommé Directeur du site de Gantour. De 2015 à 2022, il a occupé des fonctions en tant que Executive Vice-President of Industrial Development, Directeur Général de JESA et Chief Growth Officer.

A partir de juin 2022, il a été nommé Managing Director in charge of the Strategic Business Unit "OCP Nutricrops".

M. HICHAM EL HABTI (44 ANS)

Hicham EL HABTI est diplômé de l'Ecole Polytechnique en mathématiques appliquées et en économie, et également titulaire d'un master des Ponts et Chaussées. Il a dirigé plusieurs entreprises au Maroc et a travaillé dans le Conseil en France.

Il a rejoint la Société en janvier 2013 où il a occupé différentes fonctions avant d'être nommé secrétaire général adjoint. Il est le Président de l'Université Mohammed VI Polytechnique.

A partir de juin 2022 il a été désigné Managing Director in charge of the Strategic Business Unit "UM6P".

M. MAROUANE AMEZIANE (39 ANS)

Marouane AMEZIANE est diplômé de l'École des Mines de Paris et de la Said Business School de l'Université d'Oxford. Il a débuté sa carrière à Washington DC en tant qu'analyste au sein du département des transports en Afrique de la Banque mondiale, par la suite, il a rejoint KPMG Corporate Finance à Paris, où il a agi en tant que conseiller financier.

Il a rejoint le Groupe OCP en septembre 2009, il a occupé des fonctions de directeur de cabinet du PDG entre janvier 2012 et juin 2014, puis Vice-président exécutif en charge de la stratégie et du développement. Il est membre du comité exécutif de la Société et administrateur dans plusieurs conseils d'administration de filiales du Groupe.

A partir de juin 2022, il a été désigné Managing Director in charge of the Strategic Business Unit "Speciality Chemicals".

MME NADIA FASSI FEHRI (51 ANS)

Nadia FASSI FEHRI est diplômée de l'Ecole Polytechnique, Ecole Nationale des ponts et chaussées et de ESCP-EAP European School of Management. Elle a occupé plusieurs fonctions au sein du groupe Managem où elle a assuré avec succès le lancement de la première mine d'or au Maroc.

Entre 2015 et 2020, en tant que CEO d'Inwi, elle a conduit la transformation de l'entreprise en un opérateur digital global, investissant dans les secteurs stratégiques du cloud, de la cyber sécurité et du paiement mobile.

Elle a rejoint la Société en novembre 2020 en tant que Chief Transformation Officer.

M. KARIM LOTFI SENHADJI (51 ANS)

Karim LOTFI SENHADJI est titulaire d'un Executive MBA ESSEC & Mannheim Business Schools et est également diplômé de la Royal Air Forces School de Marrakech où il a obtenu son diplôme en ingénierie aéronautique et a été formé en tant que pilote.

Avant d'intégrer la Société, M. Lotfi SENHADJI a occupé différents postes de direction au sein de plusieurs sociétés marocaines et multinationales, dont Holcim Group, Altadis Maroc et Méditecom.

Il a rejoint la Société en 2010 en tant que Directeur de Contrôle de gestion du Groupe. Il a ensuite occupé le poste de Vice-President Shipment et Logistique et Directeur Général d'OCP Africa.

A partir de février 2021, il a été désigné Chief Financial Officer.

IV.4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

REMUNERATIONS ATTRIBUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX MEMBRES DE DIRECTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis 2019, aucune rémunération n'a été attribuée aux membres du Conseil d'Administration d'OCP SA.

MEMBRES DE DIRECTION

La rémunération brute annuelle des membres de direction, au cours des trois derniers exercices se présentant comme suit :

en MMAD	2020	2021	2022	TCAM 2020-2022
Rémunération des dirigeants	156	159	176	6%

Source : OCP

PRETS ACCORDES OU CONSTITUES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

En vertu de l'article 62 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, il est interdit aux Administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de l'une de ses filiales ou d'une autre société qu'elle contrôle au sens de l'article 144 de la loi 17-95, se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers.

Cette interdiction s'applique aux directeurs généraux, aux directeurs généraux délégués, aux représentants permanents des personnes morales administrateurs et aux commissaires aux comptes ; elle s'applique également aux conjoints et aux ascendants et descendants jusqu'au 2ème degré inclus des personnes visées à l'article 62 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ainsi qu'à toute personne interposée.

Par ailleurs, aucun prêt n'a été attribué aux membres de direction.

INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

A ce jour, il n'existe aucun schéma de participation des collaborateurs au capital de la Société.

PARTIE III. ACTIVITE D'OCP SA

I. HISTORIQUE D'OCP

Les phosphates marocains sont exploités dans le cadre d'une exclusivité confiée à un établissement public créé en août 1920, l'Office Chérifien des Phosphates. Mais c'est le 1er mars 1921 que l'activité d'extraction et de traitement démarre à Boujniba, dans la région de Khouribga.

En 1965, avec la mise en service de Maroc Chimie à Safi, l'Office Chérifien des Phosphates devient également exportateur de produits dérivés. En 1998, il franchit une nouvelle étape en lançant la fabrication et l'exportation d'acide phosphorique purifié.

Le 28 février 2008, l'Office Chérifien des Phosphates, établissement public régi par le dahir n° 1-60178 du 4 safar 1380 (29 juillet 1960), est transformé en une société anonyme à Conseil d'Administration, dénommée « OCP SA », régie par les dispositions de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes.

Parallèlement, de nombreux partenariats ont été développés avec des opérateurs industriels du secteur, au Maroc et à l'étranger.

Les événements marquants de l'histoire du Groupe OCP se présentent comme suit :

1920	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création, le 7 août, de l'Office Chérifien des Phosphates.
1921	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Début de l'exploitation en souterrain sur le gisement des Oulad Abdoun, le 1^{er} mars. ▪ Première exportation de phosphate à partir du port de Casablanca le 23 juillet.
1931	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Début de l'extraction en souterrain à Youssoufia (ex-Louis Gentil).
1951	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage de l'extraction à ciel ouvert à Sidi-Daoui (Khouribga). Début du développement des installations de séchage et de calcination à Khouribga.
1954	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage des premières installations de séchage à Youssoufia.
1961	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en service de la première laverie à Khouribga. ▪ Création de la société Maroc Chimie.
1965	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Début de la valorisation des phosphates avec le démarrage des installations de l'usine de Maroc Chimie, à Safi.
1974	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement des travaux pour la réalisation du centre minier de Benguérir, en mai. Le Groupe OCP prend le contrôle de la Société Marocaine des Fertilisants (Fertima), créée en 1972. ▪ Naissance de l'Institut de Promotion Socio-Éducative (IPSE), en août.
1975	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration des industries chimiques aux structures internes en janvier. ▪ Création du Centre d'Études et de Recherches des Phosphates Minéraux (Cerphos), en octobre.
1976	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage à Safi de Maroc Phosphore I et Maroc Chimie, en novembre. ▪ Prise de participation dans le capital de Phosboucraa à hauteur de 65%
1979	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transfert des bureaux de la Direction Générale au nouveau siège à Casablanca.
1980	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage du site minier de Benguérir

1981	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage à Jorf Lasfar de MP II. Entrée dans le capital de Prayon (Belgique).
1982	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Début des travaux de construction du complexe chimique MP III-IV à Jorf Lasfar.
1986	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage des différentes lignes d'acide sulfurique et d'acide phosphorique de Maroc Phosphore III-IV.
1987	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage des lignes d'engrais de Maroc Phosphore III-IV (octobre-décembre).
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de la société Euro-Maroc Phosphore (Emaphos).
1996	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement des travaux de construction de l'usine d'acide phosphorique purifié de Emaphos, à Jorf Lasfar (janvier-février). ▪ Regroupement des activités des deux sociétés Maroc Chimie et Maroc Phosphore au sein de Maroc Phosphore (janvier). ▪ Introduction de Fertima à la Bourse des Valeurs de Casablanca (30% du capital) dans le cadre du projet de privatisation de la société (octobre).
1997	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de la société Indo-Maroc Phosphore (Imacid) en joint-venture avec le Groupe Birla.
1998	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage de la production d'acide phosphorique purifié (Emaphos, Jorf Lasfar), le 31 janvier.
1999	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage de la production d'acide phosphorique de l'usine d'Imacid à Jorf Lasfar, le 1er novembre.
2002	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise de participation dans la société indienne PPL en Joint-venture avec le Groupe Zuari. ▪ Acquisition de l'intégralité du capital de Phosboucraa.
2004	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de la Société « Pakistan Maroc Phosphore SA. » en Joint-venture entre le Groupe OCP et Fauji Fertilizer Bin Qasim Limited (Pakistan).
2005	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Démarrage de l'usine de Lavage/Flottation à Yousseoufia.
2008	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transformation de l'Office Chérifien de Phosphates en société anonyme OCP SA le 28 février. ▪ Démarrage de Pakistan Maroc Phosphore à Jorf Lasfar (PMP). ▪ Démarrage de Bunge Maroc Phosphore à Jorf Lasfar.
2009	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation de capital d'OCP SA, le 13 janvier 2009, d'un montant de 5 milliards de dirhams entièrement réservée à la Banque Centrale Populaire (BCP).
2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'une JV avec Jacobs engineering (JESA). ▪ Création d'une filiale au Brésil. ▪ Création d'une filiale en en Argentine. ▪ Création d'un fonds d'investissement Agricole.

	<ul style="list-style-type: none">▪ Création d'une société de valorisation du patrimoine immobilier (SADV).
2011	<ul style="list-style-type: none">▪ Lancement des travaux de l'usine de dessalement à Jorf Lasfar.▪ Emission d'un emprunt obligataire inaugural sur le marché local.
2012	<ul style="list-style-type: none">▪ Fusion entre OCP S.A. et Maroc Phosphore S.A.
2013	<ul style="list-style-type: none">▪ Lancement de la construction de quatre nouvelles usines de granulation, ayant chacune une capacité de production annuelle de 1 million de tonnes, à Jorf Lasfar.▪ Création de DuPont OCP Operations Consulting S.A. (DuPont OCP)▪ Bunge cède sa participation dans Bunge Maroc Phosphore à OCP SA qui devient actionnaire à 100%. L'entreprise change de dénomination pour devenir Jorf Fertiliser Company V (JFC V).
2014	<ul style="list-style-type: none">▪ Emission obligataire inaugurale sur le marché international.▪ Achèvement de plusieurs projets de développement : slurry pipeline de transport de pulpe de roche de Khouribga à Jorf Lasfar, station terminale du slurry pipeline, nouvelle unité de production d'acide phosphorique et centre de compétences industrielles basé à Jorf Lasfar.▪ Ouverture d'un bureau de représentation à Singapour.
2015	<ul style="list-style-type: none">▪ Ouverture d'un bureau de représentation en Côte d'Ivoire.▪ Acquisition, à travers la filiale OCP International cooperative, d'environ 10 % des actions de Fertilizantes Heringer S.A.▪ Lancement d'OCP Africa.
2016	<ul style="list-style-type: none">▪ Ouverture d'OCP Research à Washington.▪ Signature d'un partenariat avec l'Etat éthiopien visant la construction d'un complexe industriel d'engrais en Ethiopie.▪ Signature avec le Groupe Dangote au Nigeria d'un MOU pour étudier l'opportunité de création d'une JV amenée à porter des actifs industriels à Jorf et un complexe chimique au Nigeria.▪ Emission obligataire perpétuelle subordonnée sur le marché national.
2017	<ul style="list-style-type: none">▪ Création d'une JV entre la Société et IBM visant à accélérer la transformation digitale des entreprises marocaines et africaines.▪ Signature d'un partenariat de long terme avec ADNOC pour l'approvisionnement en soufre.▪ Mise en service du Downstream et réalisation de la première exportation de la roche séchée au niveau du Downstream à Jorf Lasfar.
2018	<ul style="list-style-type: none">▪ JFC4, le dernier projet de la première vague du programme d'investissement est désormais opérationnel.▪ Création de deux écoles de codage : 1337 à Khouribga, et Youcode à Youssoufia.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Emission obligataire perpétuelle subordonnée sur le marché national ▪ Acquisition de 20% des actions de Fertinagro Biotech SL. ▪ OCP reçoit la médaille d'or de l'International Fertilizer Association (IFA)
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'une JV entre la Société et Fertinagro Biotech SL : OCP Fertinagro Advanced Solutions pour la production d'engrais enrichis.
2019	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nomination de Mostafa TERRAB en tant que président de l'IFA ▪ Le Groupe rejoint le WBCSD (Conseil mondial des entreprises pour le développement durable).
2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition de 30% restants du capital social de BSFT, OCP International Cooperative devient actionnaire unique de BSFT. ▪ Le Groupe OCP a effectué une donation de 3 milliards de dirhams au fonds spécial dédié à la gestion de la pandémie du Covid-19.
2021	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'une JV entre la Société et Hubei Forbon Technology. ▪ OCP SA a procédé avec succès à une nouvelle émission obligataire internationale pour 1,5 milliard USD ainsi qu'au rachat partiel des obligations 2024-2025
2022	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cession de 50 % de JFC III à Koch Ag & Energy Solutions finalisée le 30 juin 2022. ▪ Le Groupe crée OCP Green Water ("OGW"), une filiale axée sur la fourniture d'eau non conventionnelle pour le Groupe, et OCP Green Energy ("OGE"), une filiale axée sur le développement des activités de production d'énergie renouvelable ▪ Le Groupe réorganise ses filiales JFC sous la nouvelle filiale "OCP Nutricrops" qu'il détient à 100 %.
2023	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Groupe OCP annonce un programme d'investissement vert de 130 milliards de dirhams pour augmenter la capacité d'exploitation minière et de production d'engrais tout en respectant son engagement d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2040 ▪ Le Groupe OCP finalise l'acquisition de 50 % des parts de GlobalFeed S.L, un fabricant et distributeur d'une large gamme de produits dans le segment de la nutrition animale. ▪ Dans le cadre d'un programme de construction à Jorf Lasfar de trois nouvelles lignes de production d'engrais TSP, la première ligne est entrée en service dès mai 2023, et les deux autres lignes seront opérationnelles avant la clôture de l'année en cours. ▪ Depuis mai 2023, les sites chimiques de Jorf Lasfar et Safi ont atteint l'autonomie en matière de consommation d'eaux non conventionnelles grâce au Programme Eau. Au cours du premier semestre de 2023, les travaux sont finalisés pour permettre la livraison d'eau potable aux villes de Safi et El Jadida d'ici fin d'année. ▪ International Finance Corporation a accordé au groupe OCP un prêt vert de 100 millions d'euros destiné à financer la construction de quatre centrales solaires permettant au Groupe ainsi de réduire son empreinte carbone et d'accroître sa production d'engrais vert. ▪ IFC et le Groupe OCP ont lancé en octobre 2023 une plateforme de financement agricole pour construire et soutenir des systèmes de production et de distribution alimentaires durables en Afrique. ▪ Signature d'un partenariat entre le groupe OCP et la banque mondiale en octobre 2023 au service de la sécurité alimentaire et du développement agricole en Afrique de l'Ouest.

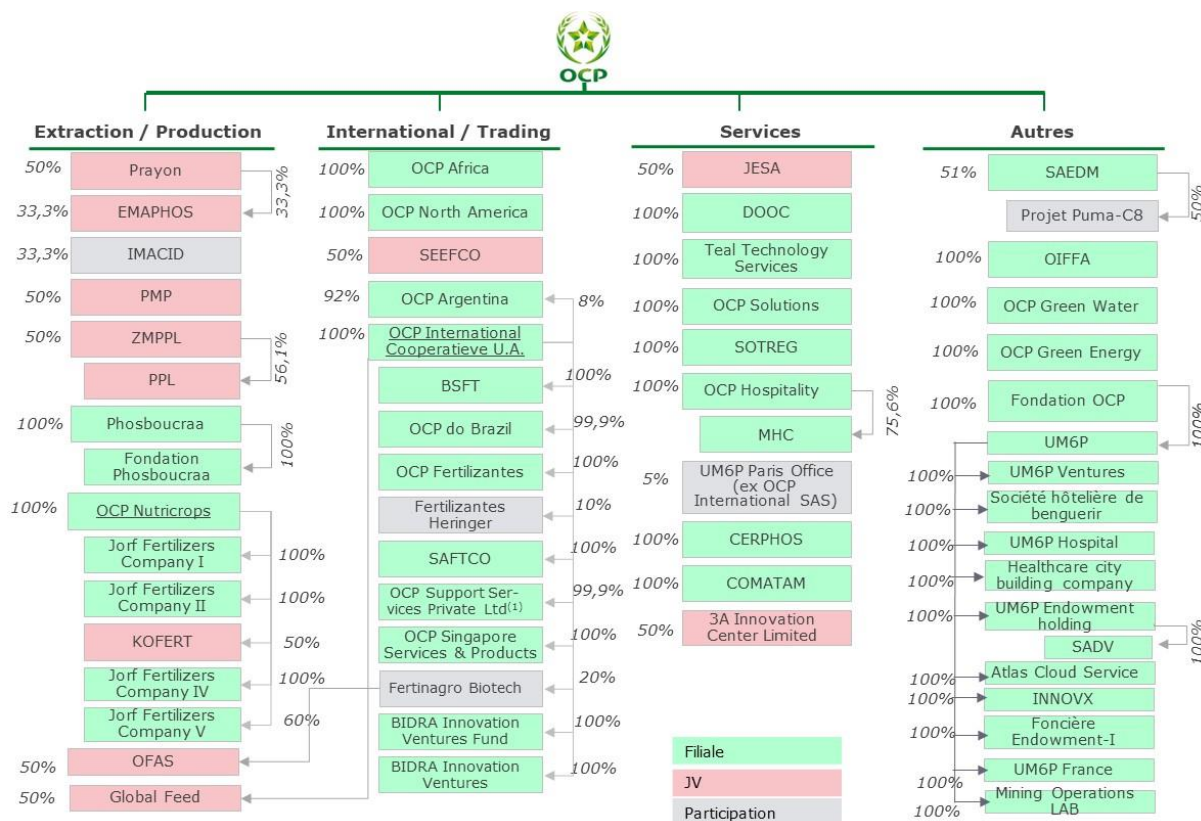
- Le Groupe OCP a effectué une donation de 1 milliard de dirhams au fonds spécial dédié à atténuer l'impact du récent séisme d'Al Haouz au Maroc.
- Première revue administrative résultant en une réduction, par le Département du Commerce des Etats-Unis du taux de taxe à l'importation appliqué à OCP sur ses exportations vers les Etats-Unis d'engrais phosphatés depuis le Maroc

Source : OCP SA

II. FILIALES ET PARTICIPATIONS D'OCP SA

II.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE⁶

Les principales filiales, participations et JV d'OCP SA au 30 septembre 2023 se présentent comme suit :



Source : OCP

Les pourcentages de détention présentés correspondent aux pourcentages de détention directe

Evolution de l'organigramme du groupe au cours des 3 dernières années :

Depuis 2020, le groupe OCP a augmenté sa participation dans la joint-venture Maghrib Hospitality Company (MHC), conjointement détenue avec le Fond Hassan II pour le Développement Economique et Social, a augmenté ses participations dans les sociétés Société La Mamounia, Société de Gestion de l'Hôtel Michlifen, Société Foncière de la Lagune et Société Palais Jamai. Ces quatre entités sont aujourd'hui détenues par Maghrib Hospitality Company à hauteur de 52%, 80%, 82,8% et 100% respectivement.

En 2020/2021, le Groupe OCP a racheté les parts détenues par ses partenaires dans les joint-ventures BSFT et DOOC, devenant ainsi le seul actionnaire de ces deux entités :

- Rachat par OCP International Cooperatieve de 30% du capital de BSFT auprès du groupe Toros,
- Rachat par OCP SA de 50% du capital de DOOC auprès du groupe Dow-Dupont

⁶ Certaines filiales et participation à caractère non significatif ne sont pas représentées dans le présent organigramme

Par ailleurs, OCP SA a procédé à la création de la joint-venture SEEFKO (partenariat entre OCP SA et le groupe Al Dahra) en 2021.

En 2022, l'organigramme du groupe a connu les changements ci-dessous :

- OCP S.A. cède 50% des titres de JFC III à Koch Ag & Energy Solutions
- OCP a procédé à la création d'OCP Nutricrops S.A. et lui a transféré les titres détenus dans les JFCs I à V
- OCP S.A. a procédé à la création d'OCP Green Water et d'OCP Green Energy
- OCP International S.A. a procédé à la création de Bidra Innovation Ventures et Bidra Innovation Ventures Fund
- La participation de ZMPPL dans PPL a été diluée à 56,1%
- OCP S.A. a cédé à UM6P France 95% de ses actions détenues dans OCP International S.A.S.

En 2023, OCP S.A. a racheté 50% des actions de la société Global Feed

II.2. PRESENTATION DES PRINCIPALES FILIALES AU 31 DECEMBRE 2022

II.2.1. FILIALES « INDUSTRIEL »

FILIALES DETENUES A 100% PAR LE GROUPE OCP :

Phosboucraa

Phosboucraa est une filiale détenue par OCP S.A. à hauteur de 65% de 1976 à 2002 puis à hauteur de 100% depuis 2002. Son activité consiste en l'extraction et le traitement des phosphates de la zone sud. Cette société a été créée en 1962 par l'entreprise publique espagnole Instituto Nacional de Industria (INI). En 1976, la Société a acquis auprès de l'INI une participation de 65% dans le capital de Phosboucraa. La joint-venture OCP-INI s'est poursuivie jusqu'en 2002, date à laquelle la Société a acquis la participation restante de 35% dans Phosboucraa.

Dénomination sociale	Phosboucraa
Domaine d'activité	Extraction, traitement, transport et commercialisation des phosphates de Boucraâ
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	04/07/1962
Date d'entrée d'OCP SA	24/04/1976
Capital social	1 000 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	1 000 Dirhams
Actionnaires	OCP S.A. : 100,0%

Source : OCP SA

OCP Nutricrops S.A.

OCP Nutricrop S.A. est une filiale de droit marocain incorporée en 2022, détenue à 100% par OCP S.A qui a pour objet social la fabrication et la commercialisation d'engrais.

OCP Nutricrops S.A. détient à fin décembre 2022 100% des titres de JFC I, JFC II et JFC IV, 50% des titres de JFC III et 60% des titres de JFC V.

Dénomination sociale	OCP Nutricrops S.A.
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'engrais et autres dérivés phosphatés
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Complexe Jorf Lasfar BP 118 – Province El Jadida, Maroc
Date de constitution	19/10/2022
Date d'entrée d'OCP SA	19/10/2022
Capital social	13 805 128 000 Dirhams

Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP S.A. : 100,0%

Source : OCP SA

Jorf Fertilizers Company (« JFC ») I, II et IV

Jorf Fertilizers Company I, Jorf Fertilizers Company II, et Jorf Fertilizers Company IV, filiales détenues à 100%, ont vu leur activité démarrer respectivement en avril 2015, en juillet 2016 et en avril 2018.

Ces trois sociétés sont spécialisées dans la fabrication et la commercialisation d'engrais (DAP, MAP, NPK et NPS) sur le site de Jorf Lasfar. Leurs capacités de production respectives s'élèvent à 1,1 million de tonnes de DAP.

La création des JFC, qui sont des unités indépendantes et autonomes de production et de commercialisation d'engrais basées sur la plateforme de Jorf Lasfar, avait pour objectif d'accompagner l'augmentation de la demande en engrais phosphatés sur le marché international.

JFC I

Dénomination sociale	Jorf Fertilizers Company I
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'engrais et autres dérivés phosphatés
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	09/12/2014
Date d'entrée d'OCP SA	09/12/2014
Capital social	3 250 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP Nutricrops SA : 100,0%

Source : OCP SA

JFC II

Dénomination sociale	Jorf Fertilizers Company II
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'engrais et autres dérivés phosphatés
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	12/02/2015
Date d'entrée d'OCP SA	12/02/2015
Capital social	3 000 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP Nutricrops SA : 100,0%

Source : OCP SA

JFC IV

Dénomination sociale	Jorf Fertilizers Company IV
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'engrais et autres dérivés phosphatés
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	12/02/2015

Date d'entrée d'OCP SA	12/02/2015
Capital social	1 000 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100,0 Dirhams
Actionnaires	OCP Nutricrops SA : 100,0%

Source : OCP SA

AUTRES FILIALES DETENUES PAR LE GROUPE OCP :

JFC III

Dénomination sociale	Jorf Fertilizers Company III
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'engrais et autres dérivés phosphatés
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	12/02/2015
Date d'entrée d'OCP SA	12/02/2015
Capital social	1 000 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100,0 Dirhams
Actionnaires	OCP Nutricrops SA : 50,0% KAES Phosphates Holding LLC : 50,0%

Source : OCP SA

Le 30 juin 2022, Koch Ag & Energy Solutions (Koch) acquiert une participation de 50% dans Jorf Fertilizers Company III auprès d'OCP S.A. Cette transaction a donné naissance à une Joint-Venture détenue à parts égales par la Société et Koch.

JFC V

Dénomination sociale	Jorf Fertilizers Company V
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'acide phosphorique marchand, d'engrais phosphatés et azotés d'autres produits dérivés
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	15/04/2008
Capital social	1 302 043 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	1 000,0 Dirhams
Actionnaires	OCP Nutricrops SA : 60,0% CIMR : 8,3% RCAR : 8,3% Fipar-Holding : 8,0% Chaabi Capital Investissement : 5,0% RMA : 4,2% Sanlam Maroc : 3,7% FCP Moustaqbal et Capital Taalim : 2,5%

Source : OCP SA

Jorf Fertilizers Company V est une filiale détenue à 60% par OCP Nutricrops S.A.

Cette filiale a initialement été le fruit d'un partenariat entre la Société et le groupe brésilien Bunge, qui a débouché en 2008 sur la création d'une joint-venture dénommée Bunge Maroc Phosphore. En 2013, le groupe Bunge s'est retiré du capital de la société suite à une réorientation stratégique induite par un changement d'actionnariat. Ainsi, la filiale renommée Jorf Fertilizers Company V, a d'abord été détenue à 100% par OCP S.A. jusqu'en 2016. En décembre 2016, JFC V a ouvert son capital à 8 investisseurs institutionnels marocains

participant à hauteur de 40% dans le capital. Cette unité industrielle intégrée est située dans le complexe chimique de Jorf Lasfar. Elle dispose d'une capacité de production de 400 KT/an d'acide phosphorique, de 720 KT/an d'engrais MAP et de 270 KT/an d'engrais TSP.

En octobre 2022, les parts d'OCP SA dans JFC V ont été cédées à OCP Nutricrops SA.

Présentation des partenaires

➤ CIMR :

Créée en 1949, la CIMR est une caisse de retraite qui a le statut d'association à but non lucratif. Cette dernière gère les cotisations de salariés du secteur privé et sert des pensions de retraite à plus de 197 970⁷ retraités.

➤ RCAR :

Créé par le dahir portant loi n° 1-77-216 du 4 octobre 1977 et géré par la Caisse de Dépôt et de Gestion, le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) est une institution de prévoyance sociale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

➤ Fipar-holding :

Fipar-holding, filiale de la Caisse de Dépôt et de Gestion, est un acteur de référence du capital investissement au Maroc avec environ 8 milliards de dirhams d'actifs en propres et sous gestion.

➤ Chaabi Capital Investissement : (Upline Alternative Investments)

Chaabi Capital Investissement est un holding de participations détenu à 100% par Upline Group, filiale de la Banque Centrale Populaire, spécialisé dans la gestion des fonds d'investissement.

➤ RMA :

Créée en 1949, RMA est une compagnie d'assurance, filiale du groupe FinanceCom.

➤ Sanlam Maroc :

Sanlam Maroc est une compagnie internationale d'assurance basée au Maroc.

➤ FCP Moustaqbal :

FCP MOUSTAQBAL est un fonds à capital variable au Maroc qui investit dans des actions, des certificats d'investissement, des obligations, des titres de créance négociables et d'autres instruments à revenu fixe.

➤ Capital Taalim :

FCP CAPITAL TAALIM est un fonds à capital variable enregistré au Maroc. Le fonds investit dans des obligations et titres de créance à moyen et long terme, dans des actions et des certificats d'investissement.

JOINT-VENTURES :

Prayon

Prayon est une joint-venture détenue à 50% par OCP S.A. et à 50% par la Société Régionale d'Investissement de Wallonie (S.R.I.W).

Prayon est spécialisée dans la production et la commercialisation d'acides purifiés, d'engrais, de sels phosphatés et sodiques et de produits fluorés, mais également dans la vente de licences, le développement de procédés ainsi que la conception et la commercialisation d'équipements assurant l'exploitation des procédés.

Elle opère à travers quatre sites de production (Engis et Puurs en Belgique, Les Roches en France et Augusta aux Etats-Unis), et détient plusieurs filiales et participations opérant notamment dans la fabrication de fertilisants.

⁷ Données au 31 décembre 2022 (source : <https://www.cimr.ma/a-propos-de-la-cimr/chiffres-cles/>)

Dénomination sociale	Prayon
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'une large gamme de produits principalement phosphatés (acide phosphorique et sels dérivés) et fluorés ainsi que des spécialités de la chimie minérale (oxyde de zinc, hydrosulfite de soude, sels fluorés et pigments anticorrosion, etc). Prayon détient des filiales et participations opérant notamment dans le développement de procédés et la fabrication de fertilisants, entre autres
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Engis, Belgique
Date de constitution	1981 sous le nom société Chimique Prayon - Rupel
Date de prise de participation d'OCP dans la société	1981
Capital social	49 800 000 Euros
Actionnaires	OCP S.A. : 50,0% Wallonie Entreprendre (W.E.) : 50,0%

Source : OCP SA

Présentation du partenaire

La Société Régionale d'Investissement de Wallonie (SRIW) a pour mission de contribuer au développement de l'économie wallonne en soutenant financièrement les entreprises qui mènent des projets industriels ou de services générateurs de valeur ajoutée. A fin décembre 2020, la SRIW a atteint 271,5 millions d'euros investis dans 114 sociétés.

Euro Maroc Phosphore (EMAPHOS)

Euro Maroc Phosphore est une joint-venture détenue à 33,3% par OCP S.A., à 33,3% par la Société Anonyme Métallurgique de Prayon et à 33,3% par Chemische Fabrik Budenheim.

Ce projet a été réalisé en collaboration avec des partenaires belges (la Société Anonyme Métallurgique de Prayon) et allemands (Chemische Fabrik Budenheim). Il a débouché sur la mise en service, en 1998 à Jorf Lasfar, d'un complexe industriel doté d'une capacité de production d'acide phosphorique purifié de 135 000 tonnes P₂O₅ par an.

L'objectif stratégique d'OCP à travers cette joint-venture est la création d'une forte valeur ajoutée dans le processus de valorisation des phosphates au complexe chimique de Jorf Lasfar ainsi que la consolidation des relations de partenariat avec les actionnaires actuels d'Emaphos.

Dénomination sociale	Euro Maroc Phosphore (EMAPHOS)
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'acide phosphorique purifié
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2 rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	29/01/1996
Capital social	346 500 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	1000 Dirhams
Actionnaires	OCP S.A. : 33,3% Prayon S.A. : 33,3% Chemische Fabrik Budenheim : 33,3%

Source : OCP SA

Présentation des partenaires

Prayon (présentée ci-dessus).

Créé en 1908, le groupe Allemand Chemische Fabrik Budenheim (CFB) est spécialisé dans la production de produits phosphatés.

Indo Maroc Phosphore (IMACID)

Indo Maroc Phosphore est une joint-venture détenue à 33,3% par OCP S.A., à 33,3% par Chambal Fertiliser Chemicals Limited (CFCL) et à 33,3% par Tata Chemicals Limited (TCL).

Pour diversifier ses alliances stratégiques et sécuriser une partie de ses exportations, la Société s'est rapprochée de la société indienne CFCL appartenant au Groupe privé Birla.

En 1999, ce partenariat a donné lieu à IMACID et a permis la construction et le démarrage, au sein du complexe industriel de Jorf Lasfar, d'une usine de production d'acide phosphorique d'une capacité nominale de 330 000 tonnes P₂O₅ par an. Cette capacité a été portée par la suite à 500 000 tonnes P₂O₅. Une partie de la production d'IMACID en acide phosphorique a toujours été dédiée à ses deux actionnaires indiens. Le reliquat est vendu à d'autres clients principalement sur le marché indien.

Dénomination sociale	Indo Maroc Phosphore
Domaine d'activité	Production et commercialisation d'Acide Phosphorique
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	20/11/1997
Capital social	619 998 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	1000,0 Dirhams
Actionnaires	OCP SA. : 33,3% Chambal Fertilizers and Chemicals Ltd : 33,3% Tata Chemicals Limited : 33,3%

Source : OCP SA

Présentation des partenaires

Chambal Fertilizers and Chemicals Limited (CFCL) est l'un des plus grands producteurs d'engrais en Inde. Le groupe dispose de trois activités principales : produits agricoles, transport maritime et textiles. Il s'est diversifié dans d'autres secteurs à travers ses filiales informatiques et d'infrastructures.

Tata Chemicals Limited (TCL) est une filiale du Groupe TATA qui a été créé en 1939. La société est présente dans plusieurs secteurs (Ingénierie, Chimie, Automobile, Energie, Télécommunications, Services etc.). Ses unités de fabrication sont basées en Asie, Europe, Afrique et Amérique du Nord. La société opère dans l'industrie des produits essentiels livrés aux plus grands fabricants au monde de verre, détergents et autres produits industriels.

Pakistan Maroc Phosphore

Pakistan Maroc Phosphore (PMP) est une joint-venture détenue à 50% par OCP S.A. et à 50% par Fauji.

Dans le cadre de la consolidation de leur relation de coopération, la Société et le Groupe Fauji ont créé en 2004 la joint-venture PMP. La société dispose aujourd'hui d'une capacité de production nominale de 465 KT P₂O₅ d'acide phosphorique par an, destinée notamment à l'activité de production d'engrais de Fauji au Pakistan.

Dénomination sociale	Pakistan Maroc Phosphore
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'acide phosphorique marchand ⁸
Forme juridique	Société anonyme

⁸ Acide clarifié pour commercialisation avec une concentration à 54% en P₂O₅

Siège social	2, Rue Al Abtal Hay Erraha Casablanca
Date de constitution	09/09/2004
Capital social	800 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA. : 50,0% FAUJI : 50,0%

Source : OCP SA

Présentation des partenaires

Le groupe Fauji est l'un des plus grands conglomérats Pakistanais intervenant dans diverses activités incluant principalement les engrais, l'agro-alimentaire, le ciment, la production d'énergie, le pétrole & gaz, et les infrastructures.

Zuari Maroc Phosphates Private Limited

Zuari Maroc Phosphates Private Limited (« ZMPPL ») est une société de droit indien créée en 2002 et détenue à 50% par OCP S.A. et à 50% par Zuari Agro Chemicals Limited.

ZMPPL est une holding de participation détenant aujourd'hui 56% du capital de Paradeep Phosphates Limited (« PPL »), société indienne de production d'engrais avec une capacité d'environ 3,0 MT par an de DAP/NPK et urée.

Dénomination sociale	Zuari Maroc Phosphates Private Limited (ZMPPL)
Domaine d'activité	Société d'investissement de droit indien
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	J.N. Marg Bhubaneswar, Khurda District, Odisha, GOA 751001, Inde
Date de constitution	24 janvier 2002
Capital social	3 596 millions de Roupies Indiennes
Valeur nominale des titres	10 Roupies Indiennes
Actionnaires	OCP S.A. : 50,0% ZACL : 50,0%

Source : OCP SA

Présentation des partenaires

Zuari Agro Chemicals Limited (« ZACL ») est un des leaders du secteur des engrais en Inde. ZACL détient des filiales opérant dans la production et la commercialisation d'engrais.

Paradeep Phosphate Limited (« PPL »)

Dénomination sociale	Paradeep Phosphate Limited (PPL Ltd)
Domaine d'activité	Production et commercialisation d'engrais (DAP/NPK, urée) et Importation et ventes d'engrais (Urée, Potasse, DAP)
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Bhubaneswar - Inde
Date de constitution	1986
Date de prise de participation de ZMPL dans la société PPL	28/02/2002

Capital social	8 145 millions de Roupies Indiennes
Valeur nominale des titres	10 Roupies Indiennes
Actionnaires	ZMPPL : 56,1% Public : 43,9% ⁹

Source : OCP SA

Fertinagro Biotech

OCP S.A. a acquis en septembre 2018 une participation de 20% dans la société de droit espagnol Fertinagro Biotech S.L., à travers sa holding OCP International Cooperatieve, Fertinagro opère dans la production et la commercialisation d'intrants agricoles, notamment des engrais de spécialités, destinés aussi bien à l'agriculture qu'à l'élevage.

Fertinagro Biotech SA est détenu à 20% par OCP SA et 80% par Tervalis, un acteur majeur européen de la nutrition végétale et de la production de viande de porc et jambons de Teruel.

Dénomination sociale	Fertinagro Biotech S.A.
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'engrais de spécialités pour l'agriculture et l'élevage sur le marché espagnol et international
Forme juridique	Sociedad Limitada
Siège social	Teruel, polígono La Paz, parcela 185, code postal 44195
Date de constitution	
Capital social	61 000 000 euros
Valeur nominale des titres	100 euros
Actionnaires	OCP SA. : 20% Tervalis : 80,0%

Source : OCP SA

OCP Fertinagro Advanced Solutions (« OFAS »)

OCP Fertinagro Advanced Solutions (OFAS) est joint-venture détenue à 50% par OCP S.A. et à 50% par Fertinagro, premier fabricant de fertilisants d'Espagne. Elle a été immatriculée le 10 avril 2019. Son capital social s'élève à 398 MDH.

OFAS développe une unité de production d'engrais de spécialité d'une capacité nominale de 250 KT dans la plateforme industrielle de Jorf Lasfar dont la date de commissioning est prévue au cours de l'année 2023. Elle commercialisera des engrais de spécialités conditionnés pour répondre aux besoins spécifiques du fermier sur le marché local et international.

Dénomination sociale	OCP Fertinagro Advanced Solutions
Domaine d'activité	Fabrication et commercialisation d'engrais de spécialités
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, Rue Al Abtal Hay Erraha Casablanca
Date de constitution	10/04/2019
Capital social	398 474 200 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA. : 50,0% Fertinagro : 50,0%

Source : OCP S

⁹ Cotation sur NSE

II.2.2. FILIALES « ACTIVITE INTERNATIONAL/TRADING »

II.2.2.1. FILIALES DETENUES A 100% PAR LE GROUPE OCP :

OCP Africa¹⁰

OCP Africa est une filiale détenue à 100% par OCP S.A.

Lancée en 2015, elle a pour objet notamment la commercialisation d'engrais et autres produits et services dans le cadre du développement de la filière agricole en Afrique.

A ce jour, OCP Africa détient 12 filiales et JV : OCP Kenya Limited, OCP Ghana Limited, OCP Zambia Limited, OCP Tanzania Limited, OCP Cameroun SA, OCP Sénégal SA, OCP Africa Fertilizers Nigeria Limited, OCP Côte d'Ivoire SA, OCP Benin SA, Rwanda Fertilizer Company, OCP Ethiopia Fertilizers Manufacturing PLC et Multipurpose Industrial Platform Limited.

Dénomination sociale	OCP Africa
Domaine d'activité	Commercialisation d'engrais, de produits et de services pouvant contribuer au développement de la filière agricole en Afrique. Avant 2015, OCP Africa était une société de services (GPFCE) en veille.
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2-4, rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	1959
Date de changement de dénomination	28/10/2015
Capital social	366 183 800 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

Ces filiales et JV ont pour objet, principalement, la commercialisation et la vente d'engrais et autres produits et services dans le cadre du développement de la filière agricole en Afrique.

OCP Fertilizantes

OCP Fertilizantes, détenue à 100% par OCP International Cooperative, est une société de droit brésilien, créée en 2013, spécialisée dans la distribution d'engrais au Brésil. La création de cette filiale offre une plus grande flexibilité à la Société pour la commercialisation de ses produits au Brésil (stockage, acheminement, logistique, etc.), ainsi qu'une plus grande proximité avec les clients finaux.

Dénomination sociale	OCP Fertilizantes Ltda
Domaine d'activité	Distribution d'engrais
Forme juridique	Société à responsabilité limitée
Siège social	Av. Pres. Juscelino Kubitschek, 1.455 – 7th floor São Paulo, SP Postal Code: 04543-011
Date de constitution	06/05/2013
Capital social	41 037 842 Real
Valeur nominale des titres	1 Real
Actionnaires	OCP International Cooperative U.A. : 100%

Source : OCP SA

¹⁰ A ce jour OCP Africa et ses filiales ne détiennent aucun site de production

OCP North America

OCP North America (anciennement dénommée OCP Reserach LLC), détenue à 100% par OCP S.A. est une société de droit américain créée en 2016. Cette société a pour objet la distribution d'engrais et de produits phosphatés sur le marché nord-américain et la fourniture de prestation de services aux entités du Groupe, notamment la veille stratégique du marché des phosphates.

Dénomination sociale	OCP NORTH AMERICA, INC.,
Domaine d'activité	Distribution d'engrais et de produits phosphatés sur le marché nord-américain, Renforcement des relations avec les clients, développement de nouveaux partenariats, veille stratégique sur le marché des phosphates
Forme juridique	Incorporated (Inc.)
Siège social	OCP North America, Inc. 1370 Sixth Avenue, 32nd Floor New York, NY 10019
Date de constitution	19/01/2016 sous la dénomination de « OCP Research LLC » renommée en « OCP North America Inc. » le 30/01/2019
Date d'entrée d'OCP SA	19/01/2016
Capital social	5 041 000 Dollars
Valeur nominale des titres	0.01 USD
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

SAFTCO

SAFTCO, détenue à 100% par OCP Cooperatiëve U.A., est une société de droit suisse, créée en 2016, qui a pour objet le négoce de matières premières incluant le phosphate, les engrais et les produits chimiques.

Dénomination sociale	SAFTCO S.A.
Domaine d'activité	Négoce de matières premières incluant le phosphate, les engrais et les produits chimiques
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Rue du Mont-Blanc 3, 1201 Genève
Date de constitution	25/05/2016
Date d'entrée d'OCP SA	25/05/2016
Capital social	15 100 000 Franc Suisse
Valeur nominale des titres	1 Franc Suisse
Actionnaires	OCP International Cooperatieve : 100,0%

Source : OCP SA

OCP International Coöperatieve U.A.

OCP International Coöperatieve U.A. (« OCP Coop ») est une filiale de droit néerlandais détenue à 100% par OCP S.A. Cette filiale est une holding d'investissement détenant des participations majoritaires dans les sociétés suivantes : SAFTCO, OCP do Brazil, OCP Fertilizantes, OCP Support Services Limited, Black Sea Fertilizer Trading Co, OCP Singapore Services & Products, Bidra InnovationVentures Fund et Bidra InnovationVentures. OCP Coop détient également des participations minoritaires dans OCP De Argentina, Fertilizantes Heringer, Fertinagro Biotech.

Dénomination sociale	OCP International Coöperatieve U.A.
Domaine d'activité	Holding d'investissement
Forme juridique	Cooperative de droit néerlandais
Siège social	Herikerbergweg 88, 1101 CM Amsterdam, Pays-Bas
Date de constitution	15/04/2011
Capital social	213 143 071 USD
Valeur nominale des titres	N.A.
Actionnaires	OCP S.A. : 100,0%

Source : OCP SA

II.2.2.2. JOINT VENTURES ET PARTICIPATIONS :

SEEFKO

SEEFKO, joint-venture à parts égales entre le Groupe Al-Dahra et la Société, est une société de droit roumain. Créée en 2021, elle a pour objet la commercialisation d'engrais en Roumanie et dans les pays voisins.

Al-Dahra, est un groupe leader dans l'agroalimentaire, spécialisé la cultivation, la production et le commerce d'aliments pour animaux et de produits alimentaires essentiels, ainsi que dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement de bout en bout.

Dénomination sociale	South East Europe Fertilizer Company (SEEFKO)
Domaine d'activité	Commercialisation d'engrais et d'autres intrants agricoles en Roumanie et dans la sous-région
Forme juridique	Joint Stock Company
Siège social	54B Iancu de Hunedoara Blvd, 4th floor, Avantgarde Office Building, Bucharest, Romania
Date de constitution	01/11/2021
Date d'entrée d'OCP SA	01/11/2021
Capital social	4 000 000 RON
Valeur nominale des titres	4000 RON
Actionnaires	OCP S.A. : 50,0% Aldahra : 50,0%

Source : OCP SA

II.2.3. FILIALES SERVICES

JESA

JESA est une joint-venture détenue à 50% par OCP S.A. et à 50% par WORLEY PARSONS¹¹.

Cette société de droit marocain a été créée en 2010 avec l'ambition d'accompagner la Société, ainsi que d'autres clients au Maroc et à l'international, dans leur développement industriel. Elle fournit des prestations d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction dans des activités liées à l'exploitation des phosphates ou à des projets d'infrastructure (énergie, eau, ports, routes etc.). JESA était auparavant dénommée Jacobs Engineering S.A. mais sa dénomination sociale a été modifiée suite à l'acquisition du groupe Jacobs Engineering Inc. par WORLEY PARSONS.

Dénomination sociale	JESA
Domaine d'activité	Prestations de services d'ingénierie et de gestion de projet
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Nearshore Park, 1100 Bd Al Qods, Shore 27 Sidi Maârouf - Casablanca
Date de constitution	13 Août 2010
Capital social	45 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100,0 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 50,0% WORLEY PARSONS DEUTSCHLAND HOLDCO GMBH : 50,0%

Source : OCP SA

Présentation des partenaires

Le groupe Worley Parsons, dont le siège se trouve en Australie, est un groupe spécialisé dans les études et le conseil en ingénierie.

¹¹ WORLEY PARSONS DEUTSCHLAND HOLDCO GMBH

OCP Hospitality (anciennement dénommée Services)

OCP Hospitality, filiale détenue à 100% par OCP S.A, est une société de droit marocain sise au 2-4 rue Al Abtal, Hay Erraha à Casablanca, qui opère principalement dans le secteur de l'hôtellerie. Elle a pour objet la détention et l'exploitation direct ou indirect de tous ensemble hôtelier, restaurant et complexes touristiques et sportifs.

OCP Hospitality détient 75,6% du capital de MHC "Maghreb Hospitality Company".

Dénomination sociale	OCP Hospitality
Domaine d'activité	Acquisition et exploitation de biens hôteliers et installations similaires, facility management, restauration et agence de voyage
Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	01 février 2013
Siège social	2 – 4 rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Capital social	3 205 167 700 Dirhams
Valeur nominale	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

Maghreb Hospitality Company (« MHC »)

MHC est une filiale détenue par OCP Hospitality à hauteur de 75,6% et par le Fonds Hassan II pour le Développement Économique et Social à hauteur de 24,4%. MHC opère dans le secteur hôtelier et détient des participations dans la Société La Mamounia (« SLM ») à hauteur de 52,07%, la Société Foncière La Lagune (« SFL ») à hauteur de 82,8%, la Société Palais Jamai (« SPJ ») à hauteur de 100% et la Société de Gestion de l'Hôtel Michlifén (« SGHM ») à hauteur de 80%. MHC détient directement dans son bilan l'Hôtel Michlifén.

Dénomination sociale	Maghreb Hospitality Company
Domaine d'activité	Détention et acquisition d'actifs dans le secteur immobilier ainsi qu'exploitation et gestion hôtelière
Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	18 décembre 2019
Siège social	2 – 4 rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Capital social	4 100 000 000 Dirhams
Valeur nominale	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 75,6% Fonds Hassan II : 24,4%

Source : OCP SA

Présentation des partenaires

Le Fonds Hassan II a pour objet le financement de tout projet contribuant à la promotion de l'investissement et de l'emploi, ainsi qu'aux différents programmes d'habitat, d'infrastructure autoroutière, d'irrigation.

Teal Technology Services

Au 30 Juin 2023, Teal Technology Services S.A. est détenue à 100% par OCP S.A.

Dénomination sociale	Teal Technology Services
Domaine d'activité	Fourniture de services numériques et informatiques pour entreprises africaines
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Casablanca Nearshore Park, Shore 19 1100 Bd Al Qods – Quartier Sidi Maârouf 20270 Casablanca – Maroc
Date de constitution	14/12/2017
Capital social	15 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

Teal Technology Services a été créée afin d'accompagner les entreprises africaines et marocaines, tous secteurs confondus, à travers des services numériques et informatiques leur permettant d'accélérer leur transformation digitale et en faire une réussite.

Courant le 1^{er} semestre 2023, OCP SA a racheté les parts détenues par IBM dans Teal Technology Services.

UM6P Paris Office (anciennement dénommée OCP International SAS)

UM6P Paris Office est une société de droit français sise au 19 rue de l'Amiral Hamelin à Paris, qui opère principalement dans le secteur de l'immobilier et celui du conseil. Elle a pour objet la détention et l'exploitation de biens immobiliers, la location immobilière et le conseil et assistance adressés exclusivement aux entités du Groupe OCP.

La filiale a connu un changement d'actionariat courant 2022, avec la cession de 95% des titres d'OCP SA dans UM6P Paris Office à UM6P France SAS.

UM6P Paris Office compte parmi ses actifs un ensemble immobilier qui comporte un terrain de 653 m², sur lequel est construit un hôtel particulier d'une surface bâtie globale de 1 703 m², à usage de bureaux principalement et de logement pour une petite partie.

Dénomination sociale	UM6P Paris Office
Domaine d'activité	Achat, acquisition et exploitation de tous biens mobiliers et immobiliers ; conseil et assistance dans les domaines des secteurs minier et industriel ; la prise de participations dans d'autres entités
Forme juridique	Société par actions simplifiées de droit français
Siège social	19, rue Hamelin 75016 Paris
Date de constitution	29/06/1943
Date d'entrée d'OCP SA	01/07/2015
Capital social	30 420 913,50 Euros
Valeur nominale des titres	42,5 Euros
Actionnaires	OCP S.A. : 5% UM6P France SAS : 95%

Source : OCP SA

SOTREG

SOTREG, société anonyme au capital de 56 millions de dirhams, détenue à 100% par OCP SA. Cette filiale a été créée en 1973 avec pour unique objet le transport du personnel du Groupe OCP.

Dénomination sociale	SOTREG
Domaine d'activité	Transport du personnel du Groupe OCP
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Angle Avenue Hassan II & Avenue 2 Mars – BP 142, Khouribga 25000
Date de constitution	17/07/1973
Capital social	56 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100,0 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

DOOC S.A.

DOOC S.A., filiale détenue à 100% par OCP SA depuis 2021, anciennement joint-venture détenue à 50% par OCP S.A. et à 50% par le groupe DuPont de Nemours.

Cette société de droit marocain a été créée en 2013 afin de fournir des prestations de conseil et de formation dans les domaines de la sécurité industrielle, de l'environnement, de l'énergie et de la productivité industrielle.

Dénomination sociale	DOOC S.A.
Domaine d'activité	Fourniture de services de conseil en matière de sécurité et développement durable des opérations industrielles
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Casablanca Nearshore Park – Shore 2 – Plateau 605, Sidi Maarouf, Casablanca
Date de constitution	25/12/2013
Capital social	50 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

OCP Solutions (anciennement dénommée SMESI)

OCP Solutions a été créée en 1959 et a changé de dénomination en février 2018. Elle est dotée d'un capital de 20 millions de dirhams et est détenue à 100% par OCP SA. Son activité consiste en la réalisation de prestations de conseil et d'assistance technique en stratégie, management et organisation, et en la fourniture de travaux de modélisation et d'analyses quantitatives.

Dénomination sociale	OCP Solutions
Domaine d'activité	Bureau d'études
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2, rue Al Abtal Hay Erraha – Casablanca
Date de constitution	04/05/1959
Capital social	20 000 000 Dirhams
Valeur nominale des titres	500,0 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

COMATAM

Créée en 1991 et dotée d'un capital social de 14 500 000 dirhams, la COMATAM est une filiale à 100% du Groupe OCP. Elle est spécialisée dans la consignation de navires et l'affrètement de produits miniers, phosphates en particulier. Elle a également comme objet la création, l'acquisition et l'exploitation de tous services d'affrètements ou de services maritimes de transport pour toutes destinations ainsi que tous transports par terre et par eau s'y rattachant.

Dénomination sociale	COMATAM
Domaine d'activité	Consignation de navires et affrètement de produits miniers, phosphates en particulier
Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	1991
Siège social	2 – 4 rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Capital social	14 500 000 Dirhams
Valeur nominale	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 100,0%

Source : OCP SA

II.2.4. FILIALES «AUTRES »

SADV

La Société d'Aménagement et de Développement Vert (« SADV ») est une filiale détenue à 100% par UM6P Endowment Holding, elle-même totalement détenue par l'Université Mohammed VI Polytechnique. Cette société est en charge de l'aménagement et du développement de projets urbains à travers notamment le projet Ville Verte Mohammed VI à Benguerir, correspondant à une ville nouvelle à vocation universitaire répondant aux critères de respect de l'environnement et de la promotion du développement durable.

Dénomination sociale	Société d'Aménagement et de Développement Vert
Domaine d'activité	Aménagement et développement de projets urbains, gestion d'actifs
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	2 rue Al Abtal, Hay Erraha, Casablanca
Date de constitution	09/12/2011
Capital social	2 784 991 300 Dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	UM6P Endowment Holding : 100,0%

Source : OCP SA

SAEDM

La Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan (« SAEDM ») est une filiale détenue à 51% par OCP S.A. et à 49% par la Direction des Domaines Privés de l'Etat (Ministère de l'Economie et des Finances).

Cette société a pour objet l'aménagement, le développement et la construction de projets immobiliers au Maroc à travers notamment le Pôle Urbain de Mazagan.

Dénomination sociale	Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan (SAEDM)
Domaine d'activité	Aménagement, Développement & Commercialisation dans le domaine Immobilier
Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	24 décembre 2013

Siège social	2-4, rue Al Abtal- Hay Erraha – Casablanca
Capital social	608 382 000 Dirhams
Valeur nominale	100 Dirhams
Actionnaires	OCP SA : 51,0% Direction des Domaines privés de l'Etat (Ministère de l'Economie et des Finances) : 49,0%

Source : OCP SA

Université Mohammed VI Polytechnique (« UM6P »)

L'Université Mohammed VI Polytechnique est une institution de recherche et de formation installée au cœur de la Ville Verte de Benguerir. Soutenue par la Fondation OCP, l'Université développe des programmes d'enseignement de haut niveau reposant sur les fondamentaux suivants : enseignement, recherche, développement, transfert des technologies, incubation de projets innovants, etc. Les unités d'enseignement de l'Université développent des partenariats internationaux avec des établissements de renom, auxquels s'ajoutent près de 200 accords d'échange et de recherche conclus avec des établissements et des industries sur tous les continents.

Par ailleurs, UM6P détient notamment les sociétés Atlas Cloud Services et InnovX à hauteur de 100% et UM6P Endowment Holding également à hauteur de 100%. Cette dernière détient la totalité des titres de la SADV.

Dénomination sociale	Université Mohammed VI Polytechnique « UM6P »
Domaine d'activité	Enseignement supérieur et développement de la recherche scientifique et technologique
Forme juridique	Société anonyme
Date de constitution	13 juin 2013
Siège social	LOT 660, Hay Moulay Rachid, Benguerir, Maroc
Capital social	32 034 650 900 Dirhams
Valeur nominale	100,0 Dirhams
Actionnaires	Fondation Sociale Groupe OCP : 100,0%

Source : OCP SA

OCP Green Water

OCP Green Water est une filiale de droit marocain détenue à 100% par OCP S.A. Son domaine d'activité consiste en l'exploitation d'un établissement pour le traitement de l'eau, la production et commercialisation d'eau de source non conventionnelle. Elle a également comme objet la production et la commercialisation d'eau à usage industriel et d'eau potable.

Dénomination sociale	OCP Green Water
Domaine d'activité	Développement, financement, construction, exploitation et maintenance d'unité de production d'eau à usage industriel et d'eau potable
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Jorf Lasfar BP118 Province El Jadida
Date de constitution	14/11/2022
Date d'entrée d'OCP SA	14/11/2022
Capital social	1 000 000 000 dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP S.A. : 100,0%

Source : OCP SA

OCP Green Energy

OCP Green Energy est une filiale de droit marocain détenue à 100% par OCP S.A. Son domaine d'activité consiste en la production et la commercialisation d'énergie électrique produite à partir de sources d'énergies renouvelables. Elle a également comme objet la production et la commercialisation d'énergie électrique produite à partir de sources d'énergies renouvelables.

Dénomination sociale	OCP Green Energy
Domaine d'activité	Développement, financement, construction, exploitation et maintenance d'installations de production de l'énergie électrique à partir de source d'énergie renouvelable.
Forme juridique	Société anonyme
Siège social	Cité OCP, Hay Moulay Rachid, Boite postale 36, Ben Guérir
Date de constitution	17/11/2022
Date d'entrée d'OCP SA	17/11/2022
Capital social	375 000 000 dirhams
Valeur nominale des titres	100 Dirhams
Actionnaires	OCP S.A. : 100,0%

Source : OCP SA

II.3. DIVIDENDES

La distribution de dividendes est décidée chaque année lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires pour les Joint-Ventures (JV) et pour les filiales. Cette décision tient compte de la situation financière de la JV / filiale et du plan d'investissement inscrit dans le cadre de sa stratégie globale.

III. SECTEUR D'ACTIVITE

III.1. INTRODUCTION

Le phosphore contenu dans les roches phosphatées est principalement utilisé dans la production d'engrais : ceux-ci représentent environ 87 % de la demande mondiale de produits phosphatés. Le phosphore sert également à la fabrication d'agents de conservation alimentaire et de produits cosmétiques, au traitement de l'eau et à la métallurgie.

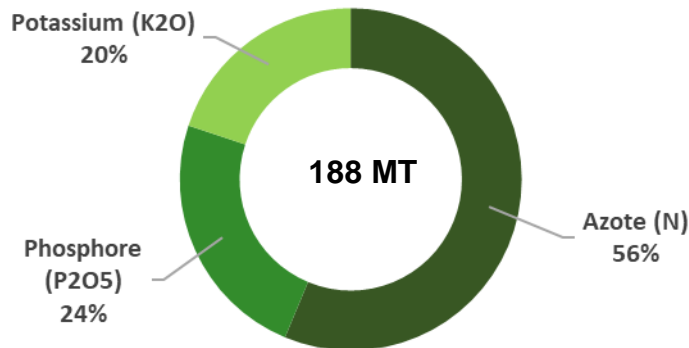
Les engrais sont utilisés pour accroître la fertilité des sols par apport de nutriments et permettent d'améliorer le rendement de la production des cultures agricoles. Les engrais sont classés selon leur apport de macronutriments (nécessaires en grandes quantités) et de micronutriments. Indispensables à la croissance des plantes, les principaux macronutriments sont l'azote (N), le phosphore (P) et le potassium (K).

Chacun de ces trois macronutriments a une fonction spécifique dans la formation des plantes et dans leur développement, d'où la nécessité d'équilibrer les proportions de ces trois nutriments afin d'optimiser l'efficacité des engrais.

Le phosphore joue un rôle fondamental dans le développement des racines des plantes ; il est également indispensable à la photosynthèse tout comme à la germination. L'azote est un élément important pour la croissance et le rendement de la plante. Enfin, le potassium sert à améliorer l'assimilation de l'eau par la plante et sa résistance à la sécheresse, aux maladies, aux aléas climatiques, aux mauvaises herbes et aux insectes. Bien que ces nutriments soient naturellement présents dans les sols, ils s'épuisent avec le temps, ayant pour conséquence la diminution des rendements agricoles, d'où la nécessité d'appliquer des engrais.

Selon l'IFA, la consommation mondiale de macronutriments pour l'année agricole 2022 était de 188 millions de tonnes, répartis comme suit : 56 % d'engrais azotés, 24 % d'engrais phosphatés, et 20 % d'engrais à base de potassium

Consommation totale de nutriments (année agricole 2022)



Source: IFA – Short-Term Fertilizer Outlook 2022-2023

III.2. LES DETERMINANTS DE LA CONSOMMATION MONDIALE D'ENGRAIS

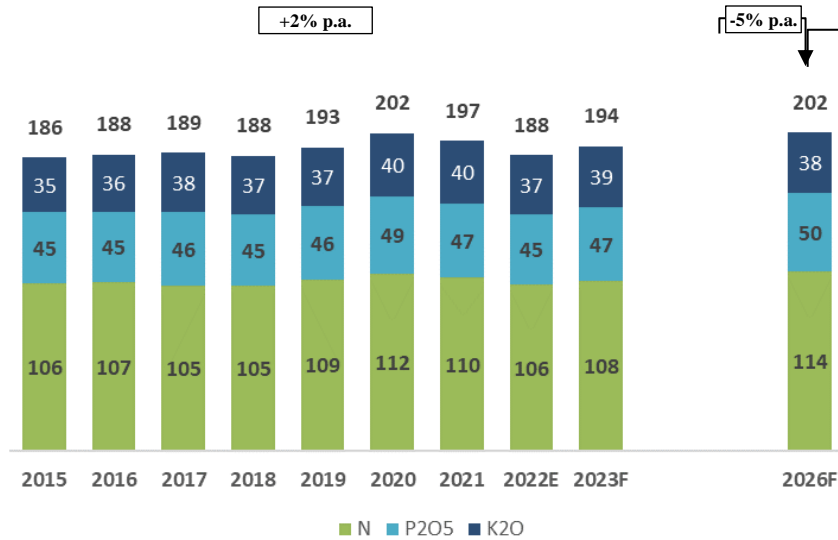
La consommation mondiale d'engrais dépend principalement des demandes alimentaires humaine et animale, qui dépendent à leur tour de la croissance démographique, de la superficie des terres cultivées, des évolutions dans les habitudes alimentaires notamment des pays émergents et de la consommation de biocarburants. Compte tenu du potentiel limité d'accroissement des terres arables, la productivité agricole est un enjeu majeur pour faire face au défi alimentaire d'ici 2050, et les engrais jouent un rôle clé dans l'accroissement des rendements agricoles.

Selon l'IFA, le taux de croissance annuel moyen de la consommation d'engrais à base d'azote, de phosphore et de potasse a atteint, entre 2000 et 2020 respectivement de 1.5%, 1.9% et 2.9% par an.

La consommation mondiale d'engrais phosphatés devrait atteindre 50 millions de tonnes P₂O₅ à horizon 2026 par rapport à une consommation de 47 millions de tonnes P₂O₅ en 2023. En effet, la consommation mondiale devra dépasser son pic de 2020 à horizon 2026 après des années 2021 et 2022 caractérisées par une baisse de la demande mondiale.

Le graphique ci-dessous illustre les prévisions de croissance de la consommation mondiale d'engrais phosphatés :

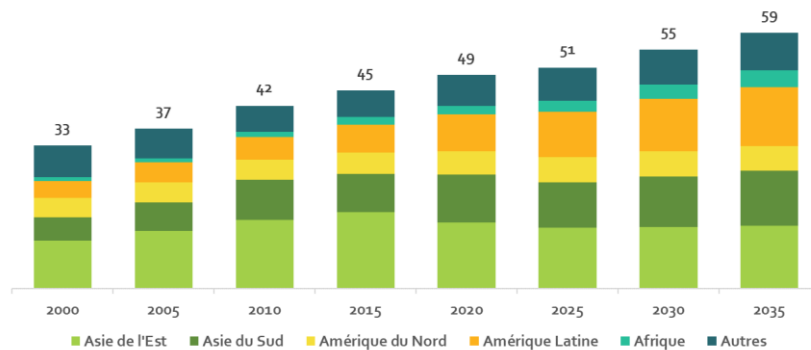
Évolution (prévue) de la consommation mondiale d'engrais phosphatés (2000 – 2026) (en millions de tonnes P2O5)



Source : IFASTAT, IFA Medium-Term Fertilizer Outlook 2022 – 2026, July 2022

Le graphique ci-dessous illustre la part de chaque région dans la consommation mondiale d'engrais phosphatés jusqu'en 2035.

Consommation en Mt P₂O₅ (2000-2035)



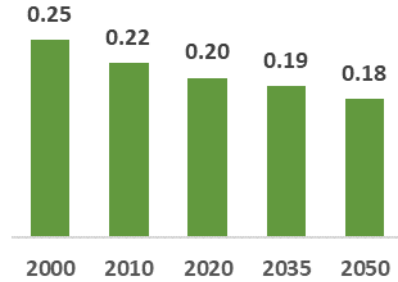
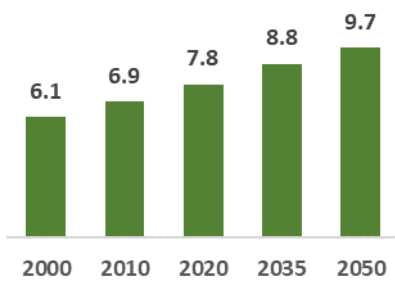
Source : IFA, CRU. 2010-2020 réalisé. 2020-2035 estimations CRU Novembre 2022

CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET TERRES ARABLES

Comme le montrent les graphiques ci-dessous, d'après les Nations Unies, la population mondiale devrait augmenter de +24 % entre 2020 et 2050, atteignant près de 9.7 milliards d'habitants. Sur la même période, selon la FAO, la superficie de terres arables par habitant devrait diminuer de 13% à l'échelle mondiale entre 2020 et 2050 pour s'établir autour de 0.18 hectares par habitant, notamment en raison de l'intensification des phénomènes d'urbanisation et d'industrialisation.

Croissance démographique mondiale (en milliards)

Superficie de terres arables par habitant (ha/habitant)



Source: FAO, 2018, *The future of food and agriculture – Alternative pathways to 2050*. Rome; UN world population prospect 2022

Par conséquent et afin de répondre au défi alimentaire mondial, un accroissement des rendements à l’hectare est nécessaire pour être en mesure d’augmenter la production agricole, ce qui nécessite des apports toujours plus importants en nutriments à travers l’application d’engrais.

III.2.2.ÉVOLUTION DES HABITUDES ALIMENTAIRES DANS LES PAYS ÉMERGENTS

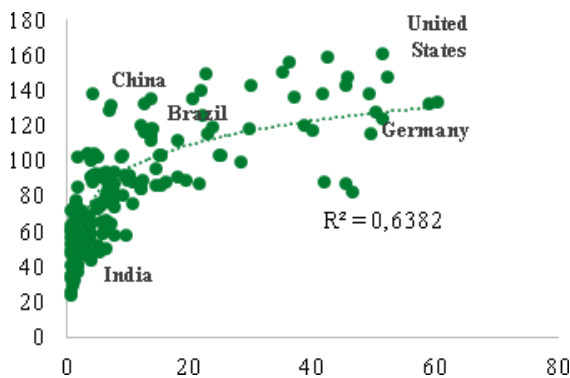
Les pays développés appliquent généralement davantage d’engrais phosphatés que les pays émergents, au vu de la maturité de leur agriculture. Cependant, la croissance économique soutenue que connaissent les pays émergents stimule la demande d’aliments destinés à la consommation humaine et animale, générant des taux de croissance de consommation d’engrais phosphatés plus soutenus.

En effet, dans un contexte de croissance annuelle des PIB importante, les populations des pays émergents adoptent des régimes alimentaires de plus en plus riches en protéines à mesure que leur pouvoir d’achat augmente. Ainsi, la consommation des céréales destinées à l’alimentation du bétail et des volailles croît, et par conséquent la demande d’engrais.

A titre d’exemple, 7 kg de céréales sont nécessaires pour produire 1 kg de bœuf et 2 kg pour produire 1 kg de volaille. Par ailleurs, selon la FAO et l’OCDE, la consommation de viande devrait augmenter de 4% en 2031 par rapport à la moyenne 2019-2021 à l’échelle mondiale et de 8 % dans les pays en voie de développement.

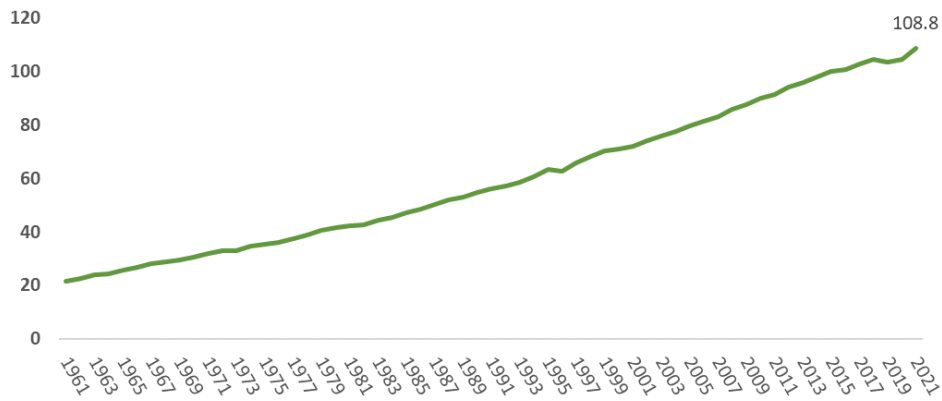
Consommation de protéines (grammes par personne et par jour en fonction du PIB par habitant en KUSD

Quantité de céréales (en kilogrammes) nécessaire pour produire 1 kg de viande



Source : FAOSTAT et Banque mondiale, IFA, 2009.

Production de viande – indice 100 (référence 2015=100)

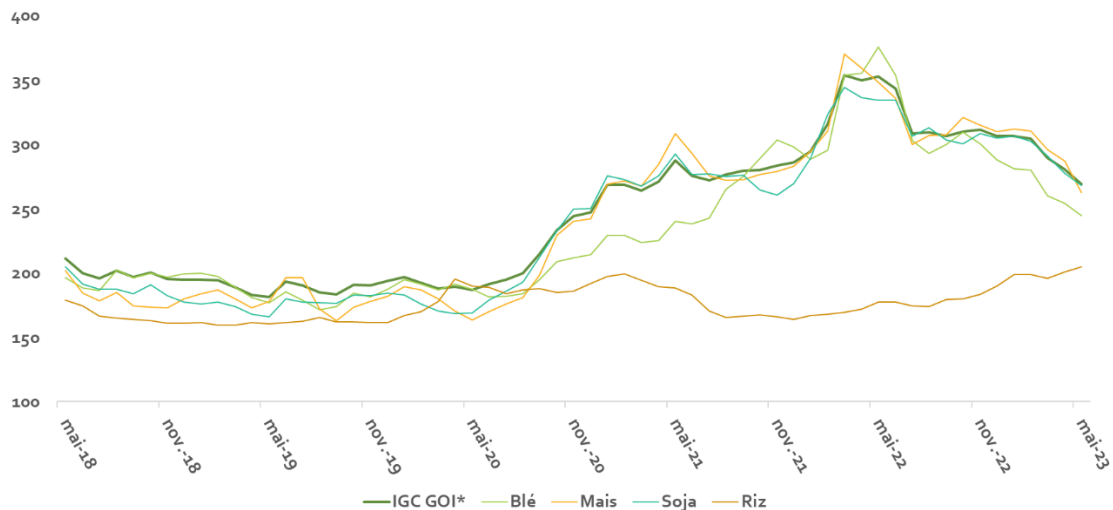


Source : FAOSTAT 2022

PRIX ET STOCKS DES PRODUITS AGRICOLES

Les niveaux de prix et de stocks des produits agricoles influent sur le budget que les agriculteurs peuvent consacrer à l’achat d’engrais. De mai 2020 à mai 2022, les prix des produits agricoles ont connu une hausse importante due aux conditions climatiques défavorables et à l’éruption de la guerre en Ukraine en 2022. En effet, le phénomène de La Niña qui a perduré sur les trois dernières années a négativement impacté le niveau de production agricole mondiale. Les prix des denrées alimentaires ont progressivement augmenté en 2020 et 2021 pour atteindre des niveaux record en 2022. A la suite du début de la guerre en Ukraine en février 2022, les incertitudes liées à la production et aux exportations Ukrainiennes et Russes de céréales et d’oléagineux ont pesé lourdement sur les marchés mondiaux. Néanmoins, les accords trouvés dans le cadre de la Black Sea Grain Initiative ont permis d’apaiser les tensions sur les marchés agricoles. Les prix des principaux produits agricoles (blé, maïs, soja) se sont repliés depuis mai 2022 pour retrouver les niveaux d’avant-guerre au deuxième trimestre 2023.

Évolution des indices de prix sur les céréales et oléagineux maïs, du soja et du blé (2018-2023)

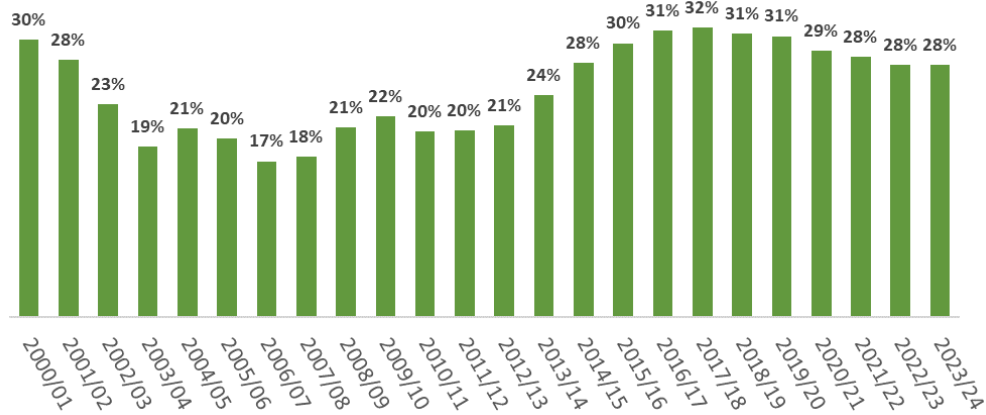


Source : International Grains Council, IGC Grains and Oilseeds Index (GOI).

* Indice Composite sur les céréales et oléagineux. Tous les indices sont rebasé à 100 à Janvier 2000

D’après les prévisions du département de l’Agriculture des États-Unis (USDA), les stocks mondiaux de céréales en pourcentage de la consommation mondiale, à fin 2023/2024, devraient être de 28 % (environ 100 jours de consommation). Rappelons que le niveau moyen pour la période 2000-2022 correspondait à 90 jours de consommation.

Stocks mondiaux de céréales en pourcentage de la consommation – ratio stock/utilisation (2000-2024)



Note : estimation pour 2022/23 et prévision pour 2023/202. Source : USDA, World Agricultural Supply and Demand Estimates (WASDE) mai 2023

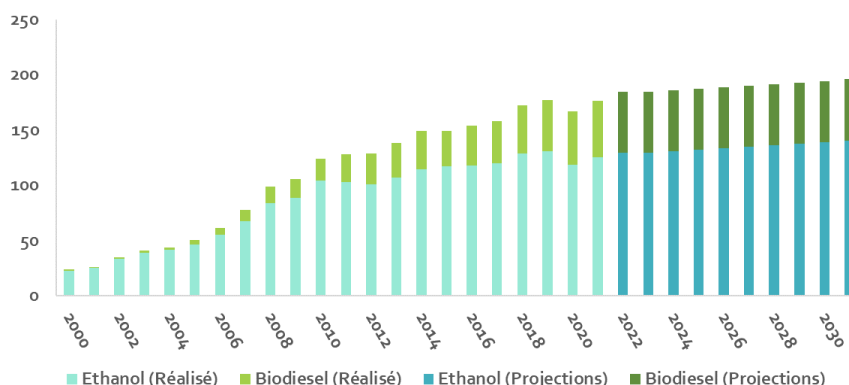
PRODUCTION DE BIOCARBURANTS

Selon l'Agence Internationale de l'Energie (IEA), la production de biocarburant a augmenté à un rythme annuel moyen de +4% sur les dix dernières années. Cela est notamment dû au nombre grandissant de pays adoptant des législations visant à remplacer les combustibles fossiles.

Cette tendance a influencé les pratiques agricoles dans la mesure où elle a contribué à l'accroissement de la demande en céréales à destination des biocarburants (maïs aux États-Unis, canne à sucre au Brésil ou betterave à sucre dans l'Union Européenne), et par conséquent, affectant à la hausse la demande d'engrais.

Après une période de volatilité accrue due au contexte du Covid-19 et de la reprise subséquente, la consommation de biocarburants devrait augmenter sur la période 2022-2031. La baisse actuelle de la consommation mondiale de carburants laisse cependant entrevoir une croissance limitée à court terme. Néanmoins, l'utilisation des biocarburants reste favorisée par son impact environnemental positif. Selon l'AIE, les biocarburants devront répondre à 15% de la demande énergétique mondiale pour le secteur du transport à horizon 2030 dans son Net Zero Scenario. La part des biocarburants dans la demande énergétique du secteur du transport devra donc quadrupler par rapport à 2021 (3.6% de la demande totale). Le challenge environnemental devra donc continuer à supporter la production de biocarburants à minima sur le moyen terme.

Production de biocarburants aux niveau mondial depuis 2000 (en milliards de litres)



Source : FAO et OCDE. Perspectives Agricoles de l'OCDE et de la FAO 2022-2031

LES IMPERATIFS DES ENJEUX DE DURABILITE

Le secteur agricole est confronté à un défi crucial : nourrir une population mondiale croissante tout en réduisant son empreinte écologique et en préservant les ressources naturelles pour les générations futures. L'agriculture est au cœur des enjeux environnementaux, avec des effets à la fois négatifs tels que la pollution et la dégradation des sols, de l'eau et de l'air, mais aussi des effets positifs, tels que l'absorption des gaz à effet de serre par les cultures et les sols, et certaines pratiques agricoles

qui atténuent les risques climatiques. Dans cette perspective, la fertilisation joue un rôle majeur pour relever ces défis.

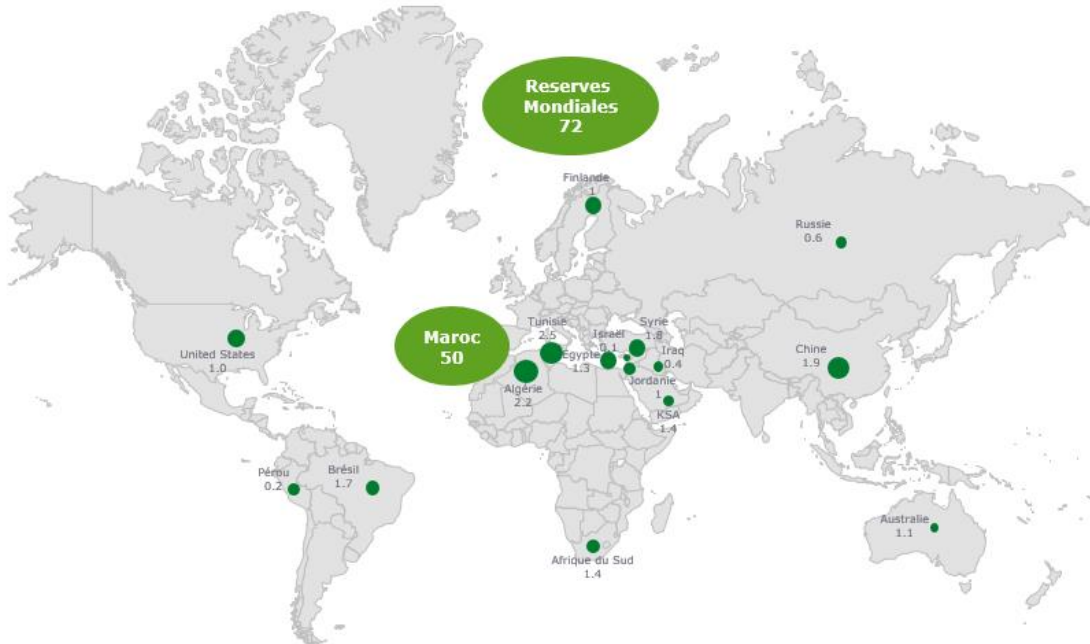
L'impératif de préserver les ressources en terres, en eau et en engrais minéraux oblige à tirer le meilleur parti de chaque élément nutritif. Grâce à la personnalisation des produits de fertilisation et à l'adoption de pratiques agricoles durables, il est possible d'optimiser l'utilisation des nutriments nécessaires à la croissance des plantes, tout en minimisant les impacts néfastes sur l'écosystème. En ajustant judicieusement les pratiques de fertilisation, il est ainsi possible de préserver la qualité de l'eau, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de prévenir la dégradation des sols et de protéger la biodiversité.

III.3. L'OFFRE MONDIALE D'ENGRAIS PHOSPHATES

RESERVES MONDIALES DE PHOSPHATES

Les engrais phosphatés sont généralement produits à partir de trois éléments principaux : la roche phosphatée, le soufre et l'ammoniac. Les réserves de roche sont généralement localisées dans d'anciennes zones de remontée des eaux océaniques et d'anciens milieux pauvres en énergie. Les formations de roche phosphatées se présentent le plus souvent sous la forme de phosphorites sédimentaires d'origine marine. Les plus grands gisements de roche phosphatée se trouvent au Maroc, en Chine, au Moyen-Orient et aux États-Unis. De vastes gisements non sédimentaires ont également été recensés au Brésil, au Canada, en Finlande, en Russie et en Afrique du Sud. D'après le rapport publié en janvier 2023 par l'USGS, le Département d'études géologiques des États-Unis, les réserves mondiales de roche phosphatées sont évaluées à environ 72 milliards de tonnes, dont 50 milliards se trouvent au Maroc comme le montre la carte ci-dessous :

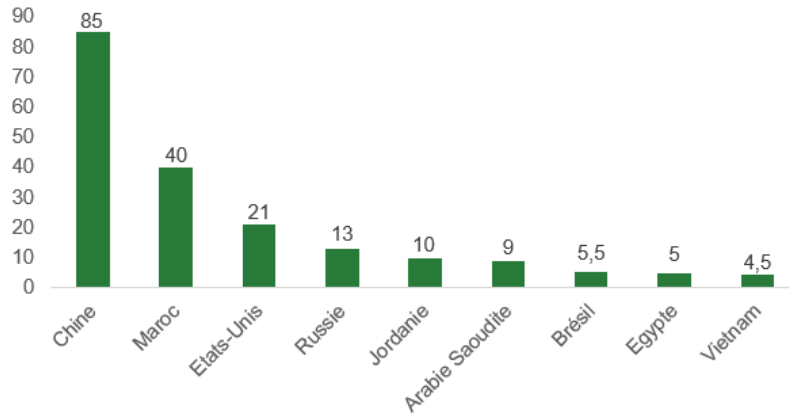
Réserves de phosphate à l'échelle mondiale (en milliards de tonnes)



Source : USGS, Janvier 2023

PRODUCTION MONDIALE DE ROCHE DE PHOSPHATE

Principaux pays producteurs de roche phosphatée en 2022 (en MT de tonnes de roche)



Source : USGS, Janvier 2023

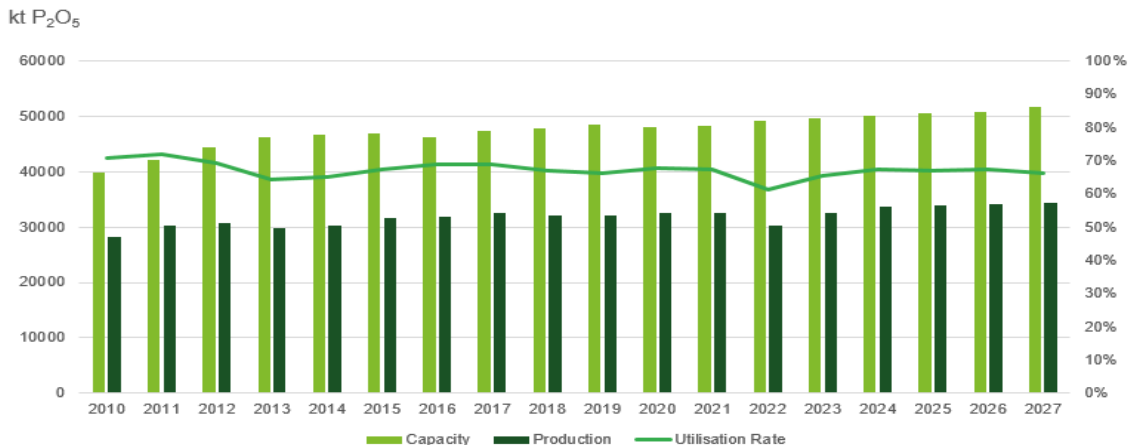
La production de roche phosphatée s'est accrue considérablement, passant de 133 millions de tonnes en 2000 à 220 millions de tonnes en 2022, selon USGS, à un taux de croissance annuel moyen de +2%.

La production d'engrais phosphatés (DAP/MAP/TSP) a cru à un rythme soutenu sur les dernières décennies, augmentant d'environ 19,9 millions de tonnes de P₂O₅ en 2000 à 30,2 millions de tonnes de P₂O₅ en 2022, soit un taux de croissance annuel moyen de 1,9%, d'après CRU.

Ce niveau de production a permis un maintien des taux d'utilisation des capacités de granulation entre 60% et 72% sur 2000-2022. Au cours de cette même période, la consommation a crû plus rapidement que l'évolution de la capacité mondiale avec respectivement un taux de croissance annuel de 2,4% pour la première et 2,0% pour la seconde, selon CRU.

Le graphique ci-dessous illustre les évolutions historiques et les prévisions d'augmentation de la production et des capacités jusqu'en 2026.

Production mondiale d'engrais (DAP/MAP/TSP) et capacité (en MT P₂O₅) et taux d'utilisations de la capacité (%)



Source : CRU, Mai 2023

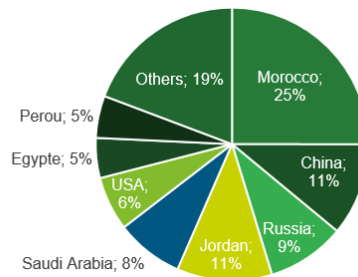
III.4. COMMERCE INTERNATIONAL DE PHOSPHATE ET DERIVES

Les principaux marchés des produits phosphatés sont les suivants :

- *Roche phosphatée* : Roche vendue pour une application directe dans les sols acides, ou utilisée par d'autres industriels pour être transformée, principalement en engrais ;
- *Acide phosphorique* : Acide acheté pour être transformé dans des usines, principalement en engrais phosphatés ;
- *Acide phosphorique purifié et produits phosphatés pour l'alimentation des animaux* : Produits destinés à être transformés ou utilisés directement dans les industries agro- alimentaires ou pour l'alimentation d'animaux d'élevage ;
- *Engrais phosphaté* : Produits fertilisants destinés à l'application directe, ou utilisés en mélange avec d'autres engrais azotés ou potassés.

Selon CRU, le commerce mondial de roche phosphatée, d'acide phosphorique et d'engrais phosphatés s'est élevé à 27 millions de tonnes P₂O₅ en 2022, contre 31,1 millions de tonnes P₂O₅ en 2021, soit une baisse annuelle de l'ordre de 13%. Sept pays ont représenté 75% du commerce mondial de roche, d'acide phosphorique et d'engrais phosphatés en 2022. Il s'agit du Maroc, de la Chine, de la Russie, de la Jordanie, de l'Arabie Saoudite, de l'Egypte et des États-Unis comme l'illustre le graphique ci- dessous :

Part de marché (trade) des principaux exportateurs de produits phosphatée (2022)



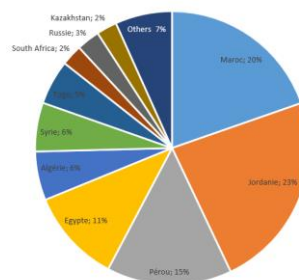
Source : statistiques de CRU (2022).

III.4.1. ROCHE PHOSPHATEE

La roche phosphatée est principalement produite et transformée dans les pays détenant des réserves de minerais. Sur les quelques 200 millions de tonnes de roche phosphatée produites en 2022, seulement 28,6 millions de tonnes ont fait l'objet d'échanges commerciaux à l'international. Ces derniers ont baissé de 11% par rapport à 2021, où le commerce mondial de roche phosphatée s'élevait à 32,2 millions de tonnes.

Le graphique ci-dessous montre les principaux exportateurs de roche phosphatée en 2022. Le Groupe étant parmi les acteurs les plus importants, avec une part de marché de 20% des exportations mondiales en volume, sachant qu'il représentait 15% de la production mondiale de roche phosphatée la même année, selon CRU.

Part de marché (trade) des principaux exportateurs de roche phosphatée (2022)

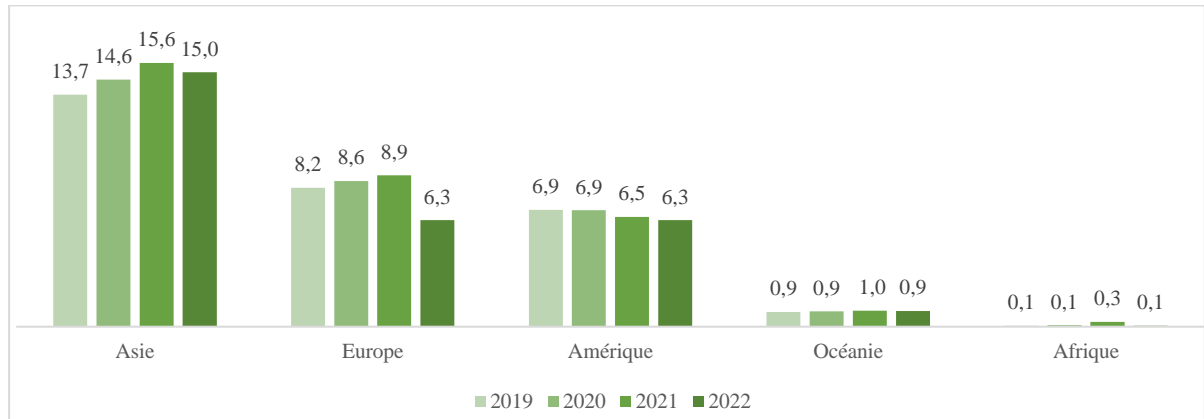


Source : statistiques de CRU (2022)

Hormis le Maroc, les principaux pays et acteurs exportateurs de roche phosphatée en 2022 sont : la Jordanie (Jordan Phosphates Mines Co), l’Egypte (Misr Phosphates et Al Watanya), et le Pérou (Misky Mayo et Bayovar).

Le graphique ci-dessous montre les principaux importateurs de roche phosphatée de 2019 à 2022.

Importations mondiales de roche phosphatée (en million de tonnes)



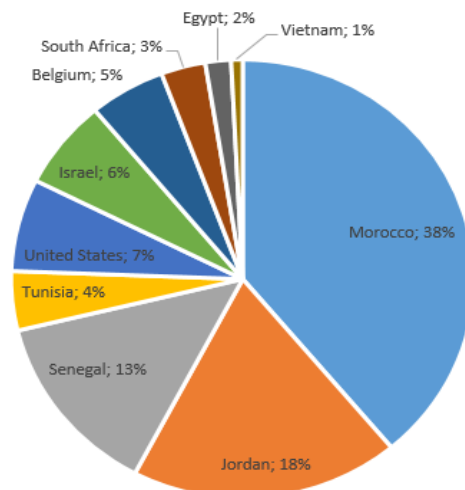
Source : statistiques de CRU (2019 à 2022)

III.4.2. ACIDE PHOSPHORIQUE

Les exportations mondiales d’acide phosphorique ont atteint 3,9 millions tonnes P_2O_5 en 2022, en baisse de 3,7% par rapport à l’année précédente.

Le graphique ci-dessous montre les principaux exportateurs d’acide phosphorique en 2022.

Part de marché des principaux exportateurs d’acide phosphorique (2022)

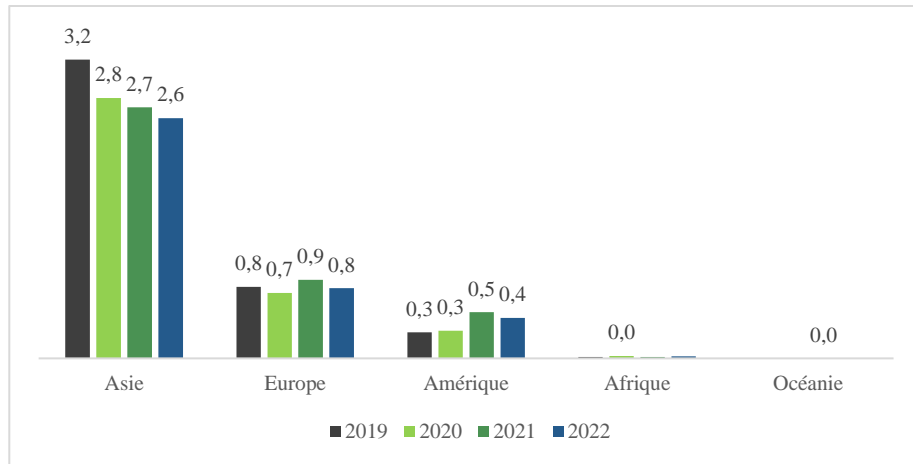


Source : statistiques de CRU (2022)

Le Groupe est le principal exportateur d’acide phosphorique, avec une part de marché atteignant 38% des exportations mondiales en volume en 2022, alors qu’il représentait 14,4% de la production mondiale d’acide phosphorique la même année, selon CRU.

Le graphique ci-dessous montre les principaux importateurs d’acide phosphorique de 2019 à 2022.

Importations mondiales d’acide phosphorique (en millions de tonnes de P_2O_5)



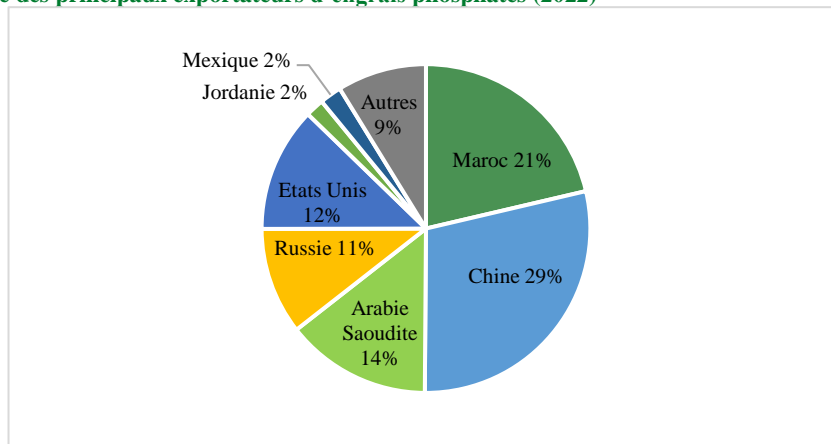
Source : statistiques de CRU (2019 à 2022)

III.4.3. ENGRAIS PHOSPHATES

Les importations mondiales d’engrais phosphatés (DAP, MAP, et TSP) ont atteint près de 14 millions de tonnes P₂O₅ en 2022, soit une baisse de 16% par rapport à 2021 (16.7 millions de tonnes P₂O₅).

Le graphique ci-dessous montre les principaux exportateurs d’engrais phosphatés en 2022. Le Groupe est le 1er plus grand exportateur d’engrais phosphatés, avec une part de marché de 21% des exportations mondiales en volume en 2022, alors qu’il représentait 12,3% de la production mondiale d’engrais phosphatés la même année, selon CRU.

Part de marché des principaux exportateurs d’engrais phosphatés (2022)

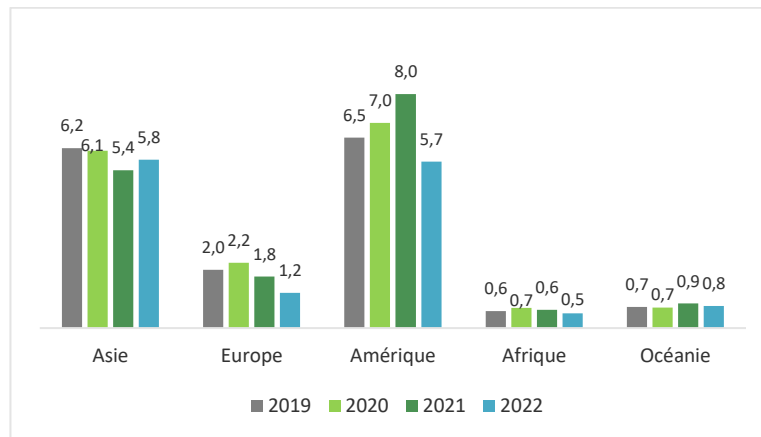


Source : statistiques de CRU (2022)

Hormis le Maroc, les principaux pays et acteurs exportateurs d’engrais, en 2022, sont : la Chine (YunTianHua, Kailin- Wengfu, Yihua), les Etats-Unis (Mosaic), la Russie (Phosagro, EuroChem) et l’Arabie Saoudite (Ma’aden).

Le graphique ci-dessous montre les principaux importateurs d’engrais phosphatés de 2019 à 2022.

Importateurs mondiaux d'engrais phosphatés (par million de tonnes de P₂O₅)



Source : statistiques de CRU (2019 à 2022)

III.4.4. IMPORTATIONS MONDIALES DE PHOSPHATE PROVENANT DU GROUPE

Selon les estimations de CRU, en termes de volumes de P₂O₅, les engrais phosphatés¹⁵ du Groupe (DAP, MAP et TSP) ont représenté respectivement 32%, 3%, 55%, 26%, 27% et 18% des importations d'engrais phosphatés de l'Europe, de l'Amérique du Nord, de l'Afrique, de l'Amérique du Sud, de l'Asie, et de l'Océanie en 2022.

IV. PRODUITS ET MARCHES DU GROUPE OCP

Le Groupe OCP est un producteur d'engrais verticalement intégré, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur des phosphates, et spécialisé dans l'extraction, la production et la commercialisation (i) de phosphates, (ii) d'acide phosphorique (dont l'acide phosphorique purifié) et (iii) d'engrais phosphatés.

En 2023, la Société est un des leaders mondiaux de la production de roche phosphates, d'acide phosphorique et d'engrais phosphatés.

Les activités minières du Groupe OCP sont situées dans les régions de Khouribga, de Gantour et de Boucraâ. Elles consistent en l'extraction, le traitement, l'enrichissement et la livraison de phosphates aux unités chimiques du Groupe basées à Jorf Lasfar et Safi, ainsi qu'en l'exportation de roche vers plus de trente pays.

Plus de deux tiers environ de la production de roche de la Société sont transformés en acide phosphorique, qui est lui-même majoritairement transformé en engrais phosphatés. Les quatre principaux types d'engrais phosphatés produits et exportés par la Société sont le MAP, le DAP, le TSP et les NPK. Le Groupe s'est par ailleurs diversifié dans la production d'un certain nombre de produits de spécialité à base de phosphates comme les engrais enrichis en soufre, la roche réactive, les micronutriments et les phosphates alimentaires.

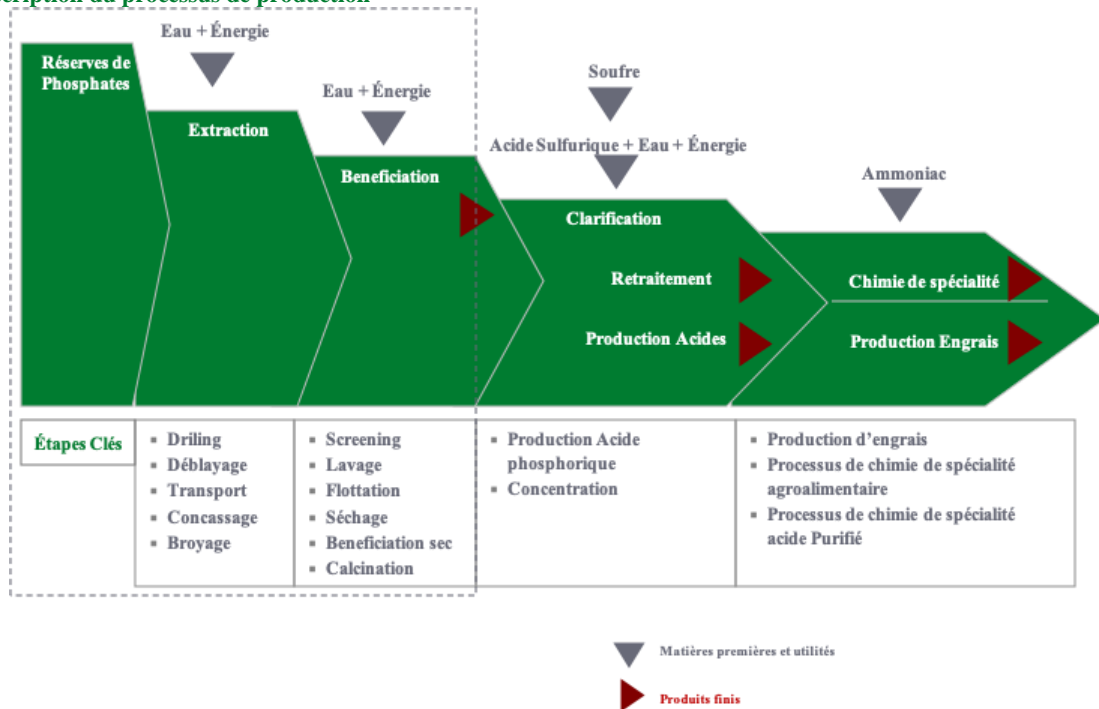
La Société développe de plus en plus de produits spécifiques, à plus forte valeur ajoutée et plus adaptés aux besoins des clients, et s'inscrit ainsi dans une tendance de « customisation » des engrais phosphatés.

La Société compte parmi ses clients des groupes industriels intégrés et non intégrés, des traders et des distributeurs.

Les activités du Groupe sont organisées en deux axes principaux :

- L'axe Nord est composé du site minier de Khouribga et du site chimique de Jorf Lasfar. Les deux sites sont liés par un slurry pipeline ;
- L'axe Centre est composé de :
 - Bassin de Gantour (Benguerir et Youssoufia) et du site chimique de Safi.
 - Site minier Phosboucraâ.

Description du processus de production



Source : OCP SA

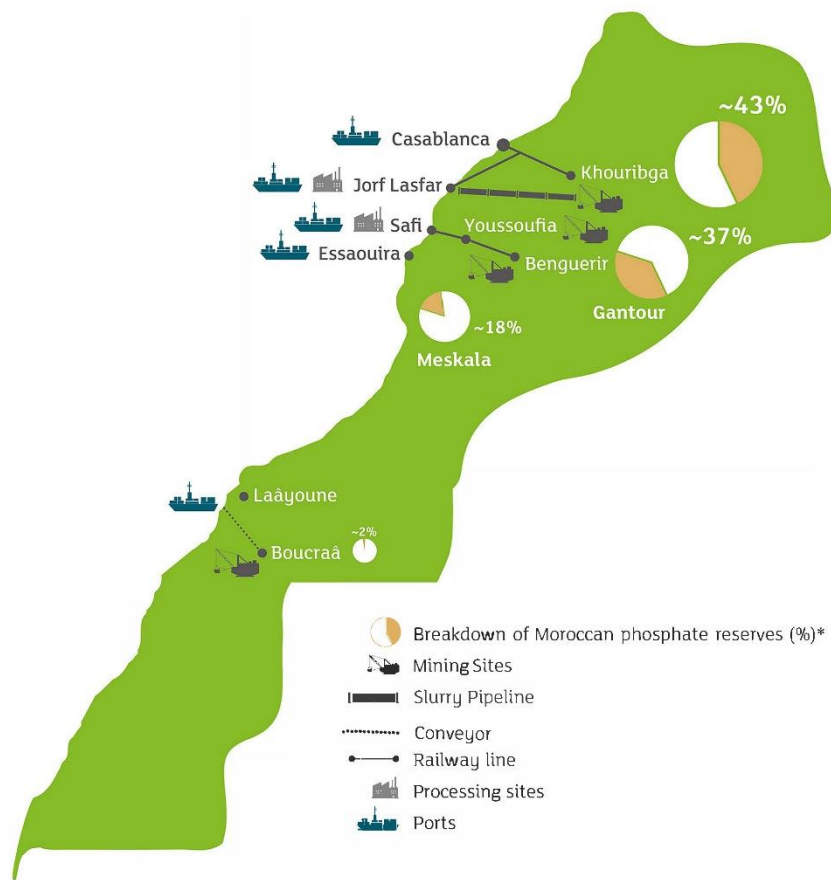
IV.1. RESERVES

Les bassins phosphatés marocains sont répartis comme suit :

- Bassin des Oulad Abdoun dans la région de Khouribga ;
- Bassin de Gantour dans la région de Youssoufia ;
- Bassin de Oued Eddahab dans le Sahara marocain ;
- Bassin de Meskala dans la région d'Essaouira.

La carte des principaux sites d'implantation au Maroc se présente comme suit :

Bassins et ressources de phosphates au Maroc



Source : OCP SA

D'après les estimations de la Société, les réserves de Khouribga représentent, au 31 décembre 2022, environ 43% des réserves totales du Groupe, tandis que les réserves de Gantour, Meskala et Boucraâ représentent respectivement environ 37%, 18% et 2% du total.

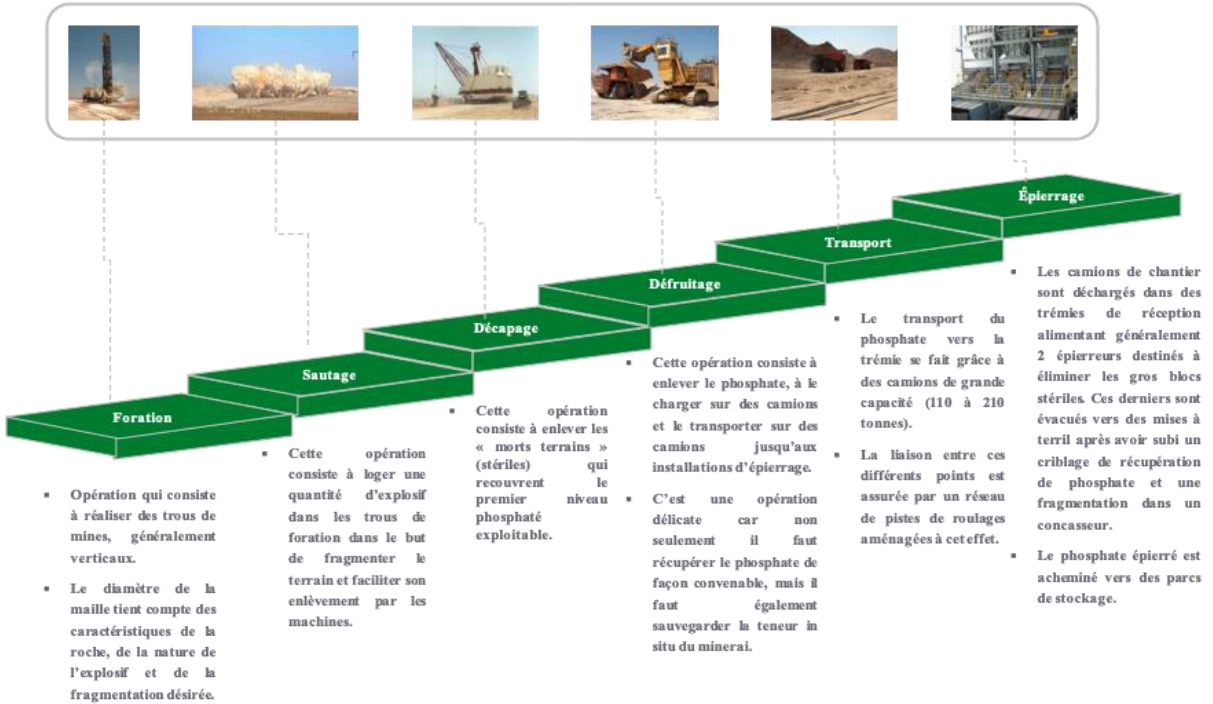
Selon l'étude de l'USGS publiée en janvier 2023, le Maroc possède les plus importantes réserves de phosphate au monde avec 50 milliards de tonnes, soit près de 70% des réserves mondiales (72 milliards de tonnes). Le Groupe OCP estime que les réserves économiquement exploitables représentent plusieurs centaines d'années de consommation mondiale des phosphates (aux niveaux de consommation actuels).

IV.2. PROCESSUS D'EXTRACTION ET DE TRAITEMENT DU PHOSPHATE

Extraction du phosphate

Les principales étapes d'extraction du phosphate se présentent au 31 décembre 2022 comme suit :

Processus d'extraction du phosphate

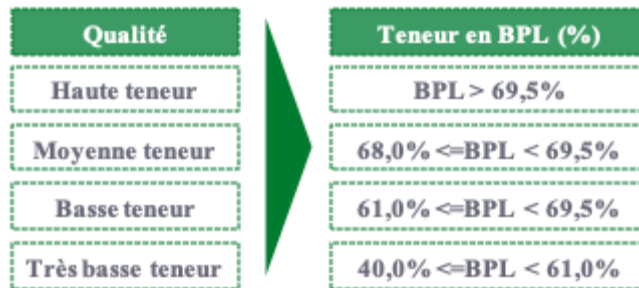


Source : OCP SA

Traitement du phosphate

En fonction de sa teneur en BPL (Bone Phosphate of Lime), le minerai extrait des gisements est classé en quatre catégories :

Classification du phosphate par catégorie et par teneur en BPL



Source : OCP SA

Le mode de traitement du minerai dépend de ses caractéristiques :

- Les phosphates HT et MT ont naturellement des teneurs marchandes et ne subissent que l'opération de séchage, qui réduit leur humidité pour permettre le transport par train. Pour le transport par **slurry pipeline** (minéraloduc), les phosphates HT et MT subissent une préparation spécifique dans des lignes de préparations se trouvant dans les laveries ;
- Les phosphates BT et TBT nécessitent un relèvement du titre en BPL dans les unités d'enrichissement. Avant d'être séchées ou préparées pour un transport par le slurry pipeline,

ces qualités subissent, un enrichissement humide par lavage, flottation ou un enrichissement à sec par calcination.

La préparation pour le transport par pipeline, consiste en un broyage, en vue d'avoir une distribution granulométrique qui permet à la fois d'optimiser le transport par pipeline et de répondre aux besoins des unités de valorisation. Ces dernières consomment la pulpe, sans aucune préparation préalable à l'exception de l'épaississement pour relever la concentration de la pulpe.

Les différents modes de traitement actuels sont :

- Le lavage : permet l'enrichissement du phosphate de basse teneur (BT) par lavage à l'eau ;
- La flottation : permet l'enrichissement du phosphate de très basse teneur (TBT) par l'intermédiaire d'additifs ;
- Les installations d'adaptation du produit lavé au transport par pipeline : Ces installations sont annexées aux laveries, elles permettent de broyer et traiter le produit issu du lavage/flottation en vue de lui conférer une granulométrie proche des exigences requises pour le transport par pipeline ;
- La calcination : permet d'éliminer les matières organiques contenues dans les phosphates (HT ou BT) ;
- Le séchage : permet de réduire l'humidité de phosphate à 2% de tous les produits (HT, MT, BT enrichie et TBT enrichie).

IV.3. TRANSPORT DU PHOSPHATE

Le transport ferroviaire constituait jusqu'en 2014 le principal mode de transport de la roche du Groupe de ses mines à ses installations de traitement et aux ports de Casablanca et de Safi pour exportation.

Le phosphate extrait à Youssoufia et à Benguézir continue à être transporté par voie ferroviaire à Safi.

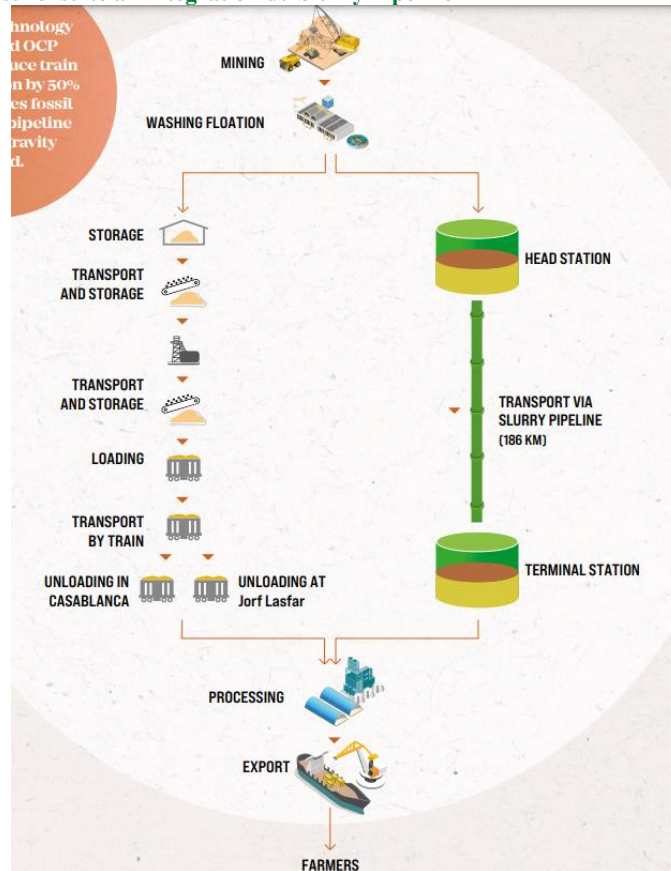
Le phosphate extrait à Khouribga est désormais transporté à Jorf Lasfar par le Slurry Pipeline. Le pipeline, opérationnel depuis avril 2014, a permis de mettre en place un nouveau processus industriel et une nouvelle supply-chain totalement intégrée permettant d'optimiser l'ensemble du processus.

En effet, le pipeline a permis d'éliminer plusieurs étapes dans le processus de production et/ou de logistique, notamment :

- Elimination du séchage du produit destiné à la valorisation localement, ce qui permet de réduire à la fois les coûts et de réduire considérablement les émissions de CO₂ ;
- Elimination de la *supply-chain* trains ;
- Elimination de circuits de stockage et de manutention par convoyeurs à bandes, au niveau de la mine et au niveau du Hub de Jorf Lasfar ;
- Elimination du broyage de produit au niveau des unités de production de l'acide phosphorique.

Il permet, en outre de réaliser une économie en eau, estimée à 3 millions de m³/an. Le nouveau processus industriel est schématisé ci-dessous :

Nouveau processus industriel suite à l'intégration du Slurry Pipeline



Source : OCP SA

Tracé du Slurry Pipeline Khouribga- Jorf Lasfar



Source : OCP SA

IV.4. PROCESSUS DE TRANSFORMATION CHIMIQUE

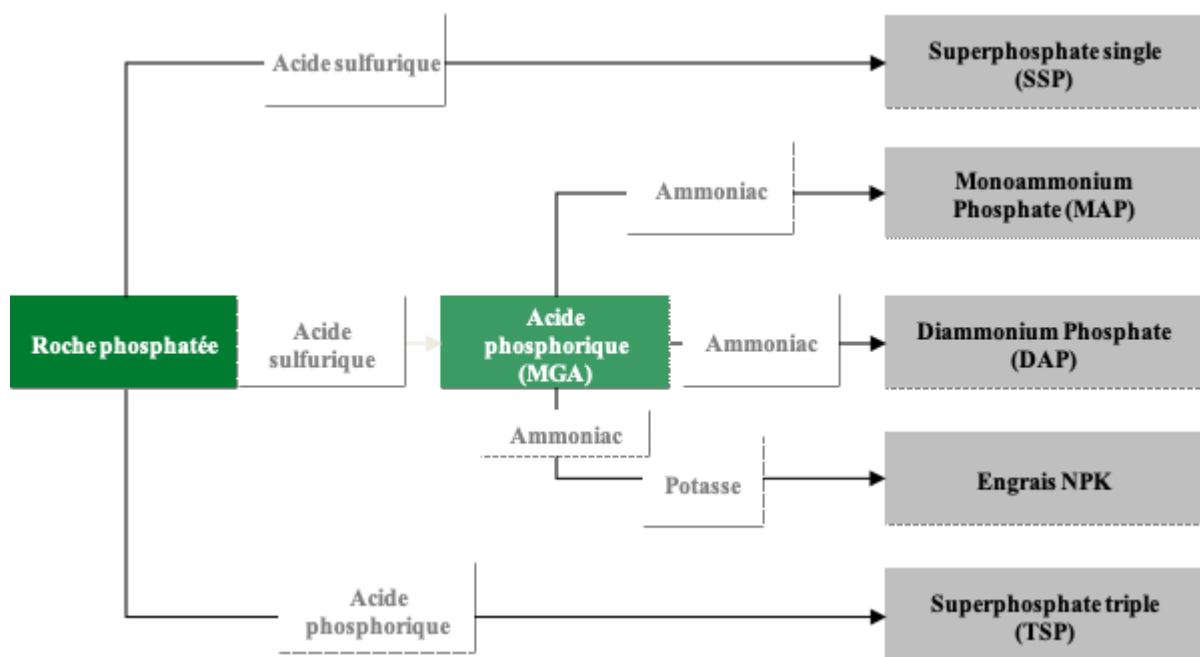
Pour répondre aux besoins du marché international et développer une industrie locale de transformation des phosphates, le Groupe OCP s'est doté dès 1965 de complexes chimiques. Ces unités d'envergure internationale sont spécialisées dans la production de deux catégories de produits :

- **L'acide phosphorique** : il est essentiellement obtenu par la réaction du phosphate, extrait de la mine, broyé avec l'acide sulfurique (procédé par voie humide). Ce produit entre dans la composition des engrais, mais est également utilisé dans de nombreux secteurs industriels : traitement de surface des métaux, industrie pharmaceutique et de la fermentation, traitement des eaux usées, produits de nettoyage, cosmétiques, boissons, etc.
- **Les engrais phosphatés** : ils sont fabriqués par le Groupe OCP à partir d'acide phosphorique. Les processus de fabrication démarrent par l'attaque de la roche par de l'acide sulfurique pour produire de l'acide phosphorique, et aboutissent au superphosphate, simple ou triple, qui est utilisé directement comme engrais. L'acide phosphorique peut également être associé à de l'ammoniac (source d'azote) ou du potassium pour produire des engrais composés (DAP, MAP, NPK). Le Groupe OCP produit également des engrais spécialisés comme le NPS, enrichi en soufre, ou Teractiv®, formulation adaptée aux sols acides enrichie en calcium et en soufre, principalement commercialisée en Afrique.

La capacité de production d'acide phosphorique et d'engrais du Groupe OCP est répartie entre deux sites : Safi et Jorf Lasfar.

V.1. PROCESSUS DE PRODUCTION

Le processus de production des principaux produits commercialisés par le Groupe OCP se présente comme suit :



Source : OCP SA

Acide sulfurique :

Le procédé de production d'acide sulfurique fait appel à trois phases industrielles successives :

- Combustion de soufre pour former l'anhydride sulfureux ;
- Conversion catalytique d'anhydride sulfureux pour produire l'anhydride sulfurique ;
- Absorption de l'anhydride sulfurique par l'eau pour obtenir l'acide sulfurique à 98,5 %.

Ces étapes de production sont exothermiques. Une partie de la chaleur générée est récupérée et est utilisée, d'une part, pour produire l'énergie électrique et, d'autre part, pour des besoins d'exploitation à divers stades.

Le système de récupération de chaleur est généralisé au niveau des unités d'acide sulfurique du Groupe.

Acide phosphorique :

Le procédé de fabrication d'acide phosphorique est basé sur 4 opérations industrielles :

- Broyage du minerai : le degré de broyage dépend de l'origine, de la nature du minerai et du procédé de fabrication d'acide utilisé. En ce qui concerne la pulpe de phosphate acheminée par le slurry pipeline (entre Khouribga et Jorf Lasfar), son broyage est réalisé en amont à la mine avant expédition par le pipeline. En outre, avant introduction dans la cuve d'attaque par l'acide sulfurique, la pulpe fait l'objet d'un épaissement ;
- Attaque du phosphate par l'acide sulfurique ;
- Séparation par filtration : la réaction d'attaque conduit à la formation de cristaux de sulfate de calcium (gypse) et à l'acide phosphorique. Ce dernier est séparé du gypse par filtration. L'acide phosphorique produit à ce stade titre 25% à 29% P_2O_5 ;
- Concentration de l'acide : l'acide phosphorique produit est concentré par évaporation sous vide à 54% environ.

Acide phosphorique purifié :

L'acide phosphorique purifié est utilisé soit sous sa forme acide, soit, après transformation, sous forme de sels (de calcium, de sodium, de potassium, d'ammonium, etc.).

Le produit fabriqué par Emaphos est au grade alimentaire, avec un niveau de qualité parmi les meilleurs de l'industrie.

Engrais Triple Superphosphate – TSP :

La fabrication du TSP se base sur une attaque du phosphate par de l'acide phosphorique. Cet engrais résulte ainsi d'un double apport de l'élément P : par l'acide phosphorique et par le minerai de phosphate. Cet engrais peut être produit à Safi et à Jorf Lasfar.

Engrais Di-Ammonium Phosphate – DAP :

Le DAP est l'engrais phosphaté le plus répandu dans le monde. La fabrication du DAP est basée sur une réaction de neutralisation de l'acide phosphorique, source du phosphore, par l'ammoniaque, source d'azote.

L'élément N est concentré à 18%, l'élément P_2O_5 à 46%.

Engrais Mono-Ammonium Phosphate – MAP :

Le processus est identique à celui du DAP. Seuls les dosages changent comme suit : l'élément N est concentré à 11%, l'élément P_2O_5 à 52%.

Engrais NPK :

Le principe du processus de production est le même que pour le DAP et le MAP, seuls les dosages changent. La potasse est également introduite en fin de processus.

Engrais NPS :

Le processus est identique à celui du DAP avec ajout de l'acide sulfurique.

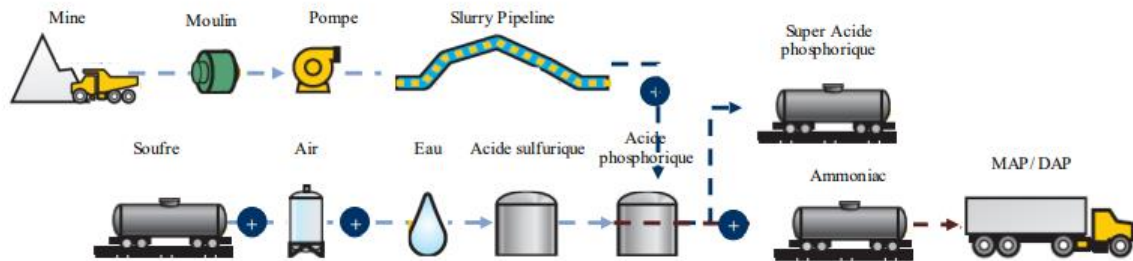
L'élément N est concentré à 13%, l'élément P_2O_5 à 46%, et l'élément S à 7%

DCP/MCP :

La fabrication des MCP / DCP est basée sur la réaction entre l'acide phosphorique traité avec le carbonate de calcium

Le schéma ci-dessous reprend le processus de production d'engrais depuis le lancement du pipeline :

Processus de production d'engrais suite à la mise en œuvre du pipeline



Source : OCP SA

IV.5. PRESENTATION DES SITES DU GROUPE OCP

Site de Khouribga

Présentation du site

Situé à 120 km au sud-est de Casablanca et à 200 km à l'est de Jorf Lasfar, Khouribga constitue la plus importante zone de production de phosphate du Groupe OCP, avec une capacité annuelle actuelle de 26 millions de tonnes. Le site minier compte actuellement quatre zones d'extraction : Daoui, Merah Lahrach, Sidi Chennane et Beni Amir.

L'exploitation du site de Khouribga a démarré en 1921 par la méthode souterraine. L'introduction de l'exploitation à ciel ouvert a débuté en 1951. Elle concerne actuellement 7 niveaux phosphatés.

L'exploitation du site de Khouribga est importante en raison de caractéristiques géologiques favorables : faibles recouvrements, proximité des sources d'eau (bassin de l'oued Oum Rabia notamment), niveaux relativement riches en P_2O_5 .

Le traitement du phosphate au niveau de la zone de Khouribga consiste à valoriser les qualités sources extraites par des processus de traitement appropriés. Les unités de traitement se situent entre Khouribga, Fkih Ben Saleh et Oued-Zem. Elles sont constituées d'une usine de séchage à Béni-Idir, d'une laverie à Daoui et d'un complexe de séchage à Oued-Zem, d'une laverie et une station de pompage du pipeline à Merah Lahrach et d'une laverie et une station de pompage du pipeline à Beni Amir.

Situation des gisements et mines de Khouribga



Source : OCP SA

Principaux faits marquants

Les principaux faits ayant marqué l'activité du site de Khouribga au cours des trois dernières années peuvent être résumés comme suit :

-
- | | |
|-------------|---|
| 2019 | <ul style="list-style-type: none">▪ Réalisation de plusieurs records de production sur l'ensemble des stades▪ Réalisation des coûts cash de production de OIK le plus bas sur les 10 dernières années▪ Achèvement de l'Audit de certification IFA avec succès |
| <hr/> | |
| 2020 | <ul style="list-style-type: none">▪ Maintien de l'activité industrielle du Site de Khouribga grâce au plan de prévention contre le COVID-19▪ Réalisation de plusieurs records de production : Extraction, Bénéficiation, Expéditions pipe et distribution vers la chimie.▪ Réalisation d'un record annuel de recirculation d'eau au niveau du DWS▪ Réalisation du programme des grands arrêts de maintenance (Draglines, Décanteurs, liaisons & pompes de Pipeline), malgré le contexte du COVID-19▪ Transition de l'accréditation du laboratoire d'analyse chimique MEA à la nouvelle version 2018 de la norme NM ISO/CEI 17025 avec « Zéro écart critique» |
| <hr/> | |
| 2021 | <ul style="list-style-type: none">▪ Réalisation des mois de mobilisation HSE avec un thème mensuel pour le rehaussement du niveau de sécurité et well being au niveau des installations et site▪ Enregistrement de plusieurs records annuels absolus au niveau des directions opérationnelles du site Production minière, Bénéficiation, Pipe Port DWS▪ Réalisation de plusieurs projets de dégoulotage de la capacité du site : Achèvement mécanique et électrique des travaux de flexibilité ZC et lancement du commissioning des nouvelles installations ; Commencement de la reprise de la 4ème passe du stock de MLIKATE par la roue pelle ;▪ Réalisation des dialogues 1Pacte autour de la Vision OCP pour les différentes entités du site |
| <hr/> | |
| 2022 | <ul style="list-style-type: none">▪ Dégoulotage et augmentation de la capacité de la manutention de laverie MEA à travers des projets de flexibilité connectant les 2 carreaux de Mlikate et la Zone centrale directement aux chaînes de lavage (Gain du phosphate transporté de 1,5Mt) ;▪ Réussite du chantier Excellence opérationnelle « Eau » au site de Khouribga à travers plusieurs leviers aux différentes directions (concentration de la boue, densité et retour des digues, gestion des arrêts du pipeline ...) avec un gain par optimisation de 4 Mm3 (en neutralisant l'effet activité)▪ Certification ISO 9001&14001 du Système de Management intégré Qualité et Environnement du PDP (Pipeline, Downstream et Port de Casablanca) |
-

Source : OCP SA

Site de Gantour

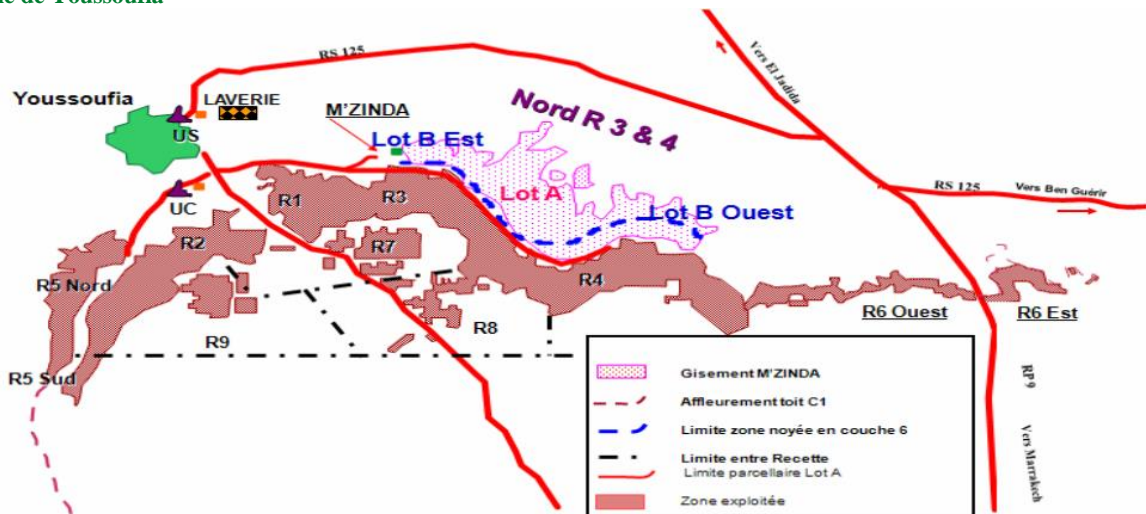
Présentation du site

Situé à approximativement 140 km à l'est de Safi, le gisement de Gantour s'étend sur 125 km d'est en ouest et sur 20 km du nord au sud. Il recouvre une superficie de 2 500 km² et présente une capacité de production de 8,6 millions de tonnes par an.

Le site de Gantour compte deux centres d'extraction et d'exploitation :

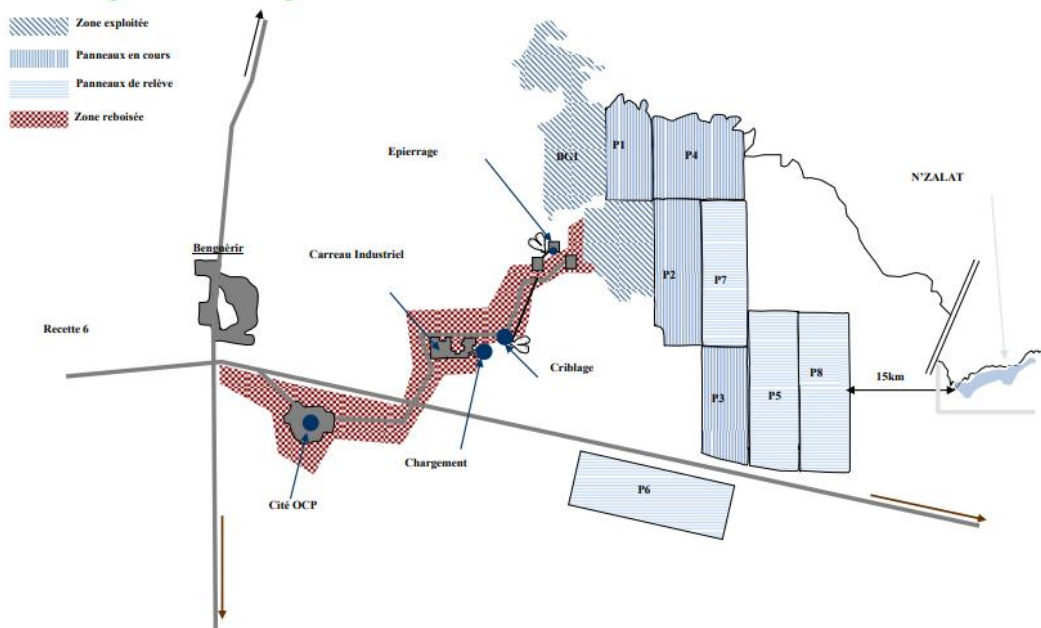
- Centre de Youssoufia (Bouchane et M'Zinda) : la zone de Youssoufia constitue la partie occidentale du gisement de Gantour, dont l'exploitation a démarré en 1931.
- Centre de Benguerir : la mine à ciel ouvert de Benguerir, implantée dans la partie orientale du gisement de Gantour, a démarré en 1980.

Zone de Youssoufia



Source : OCP SA

Plan de situation du gisement de Benguerir



Les unités de traitement se situent à Youssoufia et comprennent une laverie, une usine de séchage et une usine de calcination.

Principaux faits marquants

Les principaux faits ayant marqué l'activité du site de Gantour au cours des trois dernières années peuvent être résumés comme suit :

2020	<ul style="list-style-type: none">▪ Réalisation d'un record de criblage de 3,037 Mt à la mine de Mzinda▪ Réalisation d'un record en reprise à Mzinda de 0,76 Mt▪ Vague transformation : Optimisation de 44MDH en transport de phosphate suite à la reconfiguration des flux de la mine Yfia
2021	<ul style="list-style-type: none">▪ Réalisation d'un record en Faible Stockage de 1,778 Mt à OIG▪ Réalisation d'un record absolu de reprise de 3,29 Mt à OIG▪ Réalisation d'un record absolu de criblage de 3,089 Mt à Mzinda▪ Réalisation d'un record absolu de manutention Mzinda Laverie de 3,128 Mt▪ Réalisation d'un record absolu en ventes locales OIG de 6,187 Mt▪ Réalisation d'un record absolu en ventes globales OIG de 6,63 Mt▪ Réalisation d'un record absolu de criblage de 3,089 Mt à Mzinda
2022	<ul style="list-style-type: none">▪ Poursuite de la dynamique de la reprise des stocks ;▪ Réalisation d'une économie annuelle en eau de 0,95M m3 Vs 2021 ;▪ Installation et mise en service du système de pesage statique ferroviaire à la calcination ;▪ Déploiement SAP et outils digitaux :<ul style="list-style-type: none">✓ Déploiement de l'outil de planification digitale de production APS✓ Déploiement de la plateforme digitale du contrôle technique TCP

Source : OCP SA

Site de Phosboucraâ

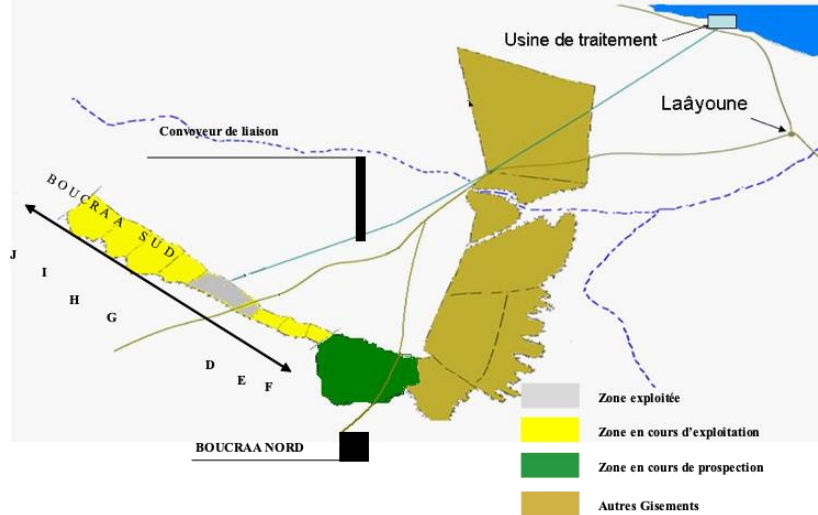
Présentation du site

Exploités par la société Phosboucraâ, filiale à 100% d'OCP SA, les gisements de phosphate d'Oued Eddahab sont situés dans les provinces sud du Maroc, à 50 km au sud-est de la ville de Laâyoune.

Seul le gisement de Boucraâ est actuellement en exploitation. De type sédimentaire, celui-ci présente deux couches phosphatées. Seule la couche I est exploitée. La valorisation de la couche II est prévue courant 2023 après l'achèvement de la réalisation, dans le cadre du projet de développement de Phosboucraâ de la construction :

- de la nouvelle laverie dont les travaux de construction sont en phase finale, avec une capacité prévue de 3 millions de tonnes par an. De plus, des progrès ont été accomplis dans le développement du complexe chimique, incluant la finalisation des études et des engagements des premiers lots, en parallèle avec les avancées dans la construction du port phosphatier, qui a atteint environ 65% de complétion. L'investissement total pour ces deux projets s'élève à 12 milliards de dirhams.
- d'un port phosphatier d'une capacité de 5,2 MT/an pour répondre aux besoins d'export de produits et d'import des matières premières pour la valorisation (infrastructure prévue pour le troisième trimestre 2024 et superstructure prévue pour le premier trimestre 2025)
- d'installation de stockage opérationnelle depuis 2018.

Carte du site de Phosboucraâ



Source : OCP SA

Principaux faits marquants

Les principaux faits ayant marqué l'activité de Phosboucraâ au cours des trois dernières années peuvent être résumés comme suit :

- | | |
|-------------|--|
| 2020 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pilotage de l'opération du chargement par drone et sans contact avec l'équipage ▪ Conduite déportée des machines de chargement au Wharf (Conduite sécuritaire et à distance) ; ▪ Déploiement de l'outil digital RPM pour la planification minière avec l'élaboration du PCT, PMT et le PLT. ▪ Réalisation d'un forage et la clôture dans le cadre du projet de la mise sur le site de boucraa d'une ferme expérimentale pédagogique et écologique. ▪ Installation de pylônes hybrides (solaires-éolien) d'éclairage extérieurs à la plateforme traitement ▪ 1Pacte: Réalisation de 54 Dialogues à Phosboucraa; Effectif embarqué : 1035 collaborateurs ▪ Lancement des vagues de transformation dans le cadre du chantier Exploit. |
| 2021 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Record historique du rendement des installations fixes de la TNB (729 T/h) ▪ Amélioration remarquable des Cs aux différents stades à la mine : Gasoil (1,76 L/T) (-25% Vs prévu) ; Energie Electrique (12,33 Kwh/T) (-3% Vs prévu) ; ▪ Mission d'audit réussie de KPMG à Phosboucraa. Rapport final d'audit transmis le 17 décembre 2021 ; ▪ Lancement d'une grande initiative HSE depuis mai 2021 pour redynamiser le volet HSE dans toutes les entités, et ayant donné lieu à 06 Streams HSE (Update de la FdR HSE de Phosboucraa) |
| 2022 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Digitalisation des systèmes de gestion de l'énergie ; ▪ Lancement du projet de valorisation des saumures de dessalement d'eau de mer |

Source : OCP SA

Site de Jorf Lasfar

Présentation du site

Le complexe des industries chimiques de Jorf Lasfar a été mis en exploitation en 1986. Il est situé à 24 km au sud de la ville d'El Jadida avec une superficie globale de 1 835 ha.

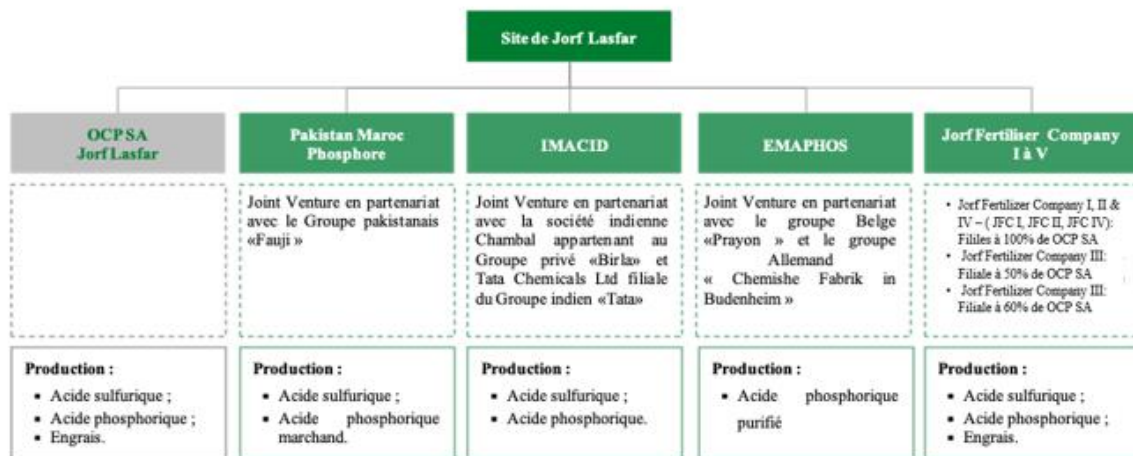
Le site de Jorf Lasfar regroupe les industries chimiques de valorisation de minerais de phosphates et de production des engrais phosphatés et /ou azotés.

Les produits fabriqués à Jorf Lasfar sont :

- L'acide phosphorique ordinaire qualité engrais ;
- L'acide phosphorique purifié qualité alimentaire ;
- Les engrais.

Le site de Jorf Lasfar comprend les entités suivantes :

Entités situées dans le site de Jorf Lasfar



Source : OCP SA

L'acide sulfurique est un produit intermédiaire destiné à produire de l'acide phosphorique. Au 31 mars 2022, la production d'EMAPHOS en acide phosphorique purifié est peu significative.

Avant 2012, les opérations en propre du Groupe OCP à Jorf Lasfar étaient menées par sa filiale à 100% Maroc Phosphore, qui a fait l'objet en 2012 d'une fusion-absorption par OCP SA.

Principaux faits marquants :

Les principaux faits ayant marqué l'activité du site de Jorf Lasfar au cours des trois dernières années peuvent être résumés comme suit :

2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Record annuel de production de soufre liquide : ACSn ACP 29% et engrais VS 20219 ▪ Record annuel de dessalement : 27,9Mm3 Vs 27,24Mm3 ▪ Record annuel de chargement DRY (engrais et roche), engrais et phosphate VS 2019 ▪ Record annuel de déchargement de soufre solide, d'ammoniac et d'ACS VS 2018
2021	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Record annuel de production ACS et ACP 29% ▪ Record annuel de pompage eau de mer ▪ 1ère opération réussie de chargement de navire engrais au niveau de Marsa Maroc ▪ Record annuel de déchargement d'ACS et de KCl ▪ 1ère opération réussie de cabotage ACP 54 Safi vers Jorf

-
- Record de chargement d'engrais déclassé
 - Réussite des essais de decadmiation et libération des produits 100% conformes à destination d'Europe

2022

- Record annuel de production d'acide traité de 141kTP2O5
- Record annuel d'échanges d'énergie électrique avec ONEE de +22,83 MDH en 2022 contre l'ancien record +20 MDH en 2020
- Record mensuel de chargement engrais en Septembre (Navires & camions) de 1 181kT contre 1 041kT réalisé en Avril 2022 (contre 1 007kT réalisé en Mars 2021)

Source : OCP SA

Site de Safi

Présentation du site

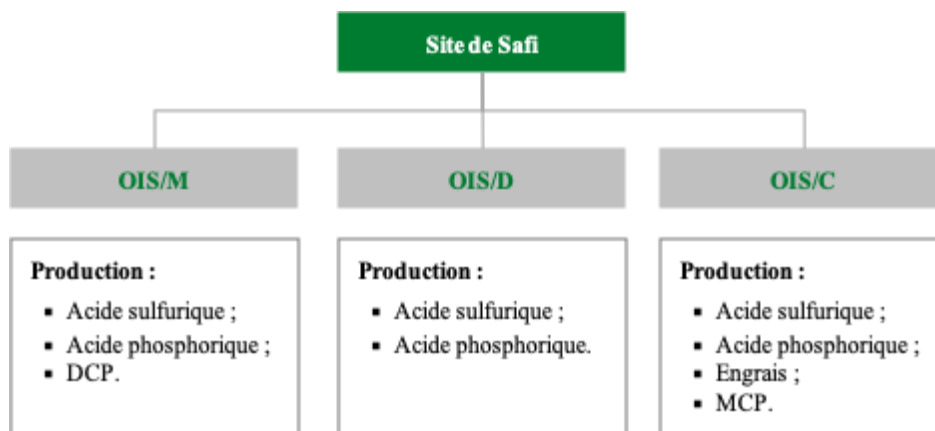
Premier site chimique du Groupe OCP, le complexe de Safi a démarré en 1965 pour valoriser la roche phosphate de Gantour. Le site de Safi regroupe des unités de valorisation de minerais de phosphates et de production des engrais phosphatés.

Les produits fabriqués à Safi se présentent comme suit :

- Acide phosphorique ordinaire qualité engrais et plusieurs qualités dites « spéciales » ;
- Engrais chimiques phosphatés (TSP) ;
- MCP/DCP¹²

Le site de Safi comprend les entités opérationnelles suivantes : OIS/C¹³, OIS /M¹⁴ et OIS /D¹⁵.

Entités basées dans le site de Safi



Source : OCP SA

¹² DCP: Dicalcium phosphate MCP: Mono-calcium phosphate. Ce sont des produits d'alimentation animale.

¹³ Maroc Chimie qui est une unité de production d'acide et d'engrais

¹⁴ Réfère à Maroc Phosphore 2

¹⁵ Réfère à Maroc Phosphore 1

Principaux faits marquants :

-
- | | |
|-------------|---|
| 2020 | <ul style="list-style-type: none">▪ ACP : 3ème meilleure réalisation▪ ACS : 3ème meilleure réalisation▪ TSP : 2ème meilleure réalisation▪ MCP : Record absolu▪ DCP : Record absolu▪ Création d'une nouvelle qualité FEED MCP : MCP 22%▪ Création d'une nouvelle qualité d'ACP : ACP FEED Grade low Sulfates |
| <hr/> | |
| 2021 | <ul style="list-style-type: none">▪ ACS : record historique de production de 4628kTMH dépassant l'ancien record de 2016 qui était de 4579kTMH▪ TSP : Record historique avec une production de 917KT dépassant l'ancien record qui était de 903 KT en 2019▪ MCP : Réalisation d'un record historique avec une production de 134KT (ancien record en 2020 fût de 116KT)▪ DCP : Réalisation d'un record historique annuel de 85KT (ancien record en 2020 fût de 55KT)▪ SOUFRE LIQUIDE : Record de production de 1536kT dépassant l'ancien record de 2016 qui était de 1531kT▪ Record de transport de Soufre Port-Usine avec 1546KT▪ Record de Brouettage de TSP Usine-port avec 841KT dépassant l'ancien record réalisé en 2017 (836KT)▪ Réalisation d'un record de déchargement de phosphate avec 7343KT dépassant l'ancien record réalisé en 2017 (7233KT)▪ Record de production d'énergie Electrique OIS et à MP2 (144GWH)▪ Certification du site de Safi ISO 50001 dans le cadre du programme de l'efficacité énergétique |
| <hr/> | |
| 2022 | <ul style="list-style-type: none">▪ Record de production des engrais TSP avec 919K T ;▪ Réalisation exceptionnelle en termes de Csp d'eau (-1,5m3/TP2O5 par rapport au prévu) grâce au chantier de rationalisation et d'optimisation de la consommation mis en place. |
-

Source : OCP SA

IV.6. PRESENTATION DU PORTEFEUILLE PRODUIT DU GROUPE OCP

LA DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PRODUIT :

La Société continue d'être présente dans les trois familles de produits :

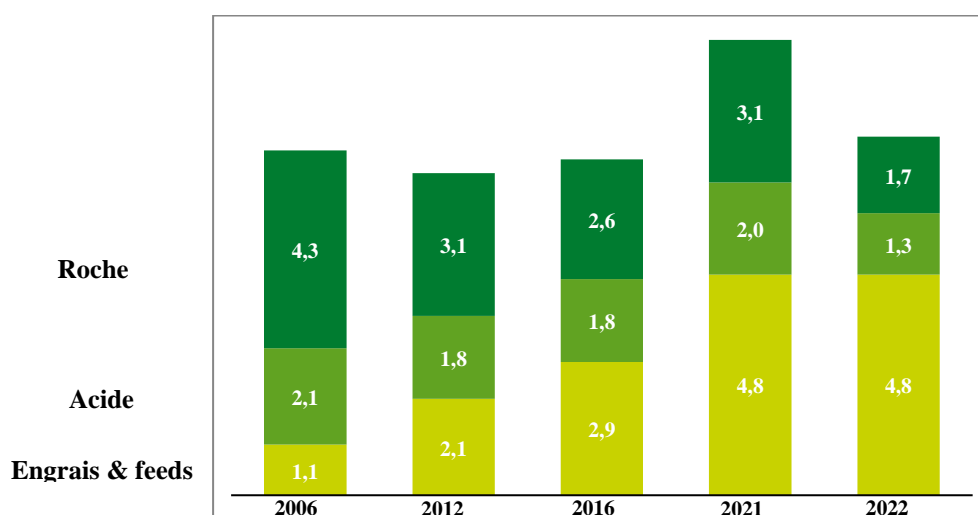
- La roche phosphatée : principale source de phosphore dans le monde
- L'acide phosphorique : Etape intermédiaire dans la production des engrais phosphatés d'autres produits de spécialité
- Les engrais phosphatés : Par définition un engrais contient du nitrogène (N), phosphore (P) et/ou Potasse (K). Il peut contenir d'autres nutriments comme le soufre, le zinc, le bore...etc.

La Société produit les principaux engrais contenant du P, à savoir :

- TSP : contient 46% du P
- DAP/MAP/NPS : contient du P et du N (avec une haute teneur en P, majoritairement entre 36% et 52%)
- NPK : contient du N, P et K avec des teneurs variables selon les besoins des plantes

La Société développe de plus en plus de produits spécifiques, à plus forte valeur ajoutée et plus adaptés aux besoins des clients, et s'inscrit ainsi dans une tendance de « décommoditisation » des engrais phosphatés.

Evolution du portefeuille produit OCP à l'export (MT P₂O₅)



Source : OCP SA,

En 2022, OCP a su tirer profit du contexte marché très serré avec des niveaux de prix records à la fin du 1er semestre. Le Groupe a ainsi pu augmenter ses marges à l'export de 11% et ce, malgré un recul des volumes exportés dans un contexte de forte rétraction de la demande et de hausse soutenue des prix des matières premières.

Par conséquent, le portefeuille produit à l'export d'OCP est en baisse de 21% passant de 9.9 MT en 2021 à 7.8 MT en 2022.

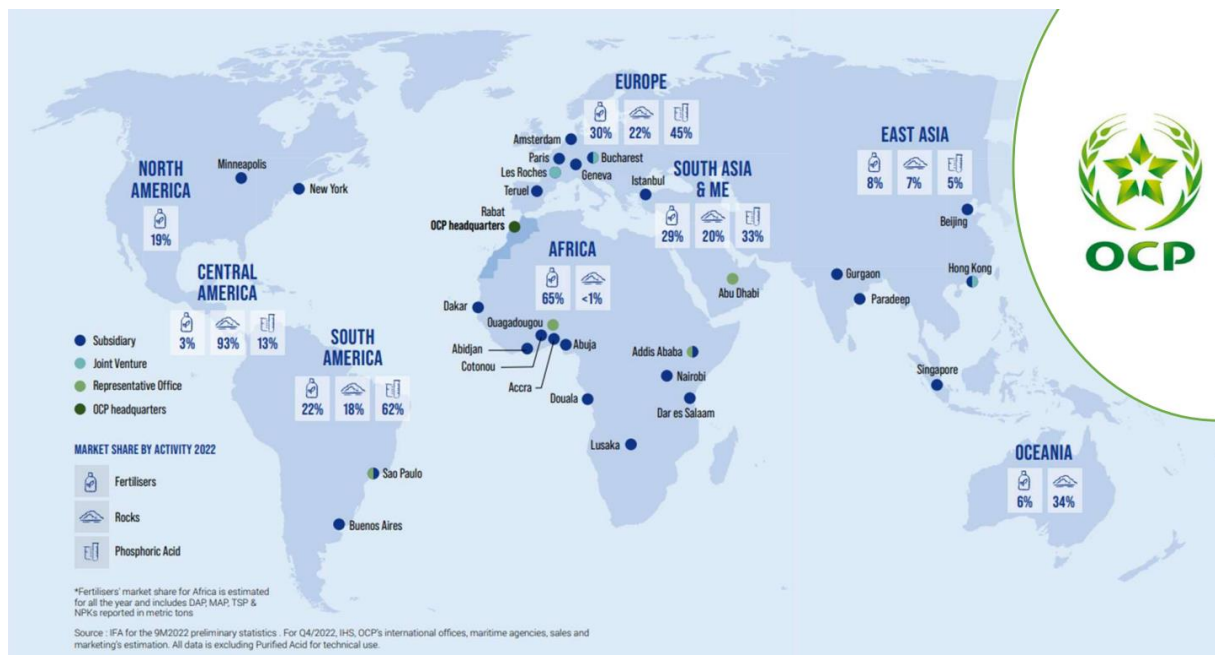
Par produit, les « Engrais & feeds » qui représentent 62% des produit OCP destinés à l'export, sont sensiblement au même niveau qu'en 2021, suivi de « la Roche » et « l'Acide » pour respectivement 21% (-10 points) et 17% (-3 points).

LA PROXIMITÉ DU CLIENT FINAL

La Société se donne les moyens d’être au plus près du fermier et d’appréhender au mieux ses besoins spécifiques : Le Groupe a mis d’abord sur le développement de sa présence globale à l’international grâce aux bureaux de représentation, afin de renforcer la « business intelligence » et la connaissance des marchés porteurs. Ensuite, la Société poursuit sa quête vers une proximité accrue de l’utilisateur final, en développant des business modèles plus adaptés aux besoins spécifiques de certaines régions, notamment celles à fort potentiel.

En effet, outre le développement de ventes locales à travers des actifs de stockage au Brésil et en Europe, la Société a mis en œuvre un programme ambitieux pour l’Afrique : la création de filiales régionales pour renforcer les activités de proximité avec des partenaires locaux, le concept de la « maison du fermier » en Afrique, les partenariats avec le gouvernement Ethiopien en sont des exemples. D’autres business modèles sont à l’étude, notamment au Nigéria, dans le but d’assurer un produit « taillé sur mesure » pour mieux répondre aux besoins du fermier.

Présence du Groupe OCP dans le monde



V. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE OCP

V.1. EVOLUTION DU SEGMENT ROCHE

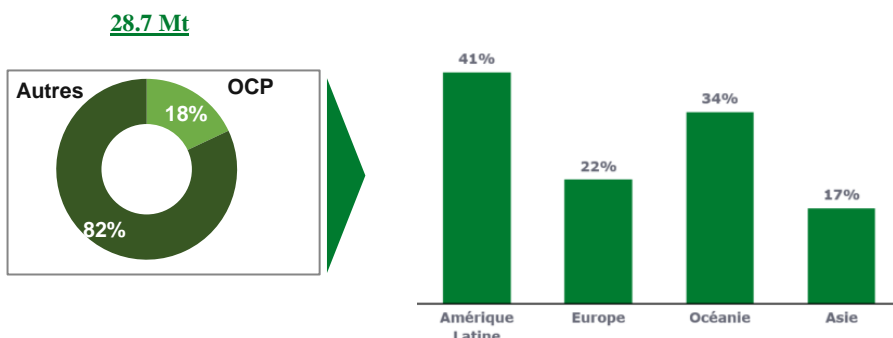
1. PARTS DE MARCHE DE LA ROCHE :

Les parts de marché de roche du Groupe OCP en 2022 s'établissent à 18%.

Au titre de l'exercice 2022, les parts de marché les plus importantes du Groupe dans le phosphate brut sont en Amérique Latine (41%), en Océanie (34%), en Europe (22%) et en Asie (17%).

Part de marché importation de la roche par région en 2022

Taille du marché Roche en 2022



Source : Statistiques IFA annuelles 2022, GTIS, OCP

V.2. EVOLUTION DU SEGMENT ACIDE PHOSPHORIQUE

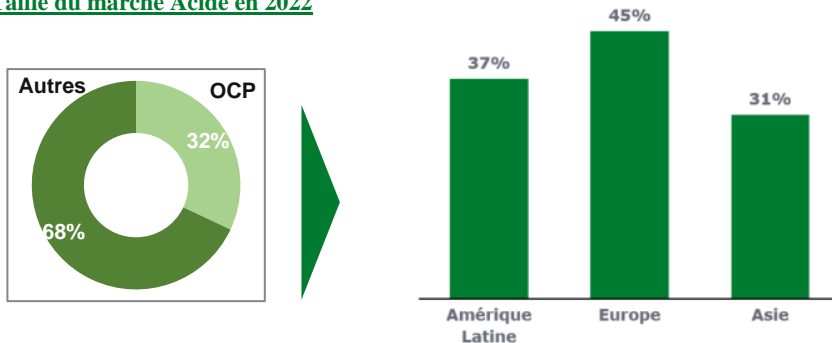
1. PART DE MARCHE EN ACIDE PHOSPHORIQUE

S'agissant des parts de marché dans l'acide phosphorique, le Groupe OCP était présent en 2022 sur trois régions principalement : en Amérique Latine avec 37% de parts de marché, en Asie du Sud (principalement l'Inde et Pakistan) avec 31% de parts de marché et en Europe avec 45% de parts de marché également. Ces régions sont les principaux importateurs mondiaux d'acide phosphorique. Par ailleurs, le Groupe affiche une part de marché globale en acide phosphorique en 2022 qui s'établit à 32%.

Les ventes à l'export de l'Acide Phosphorique sont de 1,5 MT (P₂O₅ inc APP) en 2022 contre 2 MT en 2021 soit une diminution 33%, pour ce qui est des ventes totales de l'acide hors Acide Phosphorique Purifié (APP) ont enregistré une diminution de 30% par rapport à 2021.

Part de marché importation de l'acide^[1] phosphorique par région en 2022

Taille du marché Acide en 2022



Source : Statistiques IFA Annuelles 2022, GTIS, OCP. ^[1] Excluant les exports de la Chine (Acide purifié)

Il convient de préciser que le graphe ci-dessus reprend la part de marché OCP dans les importations des pays cités.

- OCP demeure le premier exportateur d'acide phosphorique. La part de marché¹⁶ du groupe a baissé à 35% en janvier-septembre 2022 comparé à 54% sur la même période 2021 ;
- Les exportations mondiales d'acide ont connu une stabilité en janvier-septembre 2022 par rapport à la même période en 2021 ;
- Les exportations d'OCP ont connu une baisse de 33% passant de 2 MT P₂O₅ en 2021 à 1,3 MT P₂O₅ en 2022 reflétant un changement de cap sur le marché indien privilégiant une offre en produits finis afin de renforcer le poids du Maroc sur la destination et de préparer progressivement les besoins d'Acide Phosphorique pour les nouvelles unités de production d'engrais.

Le tableau ci-dessous reprend les données relatives à l'évolution des volumes¹⁷ produits d'acide phosphorique par site et filiales sur les trois derniers exercices :

En million de tonnes P ₂ O ₅	2020	2021	2022	TCAM 2020-2022
Site de Safi	1,5	1,5	1,3	-5%
Site de Jorf Lasfar	4,9	4,7	4,2	-8%
Jorf[1]	2,6	2,6	2,2	-8%
JFC V	0,4	0,3	0,3	-10%
JFC I	0,5	0,5	0,4	-6%
JFC II	0,5	0,4	0,4	-7%
JFC III	0,5	0,5	0,5	-7%
JFC IV	0,5	0,5	0,4	-8%
Total	6,41	6,21	5,53	-7%

[1] Correspond aux unités d'OCP SA à Jorf
Source : OCP SA

Le site de Safi affiche une croissance annuelle moyenne de -5% entre 2020 et 2022, qui s'élève à 1,3 MT en 2022.

La production de Jorf Lasfar affiche une croissance annuelle moyenne de -8% entre 2020 et 2022 issue principalement de la baisse de production relative aux unités JFC.

Evolution des volumes produits d'acide phosphorique pour les sociétés mises en équivalence :

En million de tonnes P ₂ O ₅	2020	2021	2022	TCAM 2020-2022
IMACID	0,36	0,51	0,39	5%
PMP	0,36	0,42	0,37	2%
Total	0,7	0,9	0,8	4%

Source : OCP SA

2. EVOLUTION DES QUANTITES VENDUES

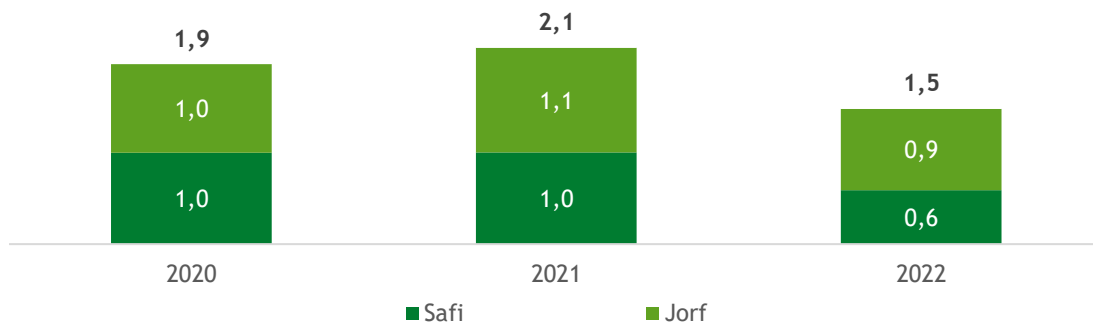
Les ventes d'acide phosphorique du Groupe OCP sont destinées quasi exclusivement au marché international. La part des ventes locales dans les ventes totales en acide phosphorique représente 12,5% en 2022.

L'évolution des volumes d'acide phosphorique vendus entre 2020 et 2022 se présente comme suit :

¹⁶ Source : rapports sustainability OCP Group 2021 et 2022

¹⁷ Y compris les volumes d'acide phosphorique utilisé en tant qu'intrant pour la production des engrais

Evolution des volumes vendus d'acide phosphorique destiné à l'exportation par site (en millions de tonnes P₂O₅)



Source : OCP SA, chiffres IFRS nets des intragroupes

Le tableau ci-dessous reprend les données relatives à l'évolution des volumes exportés en acide phosphorique par site et par filiale sur les trois derniers exercices :

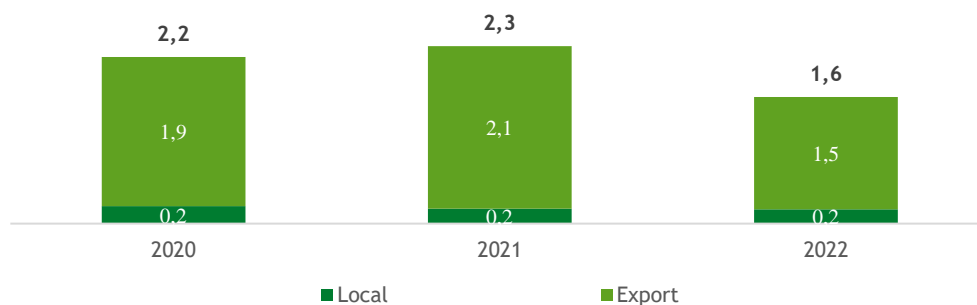
En million de tonnes P ₂ O ₅	2020	2021	2022	TCAM 2020-2022
Jorf	0,1	0,1	0,0	-43%
Safi	1,0	1,0	0,6	-23%
PMP	0,3	0,4	0,4	10%
IMA	0,3	0,5	0,4	8%
EMA	0,1	0,1	0,1	13%
JFC II	0,0	0,0	0,0	-100%
JFC III	0,0	0,0	0,0	-100%
JFC IV	0,0	0,0	0,0	0%
JFC V	0,1	0,0	0,0	-100%
Total (1)	1,9	2,1	1,5	-13%

(1) Chiffres non consolidés, Incluant les ventes faites par les Jvs (IMACID, PMP and EMAPHOS)

Source : OCP SA

L'évolution des volumes d'acide phosphorique vendus entre export et local entre 2020 et 2022 se présente comme suit :

Evolution des volumes vendus d'acide phosphorique entre export et local (en millions de tonnes P₂O₅)



Source : OCP SA

Les ventes d'acide phosphorique s'élèvent à 1,6 MT P₂O₅ en 2022.

Les ventes d'acide phosphorique à l'export représentent la majeure partie des ventes globales, dont elles représentent 88,6% en 2022.

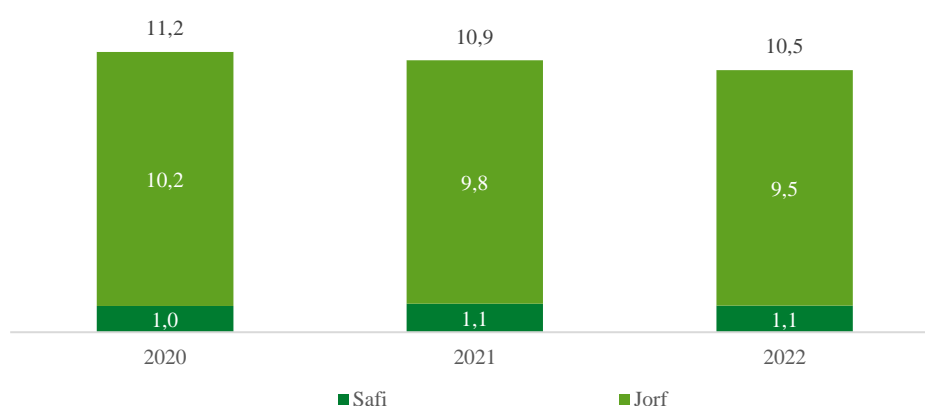
V.3. EVOLUTION DU SEGMENT ENGRAIS

1. EVOLUTION DES QUANTITES PRODUITES

- Les exportations d'engrais sont en baisse de 13% avec un volume réalisé en 2022 de 9,3 MT vs 10,6 MT en 2021 (sur fond de rétraction du marché dans sa globalité).
- Le Groupe a privilégié un pilotage de performance centré autour de l'optimisation de la valeur des produits vendus en orientant de façon agile son outil industriel vers la configuration adaptée aux divers contextes qu'a connu l'année (e.g. forte demande indienne ou brésilienne sur certaines périodes de l'année, optimisation du portefeuille produits et limitation de la consommation d'Ammoniac à l'aube de la crise ukrainienne, etc.)
- Les importations du marché africain ont augmenté de 9% en 2022 avec 3,65 MT (par rapport à 3,34 MT sur 2021).
- OCP a pu accroître sa part de marché sur le continent africain grâce au renforcement de sa stratégie africaine.

L'évolution des volumes produits en engrais entre 2020 et 2022 est présentée dans le graphique suivant :

Evolution des volumes de production d'engrais entre 2020-2022 (en millions de tonnes)



Source : OCP SA

Sur la période 2020-2022, la production d'engrais affiche une baisse annuelle moyenne de -3,3% en raison de la demande en baisse d'engrais.

En 2022, la production d'engrais phosphatés sur le site de Jorf Lasfar a enregistré une baisse de -3,7% par rapport à 2021 en raison principalement du recul des volumes produits des engrais MAP à 2,3 de tonnes.

Le tableau ci-dessous reprend les données relatives à l'évolution des volumes de production d'engrais par site et par produit sur les trois derniers exercices :

En million de tonnes	2020	2021	2022
Jorf Lasfar	10,2	9,8	9,5
TSP	0,3	0,3	0,4
DAP	4,2	3,5	4,5
NPK	0,8	1,2	0,7
NPS	0,5	0,3	0,3
ASP	0,9	0,9	1,3
MAP	3,4	3,5	2,3
MAP SO-LUBLE	0,0	0,0	0,0
Safi	1,0	1,1	1,1
TSP	0,9	0,9	0,9
MCP/DCP	0,2	0,2	0,1
Total	11,2	10,9	10,5

Source : OCP SA

La production de Jorf affiche une baisse annuelle moyenne de -3% entre 2020 et 2022.

Le site de Safi est resté stable en termes de production d'engrais entre 2022 et 2021.

2. EVOLUTION DES QUANTITES VENDUES

L'évolution des volumes d'engrais vendus entre 2020 et 2022 se présente comme suit :

Evolution des volumes vendus en engrais (en millions de tonnes P₂O₅)

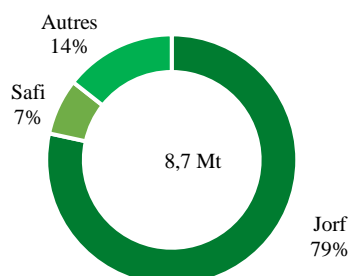


Source : OCP SA, chiffres IFRS nets des intragroupe

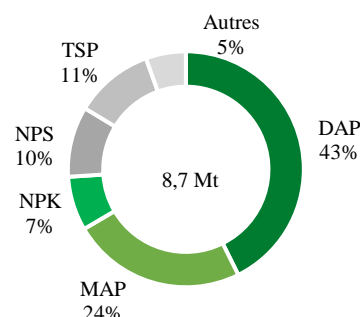
L'évolution des volumes d'engrais vendus par le Groupe OCP entre 2020 et 2022 suit la même tendance que la production.

La répartition des volumes d'engrais par site et par type de produit se présente comme suit

Répartition des volumes par site en 2022



Répartition des volumes par produit en 2022



Source : OCP SA

Le tableau ci-dessous reprend les données relatives à l'évolution des volumes exportés en engrais par site et par produit :

En millions de tonnes P2O5	2020	2021	2022
Jorf Lasfar	9,4	8,4	6,8
MAP	3,1	2,6	1,4
DAP	4,0	3,3	3,5
NPS	1,0	0,7	0,7
NPK	0,7	1,0	0,5
TSP	0,3	0,2	0,2
ASP	0,2	0,3	0,3
Autre	0,1	0,2	0,1
Safi	0,9	0,8	0,6
TSP	0,8	0,7	0,5
Autres	0,1	0,1	0,1
Autre*	1,2	1,3	1,2
MAP	0,5	0,8	0,6
NPK	0,1	0,1	0,1
DAP	0,3	0,1	0,1
TSP	0,1	0,1	0,2
NPS	0,1	0,1	0,1
Autre	0,0	0,0	0,0
Total(1)	11,5	10,5	8,7

*OCP Africa, OCP Fertilizantes , OCP North America, Saftco

(1) Chiffres Consolidés IFRS

Source : OCP SA

Au titre de l'exercice 2022, 78% des volumes exportés proviennent du site de Jorf Lasfar, et 7% du site de Safi.

Part de marché en engrais phosphatés

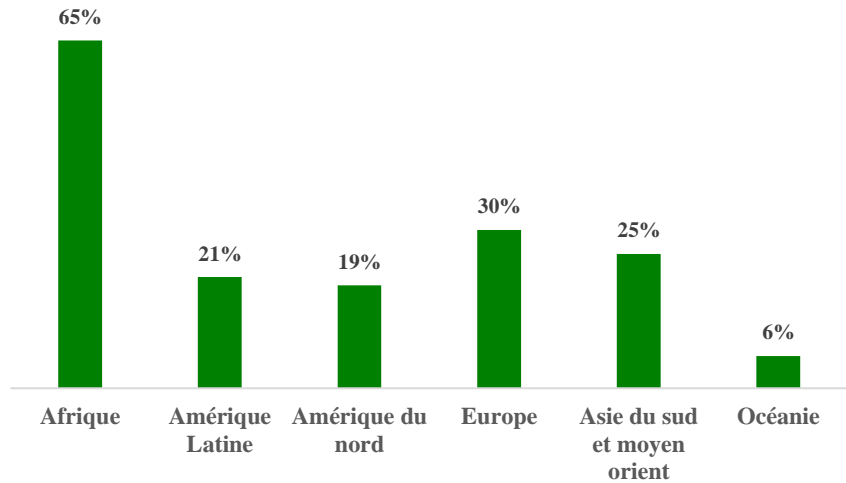
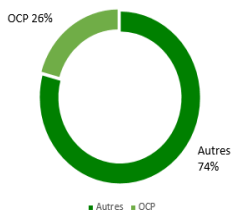
La part de marché du Groupe OCP dans les exportations mondiales d'engrais phosphatés s'élève à 26% en 2022.

Concernant le segment des engrais phosphatés, le Groupe est présent à hauteur de 65% en Afrique, 21% en Amérique Latine et 30% en Europe.

Part de marché importation de l'engrais phosphatés par région en 2022

Taille du marché Engrais phosphatés en 2022 16.9

Mt
P₂O₅



Source : Statistiques IFA agrégées annuelles 2022, OCP. ^[2] DAP, MAP, TSP. + Afrique incluant NPS et NPK basé sur les données douanières et les données des ports.

Il convient de préciser que le graphe ci-dessus reprend la part de marché OCP dans les importations des pays cités.

V.4. EVOLUTION DES EXPORTATIONS DU GROUPE

Les exportations du Groupe par port entre 2020 et 2022 se présentent comme suit :

Exportations de roche (MT)	31 Décembre 2020		31 Décembre 2021		31 Décembre 2022	
	Volume	En % Total	Volume	En % Total	Volume	En % Total
Casablanca	7,2	70%	7,0	71%	3,1	61%
Jorf	1,3	13%	1,0	10%	0,7	13%
Laâyoune	1,1	11%	1,3	13%	1,1	21%
Safi	0,5	5%	0,4	4%	0,3	5%
Autres	0,2	2%	0,0	0%	0,0	0%
Total (1)	10,3	100%	9,9	100%	5,2	100%

(1) Chiffres Consolidés IFRS

Source : OCP SA

Exportations d'acide phosphorique (MT)	31 Décembre 2020		31 Décembre 2021		31 Décembre 2022	
	Volume	En % Total	Volume	En % Total	Volume	En % Total
Jorf Lasfar	0,9	47%	1,1	53%	0,9	60%
Safi	1,0	53%	1,0	47%	0,6	40%
Total (1)	1,9	100%	2,1	100%	1,5	100%

(1) Chiffres non consolidés, Incluant les ventes faites par les Jvs (IMACID, PMP and EMAPHOS)

Source : OCP SA

Exportations d'engrais (MT)	31 Décembre 2020		31 Décembre 2021		31 Décembre 2022	
	Volume	En % Total	Volume	En % Total	Volume	En % Total
Jorf Lasfar	9,4	82%	8,4	80%	6,8	78%
<i>Dont</i>						
MAP	3,1	27%	2,6	25%	1,4	17%
DAP	4,0	35%	3,3	32%	3,5	41%
NPS	1,0	9%	0,7	7%	0,7	8%
NPK	0,7	6%	1,0	10%	0,5	6%
TSP	0,3	2%	0,2	2%	0,2	2%
ASP	0,2	2%	0,3	3%	0,3	4%
Autres	0,1	1%	0,2	1%	0,1	1%
Safi	0,9	8%	0,8	8%	0,6	7%
<i>Dont</i>						
TSP	0,8	7%	0,7	7%	0,5	6%
Autres	0,1	1%	0,1	1%	0,1	1%
Autre*	1,2	11%	1,3	12%	1,2	14%
<i>Dont</i>						
MAP	0,5	5%	0,8	8%	0,6	7%
NPK	0,1	1%	0,1	1%	0,1	2%
DAP	0,3	3%	0,1	1%	0,1	2%
TSP	0,1	1%	0,1	1%	0,2	2%
NPS	0,1	1%	0,1	1%	0,1	1%
Autre	0,0	0%	0,0	0%	0,0	0%
Total (1)	11,5	100%	10,5	100%	8,7	100%

*OCP Africa, OCP Fertilizantes , OCP North America, Saftco

(1) Chiffres Consolidés IFRS

Source : OCP SA

V.5. SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS INDICATEURS D'ACTIVITÉ DU GROUPE OCP

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution de la production et des ventes de roche, acide phosphorique et engrais sur les trois derniers exercices :

Données (en millions de tonnes)	2020	2021	2022	TCAM (2020/2022)
Volume produit (traité)- Roche	37,4	38,1	30,5	-10%
Volume vendu - Roche(1)(2)	37,0	37,1	29,7	-10%
Volume produit – Acide phosphorique	7,1	7,1	6,3	-6%
Volume vendu- Acide phosphorique(3)	2,2	2,3	1,6	-13%
Volume produit - Engrais	11,2	10,9	10,5	-3%
Volume vendu - Engrais (4)	11,7	10,9	9,1	-12%

Source : OCP SA

(1) Incluant pour les volumes local les ventes intra-groupe aux filiales et joint-ventures du Groupe ainsi que les transferts de roche au sein de la même entité juridique OCP SA pour les besoins de transformation chimique (Safi/Jorf)

(2) Chiffres Consolidés IFRS pour les volumes export

(3) Chiffres non consolidés, Incluant les ventes faites par les Jvs (IMACID, PMP and EMAPHOS)

(4) Chiffres Consolidés IFRS

V.6. LE MARCHÉ DES PHOSPHATES ET DES ENGRAIS EST CONCURRENTIEL.

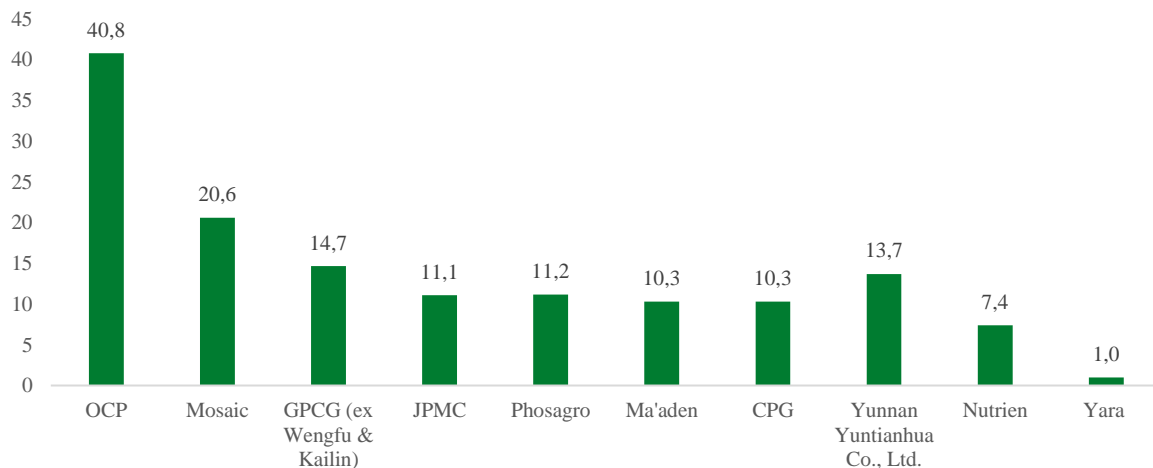
Compte tenu de la nature du portefeuille produit du Groupe (commodités), ce dernier fait face à une forte concurrence de la part des autres producteurs sur le marché international. Les clients prennent leurs décisions d'achat sur la base du prix de vente, de la disponibilité du produit sur une période donnée ainsi que de sa qualité et performance dans la production du produit final.

Certains des concurrents du Groupe tels que Ma'aden (Arabie Saoudite), PhosAgro (Russie), Mosaic (États-Unis), Nutrien (Canada), Yara (Norway), ICL (Israël), Jordan Phosphates Mines Company (Jordanie), Kailin (Chine), Wengfu (Chine) et Yuantianhua (Chine) peuvent avoir des avantages concurrentiels similaires, voire supérieurs, à ceux du Groupe, tels que le contrôle ou l'accès à une base de matières premières (soufre, ammoniac...) à faible coût.

Le marché est également impacté par certaines opérations de fusion-acquisition. De même, les politiques gouvernementales de certains pays sont de nature à influencer de manière significative les prix sur le marché international.

En outre, certains concurrents du Groupe OCP peuvent produire leur propre soufre et leur propre ammoniac, ce qui leur confère un avantage en termes de prix et d'approvisionnement en soufre et en ammoniac. L'industrie du groupe a connu ces dernières années, et pourrait connaître à l'avenir, une consolidation des concurrents du groupe. Par exemple, le groupe a connu une baisse des ventes de phosphate au Brésil à la suite de l'acquisition de Vale Cubatao Fertilizantes par Yara International, une société chimique norvégienne. La consolidation de Potash Corp et de Nutrien a également entraîné la fermeture des capacités intégrées du groupe nouvellement consolidé, ce qui s'est traduit par une baisse des ventes de phosphate pour OCP. En outre, les politiques gouvernementales dans les pays où les concurrents du Groupe opèrent peuvent avoir un impact sur la capacité de ces producteurs à concurrencer le Groupe

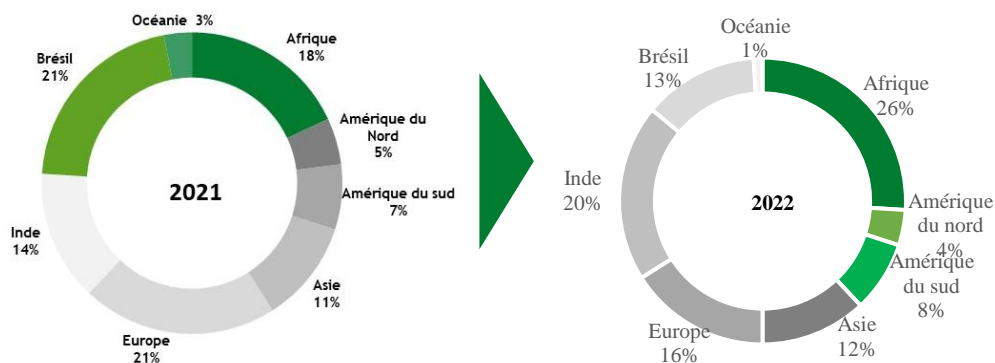
Le graphique ci-dessous représente la capacité de production de roche phosphatée, en 2022, par concurrent (en volume) :



Source : OCP SA

V.7. PRINCIPAUX CLIENTS

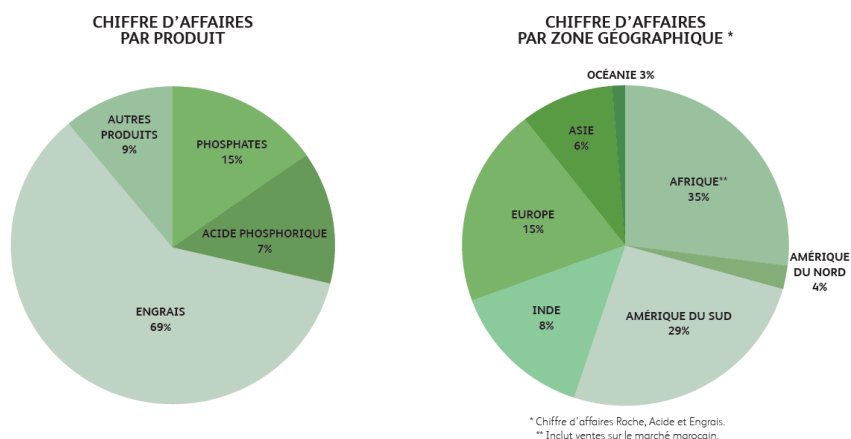
Evolution du Chiffre d'affaires par zone géographique entre 2021 et 2022



Source : OCP SA

Le chiffre d'affaires du groupe OCP par zone géographique a évolué entre 2021 et 2022. L'Afrique représente en 2022 une part de 26% du chiffre d'affaires par rapport à 18% en 2021, notamment grâce au programme de soutien *Africa Relief Program* lancé par OCP.

La ventilation du chiffre d'affaires consolidé par produit et par zone géographique réalisé courant le premier semestre de 2023 est détaillée comme suit :



Source : OCP SA

Le Groupe réalise son chiffre d'affaires avec une clientèle diversifiée. Aucun client ne réalise à lui seul une part dépassant 10% du chiffre d'affaires consolidé.

A noter par ailleurs que 95% de l'actif consolidé est situé au Maroc.

L'évolution du Chiffre d'affaires par segments au titre des trois derniers exercices se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 21/20	Var 21/22
Phosphates	9 287	12 216	18 492	31,5%	51,4 %
Acide Phosphorique	8 076	12 209	12 272	51,2%	0,5 %
Engrais	32 749	51 283	73 851	56,6%	44 %
Autres produits	6 070	8 590	9 959	41,5%	15,9 %

Produits des activités ordinaires	56 182	84 300	114 574	50,0%	35,9 %
--	---------------	---------------	----------------	--------------	---------------

Source : OCP SA

Le chiffre d'affaires du Groupe en 2022 s'établit à 114 574 MMAD, une augmentation de 36% par rapport à l'exercice précédent. Le segment Engrais génère 64% du chiffre d'affaires en 2022. Les segments Phosphates et Acide Phosphorique représentent 27% du chiffre d'affaires au titre du même exercice.

Le Groupe OCP est présent dans plus de cinquante pays dans le monde. Son chiffre d'affaires est principalement généré par les ventes à l'exportation. Le Groupe OCP compte parmi ses clients de grands groupes internationaux avec qui OCP entretient des relations depuis plusieurs années.

De plus, OCP établit une politique compréhensive de couverture du risque crédit, basée sur des évaluations périodiques de la solidité financière de ses clients. Le Groupe effectue un suivi continu des créances et des risques de ses clients. Ce suivi est également permanent et rigoureux avec des rappels préventifs et en cas de dépassement des délais.

L'évolution du chiffre d'affaires par segments au titre du premier semestre 2023 se présente comme suit :

En MMAD	1er semestre 2023	1er semestre 2022	Var S1-23/S1-22
Phosphates	5 466	8 774	-38%
Acide Phosphorique	2 604	6 701	-61%
Engrais	26 006	35 538	-27%
Autres produits	3 485	5 005	-30%
Produits des activités ordinaires	37 561	56 018	-33%

Source : OCP SA

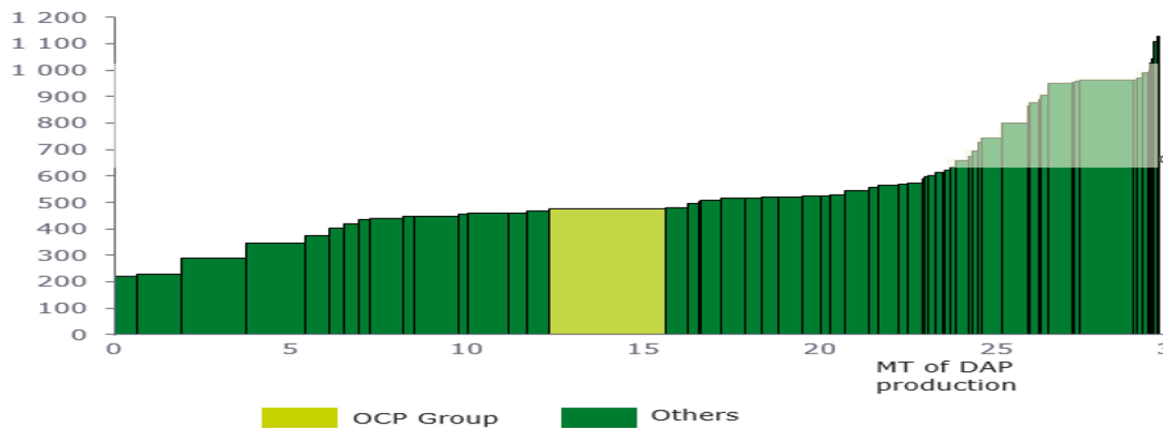
V.8. APPROVISIONNEMENT

La politique commerciale du Groupe OCP s'articule autour de trois axes principaux en adéquation avec les piliers de la stratégie du Groupe :

CONTRIBUER A LA MAITRISE DES COÛTS

OCP bénéficie, grâce à la qualité et à la taille de ses réserves de phosphate ainsi qu'à son savoir-faire industriel, d'une position compétitive sur le marché d'exportation des engrais. Le programme de développement industriel contribue à renforcer davantage cette position, comme le montre la situation de compétitivité en 2022 dans la courbe ci-dessous :

Courbe des coûts DAP (Site Cost) FOB \$/T ; MT produit - estimée 2022



Source : CRU, 2020

Le Groupe OCP a, par ailleurs, mis en place une démarche de planification et d'optimisation de sa production, portée par l'entité Business Steering, qui vise à lui permettre d'anticiper au mieux les mouvements de marché et d'adapter sa production en conséquence, contribuant ainsi à l'adéquation entre les prévisions de vente et les capacités d'un outil industriel flexible, à la maîtrise des coûts opérationnels et à la maximisation de la marge.

DONNER A OCP LE MAXIMUM DE FLEXIBILITE

OCP, à travers sa politique commerciale, s'est préparé ces dernières années à l'arrivée des nouvelles capacités d'engrais et à la mutation de son portefeuille clients et produits. Cette politique vise à donner au Groupe un maximum de flexibilité et se décline selon les axes suivants :

L'agilité commerciale et la flexibilité industrielle :

Se positionner sur les marchés (Inde, Brésil, Afrique, et l'Europe) et les segments (Acide et Engrais, Engrais de spécialités) à fort potentiel de croissance, tout en maintenant un équilibre global. En effet, la présence d'OCP sur les cinq continents est un atout de différenciation majeur pour le Groupe.

Capitaliser sur la flexibilité des portefeuilles produits et région : OCP vise à optimiser ses résultats en faisant valoir constamment sa position unique, et de plus en plus équilibrée, à la fois sur les trois segments (la roche, l'acide phosphorique et les engrais phosphatés – tout en mettant l'accent sur les produits transformés à forte valeur ajoutée) ainsi que sur le plan géographique (les ventes du Groupe à l'export sont équilibrées entre l'Amérique Latine, l'Europe, l'Afrique et l'Asie, qui ont représenté, respectivement 8 %, 16 %, 26 % et 12 % des ventes totales en 2022). La flexibilité et la diversification des portefeuilles représentent un atout majeur permettant de mitiger les effets de saisonnalité à travers le développement d'options d'arbitrage régional et/ou produit (acide vs engrais) pour mieux faire face aux aléas du marché.

Le programme d'investissement du groupe est conçu pour accroître la flexibilité offerte par les opérations de phosphate verticalement intégrées en amont, en aval et en milieu de la chaîne de valeur. En augmentant encore sa capacité dans les trois maillons de la chaîne de valeur du phosphate (c'est-à-dire la roche phosphatée, l'acide phosphorique et les engrais), le groupe estime qu'il sera mieux à même de répondre aux changements de la demande et des conditions du marché. En particulier, le groupe estime que les engrais représentent une opportunité de croissance significative sur ses marchés, grâce au développement et à la demande de nouveaux produits, services et engrais "personnalisés", qui, en 2022, impliquaient plus de 100 formules différentes, contre neuf en 2014.

Une politique d'approvisionnement compétitive

Les dépenses externes du Groupe OCP en matière d'approvisionnement représentent une part importante de ses coûts. Le soufre et l'ammoniac représentent les principales matières premières utilisées

dans la production des engrais du Groupe. Il n'y a pas de concentration au vue de la diversité des fournisseurs auxquels à recours le Groupe OCP de manière périodique.

Le tableau suivant présente les volumes de soufre et d'ammoniac utilisés par le Groupe et achetés auprès de fournisseurs tiers pour les périodes indiquées :

Données (en millions de tonnes)	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2020	2021	2022
Soufre consommé	7,5	6,8	6,2
Acide sulfurique consommé	2,0	2,1	1,3
Ammoniac consommé	1,8	1,7	1,8

Source : OCP SA

Soufre et acide sulfurique

Le prix du soufre a été marqué par une grande volatilité en 2022. Suite au conflit Russie- Ukraine et à la baisse de production au Moyen-Orient, le prix a connu une tendance ascendante de \$303/T FOB Moyen-Orient au début de l'année pour atteindre le prix record de \$485/T FOB en juin. Cette tendance a ensuite connu un effondrement du prix à \$72/T FOB en raison de la destruction de la demande et de l'amélioration de l'offre au Moyen Orient et en Amérique du Nord. Une correction des prix à la hausse s'en est suivie durant la période Septembre-Novembre avec un niveau de prix de \$185/T FOB en réponse à la demande saisonnière en Asie. Le marché du soufre a cependant clôturé l'année 2022 sur une note baissière avec un prix de \$160/T FOB.

Le soufre est un sous-produit de la désulfuration du pétrole et du gaz naturel. Le Groupe s'approvisionne en soufre auprès d'un certain nombre de grands fournisseurs basés au Moyen-Orient, en Asie ainsi qu'en Amérique du Nord et en Europe. Le prix du soufre appliqué au Groupe par ses fournisseurs est généralement négocié sur une base trimestrielle ou annuelle dans le cadre de contrats d'approvisionnement à moyen terme.

Ammoniaque

Le prix de l'Ammoniac a également fluctué durant 2022 et a atteint des niveaux hauts de l'ordre de \$1500/T FOB Caribbean au deuxième trimestre suite au conflit Russie-Ukraine. Les nouvelles capacités de production au Moyen-Orient et la faible demande en Chine ont permis un réajustement des prix à un niveau de \$927/T FOB en juin-juillet. Cependant, l'augmentation du prix du gaz et son impact sur la baisse de production en Europe a entraîné une hausse des prix durant la période août-octobre autour de \$1190/T FOB. Néanmoins, la faible demande des producteurs d'engrais et des industriels a permis de finir l'année sur une tendance baissière avec un niveau de prix de \$955/T FOB.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des achats en matières première sur la période étudiée :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22	S1 2022	S1 2023	Var S1.22/S1.23
Soufre	5 008	10 589	19 533	111%	84%	9 929	4 546	-54%
Ammoniaque	3 911	6 904	19 941	77%	189%	8 831	5 951	-33%
Acide sulfurique	607	2 460	2 829	305%	15%	2 201	60	-97%
Acide de retour	495	860	1 300	74%	51%	578	1 010	75%
Autres matières premières	582	533	587	-8%	10%	213	181	-15%
Achats de matières premières	10 603	21 346	44 190	101%	107%	21 752	11 748	-46%

Énergie

L'extraction du minerai phosphaté et à la production de roche et d'engrais phosphatés nécessitent une quantité importante d'énergie. En effet, l'électricité est indispensable au fonctionnement de divers équipements d'exploitation et de production minière. Par ailleurs, l'énergie thermique (vapeur et eau chaude) est essentielle au séchage de certains produits à travers la production d'air sec à haute température.

Le besoin d'électricité du Groupe OCP s'est vu augmenter en raison de l'augmentation de la demande d'engrais à l'échelle mondiale et la croissance correspondante des capacités industrielles du Groupe. Son besoin en électricité va doubler et passer de 4 Téra watt-heure à 8 Téra watt-heure en 2030.

De ce fait, un juste équilibre entre une meilleure productivité des cultures et des objectifs environnementaux est une condition préalable à une réponse durable à la demande mondiale. Pour mener à bien sa stratégie de croissance durable, OCP a mis en place un programme énergétique responsable et innovant pour réduire l'empreinte carbone et diversifier le mix énergétique. Un programme basé sur 3 piliers, notamment le développement de la capacité de cogénération, la mise en œuvre du dispositif d'efficacité énergétique et un usage accru des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Aujourd'hui, 86% des besoins du groupe sont couverts par l'énergie propre. Le Groupe vise une couverture à 100% de ses besoins en électricité à l'horizon 2030 grâce à la production éolienne et solaire, et la cogénération. Une transition énergétique en ligne avec la stratégie nationale et qui permettra de réduire l'empreinte carbone.

En 2020, une baisse de 20% par rapport à 2019 est à noter, les consommations énergétiques s'élevaient à 2,3 milliards de dirhams. Cette baisse s'explique par un effet prix favorable du fait de la baisse des cours du fuel et du gasoil.

En 2021, les consommations énergétiques s'élèvent à 2,7 milliards de dirhams, en hausse de 16% par rapport à l'exercice 2020. Cette hausse s'explique principalement l'augmentation des cours du fuel pour 266 millions de dirhams.

En 2022, les consommations énergétiques s'élèvent à 2,9 milliards de dirhams, en hausse de 10% par rapport à l'exercice 2021. Cette hausse s'explique principalement l'augmentation des cours du fuel pour 256 millions de dirhams. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des cours du gazole, avec un impact de +256 millions de dirhams, ainsi que celle du fuel +263 millions de dirhams. Ces hausses ont été atténuées par des effets volume négatifs grâce à l'amélioration des ratios de consommation.

VI. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

VI.1. ENVIRONNEMENT

En tant qu'acteur majeur du marché mondial des engrais, OCP soutient la transition vers des pratiques agricoles plus prospères, plus durables et plus résilientes. De l'extraction des roches phosphatées à la production d'acide phosphorique et d'engrais, le Groupe est verticalement intégré et occupe donc une position stratégique pour remplir sa mission, à savoir contribuer à nourrir de manière durable une population mondiale grandissante. La réalisation de cette mission passe par la prise en considération des impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance dans chaque décision prise.

Outre sa responsabilité sociale, le défi à relever par OCP est de contribuer à nourrir une population mondiale grandissante, tout en utilisant les ressources de manière responsable et en s'efforçant continuellement de réduire son empreinte écologique. D'où son objectif d'identifier, d'évaluer et de minimiser les impacts environnementaux négatifs potentiels qui découlent de son activité grâce à des processus de gestion des risques appropriés.

La politique générale en matière environnementale énonce les principaux engagements d'OCP en termes d'environnement. Elle est complétée par la politique sur le changement climatique et d'autres politiques opérationnelles, à savoir :

- Politique relative à la qualité d'air ;
- Politique relative aux effluents liquides ;
- Politique de gestion des déchets ;
- Politique de la biodiversité ;

1. ENGAGEMENTS

De par son statut d'entreprise industrielle responsable, le Groupe OCP s'engage à faire figure d'exemple à suivre en matière de protection de l'environnement, de réduction de son impact négatif et de recherche permanente de solutions de développement durable. En adoptant un processus d'amélioration continue, le Groupe OCP entend transformer les contraintes et les défis environnementaux, liés à ses activités, en possibilités d'innovation génératrices de valeur pour les parties prenantes tout en s'appuyant sur la promotion des principes de l'économie circulaire.

OCP démontre sa responsabilité en matière de respect de l'environnement en mettant en œuvre les objectifs suivants :

- Respecter en permanence les exigences réglementaires et légales en matière d'environnement ainsi que les propres normes du Groupe OCP pour assurer la préservation de l'environnement et la gestion des risques associés.
- Appliquer les meilleures solutions technologiques respectueuses de l'environnement dès la phase de conception d'un projet, afin de pouvoir y promouvoir un développement industriel durable.
- Contrôler les émissions atmosphériques et les effluents liquides pendant les opérations industrielles tout en assurant une bonne qualité de l'air et de l'eau.
- Préserver le littoral et maintenir l'équilibre écologique de l'environnement dans lequel il mène ses activités.
- Gérer les déchets de manière responsable, en les réduisant dès le départ et en encourageant le recyclage en tout temps.
- Mettre en œuvre des systèmes de gestion environnementale efficaces conformément à la norme ISO 14001 dans toutes les installations du Groupe OCP.
- Renforcer les mécanismes de contrôle et de surveillance internes et assurer la fiabilité des rapports de ses performances environnementales, sur la base de consultations ouvertes et de communications particulières avec chaque partie prenante.

- Veiller à ce que les informations communiquées soient vérifiées par un organisme indépendant au moyen d'une déclaration d'assurance externe. Cette déclaration peut inclure, sans s'y limiter, une déclaration d'indépendance, basée sur des normes internationales ou nationales reconnues et une conclusion basée sur une « assurance raisonnable » ou une « assurance limitée ».
- Réduire les pressions sur les ressources en eau conventionnelles.
- Préserver les atouts environnementaux naturels autour des sites industriels d'OCP par une gestion durable des ressources en eau.
- Surveiller de près la biodiversité environnante et utiliser les terres de manière responsable en s'engageant dans la réhabilitation de ses sites miniers.
- Gérer de manière durable la ressource en phosphate.
- Déployer les moyens humains, techniques, organisationnels et financiers nécessaires pour assurer la mise en œuvre de la présente politique environnementale.
- Développer les compétences, sensibiliser et responsabiliser tous les employés, fournisseurs et autres parties prenantes aux questions environnementales.

2. REALISATIONS

La détermination d'OCP à améliorer continuellement ses performances environnementales est attestée par la mise en place des Systèmes de Management Environnemental (SME) selon des standards internationaux (ISO 14001, version 2015), des programmes ambitieux, à l'instar du Programme d'Excellence Environnementale (PEE) lancé en 2013, du Programme Economie Circulaire lancé en 2018 et qui, alignés sur sa stratégie d'excellence industrielle, ont posé les bases d'une nouvelle façon de penser les procédés industriels et les impacts de l'activité. Désormais, d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur, les systèmes de production sont analysés, repensés ou mis à niveau afin de se conformer aux réglementations en vigueur les plus strictes et d'être en ligne avec les meilleures pratiques internationales.

De nombreuses actions matérialisent l'engagement permanent du Groupe et des sites envers l'environnement :

- Mise en place de technologie innovante « Sulfacid » permettant la réduction de plus de 90% en émissions de dioxyde de soufre des installations de production d'acide sulfurique conventionnelles.
- Réalisation de nouvelles unités de lavage des gaz fluorés au niveau du site de Safi, permettant une généralisation de la conformité de toutes les cheminées des unités de production d'acide phosphorique aux seuils nationaux et internationaux.
- Mise en place de nouvelles installations de lavage du gaz de la fusion de soufre à Safi et à Jorf Lasfar, permettant de respecter les seuils limites nationales et internationales pour H₂S
- Développement des systèmes de monitoring et de surveillance pour le pilotage des émissions atmosphériques, via la modélisation en temps réel et prévisionnel (PLUMAIR) de la qualité de l'air ambiant, la généralisation de la mise en place d'analyseurs en ligne à la sortie de l'ensemble des cheminées et l'acquisition de stations de mesure en continue de la qualité de l'air principalement à Jorf Lasfar et Safi.
- La réhabilitation des sites miniers avec la plantation de 200 hectares par an. 4,5 Millions d'arbres plantés jusqu'à présent ;
- Valorisation des déchets à valeur minérale et énergétique ;
- Construction et mise en service d'une décharge industrielle contrôlée à Safi et des parcs de stockage de déchets temporaires (PST) dans les sites, dans une vision de valorisation de ces déchets ;

- Mise en place de contrat de Gestion Globale des Déchets avec des partenaires experts dans le domaine des déchets tels que (Suez environnement, Geocycle, ...)
- Renouvellement/maintien avec succès de la certification ISO 14001 V2015 aux sites déjà certifiés (cas de Safi, Jorf Lasfar et port de Casablanca). Les autres sites sont en cours de déploiement du SME avec un taux d'avancement de la certification de 60% environ
- Obtention de la Certification Protect & Sustain de l'IFA pour l'ensemble des sites OCP, avec un niveau d'Excellence ;

3. STRUCTURATION ET SUIVI

OCP considère que l'excellence industrielle ne peut être atteinte sans bénéficier d'expertises en matière de sécurité et d'environnement.

A ce titre, et en matière d'ingénierie des projets, de leur développement et gestion, OCP s'est approché de JESA (Jacobs Engineering SA), afin de créer une joint-venture permettant de s'appuyer, pour la réalisation de ses projets, sur un leader mondial de l'ingénierie.

En outre, afin de renforcer notre leadership en environnement et sur les questions de sécurité, OCP a collaboré avec DuPont en 2013, un leader mondial dans l'industrie, pour créer "DuPont OCP Opérations Consulting", une joint-venture dédiée à la performance industrielle.

Ces deux alliances avec des experts mondiaux de premier rang visent à aider OCP à atteindre des niveaux de sécurité, de performance et de développement durable de classe mondiale.

Pour la mise en œuvre de ces programmes et assurer une amélioration continue et un développement durable, une organisation HSE dédiée a été mise en place. Cela se traduit par l'intégration de la fonction HSE à tous les niveaux de la ligne hiérarchique, en commençant par l'Environnement et Sécurité Corporate rattachés au Directeur Général Adjoint, jusqu'aux entités HSE au niveau de chacune des unités opérationnelles.

Nos équipes HSE bénéficient également des compétences de l'Université Mohammed VI Polytechnique, université portée par le Groupe OCP à Benguerir, laquelle dispense des modules de formation ainsi que les meilleures pratiques en matière de HSE.

4. AXES STRATEGIQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT

Conscient que le développement durable offre de nouvelles opportunités pour l'industrie du phosphate, le Groupe a intégré les dimensions sociales, environnementales et économiques à tous les niveaux de son activité. En effet, les investissements écologiques renforcent la compétitivité du Groupe tout en lui permettant de réduire son empreinte environnementale : réaliser des économies en eau et en énergie, de recycler et d'éliminer certains déchets, dans une approche durable et responsable.

L'engagement volontaire du Groupe OCP dans des programmes environnementaux vise à renforcer le respect des normes internationales les plus strictes et démontre son implication dans le développement durable.

Stratégie Eau du Groupe OCP

Conscient de sa responsabilité en tant que leader mondial sur le marché des engrais phosphatés, et engagé pour l'accélération des Objectifs de Développement Durable fixés par l'ONU pour garantir l'avenir de l'humanité, le Groupe OCP met la préservation des ressources hydriques au cœur de sa stratégie de développement durable.

Ainsi, pour relever le défi d'une croissance industrielle répondant à l'enjeu de sécurité alimentaire mondiale, tout en préservant l'environnement et les ressources hydriques, le Groupe OCP a mis en place, depuis plus d'une décennie, une stratégie Eau innovante et intégrée qui repose sur 3 piliers :

- Optimisation de l'utilisation de l'eau sur l'ensemble de la chaîne de valeur (activités minières, transport, transformation industrielle)

- Mobilisation des ressources en eau non conventionnelles (eaux usées épurées, eaux de mer dessalées)
- Innovation et recherche & développement

Stratégie ayant permis de satisfaire 34% des besoins en eau du Groupe à partir des ressources non conventionnelles (eaux usées épurées et eaux de mer dessalées).

Avec la mise en place du programme Economie Circulaire, l'objectif a été revu à la hausse depuis 2022, et consiste désormais à atteindre 100% en besoins en eau couverts par sources non conventionnelle en 2024.

Le groupe OCP a créé en 2022 la filiale OCP Green Water produira et commercialisera de l'eau non conventionnelle pour l'usage industriel et fournira également de l'eau potable à El Jadida et Safi. L'objectif est de fournir environ 85 millions de m³ d'eau potable en 2023 et 110 millions de m³ en 2026.

OCP Green Water est en charge de l'exécution des phases de construction et de l'exploitation de tous les actifs liés à l'eau (dessalement, conduites d'eau, stations d'épuration des eaux usées, etc.). Le programme vise également à répondre à la problématique de stress hydrique que connaît le Maroc et de soutenir les communautés locales à mieux appréhender cette situation. A travers ces initiatives, l'objectif d'OCP est de fournir au Groupe 100% d'eau non conventionnelle d'ici 2024 pour assurer l'approvisionnement en eau potable des villes voisines et lancer des activités agricoles à haute valeur ajoutée.

En s'appuyant sur son processus d'évaluation continue des risques, le groupe travaille sur deux programmes d'atténuation de l'eau à savoir l'eau non conventionnelle et l'utilisation rationnelle de l'eau.

Optimisation de l'utilisation de l'eau sur l'ensemble de la chaîne de valeur

Au niveau des installations minières, Le Groupe recycle plus de 80% des volumes d'eau utilisés dans les unités d'enrichissement du phosphate appelées laveries. Une performance qui se verra même améliorée grâce à l'adoption de nouvelles technologies de filtration des boues de lavage.

Aussi, dans les installations de valorisation, une réduction de près de 25 % de la consommation spécifique d'eau des nouvelles unités de production d'acide phosphorique est assurée grâce à l'adoption des dernières techniques de recyclage de l'eau.

La technologie du Slurry Pipeline entre Khouribga et Jorf Lasfar générera à terme une économie de près de 3 Mm³ d'eau par an. L'acheminement, par slurry pipeline, du phosphate lavé sous forme de pulpe permet de réaliser d'importantes économies d'eau et d'énergie (le transport en train nécessite en effet de sécher le phosphate, puis de le ré-humidifier à son arrivée). Ce mode de transport hydraulique est particulièrement écologique, la progression de la pulpe étant favorisée par la gravité naturelle, tandis que l'intégralité de l'eau servant à son transport est réutilisée au niveau des installations de valorisation des phosphates. Cette technologie permettra au Groupe de réduire son empreinte carbone de 930.000 tonnes de CO₂ par an à pleine capacité.

Le groupe OCP a poursuivi ses projets d'innovation et de R&D et a amélioré son système de gestion afin de réduire le volume de la consommation d'eau.

En 2021, le Groupe OCP a atteint une réduction de 10,3 % de la consommation d'eau spécifique par rapport à 2019 et a l'intention de poursuivre ses efforts pour atteindre 15 % d'ici 2024 dans les activités minières.

Mobilisation des ressources en eaux non conventionnelles

Recyclage des eaux urbaines

OCP privilégie la réutilisation des eaux usées urbaines épurées dans ses activités industrielles, contribuant ainsi à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles en eau douce.

En effet, la laverie Merah Lahrach est la première au monde à utiliser, pour le lavage du phosphate, des eaux usées épurées, provenant de la station d'épuration des eaux usées (STEP) de la ville de Khouribga, opérationnelle depuis 2010, et dotée d'une capacité de 5 Mm³/an.

Deux autres STEP lui ont succédé dans les sites miniers de Benguerir et Youssoufia, portant ainsi la réutilisation industrielle des eaux épurées par OCP à plus de 10 Mm³/an. Une partie des eaux en sortie de la STEP de Benguerir sert aussi à l'arrosage des espaces verts de la Ville Verte Mohammed VI.

OCP poursuit l'élargissement de son programme de réutilisation des eaux usées urbaines. En plus de l'extension des STEP existantes de Khouribga et Benguerir, les eaux usées de 6 autres villes se verront également réutilisées par le Groupe, à savoir : Kasbat Tadla, Fquih Ben Saleh, Beni Mellal, Safi, Marrakech et Marsa.

Dans le cadre de sa stratégie de développement industriel durable, 34% des besoins en eau d'OCP sont couverts par les eaux non conventionnelles en 2022, l'objectif étant d'atteindre 100% d'ici 2024

Dessalement d'eau de mer

En plus de la réutilisation des eaux usées épurées, OCP investit dans le dessalement d'eau de mer pour satisfaire ses besoins en eau actuels et futurs, tirant avantage des excédents énergétiques issus des procédés de transformation industrielle du phosphate.

La plateforme industrielle de Jorf Lasfar en est un exemple édifiant. Celle-ci est alimentée, depuis 2016, par une station de dessalement d'eau de mer qui a pour une capacité annuelle 25 Mm³ dans sa première phase. Les travaux de la deuxième phase en cours de construction, lui permettront de produire un volume de 40 Mm³/an. La troisième et dernière phase prévoit d'atteindre une capacité globale de 90 Mm³/an, répondant ainsi à la totalité des besoins en eau douce actuels et futurs du complexe industriel de Jorf Lasfar. Une partie des eaux dessalées produites contribuera également à satisfaire les besoins des installations minières de Khouribga, moyennant la réalisation de conduites de transfert.

En plus de son actuelle unité de dessalement par osmose inverse, Phosboucraa sera dotée d'une capacité supplémentaire de 8 Mm³/an pour assurer les besoins en eau de son programme de développement industriel.

Le complexe industriel de Safi sera doté également d'une station de dessalement d'eau de mer, d'une capacité de 30 Mm³/an à terme.

Le groupe CP devrait atteindre une capacité de 560 millions de m³ en 2026, dont 110 millions m³ devraient déjà être atteints en 2023 grâce à la mise en service de nouvelles stations de dessalement.

Stratégie du Groupe liée à l'énergie

Dans le cadre de son développement industriel à horizon 2030, et pour limiter l'impact de cette stratégie en termes de consommation d'électricité et d'émission de CO₂, le Groupe déploie une stratégie énergie basée sur le développement de la cogénération, la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et le recours à de l'énergie renouvelable non émettrice de carbone.

En 2022, 87 % des besoins électriques du Groupe sont satisfaits à partir de l'énergie propre, à savoir de la cogénération (issues des réactions chimiques exothermiques) et de l'éolien à bas carbone.

En ce qui concerne l'énergie électrique, le Groupe OCP s'est engagé à atteindre 100% d'énergie propre d'ici 2030.

Afin de réaliser ses ambitions énergétiques, le groupe se base sur trois axes :

Un mix énergétique propre

Le groupe OCP vise à augmenter la part des énergies propres dans son mix énergétique par le biais de :

- **La cogénération :** Grâce au procédé exothermique de production d'acide sulfurique, la cogénération permet de couvrir 76% des besoins en électricité du Groupe OCP. En outre, le

HRS (Heat Recovery System), permettant de réduire la consommation de vapeur haute pression et d'augmenter la production d'électricité de la cogénération d'environ 20%.

- **L'énergie éolienne :** un contrat PPA (Power Purchase Agreement) éolien a permis de couvrir, en 2022, 89 % des besoins en électricité des complexes de Youssoufia et Benguerir, 26% de ceux de Khouribga et 98% des besoins en électricité du complexe Phosboucraa.
- **L'énergie solaire :** Le Groupe OCP compte déployer un ambitieux programme solaire en construisant des centrales solaires dans les sites miniers de Benguerir et Khouribga. Le déploiement de ce programme s'articule en deux phases, une première phase avec une capacité 200MW sans stockage, pour atteindre, à terme, 1,2GW. La mise en production des premières centrales a démarré en 2023 et aura un impact important sur la réduction de l'empreinte carbone également.
- **Les alternatives au fuel :** Le Groupe OCP se mobilise pour trouver des alternatives à ses consommations fossiles notamment avec des projets de transformation comme le séchage solaire et la mobilité verte.

L'efficacité énergétique

Le renforcement du système de gestion de l'énergie dans les sites industriels du Groupe OCP a permis une nette amélioration de la performance énergétique et de l'efficacité opérationnelle au cours de l'année 2022.

La réalisation d'audits de performance énergétique sur les circuits de vapeur, d'eau de mer et de séchage a permis à OCP d'identifier de nouvelles sources d'optimisation et de récupération d'énergie.

Le Groupe OCP a mis en place une stratégie ambitieuse pour optimiser la performance énergétique, via un programme d'efficacité énergétique qui s'articule sur la mise en place d'un système de Management selon la norme ISO50001, le diagnostic continu et le déploiement des outils digitalisés pour le monitoring de la consommation.

Aujourd'hui, trois complexes industriels, notamment Safi, Gantour et Khouribga ont été certifié ISO 50001, le programme de certification continue pour Jorf Lasfar et Boucraâ.

Aussi, l'éco-conception des complexes intégrés de production d'engrais a permis à un gain d'au moins 15% d'énergie produite.

Innovation et veille technologique :

Le Groupe OCP mène plusieurs études et recherches innovantes via son partenariat stratégique avec l'UM6P autour de trois thématiques principales, notamment le Power-To-X, les énergies renouvelables et le Stockage de l'énergie.

Réponse aux Changements Climatiques

Le Groupe OCP œuvre depuis nombreuses années afin de maîtriser davantage son impact environnemental et optimiser ses activités. En structurant sa réponse aux changements climatiques, OCP agit sur plusieurs fronts afin de décarboner son activité dans un cycle d'amélioration en centralisant sa stratégie sur deux axes majeurs :

Transparence et divulgation :

Le Groupe OCP entend mettre toute la transparence sur son empreinte carbone en s'associant à des cabinets experts :

- OCP mesure et certifie annuellement depuis 2014 son empreinte carbone en ligne avec le GHG Protocol sur les Scopes 1 et 2 complets, ainsi que le Scope 3 restreint au périmètre national.
La certification est réalisée avec l'organisme de certification allemand GutCert, filiale du Groupe AFNOR français (association française de la normalisation), selon la norme ISO 14064-1.

- Le Groupe a procédé pour la première fois en 2021 avec le cabinet CarbonTrust au calcul complet du Scope 3 sur le périmètre mondial en ligne avec le GHG Protocol, et entend aussi certifier annuellement cette empreinte.

Réduction de l'empreinte carbone

Le Groupe OCP a mis en place plusieurs initiatives visant la réduction de son empreinte Carbone, Notamment par le lancement du calcul de la trajectoire de décarbonisation SBT (Science Based Targets). Et aussi son engagement avec des entreprises paires et le WBCSD (Worlds Business Council For Sustainable Development) pour élaborer une SDA (Sectoral Decarbonization Approach) au sein du SBTi (Science Based Targets initiative) spécifique au secteur des engrais. Des initiatives en ligne avec les objectifs de réduction des émissions de l'Accord de Paris.

Le Groupe OCP a entrepris plusieurs actions afin de réduire son empreint Carbone, à savoir :

- Obtention de la Certification annuelle selon la norme ISO 14064 de l'Empreinte Carbone du Groupe depuis 2014.
- Le Groupe a soumis sa divulgation en matière climatique au CDP pour la première fois en 2021, et reçoit ainsi la note B (Management level) pour cette première soumission.
- OCP devient en Octobre supporter officiel de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et se hisse au rang des entreprises pionnières sur la transparence autour des risques et opportunités liés au changement climatique.

Après des agriculteurs, OCP lance des projets de Carbon Farming avec des partenaires au Brésil et en Afrique, pour les aider à séquestrer du carbone via des pratiques agricoles régénératrices (semis direct, couverture végétale, ...), et valoriser ceci à travers la certification et la vente des crédits carbone générés.

Un portefeuille centré sur la décarbonisation, Climate Change Response & Carbon Solutions, a été créé afin d'initier et gérer les projets d'innovation dans divers domaines : le séchage solaire et avec de la vapeur, le Green mining, le green Amonia qui ambitionne la décarbonisation de la chaîne de valeur du Groupe OCP par la substitution de l'ammoniac importé.

En sus, OCP étudie encore plusieurs pistes afin de décarboner son activité le long de la chaîne de valeur, concernant l'exploitation minière ou chimique, le transport routier et maritime, la décarbonisation de ses intrants et matières premières, ainsi que la réduction des émissions des NOx liées principalement à l'application des engrais azotés.

Le Groupe OCP ambitionne également de réhabiliter tous les terrains miniers exploités dans le cadre de ses opérations minières. Ceci est accompagné d'un vaste programme de forestation. Le Groupe a planté 4.5 millions d'arbre à date qui contribuent à séquestrer du carbone, et est déterminé à accélérer la cadence.

OCP investit de manière significative dans son développement industriel durable. Tous les investissements sont réalisés en vue de financer une croissance durable et inclusive, ainsi que la transition énergétique, la neutralité carbone, la gestion de l'eau et la protection et la préservation de la biodiversité.

VI.2. SOCIAL

1. POLITIQUE CAPITAL HUMAIN DU GROUPE OCP

Face à un environnement sans cesse en mouvement, notre principal avantage compétitif réside dans l'expertise, les compétences, l'engagement et le profond attachement à la mission du Groupe de nos femmes et de nos hommes. Convaincu que chacun de nos collaborateurs contribue durablement à notre performance collective, nos leaders s'engagent à les faire grandir dans une logique d'entreprise d'apprenant, créant alors les conditions propices à l'engagement de tous. Nos talents, portés par des valeurs fortes et partagées, agissent de manière étroite avec leur écosystème dans une logique de co-créations de valeur œuvrant ainsi à relever les challenges du Groupe au quotidien.

Vision

Être une entreprise d'apprenants reconnue globalement pour ses talents qui se développent continuellement dans un environnement innovant et agile, pleinement engagés à aider le monde à se nourrir durablement.

Objectifs stratégiques :

- Définir et promouvoir un socle de valeurs fortes, une culture et un modèle de leadership, qui donnent du sens et favorisent l'empowerment, l'esprit d'entrepreneuriat, la performance, l'innovation et la collaboration.
- Libérer le potentiel des collaborateurs, à travers de nouvelles méthodes de travail, agiles et innovantes, un environnement de travail attractif et qui promeut la diversité et des services et dispositifs CH centrés sur l'utilisateur, favorisant son autonomie et reposant sur une forte composante digitale.
- Planifier les besoins et attirer les meilleurs talents, pour anticiper les besoins de nos business et accompagner la croissance, l'internationalisation et la diversification du Groupe.
- Créer les conditions de l'entreprise de l'apprenant, où les collaborateurs prennent en main leur développement, à travers de multiples opportunités en s'appuyant sur l'UM6P comme plateforme pour façonner OCP de demain tout en développant OCP d'aujourd'hui.

Offrir des services Capital Humain à forte valeur ajoutée, centrés sur l'utilisateur, favorisant la subsidiarité, et reposant sur une forte composante digitale

2. L'INTELLIGENCE COLLECTIVE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

La transformation industrielle, commerciale et financière qu'a connue le Groupe depuis quelques années s'est accompagnée d'une transformation culturelle de l'entreprise en vue de valoriser l'un des principaux avantages compétitifs du Groupe : son Capital Humain.

C'est dans ce sens qu'a été lancée une nouvelle dynamique, appelée « le mouvement », constituant un état d'esprit spécifique en matière de collaboration, incitant chaque collaborateur à libérer son potentiel et donner libre cours à sa créativité, tout en favorisant les synergies, la collaboration et les échanges. Cette dynamique donne au collaborateur les moyens et le temps nécessaires pour travailler sur le sujet de leur choix, tant qu'il est créateur de valeur pour le Groupe, tout en leur permettant de prendre du plaisir à sortir de leur zone de confort pour innover. Depuis son lancement en 2016, de nouvelles approches managériales et d'organisation, des innovations disruptives et un nouveau mindset ont d'ores et déjà vu le jour et changé profondément notre façon de penser, d'être et de faire.

1Pacte, une dynamique de sens-making et de communication dans le cadre du Mouvement a également été lancée en 2019. Elle a pour but de faire émerger un sens commun et une vision partagée intégrant la mission, ambitions, valeurs et priorités stratégiques du Groupe, et ce, à travers une série de dialogues participatifs incluant l'ensemble des collaborateurs du Groupe ainsi que l'écosystème.

3. UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT POUR UNE PRODUCTIVITE RH OPTIMALE

Avertissement :

Le périmètre retenu dans cette partie comprend les filiales suivantes : OCP SA, EMAPHOS, IMACID, JFC I, JFC II, JFC III, JFC IV, JFC V, Sotreg et Phosboucraa.

Conscient que son Capital Humain est sa première richesse et la clé de réussite dans un environnement de plus en plus compétitif, le Groupe OCP offre à ses collaborateurs un environnement adéquat pour le développement de leur potentiel et leurs compétences en tenant compte de la diversité de ses activités et métiers.

LA GESTION DES CARRIERES

Le Groupe et ses partenaires sociaux disposent d'un cadre contractuel solide, à travers la Charte sociale, qui définit les principes, les règles et les obligations liés au dialogue social. La charte met en place des normes strictes en matière de droits syndicaux. Le Groupe a signé la Charte sociale avec les syndicats en reconnaissance de l'importance d'une consultation, d'une participation et d'un engagement efficaces avec les employés et les représentants des travailleurs pour garantir la paix sociale.

Le Groupe s'engage dans des négociations annuelles avec les représentants des employés. A l'issue des négociations, un protocole d'accord est signé consolidant les acquis socioprofessionnels des salariés en matière de rémunération, de développement des compétences et des carrières, de protection sociale et d'avantages sociaux.

Le Groupe promeut une politique de rémunération attractive et équitable basée sur la reconnaissance et l'appréciation adéquates de la performance et du potentiel de chaque collaborateur. En tant que l'un des plus grands employeurs du Maroc, le Groupe s'efforce d'être exemplaire en matière de politique de rémunération.

La politique de rémunération et d'avantages sociaux des collaborateurs d'OCP s'articule autour de trois composantes principales avec des critères distincts, objectifs et transparents pour en assurer l'équité :

- La rémunération de base : Chaque collaborateur se voit attribuer un salaire de base basé sur les principaux domaines de responsabilité, les caractéristiques du poste, l'expérience requise, la localisation et l'ensemble des compétences. Le salaire de base est révisé chaque année, et toute augmentation tient compte de la fourchette de rémunération dans les fourchettes de salaire et du niveau de performance potentielle / durable ainsi que des mouvements du marché. Les révisions salariales sont mises en œuvre par le biais de directives garantissant l'équité interne et externe.
- Le plan d'incitation à court terme est basé sur la combinaison des résultats commerciaux, des performances de l'équipe et des performances individuelles.
- Avantages sociaux : OCP offre des avantages diversifiés à ses employés, allant de l'allocation logement à la couverture médicale, en passant par les avantages sociaux, les bourses d'études pour les enfants, les vacances d'été et autres.

Le Groupe cherche à investir massivement dans le développement des compétences et des aptitudes de ses employés. OCP a créé de nombreux programmes innovants et accessibles offrant à chacun un parcours de formation unique et adapté à ses besoins :

- Centres d'expertise industrielle (CEI) : Les CEI ont pour mission de former les salariés aux activités opérationnelles afin qu'ils soient en mesure de soutenir les ambitions industrielles du Groupe OCP. Les CEI travaillent en synergie avec les sites pour assurer le partage de l'expertise. Les centres de Khouribga et Benguerir forment aux métiers de la mine, tandis que les centres de Safi et Jorf Lasfar se concentrent sur la transformation. Un cinquième centre sera ouvert à Laayoune. Les CEI utilisent des outils pédagogiques modernes et adaptés tels que

l'e-learning, les simulateurs, les bancs de formation dans un environnement proche de l'expérience industrielle réelle du Groupe OCP.

- OCP Professors : Le Groupe a mis en place " OCP Professors ", qui est le reflet de l'apprentissage " OCP par OCP ", un programme qui permet à tout employé ou retraité d'OCP de transférer son savoir-faire et son expertise au profit de l'écosystème interne et externe du Groupe.
- KAFAATI : Le programme KAFAATI est un tremplin vers l'entreprise apprenante. Ce dispositif de développement des associés TAMCA-OE a été lancé en 2019 pour mettre en place les conditions de l'entreprise apprenante, en vue d'offrir aux collaborateurs un cadre pour développer des compétences globales et intégrées. KAFAATI est un processus basé sur un corpus de compétences, lié à un journal d'apprentissage, des parcours individualisés et coconstruits avec les Managers directs, dans un modèle 70/20/10.
- Mouvement : Créé en avril 2016, le programme Mouvement met à disposition des salariés les ressources financières et humaines nécessaires pour travailler sur un sujet de leur choix, dès lors qu'il crée de la valeur durable pour le Groupe. Le programme permet aux employés d'alimenter leur parcours professionnel grâce à un développement professionnel latéral et un travail d'équipe transversal, d'acquérir des compétences supplémentaires, d'enrichir le contenu de leur poste et de travailler sur des sujets qui leur tiennent à cœur, ainsi que d'élargir la responsabilité.
- BEYOND : Le nouveau programme de développement des talents BEYOND a été créé en 2019 pour soutenir la croissance d'OCP et continuer à pérenniser notre modèle d'entreprise autour d'un cursus de 2 ans pour les jeunes talents avec une approche en 4 principes :
 - Formation sur le terrain et apprentissage académique : incluant deux tiers de la formation sur le terrain sur des projets d'exploitation et d'exploration.
 - ADN industriel et exposition fonctionnelle : dont un minimum de 6 mois sur un site industriel pour comprendre le produit et son processus de production autant que le client.
 - Connexion et mise en réseau : placer les participants dans des environnements de groupe et d'équipe pour développer et tester leurs compétences en matière de collaboration, leur donner l'occasion de se mettre en réseau avec différents profils (par exemple, des professeurs, des coachs commerciaux, des chefs de projet, des experts en la matière)
 - Techno fluency : apprendre à innover et à intégrer la technologie de manière significative.
- 1 PACTE : En 2019, OCP a lancé " 1 Pacte " - une initiative d'intelligence collective visant à impliquer les employés et l'écosystème d'OCP dans l'élaboration de la stratégie de l'entreprise. 1 Pacte vise à rassembler les énergies des employés et de l'écosystème, à favoriser le dialogue stratégique dans la prise de décision, à catalyser le changement durable et à construire une compréhension commune de la façon de construire un meilleur OCP pour l'avenir.

STRUCTURE DE L'EFFECTIF

A. REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR CATEGORIE¹⁸

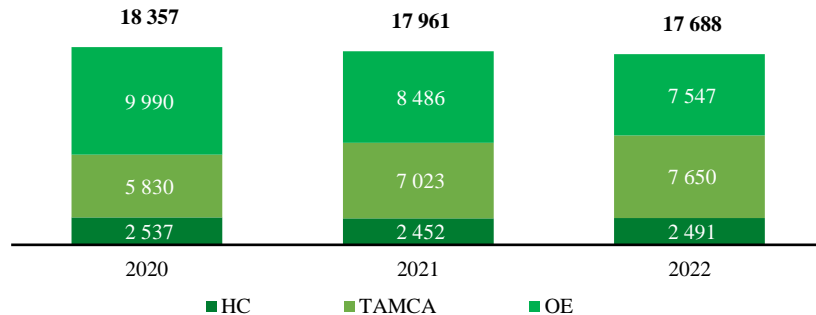
L'effectif du Groupe OCP s'élève au 31 décembre 2022 à 17 688 collaborateurs toutes catégories confondues.

L'effectif se décompose en trois catégories :

¹⁸ L'effectif global est établi sur une base consolidée IFRS incluant le personnel permanent et non permanent

- Les hors cadres (HC) ;
- Les techniciens, agents de maîtrise et cadres administratifs (TAMCA) ;
- Les ouvriers et employés (OE).

La répartition de la structure de l'effectif par catégorie entre 2020 et 2022 se présente comme suit :

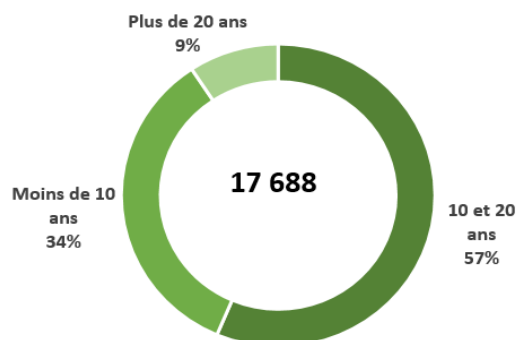


Source : OCP SA

Compte-tenu de la nature de l'activité, l'effectif est composé principalement d'ouvriers et d'employés et techniciens, agents de maîtrise et cadres administratifs, qui représentent 86% des salariés du Groupe en 2022.

Le taux d'encadrement Global¹⁹ du Groupe OCP en 2022 est de 33% ; marquant ainsi une évolution positive de +100% par rapport à 2013 (le taux se situait à 16,5% en 2013). Le taux d'encadrement HC²⁰ enregistre une progression de 3%, passant de 13,7% à 14,1% entre 2021 et 2022.

La répartition de l'effectif par ancienneté se présente comme suit :



Source : OCP SA

La répartition des effectifs du Groupe OCP traduit ainsi l'importance accordée à la fois à l'expérience de collaborateurs confirmés mais également à l'apport des jeunes recrues, dotant ainsi le Groupe de ressources nécessaires à la réalisation de ses ambitieux objectifs stratégiques.

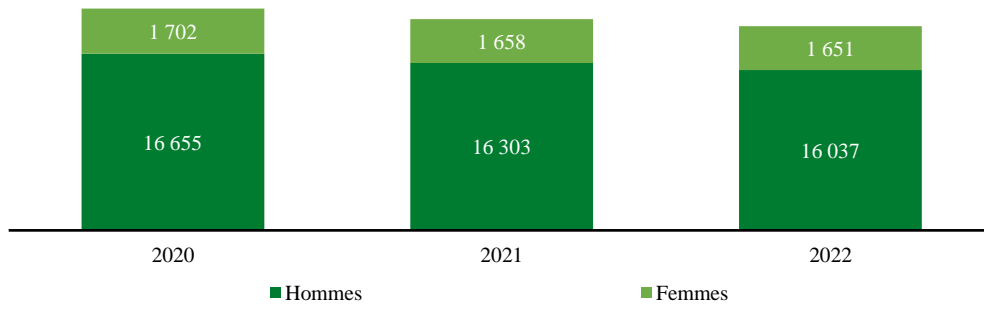
B. REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR GENRE

L'effectif du Groupe OCP est majoritairement masculin. Les femmes représentent ainsi au 31/12/2022, 9,3% de l'effectif total, toutes catégories confondues. Toutefois, cette proportion est nettement plus importante au sein du personnel HC et atteint près de 33% au sein de ces activités.

La répartition de l'effectif par catégorie en fonction du genre au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

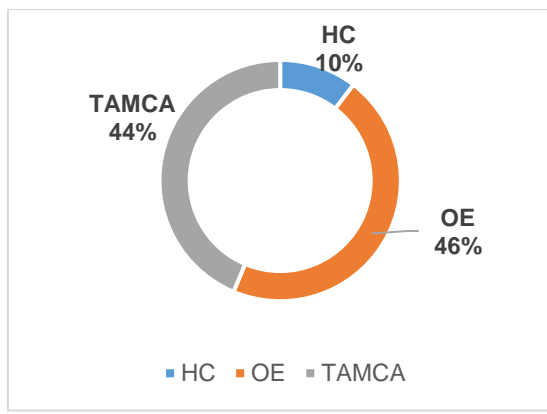
¹⁹ Taux d'encadrement Global = (Effectif TAMCA (Assistant Principal + Grande Maîtrise) + Effectif HC) / Effectif total

²⁰ Taux d'encadrement HC = Effectif HC / Effectif total

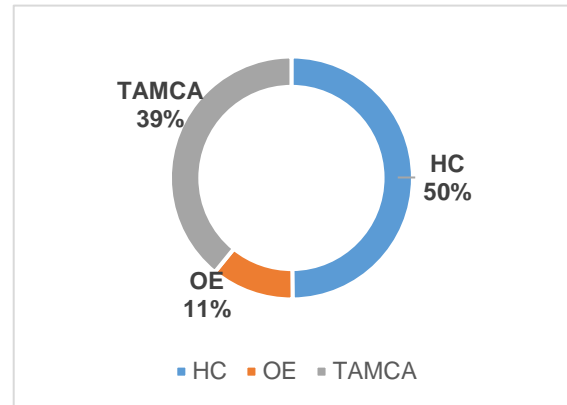


Source : OCP SA

Répartition de l'effectif masculin :



Répartition de l'effectif féminin :

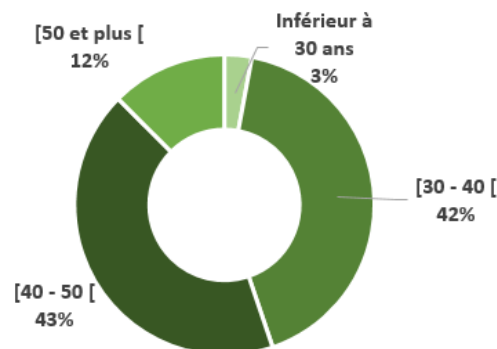


Source : OCP

Au 31 décembre 2022, 44% de l'effectif masculin est composé d'ouvriers et 50% des femmes appartiennent à la catégorie HC.

C. REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR CLASSE D'AGE

Au 31 décembre 2022, 45% de la population du Groupe OCP est âgée de moins de 40 ans. Le graphique ci-dessous précise la ventilation de l'effectif en 2022 selon les âges :



Source : OCP

D. EVOLUTION DES RECRUTEMENTS

Hors cadres

Les évolutions professionnelles et géographiques offertes par le Groupe OCP sont multiples. L'organisation et la diversité des structures permettent en effet d'envisager un parcours transversal et varié.

L'évolution des recrutements des effectifs hors-cadres du Groupe OCP sur la période 2020-2022, se présente comme suit :

	2020	2021	2022
Nombre de nouvelles recrues	61	10	49

Source : OCP

Ouvriers, employés et techniciens

Le recours au recrutement du personnel OE (Ouvriers Employés) et TAMCA (Techniciens, Agents de Maîtrise, Cadres Administratifs) s'inscrit dans le cadre du renforcement quantitatif et qualitatif des activités.

Chaque collaborateur nouvellement recruté au sein du Groupe OCP suit un dispositif d'intégration et de formation adapté au poste occupé.

L'évolution des recrutements des effectifs OE et TAMCA du Groupe OCP sur la période 2020-2022 se présente comme suit :

Nombre de nouvelles recrues	2020	2021	2022
OE	-	-	5
TAMCA	-	-	3
Total	-	-	8

Source : OCP SA

E. EVOLUTION DES DEPARTS

Départ du personnel hors cadres

L'évolution des départs de l'effectif hors cadre du Groupe OCP sur la période 2020-2022 se présente comme suit :

Nombre de Départs	2020	2021	2022
Démissions	48	73	60
Départs à la retraite	36	38	33
Autres départs ²¹	32	8	7
Total	116	119	100

Source : OCP SA

Départ des Ouvriers, employés et techniciens

L'évolution des départs de l'effectif Ouvriers, employés et techniciens du Groupe OCP sur la période 2020-2022 se présente comme suit :

Nombre de Départs	2020	2021	2022
Démissions	4	3	2
Départs à la retraite	386	243	211
Autres départs ²²	161	96	77
Total	551	342	290

Source : OCP SA

Evolution du taux de départ

²¹ Licenciement, Décès, Fin de contrat, détachement hors du Groupe

²² Licenciement, Décès, Fin de contrat, détachement hors du Groupe

Le taux de départ global est passé de 3,6 % en 2020 à 2,2% en 2022.

F. LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Au 31 décembre 2022, OCP SA dispose de 90 Représentants du Personnel, avec leurs suppléants et de 5 tendances syndicales.

G. NOMBRE DE JOURS DE GREVE

Aucun jour de grève n'a eu lieu sur les trois derniers exercices.

H. NOMBRE D'ACCIDENT DE TRAVAIL

Le nombre d'accidents de travail sur la période 2020-2022 se présente comme suit :

	2020	2021	2022
Décès dus à des accidents du travail	0	3	2
Accidents du travail à haute gravité (à l'exception des décès)	47	29	38
Accidents du travail enregistrés	116	84	89

Source : OCP SA

I. FORMATION DU PERSONNEL

Placé au cœur du Pacte Social d'OCP, la formation accompagne chaque collaborateur tout au long de sa carrière. Ainsi, dans un environnement en évolution continue, le Groupe est convaincu que sa transformation vers une Learner Organisation est cruciale pour l'épanouissement de ses collaborateurs, le développement de leurs compétences et leur adoption de la posture d'ambidextrie exploitation/exploration. Le Learning est au cœur d'une expérience collaborateur intentionnellement riche et stimulante. Il joue un rôle prépondérant dans le développement de la carrière, de la mobilité interne et bien entendu de la filière d'expertise.

Chaque collaborateur s'engage et construit son parcours individuel de développement en alliant ses aspirations personnelles et professionnelles, les ambitions stratégiques du Groupe et les feedbacks bienveillants qu'il reçoit en continu.

- L'Université Mohammed VI Polytechnique-UM6P fondée par le Groupe OCP est le bras armé est un pilier majeur du dispositif « d'Apprenant à Vie » à travers ses approches pédagogiques innovantes et sa dynamique de recherche et d'innovation en réponse à la vision stratégique du Groupe.

L'UM6P est une institution orientée vers la recherche appliquée et l'innovation. Tournée vers l'Afrique, elle ambitionne de se placer parmi les universités mondialement reconnues dans ces domaines. Engagée à former le futur leadership du continent, l'UM6P mobilise les meilleurs chercheurs dans tous les domaines du développement durable, de l'industrie minière et des sciences agricoles, et déploie plusieurs programmes de recherche à travers des partenariats avec des universités marocaines et internationales. Plus qu'une institution académique classique, l'Université Mohammed VI Polytechnique est une plateforme d'expérimentation et un vivier d'opportunités que les étudiants se plaisent à appeler très justement « L'école de la vie ».

- Le « *Learning institute* » a été lancé, pour mettre à la disposition des collaborateurs et managers du Groupe un espace dédié au savoir. Il est au service des ambitions du Groupe et de ses nombreux chantiers de développement et a permis d'asseoir une nouvelle politique de formation en phase avec la vision de favoriser une meilleure compréhension de la stratégie du Groupe et de ses enjeux, proposer des formations permettant d'accompagner ces orientations stratégiques et accompagner les collaborateurs, dans leur évolution de carrière.

- Au niveau des sites, le Groupe OCP a lancé un programme de création de 4 centres de formation en compétences industrielles, "Centres de compétences industrielles" sur ses différents sites d'implantation au Maroc :
 - Deux CCI sont dédiés aux formations exploitation minière : CCI Khouribga et CCI Benguerir
 - Deux CCI sont dédiés aux formations exploitation chimique : CCI Jorf Lasfar et CCI Safi

L'ensemble des centres dispensent des formations en exploitation, maintenance, HSE et transverse.

Les formations concernent les disciplines liées à l'industrie chimique et minière, relatives à l'HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement), l'extraction, la bénéficiation, la production sulfurique et phosphorique, les engrais, la mécanique, l'électricité et l'instrumentation.

En 2022, 5 457 actions de formation au total ont été réalisées auprès des collaborateurs, correspondant à 101 426 journées homme de formation (hors formation des entreprises Ecosystèmes).

Les principaux indicateurs relatifs au plan de formation suivi par les salariés du Groupe OCP sont résumés dans le tableau suivant :

Année	2020	2021	2022
Nombre d'actions de formation réalisées	2 703	2 867	5 457
Nombre de collaborateurs ayant suivi une formation	13 513	9 890	13 287
Nombre de journées Homme de formation	51 531	54 142	101 426
Budget en MMAD	239	221	250

Source : OCP SA

4. POLITIQUE SOCIALE

Fidèle à ses valeurs intrinsèques de responsabilité, de citoyenneté et d'exemplarité, le Groupe OCP place le Capital Humain au cœur de sa stratégie et considère l'accompagnement social de ses collaborateurs une partie intégrante de son identité.

Ainsi, le Groupe implémente une offre sociale innovante, riche et variée, à forte valeur contributive à l'épanouissement de ses collaborateurs et de leurs familles, et fortement axée sur le développement des conditions de bien-être au travail en tant que levier d'engagement et de création de valeurs partagées.

Partout où il opère, le Groupe déploie, au quotidien, une offre sociale à même de répondre aux besoins des collaborateurs en matière d'accès au logement et d'animation socio-culturelle et sportive et ce, dans le respect de l'équité et de la diversité. Cette offre sociale est construite de manière collaborative entre les sites opérationnels et le Corporate, et déclinée localement selon les principes de proximité et de subsidiarité.

En s'inscrivant pleinement dans une logique de bonne gouvernance, l'offre sociale est concertée de manière continue avec les Partenaires Sociaux, afin de dispenser des prestations sociales conjuguant les attentes des collaborateurs aux valeurs d'excellence du Groupe.

La politique sociale du Groupe s'articule essentiellement autour des trois axes majeurs ci-après :

Accession à la propriété

Depuis plusieurs années, le Groupe OCP offre des mesures d'aide à l'accession à la propriété pour ses collaborateurs à travers des actions dans ce domaine.

Animation socioculturelle et sportive

Pour répondre aux attentes de son personnel en activité, le Groupe OCP mobilise des moyens humains et matériels importants qui se caractérisent par la diversité des actions d'animation socioculturelle et par la mise en place d'infrastructures sociales et sportives dans les différents sites d'activités (clubs, foyers, terrains de sport, piscines, etc.).

Estivage

L'offre d'estivage OCP est constituée de centres d'estivage en propriété et de conventions hôtelières. Ainsi, les centres d'estivage OCP ont enregistré plus de 9 520 séjours en 2019 et 4 998 séjours en 2022.

Les conventions hôtelières ont permis d'apporter le complément de choix et de variété aux collaborateurs désirant séjourner dans des établissements touristiques au Maroc. Ainsi, près de 8 528 séjours dans les clubs, hôtels et résidences touristiques ont été enregistrés en 2022.

Convaincu que le bien-être au travail est un levier d'engagement et de performance globale, OCP ambitionne d'asseoir une offre sociale innovante, riche et variée, à forte valeur contributive à l'épanouissement de ses collaborateurs et de leurs familles. Cette offre sociale est construite de manière collaborative et déclinée localement selon les principes de proximité et de subsidiarité.

5. COUVERTURE MEDICALE

Les collaborateurs du Groupe OCP bénéficient d'une couverture médicale durant la vie active et après la retraite (soins de santé, soins dentaires, etc.).

Des partenariats et des conventions avec un réseau d'établissements de soins multidisciplinaires ont par ailleurs été mis en place afin de permettre d'enrichir l'offre de soins médicaux.

En outre, les centres médico-sociaux établis sur les sites d'implantation d'OCP ont été renforcés par le recrutement de médecins, d'infirmiers et d'assistants sociaux pour assurer une médecine générale de famille permettant de cerner toute la cartographie des pathologies pouvant atteindre les collaborateurs et leurs ayants droits. Ils fonctionnent comme des guichets uniques dont l'objectif est de drainer tous les besoins, de les traiter ou de les orienter vers l'établissement le plus adapté. Ils concentrent aussi leurs efforts sur la sensibilisation, la prévention et l'orientation des patients.

6. REGIME EDUCATIF

En 2022, l'IPSE a assuré l'éducation et l'enseignement de 23 047 élèves. Le Groupe OCP a par ailleurs initié un vaste programme d'extension des unités existantes et de création de nouveaux établissements scolaires avec un objectif de généralisation de l'offre éducative de l'IPSE pour couvrir l'ensemble des demandes de scolarisation des enfants de collaborateurs OCP.

7. POLITIQUE DE REMUNERATION

Le Groupe OCP rétribue la contribution de chacun de ses collaborateurs en proposant une rémunération globale attractive.

OBJECTIFS GENERAUX

Les principes généraux de la politique de rémunération du Groupe OCP se présentent comme suit :

- Récompenser la contribution des collaborateurs
- Acquérir et fidéliser les meilleures compétences ;
- Être compétitif par rapport au marché ;
- Assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs globaux de l'entreprise ;
- Maîtriser les coûts d'évolution de la masse salariale.

COMPOSANTES DU SYSTEME DE REMUNERATION

Le Groupe OCP promeut une politique de rémunération attractive et équitable basée sur une reconnaissance et une appréciation adéquate des performances et du potentiel de chaque collaborateur.

La politique de rémunération est pilotée de manière continue en cohérence avec les benchmarks marché pertinents pour assurer la compétitivité du groupe et des guidelines sont implémentés pour garantir l'équité interne et externe.

La politique de rémunération et d'avantages sociaux des collaborateurs du Groupe est structurée autour de trois composantes principales avec des critères distincts, objectifs et transparents pour assurer l'équité :

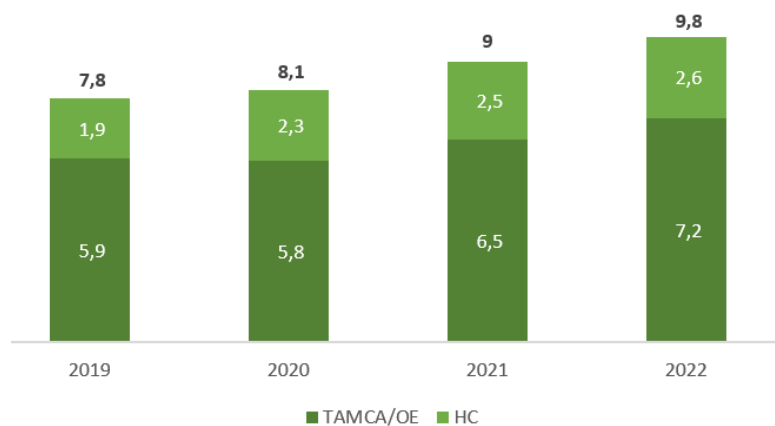
- Une part fixe : chaque collaborateur reçoit une rémunération basée sur son domaine de responsabilité, profil et conditions du marché
- Une part variable composée de bonus et intéressements lié à la performance individuelle et collective

Une offre d'avantage sociaux diversifiés et de prévoyance sociale viennent compléter la rémunération des collaborateurs pour renforcer d'avantage leur engagement et leur bien-être.

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

L'évolution de la masse salariale Hors-cadres et TAMCA/OE sur les trois derniers exercices est résumée dans le graphe ci-dessous :

Evolution de la masse salariale depuis 2019 par catégorie (*) (en MMMAD)



(*) N'intègre pas les charges de personnel communes à toutes les catégories (écriture de régularisation de la retraite et certaines rubriques de l'OPEX Social)
Source : OCP SA

8. REGIME DE RETRAITE

Le personnel du Groupe est affilié au régime de retraite de base «RCAR^[1]» et au régime de retraite complémentaire « RECORE^[2]».

Le régime de retraite de base « RCAR » est composé d'un régime général «RG» et d'un régime complémentaire (RC) à points.

Pour le régime de retraite complémentaire « RECORE », il est un produit à caractère facultatif géré par la CNRA et constitué par le versement de cotisations salariale et contributions patronales qui sont transformées en points sur le compte de l'affilié. A compter du 1er octobre 2023, la CNRA a procédé à la transformation de l'architecture technique de RECORE, basée initialement sur les points de retraite vers une nouvelle architecture fonctionnant selon la capitalisation individuelle.

Ces deux régimes sont offerts par un tiers de confiance et opérateur historique en matière de gestion des fonds de prévoyance et régimes de retraite, la Caisse de Dépôt et de Gestion.

D'autant plus, le Personnel OCP dispose d'un produit d'assurance retraite complémentaire « Indemnité de fin de carrière » donnant droit à un capital au moment de départ à la retraite.

^[1] Régime Collectif d'Allocation de Retraites

^[2] Régime Complémentaire de Retraites

9. DIVERSITE GENRE

Le Groupe OCP s'engage à créer un environnement de travail inclusif qui permet à tous ses collaborateurs d'exprimer tous leurs potentiels, indépendamment de leurs différences, sans discrimination d'aucune sorte, notamment de genre, y compris grossesse, handicap, âge, profil académique, culture, religion, nationalité et tous autres caractéristiques protégées par les lois et réglementations nationales et internationales applicables.

L'ambition et la vision du Groupe OCP sont de conforter sa position d'entreprise citoyenne et responsable.

Le Groupe OCP s'engage à créer cet environnement inclusif en :

- Respectant le principe de non-discrimination dans toutes les étapes du parcours professionnel du collaborateur ;
- Mettant en place des dispositifs en faveur de la diversité et de l'inclusion ;
- Sensibilisant les managers et collaborateurs aux enjeux de la diversité et de l'inclusion ;
- Communiquant son engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité auprès de ses collaborateurs et de son écosystème.

Partant de cette conviction, la vision « Diversité » a été élaborée autour de 3 principaux axes : Exemplarité, Education, Entrepreneuriat.

- Exemplarité : OCP a pour objectif d'être la société minière la plus inclusive en créant des modèles au sein d'OCP et en inspirant les femmes à OCP et en externe. Nous nous engageons à offrir les mêmes opportunités à tous en encourageant une culture inclusive mettant en valeur le potentiel des collaboratrices.
- Education : OCP a pour objectif de promouvoir l'éducation pour tous, au-delà du Groupe, afin de garantir l'inclusion et l'égalité des chances et ce dès le plus jeune âge. Nous nous engageons à favoriser l'éducation de jeunes filles/femmes à tous les niveaux : préscolaire, primaire et secondaire, universités et formation continue.
- Entrepreneuriat : OCP a pour objectif d'investir dans l'entrepreneuriat pour libérer le potentiel des individus au-delà du Groupe. Nous nous engageons à accompagner toutes les femmes au potentiel prometteur à travers des programmes de coaching, de monitoring, de networking et d'incubation, et ce au Maroc, en Afrique et dans le monde.

Le Groupe a OCP décroché le niveau « Assess », premier niveau de Certification EDGE (Economic Dividends for Gender Equality). Il s'agit de la principale norme au monde évaluant la performance des entreprises en matière d'égalité des genres et de création d'opportunités de carrière égales entre les femmes et les hommes.

Ce premier niveau de certification évalue plusieurs critères parmi lesquels l'équilibre des genres au sein des fonctions de responsabilité, les politiques de recrutements et de promotion, l'équité salariale ou encore la culture de diversité au sein de l'entreprise. Cette certification prend également en compte la perception par les collaborateurs du degré d'inclusion et des opportunités de carrière au sein de l'entreprise.

Cette certification vient appuyer l'engagement du Groupe pour l'évolution des pratiques et la promotion de l'égalité et la diversité au profit de ses collaboratrices et collaborateurs, ainsi qu'au profit de son écosystème. Notre Groupe se positionne ainsi à l'avant-garde pour la diversité genre, l'inclusion et l'égalité des opportunités de carrière.

10. SANTE ET SECURITE

L'extraction du minerai de phosphate et la production de roche phosphatée, d'acide phosphorique et d'engrais à base de phosphate peuvent être des activités dangereuses. En effet, il existe un risque général d'accidents impliquant des équipements lourds, des machines, des structures, des explosifs et des matières dangereuses utilisés dans ces industries.

Le Groupe considère la santé et la sécurité de ses employés une priorité. Le Groupe implémente les normes de sécurité de l'industrie marocaine et à l'échelle mondiale, appliquées dans toutes ces opérations. De plus, le Groupe a développé ses propres standards de sécurité au-delà des exigences réglementaires. Il s'engage ainsi de créer un environnement de travail sain et sûr sur chacun de ses sites ou installations miniers et de production, en évaluant les risques auxquels sont confrontés ses employés et en mettant en œuvre les mesures de sécurité appropriées. Le Groupe sensibilise également son personnel à ces risques par le biais d'ateliers et de formations sur la sécurité au travail assurant ainsi une connaissance suffisante des procédures de sécurité au travail avant d'accorder une autorisation de travail aux employés ou dans une installation. Par ailleurs, des améliorations peuvent toujours avoir lieu, notamment une adhésion plus stricte des employés aux politiques de santé et de sécurité existantes. Le site de Safi est certifié OSHAS 18001 et le Groupe s'efforce d'aller au-delà de cette norme pour promouvoir une culture de la sécurité dans l'ensemble de ses activités.

Malgré ces mesures, les taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail impliquant les employés et les sous-traitants du Groupe restent supérieurs au niveau zéro accident. Le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail combiné total était de 0,66, 0,84, 1,34, 1,40 et 1,95, respectivement pour les exercices 2022, 2021, 2020, 2019 et 2018. Alors que le nombre de décès pour les employés du Groupe était de 2 en 2022 et 3 entre 2018 et 2021 et que le nombre de décès pour les sous-traitants était de 1 en 2022 et 4 pour les exercices entre 2018 et 2021. Le taux de fréquence des maladies professionnelles pour les employés du Groupe reste à un niveau zéro entre 2017 et 2022.

Le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail du Groupe a été mis en place sur la base des normes ISO 45001 et couvre aussi les employés et les travailleurs qui ne sont pas des employés directs du Groupe, mais dont le travail et/ou le lieu de travail est contrôlé par le Groupe OCP. Le Groupe dispose d'une équipe centrale dédiée à la gestion de la santé et de la sécurité pour l'ensemble des sites OCP et qui définit des directives générales sur la base du retour d'information du terrain. Chaque site met en œuvre un programme visant à identifier, évaluer et affaiblir les risques liés à la sécurité. Ces programmes sont coordonnés par un responsable de la sécurité qui gère un réseau de correspondants de sécurité affectés à différentes zones, dépendamment du site concerné. Le groupe met en place des comités de santé et de sécurité composés de représentants des employés afin d'assurer une codirection et une efficacité dans le retour d'information.

Bien que la direction estime que les opérations du Groupe ont mis en place des mesures de sécurité suffisantes, la nature des activités du Groupe est telle que des accidents peuvent se produire. En effet, bien que le Groupe s'engage à réduire le nombre d'accidents en généralisant les normes de sécurité sur tous ses sites et installations miniers et de production, rien ne garantit que des accidents ne se produisent pas à l'avenir. Des actions de sensibilisation et d'ancrage de la culture sécurité au travail sont toujours présents afin de rehausser notre vigilance et atteindre le zéro accident.

11. SANTE ET BIEN ETRE

L'équipe qui surveille la santé au travail au sien du Groupe, le département HSE et les responsables de la sécurité des différents sites travaillent ensemble pour prévenir les effets négatifs sur la santé des travailleurs. OCP a mis en place des cliniques de santé et a recruté des médecins et des infirmières, sur chaque site afin de fournir une assistance médicale continue, ainsi que la mise en place d'installations nécessaires pour soutenir cette responsabilité. L'approche d'OCP visant à préserver la santé et le bien-être de ses employés a été élaborée conformément aux normes de l'Organisation mondiale de la santé et s'articule autour de trois piliers : un corps sain, un lieu de travail sain et un esprit sain.

VI.3. AUTRES (DEMARCHE RSE)

Le Groupe s'engage dans un certain nombre de projets secondaires, complémentaires aux phosphates, et comprend la construction et l'exploitation d'installations destinées à fournir des services sociaux aux employés et à leurs familles dans les zones où le Groupe opère, ainsi qu'à l'amélioration de l'infrastructure au Maroc afin de faciliter le transport des produits du Groupe. De plus, un certain nombre de ces projets impliquent des dépenses d'investissement importantes.

Par ailleurs, le Groupe fait l'objet de demandes de la part de diverses autorités gouvernementales pour participer à des projets sociaux, d'infrastructure et autres, et pour en assurer le financement.

Le Groupe estime que le fait d'apporter un soutien au secteur agricole marocain et de soutenir l'employabilité des jeunes qui vivent à proximité des installations du Groupe, améliore la compétitivité du Groupe en soutenant ses partenaires locaux et en renforçant les liens du Groupe avec les différentes communautés.

En 2022, le groupe a alloué une enveloppe de 13 milliards de dirhams, destinée au financement de ces projets secondaires.

Fondation OCP

En 2007, le Groupe a créé la Fondation OCP, une organisation à but non lucratif, reconnue d'utilité publique en 2012. En accord avec les valeurs et l'ambition du Groupe, la Fondation OCP promeut un développement humain durable au Maroc et dans de nombreux autres pays africains. La Fondation OCP utilise son expertise et son réseau de partenaires pour co-construire des solutions durables répondant aux besoins prioritaires des communautés qu'elle sert. En outre, la Fondation adopte un modèle d'action agile basé sur l'intelligence collective et opère dans différents domaines tels que l'éducation et la diffusion des connaissances, la R&D, et l'économie sociale et solidaire, entre autres.

La Fondation OCP met en œuvre un certain nombre de projets et encourage l'innovation en partenariat avec des institutions marocaines et d'autres organisations nationales et internationales. Ses projets assistent le royaume dans le développement de sa capacité de recherche par le biais de soutien aux projets et d'institutions de R&D, au parrainage d'écoles publiques, ainsi que l'octroi de bourses d'études à des étudiants méritants, le renforcement des capacités des coopératives et l'amélioration de l'accès aux services de santé en soutenant des caravanes médicales dans les zones rurales, ou en soutenant les soins médicaux aux personnes ayant des besoins spéciaux. La Fondation OCP mène un large éventail de projets avec ses partenaires africains en les accompagnants dans la mise en œuvre de leur carte de fertilité et en améliorant les conditions de vie des populations locales par la fourniture de bétail et de matériel agricole, ainsi que par des formations aux agriculteurs. Par sa promotion d'un écosystème de connaissances, la Fondation OCP soutient de nombreuses structures indépendantes comme l'Université Polytechnique Mohammed VI, le Lycée d'Excellence de Benguerir, et la Fondation Mascir.

Le Groupe finance la Fondation OCP et détermine le niveau de financement qu'elle recevra au début de chaque année. En 2022, l'OCP a financé la Fondation à hauteur de 14,4 milliards de dirhams, dont 0,6 milliards de dirhams dédiés à l'éducation et 0,2 Milliard de dirhams pour la recherche et développement.

La Fondation OCP fournit des contributions importantes aux agriculteurs marocains pour l'achat d'engrais pour une valeur de 1,8 milliards pour l'exercice 2022, 0,36 milliards de dirhams pour l'exercice 2021, 0,1 milliard dirhams pour l'exercice 2020.

Université Polytechnique Mohammed VI

L'Université Polytechnique Mohammed VI ("UM6P") a été fondée et soutenue par la Fondation OCP. L'UM6P est un hub d'éducation, de recherche, d'innovation et d'entrepreneuriat, avec l'objectif de devenir un pont éducatif entre le Maroc, le continent africain au sens large, et le reste du monde. L'UM6P a été inaugurée en 2017 afin de soutenir l'Agenda R&D du Groupe OCP, et de contribuer à l'éducation d'une nouvelle génération de leaders africains. En 2018, le Groupe a externalisé sa R&D à l'UM6P. Celle-ci dispose de plusieurs campus, dans différentes villes (Benguerir, Laâyoune, Rabat et bientôt Casablanca et El Jadida). L'Université applique une approche "*Learning by doing*" et développe des partenariats solides avec des universités de classe mondiale, afin de promouvoir le leadership et la formation dans des domaines de recherche ciblés.

En contribuant à la formation d'une nouvelle génération de chercheurs, d'entrepreneurs et de leaders, l'UM6P s'engage à positionner le Maroc et l'Afrique à l'avant-garde de la technologie et des sciences humaines.

Lydex

Le Lycée d'Excellence de Benguerir ("*Lydex*") est le fruit d'un partenariat public/privé entre le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et la Fondation OCP pour promouvoir un enseignement de haut niveau. Trois principes fondateurs sous-tendent le fonctionnement du Lydex : (i) encourager l'excellence, (ii) favoriser l'accès des élèves brillants issus de milieux vulnérables et (iii) l'inclusion de toutes les régions du Royaume.

Fondation Ibn Rochd pour les sciences et l'innovation

La Fondation Ibn Rochd pour les Sciences et l'Innovation ("*FIRSI*") est une organisation à but non lucratif fondée par l'UM6P pour soutenir le développement de la jeunesse via la recherche et l'entrepreneuriat, grâce à un soutien financier ciblant les étudiants de niveau universitaire, les chercheurs et les start-ups. La FIRSI vise à promouvoir l'excellence académique et à encourager la recherche scientifique et l'esprit d'entreprise pour soutenir l'inclusion des Marocains et des Africains, quels que soient leurs moyens financiers.

1337

1337 est une école de programmation informatique, basée sur le peer-learning, avec des sites à Benguerir et Khouribga. Il s'agit de la première école de ce type au Maroc et sur le continent africain à offrir une formation informatique entièrement gratuite, ouverte et accessible à toute personne âgée de 18 à 30 ans. L'approche pédagogique de 1337 est basée sur l'apprentissage par les pairs. Un style de fonctionnement participatif permet aux étudiants d'aiguiser leur créativité grâce à un apprentissage par projet. 1337 n'exige pas aucun diplôme ou une formation informatique approfondie. Le seul critère d'admission est de réussir le processus de sélection.

UM6P Ventures

UM6P a lancé UM6P Ventures, une société de capital-risque dont l'objectif est de fournir un accès au capital de départ pour les jeunes entreprises et d'accélérer l'innovation scientifique et technologique. UM6P Ventures a établi des partenariats avec les universités suivantes : Université Cadi Ayyad, Université Mohammed 5, Université Hassan II et Université Al Akhawayn d'Ifrane. Ces partenariats permettent d'accéder aux ressources de ces universités, notamment aux laboratoires. UM6P a également établi un partenariat avec le MIT Sandbox Innovation Fund afin de créer des synergies et de connecter un large réseau de mentors et d'experts locaux et internationaux.

Institut mondial du phosphore

Global Phosphorus Institute ("*GPI*") a pour but la promotion de la recherche, afin de développer des stratégies de gestion durable du phosphore afin d'assurer sa disponibilité pour les générations futures. Cette plateforme permettra l'accès à un réseau mondial et partagera des solutions innovantes qui ont pour but d'atteindre un équilibre entre le besoin et l'utilisation du phosphore dans les différentes productions.

Institut africain de nutrition végétale ("*APNI*")

L'APNI, créée en mars 2019, est une association marocaine à but non lucratif située à Benguerir. L'APNI est une organisation scientifique indépendante qui travaille uniquement sur l'amélioration de la nutrition des plantes à travers le continent africain pour renforcer et contribuer aux efforts de recherches visant le développement, existants en Afrique.

La mission de l'APNI est d'améliorer la nutrition des plantes pour garantir la sécurité alimentaire du continent. Pour soutenir sa mission, l'APNI a mis en place modèle scientifique basé sur l'innovation, centrée sur l'agriculteur, avec des partenaires des secteurs public et privé.

Institut de Promotion Socio-Educative (IPSE)

L'IPSE est une institution de la Société qui dispense un enseignement de qualité aux enfants à via un accès aux nouvelles technologies, le développement des compétences linguistiques, l'initiation à l'approche expérimentale et la promotion des sciences. Elle a conclu des partenariats avec 35 institutions académiques prestigieuses. Le Groupe offre une éducation de haute qualité à 23 100 enfants d'employés inscrits en 2023 et le Groupe a fixé une ambition d'inscription de 26 500 étudiants d'ici 2025. IPSE a alloué 365 millions de Dh pour couvrir les coûts de construction et 72 millions de Dh pour les équipements scolaires pour la période 2019-2022 et prévoit de dépenser 150 millions de Dh supplémentaires sur la période 2023-2024.

INNOVX

Innovx est un moteur d'innovation incorporé par l'Université Mohammed VI Polytechnique en 2022 avec l'ambition d'être le pionnier des technologies de pointe pour construire les industries du futur. Innovx est une société transdisciplinaire dédiée à l'investissement et à la création d'entreprises et d'écosystèmes innovants et durables dans le but de laisser un fort impact local dans cinq secteurs stratégiques : l'agriculture et l'eau, l'énergie, les produits chimiques, le numérique et l'innovation sociale.

Autres activités secondaires

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de projets secondaires à différents stades de développement. Ces projets visent à la fois le soutien des activités principales du Groupe, par exemple en améliorant l'infrastructure utilisée par le Groupe dans ses activités principales ou en favorisant l'éducation et le développement de l'expertise afin d'assurer l'accès du Groupe à une main-d'œuvre qualifiée, et à promouvoir le développement de l'économie locale.

Les projets non stratégiques du Groupe sont principalement axés sur huit secteurs de l'économie marocaine :

- les infrastructures et les grands projets, tels que la construction d'installations portuaires, et de routes ;
- les projets visant l'amélioration des services publics, tels que le développement de centrales d'énergie renouvelable, ainsi que de pipelines et d'usines de dessalement ;
- les projets visant le développement d'entreprises industrielles et de construction ;
- les projets d'urbanisme et de développement urbain, y compris le développement de logements et d'installations connexes ;
- les projets d'accueil et de services, tels que la création d'entreprises de services ;
- les projets agricoles, tels que le soutien de projets d'agriculture et de transformation ;
- les projets éducatifs et de R&D, tels que le développement de plateformes éducatives ;
- les projets de formation et de recrutement. Le Groupe pourrait développer d'autres activités à l'avenir.

Société marocaine d'hôtellerie

En 2019, le Groupe, l'ONCF et le Fonds Hassan II pour le développement économique et social ont annoncé un partenariat dans le secteur de l'hôtellerie haut de gamme dans le but de soutenir la croissance et l'emploi dans l'économie marocaine et devrait inclure des actifs hôteliers historiques au Maroc, qui sont détenus par l'ONCF, notamment la Mamounia à Marrakech, le Palais Jamaï à Fès, Michlifen à Ifrane ainsi que Marchica Lagoon Resort à Nador.

Début 2020, le Groupe et le Fonds Hassan II pour le développement économique et social ont créé une coentreprise à parts égales, Moroccan Hospitality Company ("MHC"), un centre national pour le développement du secteur hôtelier au Maroc. En mars 2020, MHC a acquis auprès de l'ONCF 52% du capital de la société La Mamounia et 80% des parts de la société de gestion de l'hôtel Michlifen. Le montant total de cette acquisition est estimé à 2,3 milliards Dh, la part de la Société étant de 50%. L'évaluation de l'acquisition des actifs hôteliers est en cours de finalisation.

En août 2020, MHC a acquis 45% des actions de la Foncière de la Lagune ("SFL") et 95% des actions du Palais Jamaï ("SPJ") auprès de l'ONCF. En mai 2021, MHC a acquis 5% supplémentaires du capital social de SFL et de SPJ, pour atteindre une participation de 50 % et 100 % du capital social de SFL et SPJ, respectivement. OCP Hospitality, filiale à 100% d'OCP SA, détient actuellement 50% du capital social de MHC.

En juin 2023, OCP détient 75,6 % de MHC par l'intermédiaire de sa filiale à 100 % OCP Hospitality, les 24,6 % restants étant détenus par le Fonds Hassan II pour le développement économique et social.

En juin 2023, MHC détient une participation de 52,1% dans le capital social de la Société La Mamounia ("SLM"), une participation de 80% dans la Société de Gestion de l'Hôtel Michlifen d'Ifrane S.A. ("SGHM"), 81,8% de la Société Foncière La Lagune ("SFL"), 100,0% de la Société Palais Jamaï ("SPJ"), et détient directement dans ses livres l'Hôtel Michlifen à Ifrane.

Projets Ville Verte et Mine Verte

Conformément à sa stratégie de développement durable, le Groupe développe deux projets majeurs, "Ville Verte de Benguerir" à Ben Guerir et "Mine Verte" à Khouribga.

Le projet Ville Verte de Benguerir est une nouvelle zone urbaine de 1 000 hectares près de Ben Guerir. Le projet vise à fournir des infrastructures résidentielles, sanitaires, éducatives, de loisirs et administratives à la population locale existante, ainsi qu'à une population estimée à 100 000 personnes qui devraient s'installer dans la ville. La ville verte de Benguerir comprend notamment l'université polytechnique Mohammed VI, spécialisé dans les activités de recherche et de développement et propose des diplômes de licence et de masters. Le projet est en cours de développement depuis 8 ans et comprend plus de 250 hectares de terrains aménagés et 250 000 mètres carrés de bâtiments développés, dont des projets phares tels que le Data Center (TIER 3, avec alimentation et liaisons réseau redondantes, de 8 700 mètres carrés), STARTGATE (un espace de travail pour les programmes d'incubation et d'accélération avec 200 places de travail), deux plateformes de recherche en énergie solaire et en éco-construction, et d'autres laboratoires de recherche et d'innovation.

L'objectif est que la ville verte of Benguerir accueille 15 000 personnes d'ici la fin de la phase de développement actuelle. Il est prévu qu'en 2045, la Ville Verte de Benguerir accueille 100 000 personnes, dont 10 000 étudiants et chercheurs ainsi que 1 000 membres du personnel universitaire. La Cité verte de Benguerir sera construite conformément aux normes LEED-ND (*Leadership in Energy and Environmental Design for Neighbourhood Development Standards*) et fera la promotion des technologies de développement durable. Un parc technologique, (Parc technologique et zone d'innovation de Bentech) destiné aux entreprises de recherche et de développement ainsi qu'aux entrepreneurs, est actuellement en cours de construction à côté de l'Université polytechnique Mohammed VI. La Cité verte de Benguerir devrait être achevée d'ici 2045 et coûtera environ 25 milliards de Dh.

Le projet Khouribga Green Mine vise à convertir environ 300 hectares d'anciennes installations minières en un complexe résidentiel, de loisirs et touristique, écologique, comprenant des attractions touristiques, environ 7 000 logements, un village de vacances et deux hôtels. Le projet Khouribga Green Mine devrait être achevé d'ici 2040 et coûter environ 6 milliards de Dh.

SADV envisage son propre financement par dette et fonds propres et prévoit également d'utiliser en partie les flux de trésorerie générés en interne par le projet afin de financer les projets Green City et Green Mine.

Assurance

Les conditions de la couverture d'assurance du Groupe sont similaires à celles qui sont généralement acceptées dans l'industrie des phosphates et sont adaptées aux activités spécifiques du Groupe. La couverture d'assurance du Groupe comprend les dommages aux biens, les pertes d'exploitation, la responsabilité civile, le sabotage, le terrorisme, l'assainissement de l'environnement, l'assurance responsabilité civile de l'employeur, l'assurance contre les objets dangereux, l'informatique et l'assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants. Le Groupe maintient des polices d'assurance auprès de courtiers et de compagnies d'assurance marocains et internationaux (notamment en Angleterre, en France, en Allemagne et aux Etats-Unis).

1. OCP SKILLS

En 2011, le Groupe OCP a mis en place OCP Skills, un programme de formation et de recrutement qui vise à améliorer l'employabilité des jeunes et à soutenir la stratégie de croissance du Groupe dans les régions dans lesquelles il opère.

OCP Skills a trois objectifs majeurs : (i) la mise à disposition de fonds, l'encadrement et le soutien de projets d'entrepreneuriat et de développement de la communauté ; (ii) la formation de 15 000 personnes afin d'améliorer l'employabilité des jeunes des régions où opère le Groupe, les formations étant assurées en partenariat avec différents établissements publics et privés ; et (iii) le recrutement de 5 800 personnes dans les différents sites du Groupe, avec une priorité pour les riverains des sites du Groupe et les enfants d'anciens salariés.

2. POLITIQUE QUALITE

La qualité fait partie intégrante de la stratégie du Groupe OCP. Dès 1986, cette mobilisation s'est traduite par l'introduction du concept de « Cercle de qualité » dans les sites de production. Des cycles de formation ont ainsi été organisés pour l'encadrement et les opérateurs.

Ces projets se sont poursuivis et, en 1990, le Groupe a initié le concept de « qualité totale » avec le souci du « zéro défaut ». Cinq ans plus tard, l'Assurance qualité a été mise en place encourageant le personnel concerné à focaliser son attention sur la traçabilité et la maîtrise des risques de dérives.

Avec la création de la Direction de la Qualité en 1995, le Groupe a donné une nouvelle impulsion à la démarche développée au niveau de ses directions. D'autres concepts ont été introduits par la suite (Total Productive Maintenance, auto-évaluation, analyse des processus, plans d'amélioration qualité, etc.), ainsi que des structures d'accompagnement (comité qualité, chef de projet qualité, etc).

Pour atteindre les objectifs et mobiliser les agents, des programmes de sensibilisation et de formation ont été mis en place, complétés par des actions de promotion (forums, bulletins d'informations, visites de sites, journées d'échanges et de capitalisation, etc.).

3. POLITIQUE SECURITE

Stratégie Santé et Sécurité au Travail du Groupe OCP

La Santé et la Sécurité au Travail (SST) représentent un enjeu majeur et durable pour le Groupe OCP. Notre but principal est de protéger notre personnel et de promouvoir le bien-être au travail tout en protégeant l'intégrité de nos installations. Les actions du Groupe s'inscrivent dans le cadre de ses

principes de bonne gouvernance et fait partie des fondations de ses valeurs de leadership et de son code éthique.

Notre politique traduit notre engagement en matière de la prévention de la santé et de la sécurité de tous les collaborateurs OCP et partenaires (contractants, fournisseurs, visiteurs, filiales OCP, JV's...); et elle trace les directives de sécurité et de santé au travail pour la maîtrise des risques professionnels et industriels.

L'ambition du Groupe est de devenir une référence mondiale en matière de performance SST, dans le domaine des industries des phosphates avec une ambition « Zéro Accident » durable.

Projet « Zéro incident » :

Le projet « Zéro Incident » est un programme qui a contribué à l'instauration de la culture sécurité auprès des collaborateurs OCP et des entreprises extérieures.

Le programme est divisé en deux phases :

- Première phase 2012 – 2016 : Construction du système de gestion de la sécurité sur la base de l'identification des risques majeurs des activités OCP minières et chimiques à partir des principaux constats de la PME (évaluation de la gestion de la sécurité) en 2012.
- Deuxième phase 2017 – 2020 : Examen du système de gestion de la sécurité en axant le programme du projet «Zéro Incident 2.0» sur les ressources humaines, en termes d'amélioration :
 - Compétences et expertise pour mieux maîtriser les risques professionnels et industriels,
 - Formation Perception des risques auprès de tous les collaborateurs et partenaires de la Société pour construire une culture sécurité durablement
 - Communication émotionnelle et interactive à travers des jeux, des émissions de télévision et des BD amusants pour les enfants des collaborateurs.
 - Culture de performance HSE via la digitalisation (Remontée des données et tableau de bord).
- Troisième phase 2021 – 2023 : Atteindre le mode indépendant en mi 2023 avec :
 - Réduction du Taux de fréquence ;
 - Evaluation globale HSMS (Health And Safety Management System) supérieure à 75%.

Plusieurs leviers du projet « Zéro Incident » ont permis de contribuer à l'amélioration des performances sécurité (Baisse du taux de fréquence de 60% depuis 2016), notamment :

- Mise en place du Système HSMS (Health And Safety Management System) ;
- Organisation de la filière HSE et clarification des rôles et responsabilités de la ligne managériale ;
- Mise en place des standards opérationnels et PSM liés aux risques professionnels et industriels ;
- Mise en place des rituels terrains d'animation : Contacts sécurité, Stop sécurité, workshops, formations, débriefing poste, réunions matinales, actions de mobilisation et coaching...;
- Mise en place d'une stratégie de communication : Logo sécurité, Branding, affichage, dépliants, goodies, vidéos, émissions HSE Expert...;
- Outils sécurité soutenus : fiches mnémotechniques, guides des standards, vidéos de vulgarisation des standards, Quiz, digitalisation (plateformes MyOPS / MyHSE...);
- Définition d'une politique SST basée sur les 7 principes HSE ;
- Etablissement et déploiement des 5 règles qui sauvent la vie ;
- Montée en compétences HSE des collaborateurs OCP ;

Health and Safety Management System :

Notre Système se fonde sur trois principaux piliers du HSMS, à savoir : **Politique et Organisation, Gouvernance, et Maitrise des Risques** :

Il consiste à se positionner sur la courbe de Bradley en mode préventif (Indépendant et interdépendant) et d'éviter le mode réactif (réactive, dépendant). Et ce, pour ancrer une culture sécurité auprès de nos collaborateurs OCP et partenaires, en ligne avec nos valeurs et nos Standards.

Ces derniers sont mis en place pour maîtriser les risques identifiés sur le plan santé, professionnels et industriels.

VII. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

1. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

1.1. Stratégie de développement du Groupe OCP

Le Groupe poursuit son programme de développement industriel lancé en 2008 et articulé autour des trois axes majeurs de la stratégie du Groupe (leadership par les capacités, leadership par les coûts et flexibilité commerciale et industrielle). La Société continue, dans le cadre de sa 3^{ème} S-cruve de croissance, à déployer son programme d'investissements annoncé visant à augmenter les capacités core-business à travers l'ouverture de nouvelles mines et la mise en service de nouvelles unités chimiques de production, et à diversifier son portefeuille d'activités à travers la valorisation des by-products et l'orientation vers les solutions Green & Sustainable. Ceci se traduit notamment par un programme d'investissements Energie propre et eaux non conventionnelles permettant au Groupe de couvrir la totalité de son besoin en énergie électrique et d'utiliser exclusivement des sources d'eau non conventionnelles.

Depuis plusieurs années, Le Groupe OCP a amorcé une stratégie visant à renforcer sa place en tant que premier producteur intégré de phosphates et de maintenir un positionnement flexible sur la chaîne de valeur (roche, acide, engrais), tout en renforçant son offre de produits dérivés.

1.2. Politique d'investissement

INVESTISSEMENTS REALISES PAR LE GROUPE OCP²³

- **Principaux investissements réalisés durant les 3 dernières années**

Les principaux investissements²⁴ réalisés ces 3 dernières années se présentent comme suit :

En milliards de dirhams	2020	2021	2022
3 nouvelles d'engrais et infrastructures à Jorf	0,3	1,1	1,3
Lignes sulfuriques D, U et E à Jorf	0,5	1,0	1,0
Ligne phosphorique F et infrastructures à Jorf	0,1	0,1	1,1
Nouveau Port de Laâyoune	0,5	0,7	1,2
Unité intégrée de production d'engrais à Laâyoune	0,1	0,1	0,1
Laveries - Laâyoune, Benguerir et Extension MEA à Khouribga	0,6	0,7	0,7
JFC(s)	0,2	0,2	0,1
Downstream (Unité de séchage à Jorf)	0,1	0,1	0,1
Réhabilitation des installations JPH	0,3	0,2	0,1
Backbone opérationnel SAP	0,2	0,2	0,1
Programme Afrique	0,1	0,1	0,0

²³ Périmètre retenu : OCP SA, JFC de I à V, PMP, Imacid et Emaphos

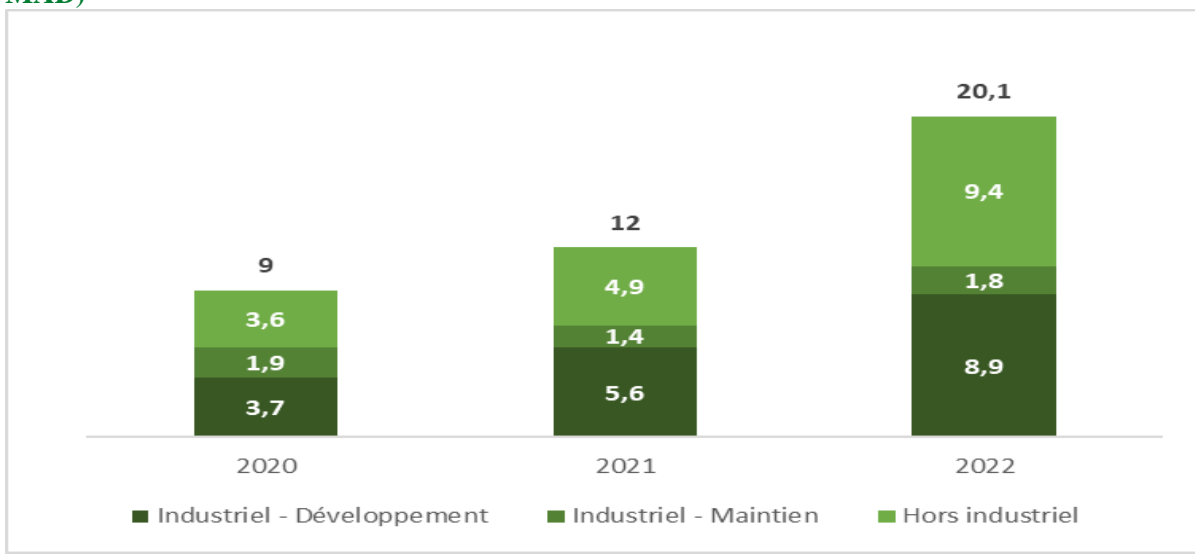
²⁴ Le tableau présente le top 10 des investissements (source : Les rapport d'activité du Contrôle de gestion de OCP)

Source : OCP SA

Le montant total des investissements corporels réalisés au titre des trois dernières années par le Groupe OCP s'élève à 33 Mrds MAD. Ceci traduit la forte orientation du Groupe vers des investissements structurants visant principalement l'augmentation des capacités en mine et en chimie et la réduction des coûts (investissement de développement), tout en s'impliquant dans de nouveaux domaines apportant une forte valeur ajoutée à son écosystème.

L'évolution des décaissements par type d'investissement sur la période 2019-2022 se présente comme suit :

Evolution des décaissements par type d'investissement sur la période 2020-2022 (En Mrds MAD)



Source : OCP SA

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution des décaissements relatifs au programme d'investissement, par site de production, sur la période 2020-2022 :

En milliards de dirhams	2020	2021	2022
Khouribga	1,0	0,8	1,1
Gantour	1,6	2,0	6,0
Jorf	2,2	3,3	4,8
Safi	0,8	0,4	2,0
Phosboucrââ	0,9	1,1	1,6
Siège et autres	2,8	4,4	4,6
Total	9,3	12	20,1

Source : OCP SA

- **Principaux investissements réalisés durant le premier semestre 2023**

Les principales constructions réalisées courant le premier semestre 2023 portent sur les projets suivants :

Augmentation de capacité :

Avec une enveloppe budgétaire globale de 5,4 milliards de dirhams, les travaux de constructions des trois nouvelles lignes d'engrais TSP sont en phase de finalisation. En effet, La première ligne est opérationnelle depuis le mois de mai dernier et les deux autres lignes seront mises en service avant la

fin de l'année. Chacune de ces trois lignes aura une capacité de 1 million de tonne métrique d'équivalent DAP par an.

Avancement des travaux de construction de deux nouvelles lignes sulfuriques. Chaque ligne prévoit une capacité de production de 5000 tonnes métriques humides par jour. Les dépenses globales allouées à ces projets s'élèvent à 3,8 milliards de dirhams

Les travaux de construction de la nouvelle ligne sulfurique PS4 au niveau du site de Safi atteignent des phases avancées. Le CAPEX global du projet s'élève 1,3 milliard de dirhams ;

Les travaux de construction de la nouvelle laverie de Benguerir sont en phase de finalisation. Ce projet permettra d'atteindre une capacité annuelle de 3 Mt et sera mis en service avant la fin de l'année. L'investissement global dédié à la construction de ladite laverie s'élève à 2,4 milliards de dirhams.

Le site de Laayoune a enregistré des avancées notables dans plusieurs projets. Les travaux de construction de la laverie sont en phase finale, avec une capacité prévue de 3 millions de tonnes par an et un budget de 1,9 milliard de dirhams. De plus, des progrès ont été accomplis dans le développement du complexe chimique, incluant la finalisation des études et des engagements des premiers lots, en parallèle avec les avancées dans la construction du port phosphatier, qui a atteint environ 65% de complétion. L'investissement total pour ces deux projets s'élève à 12 milliards de dirhams.

Water Program :

Avancement des réalisations inscrites dans le cadre du programme plan d'urgence Eau lancé par OCP en partenariat avec l'Etat et visant à atteindre l'autonomie des sites industriels ainsi que l'alimentation en eau potable des villes d'El Jadida et de Safi par de l'eau dessalée. En effet, le Site de Jorf Lasfar est autonome en consommation d'eau depuis le mois de mai, et les premiers m3 d'eau dessalée ont été livrés courant de ce premier semestre vers la ville de Safi.

En parallèle le Groupe continue son programme de construction des STEPs (Station d'épuration des eaux usées) au niveau des villes de Safi, Fquih Bensaleh, Kasba Tadla, Béni Mellal et extension Khouribga pour une mise en service entre fin 2023 et 2024.

1.3. Politique de couverture

L'exposition au risque de change du Groupe résulte essentiellement de la réalisation d'une grande partie de ses flux d'exploitation et de ses flux financiers dans des devises différentes de la devise de tenue de compte du Groupe (MAD), le dollar pour l'essentiel et l'euro.

Par ailleurs, le Groupe OCP réalise ses achats de matières premières (soufre et ammoniacque), de services de fret et une partie substantielle de ses achats industriels en USD. Ainsi, le Groupe bénéficie d'une couverture naturelle de son risque de change.

Pour gérer la partie résiduelle de cette exposition, le Groupe a défini une stratégie de couverture adaptée à ces spécificités ainsi qu'un cadre de gouvernance permettant de la décliner. Il a mis en place un système intégré de gestion de trésorerie permettant d'identifier et mesurer le risque de change, ainsi qu'un module de gestion des instruments dérivés de couverture.

Cette stratégie de couverture du risque de change du Groupe s'articule autour des axes suivants :

- Horizon de hedging : les flux à couvrir contre les fluctuations de cours de change ne devraient pas dépasser une période bien définie.
- Assiette de hedging : les montants à couvrir sont plafonnés à une proportion de l'exposition nette bien définie.

Instruments de Hedging : les instruments dérivés utilisés sont ceux autorisés dans le cadre de la réglementation de change en vigueur.

1.4. Politique de partenariat du groupe et des joint-ventures

La Société a pu forger plus de 30 partenariats stratégiques avec des organisations, de renommée mondiale, qui partagent la philosophie et l'ambition de créer un avenir durable et de transformer l'agriculture dans le monde.

Chaque partenariat, dans chacun des secteurs d'activité, représente une opportunité d'échange d'expertise et de partage de connaissances, afin de maximiser l'impact des projets, et des programmes de formation aux joint-ventures.

1.5. Politique de recherche et développement

Avec plus de 150 chercheurs dédiés, la fonction de R&D est au cœur de la stratégie de développement du Groupe. Les activités de R&D du Groupe sont axées sur trois domaines principaux : i) recherche et développement opérationnels, qui portent sur le développement de la production et des processus industriels, ii) recherche et développement de différenciation, qui concernent l'augmentation de la qualité et la diversification des produits, iii) recherche et développement de rupture, qui visent la mise au point de nouveaux produits, de nouvelles technologies et de nouvelles pratiques qui intègrent également les objectifs de préservation de l'environnement.

La direction de R&D a développé plusieurs partenariats avec des laboratoires et des centres de recherche de renommée mondiale dans le but de stimuler l'innovation dans l'industrie du phosphate. Le Groupe a également lancé un programme de recherche intégrée, en collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, afin d'améliorer la recherche nationale au Maroc dans le domaine des phosphates.

Parmi les grands projets, récents et en cours, de recherche et de développement du Groupe :

- La conception, le développement et l'amélioration des processus d'enrichissement des minerais du Groupe pour accroître l'efficacité des usines d'enrichissement du Groupe et pour développer de nouvelles technologies ;
- Le développement de procédés pour éliminer les impuretés de la roche et de l'acide phosphorique ;
- Le développement de nouveaux produits pour le marché agricole, y compris la création de produits pour divers types de sols et diverses conditions de croissance ;
- Le développement de nouvelles techniques d'extraction et de nouvelles technologies à utiliser dans les mines du Groupe.

En 2011, le Groupe a organisé le premier symposium international sur l'innovation et la technologie dans l'industrie du phosphate (« **Symphos** »), qui visait à réunir des experts, des industriels, des chercheurs, des équipementiers et des consultants du monde entier pour partager des idées et discuter des nouvelles techniques et technologies afin d'améliorer la production des produits du phosphate et de ses produits dérivés. D'autres éditions de Symphos ont été organisées depuis.

Hormis ses activités internes de R&D, le Groupe a également conclu des partenariats stratégiques pour développer de nouvelles activités en économie des connaissances. A titre d'exemple, la création en Joint-Venture avec Jacobs Engineering, d'une société d'ingénierie JESA ayant pour vocation d'accompagner le développement en cours du Groupe, et ultérieurement d'être leader d'ingénierie en Afrique.

Le Groupe s'est également engagé durant les dernières années dans la création et le développement de l'Université Mohammed VI Polytechnique dont la vocation principale est de porter la recherche à un niveau de classe mondiale.

L'UM6P représente aujourd'hui un moteur pour l'innovation du Groupe. Elle y répond à travers 4 piliers essentiels :

- R&D : accompagner le Groupe dans ses besoins de développement et de recherche, dans sa stratégie de diversification et servir de fenêtre ouverte sur le monde extérieur pour concaténer le savoir et l'aider à traverser la vallée de la mort qui existe entre le concept académique et sa commercialisation
- Venturing : accélérer le développement des nouveaux business de la Société et accompagner le développement de start-ups et d'écosystèmes innovants
- Learning : accompagner le Groupe dans sa politique de « long life learning » pour les collaborateurs et supporter le « capability building » du Groupe sur ses nouveaux métiers
- Management : identifier et développer les meilleures techniques managériales ainsi que leurs implémentations au sein du Groupe dans une logique de « Build, Operate and Transfer » afin de développer l'ambidextrie du Groupe

Le groupe s'efforce de suivre les meilleures pratiques en matière de R&D, y compris un objectif de dépenses de R&D d'environ 5 % du chiffre d'affaires.

2. MOYENS TECHNIQUES

L'appareil productif de la Société est constitué d'équipements et de matériels bénéficiant de prestations de maintenance, d'investissements de maintien et d'investissements de développement industriel qui permettent à l'outil de production de la Société de se maintenir à l'état de l'art en matière de performance industrielle et de rendements, d'efficacité énergétique et de normes environnementales.

2.1 Capacités de production

SITE DE KHOURIBGA

Le centre minier de Khouribga dispose d'un ensemble d'installations fixes dont les capacités sont présentées dans le tableau suivant :

Installations (en 2022)	Capacité (en MT/an)
Séchage Béni-Idir	10
Séchage complexe Oued Zem	6
Séchage Downstream	6,5
Laverie Daoui	6,7
Laverie Merah	11,3
Laverie Beni Amir	12
Liaison Sidi Chennane	11
Liaison Zone Centrale	11

Source : OCP SA

SITE DE GANTOUR

Le centre minier de Gantour dispose d'un ensemble d'installations fixes dont les capacités sont présentées dans le tableau suivant :

Installations (en 2022)	Capacité (en MT/an)
Séchage à Youssoufia	2,9
Laverie flottation à Youssoufia	3,8
Calcination à Youssoufia	2,4
Liaison entre Youssoufia et laverie	3,4

Source : OCP SA

SITE DE PHOSBOUCRAA

Le centre minier de Phosboucraâ dispose d'un ensemble d'installations fixes dont les capacités sont présentées dans le tableau suivant :

Installations (en 2022)	Capacité
Unité de lavage et séchage	3 Mt/an
Wharf de longueur 3,2 Km	10 à 70 Kt
Unités de dessalement de l'eau de mer par osmose inverse	1,2 Mm3/d'eau douce par an
Trémie de Criblage	4 Mt/an

Source : OCP SA

SITE DE JORF LASFAR

En 2022, la capacité de production du site de Jorf Lasfar se présente comme suit :

En millions tonnes	Acide sulfurique	Acide phosphorique* 29%	Acide phosphorique* 54%	Acide phosphorique purifié	Engrais
OCP Jorf Lasfar	7,59	3,01	2,31	-	7,82
IMACID	1,26	0,51	0,57	-	-
Pakistan Maroc Phosphate	1,31	0,47	0,45	-	-
JFC V	1,12	0,37	0,37	-	0,67
JFC I	1,47	0,53	0,40	-	1,08
JFC II	1,58	0,52	0,41	-	1,06
JFC III	1,64	0,54	0,41	-	1,10
JFC IV	1,52	0,49	0,40	-	1,08
EMAPHOS	-	-	-	0,14	-
Total	17,48	6,44	5,31	0,14	12,81

Source : OCP SA

* Capacités de production annuelle dédiées à l'acide phosphorique non cumulatives

Le site Jorf Lasfar a bénéficié d'une augmentation de la capacité de production depuis l'ouverture des JFC.

SITE DE SAFI

En 2022, la capacité de production du site de Safi se présente comme suit :

En millions de Tonnes	Capacité de Production Annuelle			
	Acide sulfurique	Acide phosphorique 29%	Acide phosphorique 54%	Engrais/Feeds
Safi	4,56	1,51	1,42	1,13
Total	4,56	1,51	1,42	1,13

Source : OCP SA

La capacité de production au niveau du site de Safi a enregistré une quasi-stagnation sur la période 2020-2022.

2.2 Capacités de stockage

Le tableau ci-dessous indique la capacité de stockage des installations du Groupe à chacun de ses sites d'exploitation minière au 31 décembre 2022 :

Stockage du minerai phosphaté extrait		Capacité de stockage (en milliers de tonnes)
Khouribga		2 315
Dont :	Daoui	125
	El Halassa	900
	Sidi Chennane	600
	MEA	690
Gantour		757
Dont :	Ben Guerir	117
	Ben Guerir (humide criblé)	290
	Youssoufia (humide criblé)	350
Boucraâ		900
Dont :	Mine de Boucraâ	450
	Axe 1 (humide criblé)	150
	Axe 2 (humide criblé)	150
	Axe 3 (humide criblé)	150
Stockage de produits traités		
Khouribga		2 872
Dont :	Parc el Wafi	600
	Usine à Benidir (stock humide)	220
	Complexe de séchage à Oued Zem (stock humide)	160
	Usine d'enrichissement à Merah	220
	Usine à Benidir (stock sec)	50
	Complexe de séchage à Oued Zem (stock sec)	52
	Downstream (stock sec)	250
	Downstream (stock humide)	950
	Port Casablanca	370
Gantour		860
Dont :	Usine de séchage (humide criblé et lavé)	90
	Usine de séchage (stock sec)	60
	Usine d'enrichissement (humide criblé)	140
	Usine d'enrichissement (lavé)	90
	Usine de calcination (humide criblé et lavé)	290
	Usine de calcination (stock sec)	50
	Safi Port	140
Boucraâ		750
Dont :	Hangars de stockage du produit fini	500
	Stock humide criblé	250

Source : OCP S.A.

Le tableau ci-dessous indique la capacité de stockage des installations du Groupe à chacune de ses installations de traitement de produits chimiques au 31 décembre 2022 :

Données (en milliers de tonnes)	Capacité de stockage					
	Acide sulfurique	Acide phosphorique 29 %	Acide phosphorique 54 %	Acide phosphorique purifié	Engrais phosphatés	Phosphate-based feeds
Jorf Lasfar	239	68	267	21	1,650	—
<i>Dont :</i>						
<i>OCP SA</i>	132	17	93	0	750	—
<i>JFC I</i>	15	10	19	0	200	—
<i>JFC II</i>	15	10	19	0	200	—
<i>JFC III</i>	15	10	19	0	200	—
<i>JFC IV</i>	15	10	19	0	200	—
<i>JFC V</i>	14	4	26	0	100	—

<i>IMACID</i>	19	4	37	0	0	—
<i>PMP</i>	14	3	35	0	0	—
<i>EMA-PHOS</i>	0	0	0	21	0	—
Safi	66	11	136	—	180	9

Source : OCP SA

2.3 Installations portuaires

La roche de phosphate est principalement exportée par les ports de Casablanca, de Safi et par le quai de Laâyoune. L'acide phosphorique est principalement exporté par les ports de Jorf Lasfar, de Safi et de Casablanca. Les engrais sont exportés par les ports de Jorf Lasfar et de Safi.

Le Groupe dispose d'un certain nombre d'installations dans les ports à partir desquels il expédie ses produits notamment dans le cadre de conventions signées avec l'Etat :

- Convention de Concession d'exploitation de terminaux au Port de Casablanca : 30 ans à partir du 1er Janvier 2007 (avec possible prorogation) ;
- Convention de Concession d'exploitation de terminaux au Port de Jorf Lasfar : 30 ans à partir 1^{er} Janvier 2013 (avec possible prorogation) ;
- Convention d'occupation temporaire de parcelles de terrain faisant partie du domaine public au port de Safi : 10 ans à compter de juin 2006 (renouvelable autant de fois que nécessaire).

Port	Installations
Casablanca	Un quai de chargement des navires d'une longueur de 581 m avec une capacité de chargement annuelle de 15 millions de tonnes ; une nef de déchargement des trains d'une longueur de 412 m et d'une capacité de déchargement annuelle de 15 millions de tonnes ; des installations de manutention, de stockage et de reprise, comprenant des hangars de stockage d'une capacité de 350 000 tonnes ; des convoyeurs de stockage et de reprise mesurant 25 km ; un bâtiment de pesage ; une station d'échantillonnage automatique ainsi que d'autres installations comprenant des bâtiments administratifs et des ateliers de maintenance
Jorf Lasfar	Deux portiques de chargement d'engrais ; un portique de déchargement de soufre solide ; un portique de déchargement de soufre liquide ; deux portiques de chargement d'acide phosphorique et de déchargement d'ammoniac ; deux hangars de stockage de soufre solide ; huit réservoirs d'ammoniac ; trois bacs de stockage intermédiaire de soufre liquide ; deux unités de fusion de soufre ; des convoyeurs de déchargement de soufre et des convoyeurs de chargement d'engrais
Safi	Une nef de déchargement de phosphate ; un hall de stockage de phosphate d'une capacité de 240 000 tonnes et deux circuits de chargement des navires. Une nef de déchargement d'engrais ; deux halls de stockage d'engrais avec une capacité de stockage respective de 60 000 tonnes et 70 000 tonnes ; circuits de chargement des navires ; circuit de déchargement du soufre des navires ; un hall de stockage de soufre d'une capacité de stockage de 35 000 tonnes ; un circuit de chargement des wagons de soufre ; deux extracteurs pour le chargement des camions ; circuits de dépotage d'ACP ; 11 bacs de stockage d'ACP ; trois stations de dépotage d'ACP des camions-citernes et deux stations de chargement des navires d'ACP

Laayoune Le Groupe dispose par ailleurs d'un *wharf* à Laayoune qui consiste en un quai pour le chargement des navires avec du phosphate et un quai intermédiaire pour le déchargement des navires transportant le pétrole brut pour l'usine de traitement : deux machines de chargement des navires ; deux vedettes ; une série de convoyeurs de reprise de phosphate ; postes électriques et ouvrages maritimes (treuils d'amarrage, etc.). Le quai de Laayoune est de 17 mètres de longueur ce qui permet l'accostage de navires ayant la capacité de transporter jusqu'à 70 000 tonnes de fret.

Source : OCP SA

2.4 Système d'information et de gestion

Le Groupe OCP a initié dès 2017 une transformation en profondeur pour accélérer l'exécution de sa nouvelle S-curve, visant à libérer le potentiel de création de valeur du Groupe tout en ayant un impact durable sur l'écosystème. Le volet digital est érigé en pilier stratégique de cette transformation, avec le mot d'ordre de faire évoluer les modes de travail et de collaboration.

La transformation digitale est un exercice d'équilibre qui balance en permanence entre :

- D'un côté la numérisation ou l'informatisation, ayant pour objectif d'améliorer l'efficacité et de moderniser les systèmes et les core processus existants,
- D'un autre côté le digital, ayant pour ambition de favoriser l'émergence de nouveaux business / operating modèles disruptifs, tirant profits des nouvelles avancées technologiques et impactant substantiellement la performance du Groupe.

Les premières initiatives digitales ont ainsi porté sur l'optimisation des processus de bout en bout, guidés par l'expérience utilisateur, et tirant parti des nouvelles méthodes de travail et avancées digitales, en particulier la mobilité et l'analytique. Ceci a permis de libérer l'initiative individuelle, créer de l'émulation et amplifier la dynamique participative du changement entre tous les collaborateurs du Groupe.

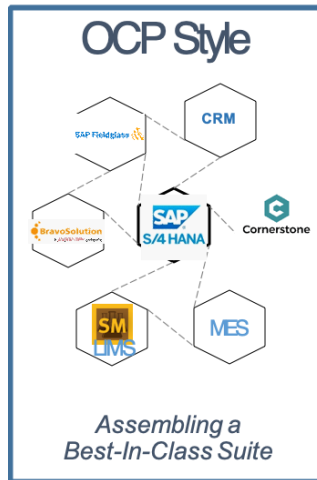
Le programme Digital Procurement, par exemple, a permis d'afficher une transparence totale sur l'ensemble du processus source-to-pay, de réduire considérablement les délais du processus et d'améliorer l'intégration locale des achats du Groupe.

Le programme digital Marché local, quant à lui, a permis d'établir une proximité inédite avec les fermiers, en supportant l'initiative nationale Al Mouthmir, avec des retours positifs sur la productivité des fermiers accompagnés.

Sur le volet industriel, le recours à l'automatisation, à la simulation et aux modèles analytiques a contribué notamment à l'amélioration de la performance des sites de production, en professionnalisant la gestion des données industrielles et en valorisant ces données comme patrimoine du Groupe.

Cette approche a également révélé la nécessité d'upgrader le Backbone Opérationnel du Groupe en le rendant plus modulaire, en étendant sa couverture des données et des opérations de la chaîne de valeur et renforçant et sécurisant les fondations technologiques sur lesquelles il repose.

En effet, la mise à niveau du backbone opérationnel est devenue une condition pour accéder au stade supérieur de performance et paver la voie à la transformation globale vers un Groupe multi-métiers, multi-business modèles et multi-business units, capitalisant sur un Corportate orchestrateur.

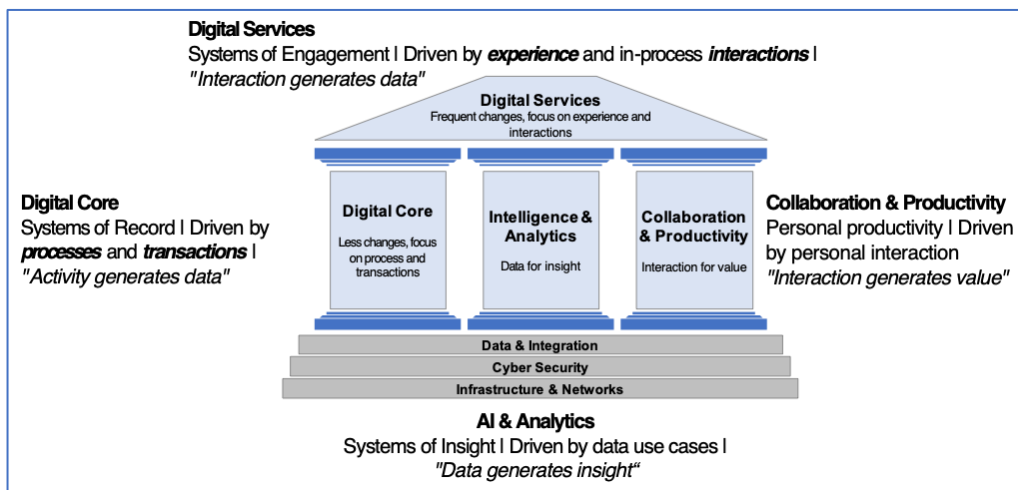


La vision de transformation du Backbone Opérationnel construite autour du nouvel ERP SAP S4/HANA est un choix décisif qui reflète cette orientation ainsi que la volonté forte de standardisation et d'adoption des meilleurs pratiques. Il s'agit d'une évolution vers de nouvelles méthodes de travail, impliquant des changements dans les organisations, la culture et les processus pour atteindre l'excellence opérationnelle numérique.

La crise mondiale de 2020 a mis au jour l'importance de réaligner les efforts sur les priorités et suivre de près la création de valeur. Dans le contexte post-pandémique, un nouveau plan d'accélération de la transformation digitale est mis en place par le Groupe OCP.

Guider avec une Architecture claire et partagée, adhérer à la Gouvernance inter-fonctionnelle et piloter l'exécution par la Valeur sont les facteurs clés de succès de ce parcours.

C'est ainsi que se présente la nouvelle architecture du Système d'Information du Groupe OCP.



Le Digital Core est articulé autour de l'ERP (S4/HANA) pour le volet gestion, ainsi que les systèmes MES (Manufacturing Execution Systems) pour le volet opérations industrielles. Il assure la continuité et la traçabilité des processus de bout en bout, en offrant une forte intégration et une fiabilité maximale.

Les Digital Services permettent de tirer profit de la puissance du cloud et des méthodes agiles pour intégrer les parties prenantes -fournisseurs, clients et collaborateurs- tout en adressant les enjeux de time-to-market, de personnalisation des expériences et de changement fréquent.

Intelligence & Analytics fait référence à l'utilisation intensive des données pour éclairer la prise de décision (Reporting & Data Visualization, Simulation & Scenario Management, Data Science & Advanced Analytics / AI / ML, Veille et Open data).

Collaboration & productivity fait référence aux initiatives traitant de la productivité au niveau individuel ou en équipe, et de la collaboration entre pairs. Ces systèmes d'engagement pour les interactions ad hoc et hors processus sont utilisés dans toutes les fonctions métier. Ils vont de la communication, aux réseaux sociaux, à la gestion des tâches, au knowledge management...

La digitalisation du Groupe repose sur des fondations technologiques solides capables de supporter la transformation digitale du Groupe reposant sur les principes de Data Driven, Cloud First et la gestion proactive des cyber risques et des exigences réglementaires.

Ainsi sur le volet cyber sécurité, le Groupe OCP est certifié ISO27001 et a développé un programme de renforcement de la cyber résilience du Groupe pour assurer la conformité réglementaire, la mitigation des cyber risques introduits par l'adoption de nouveaux modes de travail « Mobilité, adoption du cloud, ouverture sur l'écosystème externe. Le programme cyber sécurité s'articule autour de 4 piliers : La prévention « via la sensibilisation », la protection « via la Security By Design », la détection et réponse proactive aux cyber attaques « via un Security Operations Center avancé et un plan de continuité informatique efficace ».

Pour la prévention, des actions de sensibilisation sont conduites à une fréquence régulière pour renforcer la vigilance des collaborateurs et le respect de la politique de sécurité du Groupe et se prémunir des cyber-attaques de plus en plus sophistiquées et opportunistes.

Pour la protection, un chantier de mise à niveau des infrastructures et applications du Groupe OCP est en cours pour rendre nos environnements digitaux résilients face aux cyber attaques.

La cyber sécurité proactive repose sur des capacités de détection et réponse avancées des cyber-attaques. Conscient de ce changement dans la cyber menace que le Groupe OCP a initié la mise en œuvre d'un SOC (Security Operations Center) pour renforcer ces capacités existantes de détection et réponse aux cyber attaques en même temps que l'amélioration de l'efficacité de son plan de continuité informatique qui repose sur le nouveau Data Center de Benguéir aux meilleurs standards internationaux.

PARTIE IV. ANALYSE FINANCIERE CONSOLIDEE DU GROUPE OCP

Les tableaux présentés ci-dessous résument les données financières consolidées du Groupe relatives aux exercices 2020, 2021 et 2022. Ces données ont été extraites des états financiers consolidés du Groupe, préparés conformément aux normes IFRS et qui sont inclus dans ce document de référence.

I. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Bases de préparation des états financiers

En application de l'avis n° 5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26 mai 2005 et conformément aux dispositions de l'article III, paragraphe 2 de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM), devenu AMMC (Autorité Marocaine du Marché des Capitaux), entrée en vigueur le 1er avril 2012, les états financiers consolidés du Groupe OCP sont préparés en conformité avec les normes et interprétations élaborées respectivement par « l'International Accounting Standards Board (IASB) » et par l'« IFRS Interpretations Committee », qui ont été adoptées par l'Union Européenne.

La monnaie de présentation des comptes consolidés est le dirham marocain.

Les comptes consolidés du Groupe OCP au 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 14 mars 2023.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2022 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020. Ces comptes sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

II. INFORMATION FINANCIERES SELECTIONNEES

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation et bilanciers et du Groupe OCP se présentent comme suit :

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés sur la période 2020-2022

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Produits des activités ordinaires	56 182	84 300	114 574	50 %	36 %
EBITDA	18 657	36 269	50 076	94%	38 %
Résultat brut d'exploitation	6 262	25 799	40 382	>100,0%	57 %
Résultat net -Part du Groupe	3 231	16 326	28 185	>100,0%	73 %

Source : OCP comptes consolidés IFRS

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation fait ressortir ce qui suit :

- Le chiffre d'affaires du Groupe enregistre un record historique à 114,6 milliards de dirhams, en augmentation de 36% par rapport à 2021. Cette performance a été réalisée grâce à des niveaux de prix plus élevés en 2022;
- L'EBITDA du Groupe affiche une augmentation de 13,8 milliards de dirhams, se situant à 50 milliards de dirhams en 2022, soit +38% par rapport à 2021. Cette performance a été réalisée grâce à la conjoncture de l'année, un outil industriel flexible et performant et des charges d'exploitations maîtrisées ;
- La hausse enregistrée au niveau du résultat brut d'exploitation, en 2022, est due principalement à la progression de l'EBITDA de 13,8 milliards de dirhams par rapport à l'exercice 2021.
- Le RNPG en 2022 enregistre une augmentation de +11,9 milliards de dirhams par rapport à 2021, en passant de 16,3 milliards de dirhams à 28,2 milliards de dirhams, en raison de la forte augmentation du chiffre d'affaires.

Evolution des principaux indicateurs bilanciaux consolidés sur la période 2020-2022

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Capitaux propres	77 591	88 854	111 150	15%	25 %
Endettement Net	52 324	45 076	50 954	-14%	13 %

Source : OCP comptes consolidés IFRS

L'analyse des principaux indicateurs bilanciaux fait ressortir ce qui suit :

- Les capitaux propres affichent une progression notable de 22,3 milliards de MAD par rapport à 2021, pour s'établir à 111 150 MMAD en 2022. Cette variation s'explique essentiellement par le résultat net de la période pour 28,2 milliards de MAD.
- L'endettement net a connu un rehaussement de 13% en 2022 du fait de la conclusion de nouveaux crédits à hauteur de 12,8 milliards de MAD compensés par des remboursements de dette de financement à hauteur de 3,6 milliards de MAD.

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation des comptes sociaux sur la période 2020-2022

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Produits des activités ordinaires	52 616	79 962	122 802	52 %	53,6 %
EBITDA	15 072	25 389	31 821	68 %	25,3 %
Résultat brut d'exploitation	6 124	15 768	24 118	>100 %	53 %
Résultat net	1 028	7 646	16 841	>100 %	>100 %

Source : OCP comptes sociaux

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation fait ressortir ce qui suit :

- La hausse de 53,6% des produits des activités ordinaires en 2022 par rapport à l'exercice précédent, s'explique essentiellement par l'augmentation des prix de vente ;
- L'EBITDA s'établit à 31 821 MMAD en 2022, soit une progression de 6 432 MMAD par rapport à 2021. Cette hausse est due essentiellement à un pilotage réussi des coûts ;
- La hausse enregistrée au niveau de l'EBITDA explique la progression de 8 350 MMAD du résultat brut d'exploitation en 2022.
- Le Résultat net ressort à 16, 8 milliards de dirhams en 2022, soit une augmentation de +9, 2 milliards de dirhams par rapport à 2021, en raison de la forte augmentation des produits des activités ordinaires.

Evolution des principaux indicateurs bilanciaux sociaux sur la période 2020-2022

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Capitaux propres	60 429	62 950	71 628	4%	13,8 %
Endettement Net ²⁵	60 997	52 939	62 801	-13%	19%

Source : OCP comptes sociaux

²⁵ Endettement net = (Dette de financement + Trésorerie Passif) - Trésorerie Actif

L'analyse des principaux indicateurs bilanciaux fait ressortir ce qui suit :

- Une progression de 13.8% est enregistrée au niveau des capitaux propres, soit 8 678 MMAD par rapport à 2021. Cette évolution est due essentiellement par la hausse du résultat net minoré d'une distribution de dividendes nets pour 8.2 Mds MAD.
- L'endettement net affiche une hausse de 19% en 2022, principalement dû à une augmentation des dettes de financement en raison de l'octroi d'emprunts pour 10,6 Mds MAD, le remboursement d'emprunts pour 3,1 Mds MAD et l'effet parité négatif de 4,6 Mds MAD.

III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- Comptes consolidés :

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Audit des états de synthèse

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société OCP S.A. et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultat consolidé et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 111.150 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 28.233.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Notre réponse
---------------------------	---------------

Evaluation des immobilisations corporelles et incorporelles

<ul style="list-style-type: none"> - Au 31 décembre 2022, les valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent respectivement à MMAD 129.547 et MMAD 4.533 (soit 59% du total des actifs). - Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, diminué des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Ce coût est augmenté des coûts d'emprunt encourus pendant la phase de construction des actifs concernés. Elles sont amorties selon les modalités définies en annexe. Leur durée d'utilité est réexaminée à chaque clôture pour que celle-ci reflète les durées d'utilisation prévues. - Le Groupe procède à des tests de perte de valeur : <ul style="list-style-type: none"> o des actifs corporels à durée de vie déterminée lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels que définis dans les annexes. o au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéterminée. - Ces actifs sont testés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) définies par le Groupe, sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles est un point clé de l'audit en raison : <ul style="list-style-type: none"> o du poids de ces actifs dans les comptes du Groupe, et de la poursuite par le Groupe de son programme d'investissements ; o du fait de l'impact significatif des dates de mise en service effectives sur les amortissements de la période et sur la valeur nette de l'immobilisation corporelle. o de l'importance des jugements et l'utilisation de l'estimation par la Direction dans: - La définition des durées d'utilité retenues par composants ; - La détermination des flux de trésorerie futurs actualisés, des taux d'actualisation et de croissance à long terme, utilisés pour les tests de dépréciation. 	<p>Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à : ▪ prendre connaissance et tester l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives à la comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles, à la capitalisation des investissements et à la mise en service des immobilisations, à l'estimation de la durée d'utilité des actifs amortissables ainsi qu'à leur évaluation et leur dépréciation ; ▪ tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures, en particulier ceux relatifs à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles, à la durée et à la date de début de leur amortissement ; ▪ nous avons également, sur la base d'échantillonnage, procédé à un examen des dates effectives de mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles et de leurs durées d'amortissement en consultant la documentation disponible et en nous entretenant avec des chefs de projet ; ▪ nous avons procédé à un examen critique de l'existence éventuelle d'indices de pertes de valeur au 31 décembre 2022 à travers l'analyse des indicateurs de production et de performance industrielle et commerciale par rapport aux capacités de production et aux performances historiques ; ▪ pour les tests de dépréciation réalisés par le Groupe durant l'exercice, nous avons examiné la documentation relative à la détermination de la valeur recouvrable, et la cohérence des projections des flux de trésorerie validées par la Direction et des hypothèses retenues par rapport aux performances historiques et perspectives de marchés. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour corroborer les analyses effectuées par la Direction.
--	---

<p>Comptabilité de couverture des risques de change</p>	
<p>Dans le cadre de ses activités, le Groupe réalise la majorité de ses ventes en dollars et a émis deux dettes obligataires en dollars, en avril 2014 et en avril 2015, remboursables in fine pour respectivement 1,25 milliard de dollars et 1 milliard de dollars. Ces dettes généraient à chaque arrêté la comptabilisation d'écarts de change significatif en résultat, conformément à IAS 21.</p> <p>Afin de limiter cet impact, le Groupe a mis en place à partir du 1er septembre 2018, une comptabilité de couverture de type couverture de flux futurs entre les ventes futures en dollars hautement probables (élément couvert) et les deux émissions obligataires en dollars (instrument de couverture). L'élément couvert correspond aux montants de ventes futures qui seraient respectivement réalisées à partir d'avril 2024 et octobre 2025, dates auxquelles les dettes obligataires arrivent à maturité.</p> <p>Au titre de cette comptabilité de couverture, un test prospectif est réalisé à chaque arrêté comptable par le Groupe afin de contrôler le caractère hautement probable des ventes futures désignées en couverture, ainsi qu'un test d'efficacité prospective conformément aux exigences d'IAS 39.</p> <p>Cette stratégie de couverture, en application des principes de la norme IAS 39, se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La comptabilisation en OCI (Other Comprehensive Income), pour la part efficace, de l'effet de change sur la dette jusqu'à sa maturité ; • La comptabilisation de la part non efficace en résultat ; • Le recyclage en résultat des OCI accumulés à la maturité de la dette. ` <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des impacts significatifs des variations des cours de change sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.</p>	<p>Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • procéder à un examen critique de la documentation de la relation de couverture préparée par le Groupe au regard des exigences de la norme IAS 39 ; • examiner notamment : <ul style="list-style-type: none"> - l'éligibilité à la comptabilité de couverture des ventes futures en tant qu'élément couvert conformément à IAS 39, et notamment de leur caractère hautement probable aux vues des réalisations historiques et des budgets ; - l'existence des dettes et de leur validité en tant qu'instrument de couverture au titre du risque de change conformément à IAS 39. • analyser les tests d'efficacité de la relation de couverture ; • examiner les impacts comptables de cette couverture sur les comptes de l'exercice pour la part efficace et pour la part non efficace
<p>Provision pour avantages au personnel</p>	

<p>Le Groupe dispose de plusieurs régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations et prestations définies.</p> <p>Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels le Groupe est engagé sur un niveau de prestations. Ces régimes comprennent notamment : l'allocation décès, les indemnités de fin de carrière et la couverture médicale post-emploi.</p> <p>La valeur actuarielle des avantages du personnel accumulés liés à ces engagements s'élève à MMAD 5.066 au 31 décembre 2022.</p> <p>Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières et dont les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience constituent des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres non recyclables conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée.</p> <p>L'évaluation des passifs des engagements au titre des avantages au personnel ainsi que de la charge actuarielle de l'exercice, requiert du jugement pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir telles que les taux d'actualisation et d'inflation, la date prévisionnelle de basculement vers l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire), le taux d'évolution des coûts médicaux, les futures augmentations de salaires, les tables de mortalité...</p> <p>Il est à noter que le Groupe OCP a prévu le basculement du régime maladie vers l'AMO en 2024.</p> <p>La variation de certaines de ces hypothèses pourrait avoir une incidence significative sur la détermination du passif comptabilisé ainsi que sur le résultat du Groupe. De ce fait, nous avons considéré l'évaluation de la provision pour avantages au personnel comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi appliqué par le Groupe.</p> <p>Avec l'assistance de nos experts en actuariat, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • procéder à un examen des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ; • apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (tables de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux) avec les spécificités des régimes et celles de l'entité ; • examiner les calculs préparés par le Groupe, notamment ceux étayant la sensibilité de la dette aux variations du taux d'actualisation et aux variations du taux d'évolution des coûts médicaux ; • analyser l'hypothèse relative au basculement du régime maladie vers l'AMO en 2024, au regard de l'évolution des textes réglementaires ; • examiner, sur base de sondages, la correcte transcription dans le calcul des engagements effectué par le Groupe des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction ; <p>examiner la cohérence des analyses de sensibilité présentées notamment dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés</p>
--	--

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

DELOITTE AUDIT

Sakina BENSOUDA - KORACHI
Associée

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société OCP S.A. et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultat consolidé et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 88.854 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 16.336. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 15 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Notre réponse
<p>Evaluation des immobilisations corporelles et Goodwill</p> <p><i>(cf. note 8.1 « traitement comptable des immobilisations » et 8.2 « variations des immobilisations corporelles » et 8.3 « variation des immobilisations incorporelles »)</i></p> <p>Au 31 décembre 2021, les valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles et du Goodwill s'élèvent respectivement à MMAD 116.938 et MMAD 1.886 (soit 65% du total des actifs).</p> <p>Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, diminué des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Ce coût est augmenté des coûts d'emprunt encourus pendant la phase de construction des actifs concernés. Elles sont amorties selon les modalités définies en annexe. Leur durée d'utilité est réexaminée à chaque clôture pour que celle-ci reflète les durées d'utilisation prévues.</p> <p>Le Goodwill est un actif non amorti comptabilisé à la date d'acquisition qui, conformément aux normes IFRS, fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et à chaque fois qu'il y a un indice de perte de valeur.</p> <p>Le Groupe procède à des tests de perte de valeur des actifs corporels à durée de vie déterminée lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels que définis dans les annexes. Ces actifs sont testés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) définies par le Groupe, sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations corporelles et du Goodwill est un point clé de l'audit en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du poids de ces actifs dans les comptes du Groupe, et de la poursuite par le Groupe de son programme d'investissements ; - du fait de l'impact significatif des dates de mise en service effectives sur les amortissements de la période 	<p>Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ prendre connaissance et tester l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives à la comptabilisation des immobilisations corporelles, à la capitalisation des investissements et à la mise en service des immobilisations, à l'estimation de la durée d'utilité des actifs amortissables ainsi qu'à leur évaluation et leur dépréciation ; ▪ tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures, en particulier ceux relatifs à la mise en service des immobilisations corporelles, à la durée et à la date de début de leur amortissement ; ▪ nous avons également, sur la base d'échantillonnage, procédé à un examen des dates effectives de mise en service des immobilisations corporelles et de leurs durées d'amortissement en consultant la documentation disponible et en nous entretenant avec des chefs de projet ; ▪ nous avons procédé à un examen critique de l'existence éventuelle d'indices de pertes de valeur au 31 décembre 2021 à travers l'analyse des indicateurs de production et de performance industrielle et commerciale par rapport aux capacités de production, aux budgets, et aux performances historiques ; ▪ pour les actifs/UGT présentant des indices de pertes de valeurs ainsi que pour les UGT auxquelles un Goodwill a été affecté, nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par le Groupe durant l'exercice, à travers l'analyse de la documentation relative à la détermination de la valeur recouvrable, et l'appréciation de la cohérence des projections des flux de trésorerie validées par la Direction et des hypothèses retenues par rapport aux performances historiques et perspectives de marchés. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour corroborer les analyses effectuées

<p>et sur la valeur nette de l'immobilisation corporelle ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'importance des jugements et l'utilisation de l'estimation par la Direction dans : <ul style="list-style-type: none"> • La définition des durées d'utilité retenues par composants • La détermination des flux de trésorerie futurs actualisés, des taux d'actualisation et de croissance à long terme, utilisés pour les tests de dépréciation. <p>Comptabilité de couverture des risques de change (cf. note 4.1.3 « Gestion du risque de change et du risque de crédit »)</p> <p>Dans le cadre de ses activités, le Groupe réalise la majorité de ses ventes en dollars et a émis deux dettes obligataires en dollars, en avril 2014 et en avril 2015, remboursables in fine pour respectivement 1,25 milliards de dollars et 1 milliard de dollars. Ces dettes génèrent à chaque arrêté la comptabilisation d'écarts de change significatif en résultat, conformément à IAS 21.</p> <p>Afin de limiter cet impact, le Groupe a mis en place à partir du 1er septembre 2018, une comptabilité de couverture de type couverture de flux futurs entre les ventes futures en dollars hautement probables (élément couvert) et les deux émissions obligataires en dollars (instrument de couverture). L'élément couvert correspond aux montants de ventes futures qui seraient respectivement réalisées à partir d'avril 2024 et octobre 2025, dates auxquelles les dettes obligataires arrivent à maturité.</p> <p>Au titre de cette comptabilité de couverture, un test prospectif est réalisé à chaque arrêté comptable par le Groupe afin de contrôler le caractère hautement probable des ventes futures désignées en couverture, ainsi qu'un test d'efficacité prospective conformément aux exigences d'IAS 39.</p> <p>Cette stratégie de couverture, en application des principes de la norme IAS 39, se traduit par :</p>	<p>par la Direction.</p> <p>Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ procéder à un examen critique de la documentation de la relation de couverture préparée par le Groupe au regard des exigences de la norme IAS 39. ▪ examiner notamment : <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'éligibilité à la comptabilité de couverture des ventes futures en tant qu'élément couvert conformément à IAS 39, et notamment de leur caractère hautement probable aux vues des réalisations historiques et des budgets ; ▪ l'existence des dettes et de leur validité en tant qu'instrument de couverture au titre du risque de change conformément à IAS 39. ▪ analyser les tests d'efficacité de la relation de couverture ; ▪ examiner les impacts comptables de cette couverture sur les comptes de l'exercice pour la part efficace et pour la part non efficace. <p>Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi appliqué par le Groupe.</p> <p>Avec l'assistance de nos experts en actuariat, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ procéder à un examen des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ; ▪ apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (tables de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux) avec les spécificités des régimes et celles de l'entité ; ▪ examiner les calculs préparés par le Groupe, notamment ceux étayant la sensibilité de la dette aux variations du taux d'actualisation et aux variations du taux d'évolution des coûts médicaux ;
---	---

<ul style="list-style-type: none"> ▪ La comptabilisation en OCI (Other Comprehensive Income), pour la part efficace, de l'effet de change sur la dette jusqu'à sa maturité ▪ La comptabilisation de la part non efficace en résultat ▪ Le recyclage en résultat des OCI accumulés à la maturité de la dette. <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des impacts significatifs des variations des cours de change sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.</p> <p>Provision pour avantages au personnel (cf. note 5.3.1 « Présentation générale des régimes existant au sein du Groupe et traitement comptable »)</p> <p>Le Groupe dispose de plusieurs régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations et prestation définies.</p> <p>Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels le Groupe est engagé sur un niveau de prestation. Ces régimes comprennent notamment : l'allocation décès, les indemnités de fin de carrière et la couverture médicale post-emploi.</p> <p>La valeur actuarielle des avantages du personnel accumulés liés à ces engagements s'élève à MMAD 5.862 au 31 décembre 2021.</p> <p>Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières et dont les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience constituent des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres non recyclables conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée.</p> <p>L'évaluation des passifs des engagements au titre des avantages au personnel ainsi que la charge actuarielle de l'exercice, requiert du jugement pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir telles que les taux d'actualisation et d'inflation, la date prévisionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ analyser l'hypothèse relative au basculement du régime maladie vers l'AMO en 2023, au regard de l'évolution des textes réglementaires ; ▪ examiner, sur base de sondages, la correcte transcription dans le calcul des engagements effectué par le Groupe des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par Direction ; ▪ examiner la cohérence des analyses de sensibilité présentées notamment dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés.
--	--

de basculement vers l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire), le taux d'évolution des coûts médicaux, les futures augmentations de salaires, les tables de mortalité...

Il est à noter que le groupe OCP a prévu le basculement du régime maladie vers l'AMO en 2023.

La variation de certaines de ces hypothèses pourrait avoir une incidence significative sur la détermination du passif comptabilisé ainsi que sur le résultat du Groupe. De ce fait, nous avons considéré l'évaluation de la provision pour avantages au personnel comme un point clé de l'audit.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilité des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l’audit afin de concevoir des procédures d’audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l’utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l’existence d’une incertitude significative, nous sommes tenus d’attirer l’attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d’exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s’appuient sur les éléments probants obtenus jusqu’à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d’ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d’une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l’audit du groupe. Nous assumons l’entière responsabilité de l’opinion d’audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l’étendue et le calendrier prévus des travaux d’audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 18 mars 2022

Les Auditeurs Contractuels

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI
Associé

DELOITTE AUDIT

Sakina BENSOUA- KORACHI
Associée

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société OCP S.A, et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultat consolidé et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 77.591 dont un bénéfice net de MMAD 3.391. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 17 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Notre réponse
<p>Evaluation des immobilisations corporelles</p> <p>(cf. note 8.1 « traitement comptable des immobilisations » et 8.2 « variations des immobilisations corporelles »)</p> <p>Au 31 décembre 2020, la valeur nette comptable des immobilisations corporelles s'élève à MMAD 109.494 (soit 66% du total des actifs).</p> <p>Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, diminué des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Ce coût est augmenté des coûts d'emprunt encourus pendant la phase de construction des actifs concernés.</p> <p>Les immobilisations sont amorties selon les modalités définies en annexe. Leur durée d'utilité est réexaminée à chaque clôture pour que celle-ci reflète les durées d'utilisation prévues.</p> <p>Le Groupe procède à des tests de perte de valeur des actifs corporels à durée de vie déterminée lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels que définis dans les annexes. Ces actifs sont testés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) définies par le Groupe, sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations corporelles est un point clé de l'audit en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du poids de ces actifs dans les comptes du Groupe, et de la poursuite par la Groupe de son programme d'investissements ; - du fait de l'impact significatif des dates de mise en service effectives sur les amortissements de la période et sur la valeur nette de l'immobilisation ; - du fait que l'évaluation des immobilisations corporelles requiert de la part de la Direction l'exercice de jugement et l'utilisation d'estimations 	<p>Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à la comptabilisation des immobilisations corporelles, à la capitalisation des investissements et à la mise en service des immobilisations, à l'estimation de la durée d'utilité des actifs amortissables ainsi qu'à leur évaluation et leur dépréciation ; ▪ tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures, en particulier ceux relatifs à la mise en service des immobilisations corporelles, à la durée et à la date de début de leur amortissement ; ▪ nous avons également, sur la base d'échantillonnage, procédé à un examen des dates effectives de mise en service des immobilisations et de leurs durées d'amortissement en consultant la documentation disponible et en nous entretenant avec des chefs de projet ; ▪ nous avons procédé à un examen critique de l'existence éventuelle d'indices de pertes de valeur au 31 décembre 2020 à travers l'analyse des indicateurs de production et de performance industrielle et commerciale par rapport aux capacités de production, aux budgets ,et aux performances historiques ; ▪ pour les actifs/UGT présentant des indices de perte de valeurs, nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par le Groupe durant l'exercice, à travers l'analyse de la documentation relative à la détermination de la valeur recouvrable, et l'appréciation de la cohérence des projections des flux de trésorerie validées par la Direction et des hypothèses retenues par rapport aux performances historiques et perspectives de marchés. <p>Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ procéder à un examen critique de la documentation de la relation de cou-

<p>dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La définition des durées d'utilité retenues par composants ; ▪ La détermination des flux de trésorerie futurs actualisés utilisés pour les tests de dépréciation. <p>Provision pour avantages au personnel</p> <p><i>(cf.note 5.1.3 « Présentation générale des régimes existant au sein du Groupe et traitement comptable »)</i></p> <p>Le groupe dispose de plusieurs régimes d'avantages postérieures à l'emploi à cotisations et prestations définies.</p> <p>Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels le groupe est engagé sur un niveau de prestations. Ces régimes comprennent notamment : l'allocation décès, les indemnités de fin de carrière et la couverture médicale post-emploi.</p> <p>La valeur actuarielle des avantages du personnel accumulés liés à ces engagements s'élève à MMAD 5.525 au 31 décembre 2020.</p> <p>Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financière et dont les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience constituent des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres non recyclables conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée.</p> <p>L'évaluation des passifs des engagements au titre des avantages au personnel ainsi que la charge actuarielle de l'exercice, requiert du jugement pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir telles que les taux d'actualisation et d'inflation, la date prévisionnelle de basculement vers l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire), le taux d'évolution des coûts médicaux, les futures augmentations de salaire, les tables de mortalité...</p> <p>Il est à noter que le groupe OCP a prévu le basculement du régime maladie vers l'AMO en 2022.</p>	<p>verture préparée par le Groupe au regard des exigences de la norme IAS 39.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ examiner notamment : <ul style="list-style-type: none"> - L'éligibilité à la comptabilité de couverture des ventes futures en tant qu'élément couvert conformément à IAS 39, et notamment de leur caractère hautement probable aux vues des réalisations historiques et des budgets. - l'existence des dettes et de leur validité en tant qu'instrument de couverture au titre du risque de change conformément à IAS 39. ▪ analyser les tests d'efficacité de la relation de couverture ▪ examiner les impacts comptables de cette couverture sur les comptes de l'exercice pour la part efficace et pour la part non efficace. <p>Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi appliqué par le Groupe.</p> <p>Avec l'assistance de nos experts en actuariat nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ procéder à un examen des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché. ▪ apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (tables de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux) avec les spécificités des régimes et celles de l'entité. ▪ examiner les calculs préparés par le Groupe, notamment ceux étayant la sensibilité de la dette aux variations du taux d'actualisation et aux variations du taux d'évolution des coûts médicaux. ▪ analyser l'hypothèse relative au basculement du régime maladie vers
--	---

<p>La variation de certaines de ces hypothèses pourrait avoir une incidence significative sur la détermination du passif comptabilisé ainsi que sur le résultat du Groupe. De ce fait, nous avons considéré l'évaluation de la provision pour avantages au personnel comme un point clé de l'audit.</p>	<p>l'AMO en 2022, au regard de l'évolution des textes réglementaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ examiner sur base de sondages, la correcte transcription dans le calcul des engagements effectué par le Groupe des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction ; ▪ examiner la cohérence des analyses de sensibilité présentées notamment dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés.
---	---

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon des éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 17 mars 2021

Les Auditeurs Contractuels

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI

Associé

DELOITTE AUDIT

Sakina BENSOUA - KORACHI

Associée

- **Comptes sociaux:**

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1er JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société OCP S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 71.628.465.251,63 dont un bénéfice net de MAD 16.841.833.325,65.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société OCP S.A au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Notre réponse
Evaluation des immobilisations corporelles	
<p>Au 31 décembre 2022, la valeur nette comptable des immobilisations corporelles s'élève à MMAD 71.712.</p> <p>Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production, diminué des amortissements et des dépréciations éventuelles. Ce coût est augmenté des coûts d'emprunt encourus pendant la phase de construction des actifs concernés.</p> <p>Les immobilisations sont amorties selon les modalités définies dans le paragraphe I.A.3 de l'état A.1.</p> <p>OCP S.A. procède à des tests de dépréciation des immobilisations corporelles sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, lorsqu'il existe des indices de perte de valeur desdites immobilisations.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations corporelles est un point clé de l'audit en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du poids de ces actifs dans les comptes de la société, et de la poursuite par la société de son programme d'investissements ; - du fait de l'impact significatif des dates de mise en service effectives sur les amortissements de la période et sur la Valeur nette de l'immobilisation ; - du fait que l'évaluation des immobilisations corporelles requiert de la part de la Direction l'exercice de jugement et l'utilisation d'estimations dans : <ul style="list-style-type: none"> o La définition des durées d'amortissement retenues par composants ; o La détermination des flux de trésorerie futurs actualisés utilisés le cas échéant, pour les tests de dépréciation. 	<p>Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à la comptabilisation des immobilisations corporelles, à la capitalisation des investissements et à la mise en service des immobilisations, à l'estimation de la durée d'amortissement des actifs amortissables ainsi qu'à leur évaluation et leur dépréciation ; <input type="checkbox"/> tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures, en particulier ceux relatifs à la mise en service des immobilisations corporelles, à la durée et à la date de début de leur amortissement ; <input type="checkbox"/> nous avons également, sur la base d'échantillonnage, procédé à un examen des dates effectives de mise en service des immobilisations et de leurs durées d'amortissement en consultant la documentation disponible et en nous entretenant avec des chefs de projet ; <input type="checkbox"/> nous avons procédé à un examen critique de l'existence éventuelle d'indices de pertes de valeur au 31 décembre 2022 à travers l'analyse des indicateurs de production et de performance industrielle et commerciale par rapport aux capacités de production et aux performances historiques. La société n'a pas identifié durant l'exercice des indices de perte de valeur de ses immobilisations corporelles.

Provision pour avantages au personnel	
<p>La société dispose de plusieurs régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations et prestations définies.</p> <p>Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels la société est engagée sur un niveau de prestations. Ces régimes comprennent notamment : l'allocation décès, les indemnités de fin de carrière et la couverture médicale post-emploi.</p> <p>La valeur actuarielle des avantages du personnel accumulés liés à ces engagements s'élève à MMAD 5.010 au 31 décembre 2022.</p> <p>Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières et dont les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel.</p> <p>L'évaluation des passifs des engagements au titre des avantages au personnel ainsi que de la charge actuarielle de l'exercice, requiert du jugement pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir telles que les taux d'actualisation et d'inflation, la date prévisionnelle de basculement vers l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire), le taux d'évolution des coûts médicaux, les futures augmentations de salaires, les tables de mortalité, etc.</p> <p>Il est à noter que la société a prévu le basculement du régime maladie vers l'AMO en 2024.</p> <p>La variation de certaines de ces hypothèses pourrait avoir une incidence significative sur la détermination du passif comptabilisé ainsi que sur le résultat de la société. De ce fait, nous avons considéré l'évaluation de la provision pour avantages au personnel comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi appliqué par la société.</p> <p>Avec l'assistance de nos experts en actuariat, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - procéder à un examen des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ; - apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (tables de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux) avec les spécificités des régimes et celles de l'entité ; - examiner les calculs préparés par la société, notamment ceux étayant la sensibilité de la dette aux variations du taux d'actualisation et aux variations du taux d'évolution des coûts médicaux ; - analyser l'hypothèse relative au basculement du régime maladie vers l'AMO en 2024, au regard de l'évolution des textes réglementaires ; - examiner, sur base de sondages, la correcte transcription dans le calcul des engagements effectué par la société des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction.
Evaluation des titres de participations	
<p>Les titres de participation figurant au bilan de la société au 31 décembre 2022 s'élèvent à un montant net de MMAD 22.664.</p> <p>Les titres de participation sont comptabilisés à</p>	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :</p>

<p>leur date d'entrée au coût d'acquisition. Ces titres sont dépréciés lorsque la valeur comptabilisée à l'entrée dans le patrimoine est inférieure à celle de l'inventaire à la date de clôture de l'exercice.</p> <p>Comme indiqué dans le paragraphe A.5 de l'état A.1, la valeur d'inventaire est déterminée par la Direction en fonction du cours moyen du dernier mois s'il s'agit de titres cotés, de la valeur probable de négociation, de la valeur d'usage, ou de la valeur déterminée à partir de la situation financière de la participation.</p> <p>Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.</p> <p>Compte tenu du caractère significatif des titres de participation dans les comptes, de l'importance du jugement dans l'estimation de leurs valeurs d'inventaire, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de notre audit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - examiner la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités correspondantes ainsi que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres. <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obtenir les prévisions de flux de trésorerie d'exploitation des activités des entités concernées établies par la Direction ; - Examiner les hypothèses retenues au regard de l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ; - Comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ; - Tester l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'inventaire retenues par la société ; - Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.
---	---

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et

elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la société OCP S.A a procédé au cours de l'exercice 2022 à :

- la création de la société OCP NUTRICROPS S.A. d'un capital social de MMAD 13.805, par apports en nature du même montant.

- la création de la société OCP Green Water S.A. d'un capital social de MMAD 1.000 libéré à hauteur de MMAD 250.

- la création de la société OCP Green Energy S.A. d'un capital social de MMAD 375 libéré à hauteur de MMAD 94.

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 27 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM

Associé

DELOITTE AUDIT

Sakina BENSOUA - KORACHI

Associée

Rapport général des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux d'OCP SA au titre de l'exercice 2021

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société OCP S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 62.949.819.425,98 dont un bénéfice net de MAD 7.646.260.610,83. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 15 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société OCP S.A. au 31 décembre 2021, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l’audit	Notre réponse
Evaluation des immobilisations corporelles	
<p>Au 31 décembre 2021, la valeur nette comptable des immobilisations corporelles s’élève à MMAD 70.624.</p> <p>Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d’acquisition ou de production, diminué des amortissements et des dépréciations éventuelles. Ce coût est augmenté des coûts d’emprunt encourus pendant la phase de construction des actifs concernés.</p> <p>Les immobilisations sont amorties selon les modalités définies dans le paragraphe I.A.3 de l’état A.1.</p> <p>OCP S.A. procède à des tests de dépréciation des immobilisations corporelles sur la base de l’actualisation des flux de trésorerie futurs, lorsqu’il existe des indices de perte de valeur desdites immobilisations.</p> <p>Nous avons considéré que l’évaluation des immobilisations corporelles est un point clé de l’audit en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du poids de ces actifs dans les comptes de la société, et de la poursuite par la société de son programme d’investissements ; - du fait de l’impact significatif des dates de mise en service effectives sur les amortissements de la période et sur la valeur nette de l’immobilisation ; - du fait que l’évaluation des immobilisations corporelles requiert de la part de la Direction l’exercice de jugement et l’utilisation d’estimations dans : <ul style="list-style-type: none"> o La définition des durées d’amortissement retenues par composants ; o La détermination des flux de trésorerie futurs actualisés utilisés pour les tests de dépréciation. 	<p>Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à la comptabilisation des immobilisations corporelles, à la capitalisation des investissements et à la mise en service des immobilisations, à l’estimation de la durée d’amortissement des actifs amortissables ainsi qu’à leur évaluation et leur dépréciation ; <input type="checkbox"/> tester l’efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures, en particulier ceux relatifs à la mise en service des immobilisations corporelles, à la durée et à la date de début de leur amortissement ; <input type="checkbox"/> nous avons également, sur la base d’échantillonnage, procédé à un examen des dates effectives de mise en service des immobilisations et de leurs durées d’amortissement en consultant la documentation disponible et en nous entretenant avec des chefs de projet ; <input type="checkbox"/> nous avons procédé à un examen critique de l’existence éventuelle d’indices de pertes de valeur au 31 décembre 2021 à travers l’analyse des indicateurs de production et de performance industrielle et commerciale par rapport aux capacités de production, aux budgets, et aux performances historiques ; <input type="checkbox"/> nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par la société durant l’exercice, à travers l’analyse de la documentation relative à la détermination de la valeur actuelle, et l’appréciation de la cohérence des projections des flux de trésorerie validées par la Direction et des hypothèses retenues par rapport aux performances historiques et perspectives de marchés.

Provision pour avantages au personnel	
<p>La société dispose de plusieurs régimes d'avantages postérieures à l'emploi à cotisations et prestations définies.</p> <p>Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels la société est engagée sur un niveau de prestations. Ces régimes comprennent notamment : l'allocation décès, les indemnités de fin de carrière et la couverture médicale post-emploi.</p> <p>La valeur actuarielle des avantages du personnel accumulés liés à ces engagements s'élève à MMAD 5.775 au 31 décembre 2021.</p> <p>Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières et dont les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel.</p> <p>L'évaluation des passifs des engagements au titre des avantages au personnel ainsi que de la charge actuarielle de l'exercice, requiert du jugement pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir telles que les taux d'actualisation et d'inflation, la date prévisionnelle de basculement vers l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire), le taux d'évolution des coûts médicaux, les futures augmentations de salaires, les tables de mortalité, etc.</p> <p>Il est à noter que l'OCP a prévu le basculement du régime maladie vers l'AMO en 2023 ;</p> <p>La variation de certaines de ces hypothèses pourrait avoir une incidence significative sur la détermination du passif comptabilisé ainsi que sur le résultat de la société. De ce fait, nous avons considéré l'évaluation de la provision pour avantages au personnel comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi appliqué par la société.</p> <p>Avec l'assistance de nos experts en actuariat, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - procéder à un examen des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ; - apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (tables de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux) avec les spécificités des régimes et celles de l'entité ; - examiner les calculs préparés par la société, notamment ceux étayant la sensibilité de la dette aux variations du taux d'actualisation et aux variations du taux d'évolution des coûts médicaux ; - analyser l'hypothèse relative au basculement du régime maladie vers l'AMO en 2023, au regard de l'évolution des textes réglementaires ; - examiner, sur base de sondages, la correcte transcription dans le calcul des engagements effectué par la société des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction.
Evaluation des titres de participations	
<p>Les titres de participation figurant au bilan de la société au 31 décembre 2021 s'élèvent à un montant net de MMAD 16.312.</p> <p>Les titres de participation sont comptabilisés à</p>	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :</p>

<p>leur date d'entrée au coût d'acquisition. Ces titres sont dépréciés lorsque la valeur comptabilisée à l'entrée dans le patrimoine est inférieure à celle de l'inventaire à la date de clôture de l'exercice.</p> <p>Comme indiqué dans le paragraphe A.5 de l'état A.1, la valeur d'inventaire est déterminée par la Direction en fonction du cours moyen du dernier mois s'il s'agit de titres cotés, de la valeur probable de négociation, de la valeur d'usage, ou de la valeur déterminée à partir de la situation financière de la participation.</p> <p>Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.</p> <p>Compte tenu du caractère significatif des titres de participation dans les comptes, de l'importance du jugement dans l'estimation de leurs valeurs d'inventaire, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de notre audit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - examiner la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités correspondantes ainsi que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres. <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obtenir les prévisions de flux de trésorerie d'exploitation des activités des entités concernées établies par la Direction ; - Examiner les hypothèses retenues au regard de l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ; - Comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ; - Tester l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'inventaire retenues par la société ; - Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.
---	---

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la société OCP S.A a procédé au cours de l'exercice 2021 à :

- la participation à hauteur de 50% à la création de la société South European Fertilizer Company « SEEFKO » pour MMAD 4,5 ;

- L'acquisition de 50% des actions de la société DOOC S.A. pour MMAD 15, portant ainsi son taux de participation à 100%

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 18 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI

Associé

DELOITTE AUDIT

Sakina BENSOUDA - KORACHI

Associée

Rapport général des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux d'OCP SA au titre de l'exercice 2020

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 juin 2018, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société OCP S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 60.429.377.565,15 dont un bénéfice net de MAD 1.027.832.879,42. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société OCP S.A. au 31 décembre 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'état A2 qui expose le traitement de la contribution au Fonds spécial Covid-19.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés de l'audit	Notre réponse
Evaluation des immobilisations corporelles	
<p>Au 31 décembre 2020, la valeur nette comptable des immobilisations corporelles s'élève à MMAD 71.319.</p> <p>Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production, diminué des amortissements et des dépréciations éventuelles. Ce coût est augmenté des coûts d'emprunt encourus pendant la phase de construction des actifs concernés.</p> <p>Les immobilisations sont amorties selon les modalités définies dans le paragraphe I.A.3 de l'état A.1.</p> <p>OCP S.A. procède à des tests de dépréciation des immobilisations corporelles sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, lorsqu'il existe des indices de perte de valeur des dites immobilisations.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations corporelles est un point clé de l'audit en raison:</p> <ul style="list-style-type: none"> - du poids de ces actifs dans les comptes de la société, et de la poursuite par la société de son programme d'investissements ; - du fait de l'impact significatif des dates de mise en service effectives sur les amortissements de la période et sur la valeur nette de l'immobilisation ; - du fait que l'évaluation des immobilisations corporelles requiert de la part de la Direction l'exercice de jugement et l'utilisation d'estimations dans : <ul style="list-style-type: none"> o La définition des durées d'amortissement retenues par composants ; o La détermination des flux de trésorerie futurs actualisés utilisés pour les tests de dépréciation. 	<p>Les travaux que nous avons effectués ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à la comptabilisation des immobilisations corporelles, à la capitalisation des investissements et à la mise en service des immobilisations, à l'estimation de la durée d'amortissement des actifs amortissables ainsi qu'à leur évaluation et leur dépréciation ; <input type="checkbox"/> tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures, en particulier ceux relatifs à la mise en service des immobilisations corporelles, à la durée et à la date de début de leur amortissement ; <input type="checkbox"/> nous avons également, sur la base d'échantillonnage, procédé à un examen des dates effectives de mise en service des immobilisations et de leurs durées d'amortissement en consultant la documentation disponible et en nous entretenant avec des chefs de projet ; <input type="checkbox"/> nous avons procédé à un examen critique de l'existence éventuelle d'indices de pertes de valeur au 31 décembre 2020 à travers l'analyse des indicateurs de production et de performance industrielle et commerciale par rapport aux capacités de production, aux budgets, et aux performances historiques ; <input type="checkbox"/> nous avons examiné les tests de dépréciation réalisés par la société durant l'exercice, à travers l'analyse de la documentation relative à la détermination de la valeur actuelle, et l'appréciation de la cohérence des projections des flux de trésorerie validées par la Direction et des hypothèses retenues par rapport aux performances historiques et perspectives de marchés.

Provision pour avantages au personnel	
<p>La société dispose de plusieurs régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations et prestations définies.</p> <p>Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels la société est engagée sur un niveau de prestations. Ces régimes comprennent notamment : l'allocation décès, les indemnités de fin de carrière et la couverture médicale post-emploi.</p> <p>La valeur actuarielle des avantages du personnel accumulés liés à ces engagements s'élève à MMAD 5.442 au 31 décembre 2020.</p> <p>Les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières et dont les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel.</p> <p>L'évaluation des passifs des engagements au titre des avantages au personnel ainsi que de la charge actuarielle de l'exercice, requiert du jugement pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir telles que les taux d'actualisation et d'inflation, la date prévisionnelle de basculement vers l'AMO (Assurance Maladie Obligatoire) le taux d'évolution des coûts médicaux, les futures augmentations de salaires, les tables de mortalité, etc.</p> <p>Il est à noter que l'OCP a prévu le basculement du régime maladie vers l'AMO en 2022 ;</p> <p>La variation de certaines de ces hypothèses pourrait avoir une incidence significative sur la détermination du passif comptabilisé ainsi que sur le résultat de la société. De ce fait, nous avons considéré l'évaluation de la provision pour avantages au personnel comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi appliqué par la société.</p> <p>Avec l'assistance de nos experts en actuariat, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - procéder à un examen des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ; - apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (tables de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux) avec les spécificités des régimes et celles de l'entité ; - examiner les calculs préparés par la société, notamment ceux étayant la sensibilité de la dette aux variations du taux d'actualisation et aux variations du taux d'évolution des coûts médicaux ; - analyser l'hypothèse relative au basculement du régime maladie vers l'AMO en 2022, au regard de l'évolution des textes réglementaires ; - examiner, sur base de sondages, la correcte transcription dans le calcul des engagements effectué par la société des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction.
Evaluation des titres de participations	
<p>Les titres de participation figurant au bilan de la société au 31 décembre 2020 s'élèvent à un montant net de MMAD 15.899.</p> <p>Les titres de participation sont comptabilisés à</p>	<p>Nos travaux ont consisté à :</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :</p>

<p>leur date d'entrée au coût d'acquisition. Ces titres sont dépréciés lorsque la valeur comptabilisée à l'entrée dans le patrimoine est supérieure à celle de l'inventaire à la date de clôture de l'exercice.</p> <p>Comme indiqué dans le paragraphe I.A.5 de l'état A.1, la valeur d'inventaire est déterminée par la Direction en fonction du cours moyen du dernier mois s'il s'agit de titres cotés, de la valeur probable de négociation, de la valeur d'usage, ou de la valeur déterminée à partir de la situation financière de la participation.</p> <p>Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.</p> <p>Compte tenu du caractère significatif des titres de participation dans les comptes, de l'importance du jugement dans l'estimation de leurs valeurs d'inventaire, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constituait un point clé de notre audit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - examiner la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités correspondantes ainsi que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres. <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - obtenir les prévisions de flux de trésorerie d'exploitation des activités des entités concernées établies par la Direction ; - examiner les hypothèses retenues au regard de l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ; - comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ; - tester l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'inventaire retenues par la société ; - apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.
---	---

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité exploitation et, selon des éléments probants obtenus quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 17 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Bachir TAZI

Associé

DELOITTE AUDIT

Sakina BENSOUA - KORACHI

Associée

IV. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION 31 DECEMBRE 2020

Entité	Pays d'implan- tation	Devise	31 décembre 2020	
			Méthode de con- solidation	% d'inté- rêt
<u>Industriel</u>				
OCP SA - Holding	Maroc	MAD	Mère (IG)	100,00
Fertinagro Biotech*	Espagne	EUR	ME	20,00
Groupe Prayon	Belgique	EUR	ME	50,00
Jorf Fertilizer Company I - JFC I	Maroc	MAD	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company II - JFC II	Maroc	MAD	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company III - JFC III	Maroc	MAD	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company IV - JFC IV	Maroc	MAD	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company V - JFC V	Maroc	MAD	IG	60,00
Euro Maroc Phosphore - EMA	Maroc	MAD	ME	33,33
Indo Maroc Phosphore - IMA	Maroc	MAD	ME	33,33
Pakistan Maroc Phosphore - PMP	Maroc	MAD	ME	50,00
Paradeep Phosphates Ltd. - PPL	Inde	INR	ME	50,00
Phosboucraâ	Maroc	MAD	IG	100,00
<u>Trading</u>				

Black Sea Fertilizer Trading Company	Turquie	TRY	IG	100,00
OCP AFRICA	Maroc	MAD	IG	100,00
OCP Fertilizantes	Brésil	BRL	IG	100,00
OCP North America*	USA	USD	IG	100,00
SAFTCO	Suisse	USD	IG	100,00

Autres

Association pour la Promotion de l'Enseignement d'Excellence - APEE	Maroc	MAD	IG	100,00
Centre d'Etudes et de Recherches des Phosphates Minéraux - CER	Maroc	MAD	IG	100,00
Dupont Ocp Operations Consulting - DOOC	Maroc	MAD	ME	50,00
Foncière Endowment 1 - FE1	Maroc	MAD	IG	100,00
Fondation OCP	Maroc	MAD	IG	100,00
Fondation Phosboucraâ	Maroc	MAD	IG	100,00
Jacobs Engineering - JESA	Maroc	MAD	ME	50,00
Lycée d'Excellence de Benguerir - Lydex	Maroc	MAD	IG	100,00
Maghreb Hospitality Company SA – MHC*	Maroc	MAD	ME	50,00
OCP Innovation Fund For Agriculture - OIFFA	Maroc	MAD	IG	100,00
OCP International	Pays-Bas	USD	IG	100,00
OCP International SAS	France	EUR	IG	100,00
OCP Hospitality	Maroc	MAD	IG	100,00
OCP Solutions	Maroc	MAD	IG	100,00
Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan - SAEDM	Maroc	MAD	ME	51,00
Société d'Aménagement et de Développement Vert - SADV	Maroc	MAD	IG	100,00
Société des Transports Régionaux - SOTREG	Maroc	MAD	IG	100,00
Université MED6 Polytechnique Endowment Holding - UM6PEH*	Maroc	MAD	IG	100,00
Université MED 6 Polytechnique - UM6P	Maroc	MAD	IG	100,00
TEAL Technology & Services - TTS	Maroc	MAD	ME	49,00

*Sociétés intégrées en 2020

Source : OCP S.A

2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION 31 DECEMBRE 2021

Entité	Pays d'implantation	Devise	31 décembre 2021	
			Méthode de consolidation	% d'intérêt
<u>Industriel</u>				
OCP SA - Holding	Maroc	MAD	Mère (IG)	100,00
Fertinagro Biotech	Espagne	EUR	ME	20,00
Groupe Prayon	Belgique	EUR	ME	50,00
Jorf Fertilizer Company I - JFC I	Maroc	MAD	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company II - JFC II	Maroc	MAD	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company III - JFC III	Maroc	MAD	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company IV - JFC IV	Maroc	MAD	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company V - JFC V	Maroc	MAD	IG	60,00
Euro Maroc Phosphore - EMA	Maroc	MAD	ME	33,33
Indo Maroc Phosphore - IMA	Maroc	MAD	ME	33,33
Pakistan Maroc Phosphore - PMP	Maroc	MAD	ME	50,00
Paradeep Phosphates Ltd. - PPL	Inde	INR	ME	50,00
Phosboucrââ	Maroc	MAD	IG	100,00
<u>Trading</u>				
Black Sea Fertilizer Trading Company	Turquie	TRY	IG	100,00
OCP AFRICA	Maroc	MAD	IG	100,00
OCP Fertilizantes	Brésil	BRL	IG	100,00
OCP North America	USA	USD	IG	100,00
SAFTCO	Suisse	USD	IG	100,00
<u>Autres</u>				
Association pour la Promotion de l'Enseignement d'Excellence - APEE	Maroc	MAD	IG	100,00
Centre d'Etudes et de Recherches des Phosphates Minéraux - CER	Maroc	MAD	IG	100,00
Dupont Ocp Operations Consulting - DOOC	Maroc	MAD	IG	100,00
Foncière Endowment 1 - FE1	Maroc	MAD	IG	100,00
Fondation OCP	Maroc	MAD	IG	100,00
Fondation Phosboucrââ	Maroc	MAD	IG	100,00
Jacobs Engineering - JESA	Maroc	MAD	ME	50,00
Moroccan Foundatong For Advanced Science, Innovation and Research - MAScIR*	Maroc	MAD	IG	100,00
Morccan Hospitality Company SA - MHC	Maroc	MAD	IG	61,50
OCP Innovation Fund For Agriculture - OIFFA	Maroc	MAD	IG	100,00

OCP International	Pays-Bas	USD	IG	100,00
OCP International SAS	France	EUR	IG	100,00
OCP Hospitality	Maroc	MAD	IG	100,00
OCP Solutions	Maroc	MAD	IG	100,00
Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan - SAEDM	Maroc	MAD	ME	51,00
Société d'Aménagement et de Développement Vert - SADV	Maroc	MAD	IG	100,00
Société Foncière de la Lagune - SFL*	Maroc	MAD	ME	30,80
Société La Mamounia*	Maroc	MAD	IG	32,00
Société Palais Jamai - SPJ*	Maroc	MAD	IG	61,50
Société des Transports Régionaux - SOTREG	Maroc	MAD	IG	100,00
Université MED6 Polytechnique Endowment Holding - UM6PEH	Maroc	MAD	IG	100,00
Université MED6 Polytechnique - UM6P	Maroc	MAD	IG	100,00
TEAL Technology & Services - TTS	Maroc	MAD	ME	49,00

**Sociétés intégrées en 2021*

Source : OCP S.A

3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION 31 DECEMBRE 2022

Entité	Pays d'im-plantation	Méthode de consolidation	% d'inté-rêt
<u>Activité industrielle-Mine</u>			
OCP SA - Holding	Maroc	Mère (IG)	100,00
Phosboucaâ	Maroc	IG	100,00
<u>Activité industrielle-Chimie</u>			
Nutricrops S.A* - Holding	Maroc	Mère Chimie (IG)	100,00
Jorf Fertilizer Company I - JFC I	Maroc	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company II - JFC II	Maroc	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company III - JFC III	Maroc	IG	50,00
Jorf Fertilizer Company IV - JFC IV	Maroc	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company V - JFC V	Maroc	IG	60,00
Euro Maroc Phosphore- EMA	Maroc	ME	33,33
Indo Maroc Phosphore - IMA	Maroc	ME	33,33
Pakistan Maroc Phosphore - PMP	Maroc	ME	50,00
Paradeep Phosphates Ltd. - PPL	Inde	ME	28,05
Fertinagro Biotech	Espagne	ME	20,00
Groupe PRAYON	Belgique	ME	50,00
<u>Trading</u>			
Black Sea Fertilizer Trading Company	Turquie	IG	100,00
OCP AFRICA	Maroc	IG	100,00
OCP Fertilizantes	Brésil	IG	100,00
OCP North America	USA	IG	100,00
SAFTCO	Suisse	IG	100,00
<u>Energie</u>			
OCP Green Energy*	Maroc	IG	100,00
OCP Green Water*	Maroc	IG	100,00
<u>Ingénierie et consulting</u>			
Dupont Ocp Operations Consulting - DOOC	Maroc	IG	100,00
Jacobs Engineering - JESA	Maroc	ME	50,00
OCP Solutions	Maroc	IG	100,00
TEAL Technology & Services - TTS	Maroc	IG	49,00
VALYANS*	Maroc	ME	22,00
Fondations- Education et R&D			
Fondation OCP	Maroc	IG	100,00

Université Mohammed VI Polytechnique - UM6P	Maroc	IG	100,00
Université Mohammed VI Polytechnique Endowment Holding - UM6PEH	Maroc	IG	100,00
Université Mohammed VI Polytechnique France - UM6PF*	Maroc	IG	100,00
Fondation Phosboucraâ	Maroc	IG	100,00
Association pour la Promotion de l'Enseignement d'Excellence - APEE	Maroc	IG	100,00
Foncière Endowment 1 - FE1	Maroc	IG	100,00
Moroccan Foundation For Advanced Science, Innovation and Research- MASCIR	Maroc	IG	100,00
Maroc	Maroc	IG	100,00
<u>Hôtellerie</u>			
OCP Hospitality	Maroc	IG	100,00
Maghreb Hospitality Company SA-MHC	Maroc	IG	75,61
Société Foncière de la Lagune-SFL	Maroc	IG	61,84
Société La Mamounia- SLM	Maroc	IG	39,37
Société Palais Jamai- SPJ	Maroc	IG	75,61
<u>Développement urbain</u>			
Société d'Aménagement et de Développement Vert - SADV	Maroc	IG	100,00
Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan - SAEDM	Maroc	ME	51,00
<u>Autres</u>			
OCP Innovation Fund For Agriculture - OIFFA	Maroc	IG	100,00
OCP International	Pays-Bas	IG	100,00
OCP International SAS	France	IG	100,00
Société de Transports Régionaux - SOTREG	Maroc	IG	100,00
Compagnie Marocaine de Transport et d'Affretments Maritimes - COMATAM*	Maroc	IG	100,00
Centre d'Études et de Recherches des Phosphates Minéraux - CERPHOS	Maroc	IG	100,00

* Entités entrantes

Source : OCP

Courant l'exercice 2022, le périmètre de consolidation du Groupe a connu les variations suivantes :

- Le Groupe OCP a oeuvré à la création de Nutricrops laquelle regroupe les sociétés Jorf Fertilizer Company 1 à 5, dans le but d'accélérer l'exécution de la stratégie de croissance du Groupe dans le domaine des solutions de fertilisation customisées pour les sols et les plantes, et ainsi de renforcer la position actuelle du Groupe à l'échelle mondiale.
- Le Groupe a lancé un nouveau programme d'énergie verte qui a conduit à la création de deux nouvelles filiales : OCP Green Water et OCP Green Energy. OCP Green Water produira et commercialisera de l'eau non conventionnelle pour un usage industriel et fournira également de l'eau potable à El Jadida et Safi. L'objectif est de fournir environ 85 millions de m³ d'eau potable en 2023 et 110 millions de m³ en 2026. Quant à OCP Green Energy, elle produira de l'énergie pour les villes de Benguérir et Khouribga, couvrant ainsi les besoins des mines de Khouribga et Gantour, ainsi que l'alimentation du Complexe chimique de Safi en énergie électrique.
- La COMATAM, Compagnie Marocaine de Transport et d'Affrètements Maritimes, a été intégrée à 100% dans le périmètre de consolidation. Cette filiale se spécialise dans la consignation de navires, l'agence maritime, ainsi que dans les opérations d'affrètement de toutes les variétés de transport maritime et fluvial.
- L'Université Mohammed VI Polytechnique- UM6P a acquis une participation de 22% dans le capital du cabinet de conseil Valyans Consulting S.A.
- OCP S.A. a cédé 50% de sa participation dans JFC 3 pour un montant de 3 milliards de dirhams. Malgré cette cession, OCP S.A. conserve un contrôle de 50% sur cette entité.
- Paradeep Phosphates Limited-PPL s'est introduite en mai 2022 en bourse avec une augmentation de capital. N'ayant pas souscrit à cette augmentation, le Groupe OCP a vu sa participation se réduire à 28,05%. Cette dilution a eu un impact financier sur OCP, qui a subi une réduction de sa participation ainsi qu'une diminution de son investissement dans PPL. Le résultat de cette dilution s'élève à 45 millions de dirhams.
- Le Groupe a créé UM6P France SAS, antenne française de l'Université Mohammed VI Polytechnique. Celle-ci se concentre sur la recherche appliquée et l'innovation. L'objectif de UM6P France est de devenir un acteur majeur dans la formation de talents en France, en mettant l'accent sur les domaines dans lesquels elle possède une expertise forte tels que l'agriculture ou l'agroécologie.

V. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Le tableau suivant reprend les données historiques du compte de résultat consolidé du Groupe OCP pour les exercices 2020, 2021 et 2022 :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
PRODUIT DES ACTIVITES ORDINAIRES	56 182	84 300	114 574	50%	36%
Production stockée	- 1 633	278	10 403	>100,0%	>100%
Achats consommés de matières et fournitures	18 123	29 360	54 596	62%	86%
Charges externes	8 224	9 969	11 754	21%	18%
Charges de Personnel	9 099	10 550	11 615	16%	10%
Impôts et taxes	306	278	306	-9%	10%
Résultats des co-entreprises	342	1 185	1 887	246%	59%
Résultat de change sur dettes et créances opérationnelles	- 435	620	1 010	<-100%	63%
Autres produits et charges récurrents	- 48	44	471	<-100%	>100%
EBITDA	18 657	36 269	50 076	94%	38%
<i>Marge sur EBITDA (EBITDA/CA)</i>	<i>33,2%</i>	<i>43,0%</i>	<i>43,7%</i>	<i>10 pts</i>	<i>1 pts</i>
Amortissements et pertes de valeur	8 196	9 016	8 435	10%	-6%
Résultat opérationnel récurrent	10 461	27 254	41 640	161%	53%
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	- 4 199	- 1 454	- 1 258	-65%	-13%
RESULTAT OPERATIONNEL	6 262	25 799	40 382	312%	57%
<i>Marge opérationnelle RO/CA</i>	<i>11,2%</i>	<i>30,6%</i>	<i>35,2%</i>	<i>19 pts</i>	<i>5 pts</i>
Coût de l'endettement brut	2 436	2 384	2 508	-2%	5%
Produits financiers des placements de trésorerie	266	161	222	-39%	38%
Coût de l'endettement net	2 170	2 223	2 286	2%	3%
Résultat de change sur opérations de financement	654	- 899	- 3 366	<-100%	>100%
Autres produits et charges financiers	- 449	- 2 178	- 374	>100%	-83%
RESULTAT FINANCIER	- 1 966	- 5 299	- 6 026	170%	14%
RESULTAT AVANT IMPOT	4 295	20 500	34 356	>100,0%	68%
<i>Marge avant impôts (RAI/CA)</i>	<i>8%</i>	<i>24%</i>	<i>30%</i>	<i>16 pts</i>	<i>6 pts</i>
Impôts	904	4 164	6 122	361%	47%
RESULTAT NET DE LA PERIODE	3 391	16 336	28 233	>100,0%	73%
<i>Marge nette (RN/CA)</i>	<i>6%</i>	<i>19%</i>	<i>25%</i>	<i>13 pts</i>	<i>6 pts</i>
Résultat net part du Groupe	3 231	16 326	28 185	>100,0%	73%
Résultat net, part des intérêts ne donnant pas le contrôle	160	10	49	-94%	>100%
RESULTAT DE BASE ET DILUE PAR ACTION	34	194	338	>100,0%	74%

Source : OCP S.A

1. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES CONSOLIDES :

L'évolution du chiffre d'affaires du Groupe OCP par famille de produits se présente comme suit pour les exercices 2020, 2021 et 2022 :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Phosphates	9 287	12 216	18 492	31,5%	51,4 %

Acide Phosphorique	8 076	12 209	12 272	51,2%	0,5 %
Engrais	32 749	51 283	73 851	56,6%	44 %
Autres produits	6 070	8 590	9 959	41,5%	15,9 %
Produits des activités ordinaires	56 182	84 300	114 574	50,0%	35,9 %

Source : OCP S.A

En 2021, les produits des activités ordinaires consolidés s'établissent à 84 300 MMAD en hausse de 28 118 MMAD (+50,0%) par rapport à l'exercice 2020, une hausse s'expliquant principalement par l'augmentation des prix de vente. Cette hausse est principalement portée par les cours des engrais, en hausse de 80% grâce à une demande soutenue, des retraits de capacités et aux augmentations de prix du soufre et d'ammoniaque. Les ventes augmentent également par rapport à 2020, principalement sur l'acide phosphorique, conséquence de la reprise de la demande en Inde, Turquie, Brésil et Mexique. Enfin, les prix de l'acide sont en hausse, corrélés à la hausse des cours des matières premières et des engrais.

En 2022, les produits des activités ordinaires consolidés s'établissent à 114 574 MMAD en hausse de 30 274 MMAD, soit en hausse de 35,9%, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des prix de vente notamment ceux des engrais, suite à la flambée des prix du soufre et d'ammoniaque impactés particulièrement par les perturbations induites par le conflit Russo-Ukrainien.

Ventes nettes de phosphates

Le tableau ci-dessous détaille les prix et volumes de vente des phosphates :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Phosphates (en millions de dirhams) (*)	9 287	12 216	18 492	31,50%	51,38%
Volumes (en milliers de tonnes)	12 751	13 086	7 921	2,60%	-39,47%
Prix moyen par tonne (en dollar US) (**)	77	104	229	35,10%	>100%

(*) Après élimination des ventes intragroupe (prix FOB).

(**) Prix moyen par tonne calculé en rapportant les produits des ventes par les volumes vendus toutes qualités confondues

Source : OCP S.A

Les ventes des phosphates ont enregistré une hausse de 31,5% entre l'exercice 2020 et l'exercice 2021. Hausse expliquée par :

- Les prix de vente de la roche qui ont augmenté de façon significative et se sont établis à \$100/T FOB courant 2021 contre \$75/T FOB courant 2020.
- La hausse des prix de la Roche a permis d'absorber la légère baisse des volumes vendus à l'export. Cette baisse observée principalement en Amérique latine et en Amérique du Nord a été compensée par la hausse des ventes en Asie, en Europe et localement au Maroc.

Les ventes de phosphate ont enregistré une hausse de 51,4% entre les exercices 2021 et 2022. Cette hausse s'explique par une hausse significative des prix moyen par tonne passant de 104\$ en 2021 à 229\$ en 2022. Cette hausse a été telle qu'elle compensa le recul des volumes vendus à l'export. Le repli des volumes sur la scène internationale est dû à la guerre en Ukraine. Le marché local a également connu une baisse des volumes mais celle-ci s'explique par un recul de la production de l'acide phosphorique chez Pakistan Marco Phosphore-PMP et Indo Maroc Phosphore-IMACID.

Ventes nettes d'acide phosphorique

Le tableau ci-dessous détaille les prix et volumes de vente d'acide phosphorique :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Ventes Nettes d'Acide phosphorique (en MMAD) (*)	8 076	12 209	12 272	51,20%	0,52 %

Volumes (<i>en milliers de tonnes</i>)	1 395	1 318	784	-5,50%	-40,52%
Prix moyen par tonne (<i>en dollar US</i>) (**)	611	1 029	1 550	68,40%	50,63%

(*) *Après élimination des ventes intragroupe (prix FOB).*

(**) *Prix moyen par tonne calculé en divisant les produits des ventes par les volumes vendus toutes qualités confondues*

Source : OCP S.A

En 2021, les ventes d'acide phosphorique ont progressé de 51,2% par rapport à 2020. Cette performance est principalement due à :

- La hausse des prix sur le marché de l'acide phosphorique (\$1 029/T en 2021 contre \$611/T en 2020) expliquée essentiellement par la hausse des cours du soufre ;
- Les volumes vendus sont restés quasi stables entre les deux exercices de 2020 et 2021.
- L'effet compensé de volumes moindres vendus et l'augmentation des prix essentiellement due à la hausse des cours des intrants découlant de l'effet combiné du ban sur les exportations en Chine ainsi que la crise Ukrainienne.

En 2022, les ventes d'acide phosphorique sont restées relativement stables. Seule une légère hausse de 0,5% a été enregistrée entre l'exercice 2021 et l'exercice 2022. Ceci est dû à :

- L'effet compensé de volumes moindres vendus et l'augmentation des prix essentiellement due à la hausse des cours des intrants découlant de l'effet combiné du ban sur les exportations en Chine ainsi que la crise Ukrainienne.
- Une baisse des volumes constatée en Inde s'expliquant par une hausse importante des prix ainsi qu'une baisse en Europe due aux mêmes raisons.

Ventes nettes d'engrais

Le tableau ci-dessous détaille les prix et volumes de vente d'engrais :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Ventes nettes (*) d'engrais (<i>en MMAD</i>)	32 749	51 283	73 851	56,60%	44,01 %
Volumes (<i>en milliers de tonnes</i>)	11 739	10 916	9 129	-7,00%	-16,37%
Prix moyen par tonne (<i>en dollar US</i>) (**)	295	521	797	76,60%	52,98%

(*) *Après élimination des ventes intragroupe (prix FOB).*

(**) *Prix moyen par tonne calculé en divisant les produits des ventes par les volumes vendus toutes qualités confondues*

Source : OCP S.A

En 2021, les ventes d'engrais ont progressé de 18,5 milliards de dirhams par rapport à 2020. Cette augmentation s'explique par la hausse des prix des engrais sur le marché international suite à la hausse des prix d'achat des intrants, notamment de l'Ammoniaque, de l'acide sulfurique et du soufre.

Cette hausse des prix a largement permis de compenser le recul des volumes constaté spécialement en Amérique du Nord et en Amérique latine.

Les ventes d'Engrais ont également enregistré une progression de 22,6 milliards de dirhams entre les deux exercices de 2021 et 2022 (+44,0%).

La croissance de ventes sur ce segment découle de la forte hausse des prix des engrais sur le marché international tirée par la hausse des prix des intrants, notamment l'ammoniaque, l'acide sulfurique et le soufre. Le prix sur le marché international à la tonne est donc passé de \$533/T au cours de l'exercice 2021 à \$824/T durant 2022.

Cette hausse des prix a largement contrebalancé les volumes en retrait, d'abord en Amérique latine, principalement au Brésil, puis en Europe et ce, suite à la forte baisse de la demande causée par des prix élevés. En Amérique du Nord, notamment au Canada, la baisse de la demande a, quant à elle, principalement été provoquée par la sécheresse.

Par ailleurs, une hausse des volumes de ventes a été constatée en Afrique grâce au programme de soutien ; Africa Relief Program lancé par OCP, consistant en des dons d'engrais et des subventions pour répondre aux besoins et soutenir la demande fortement impactée par la hausse des prix. En Asie, notamment en Inde, la hausse des volumes de ventes est liée à la reconstitution des stocks épuisés en vue de la préparation de la prochaine saison agricole (Kharif season).

Autres produits

Les autres produits concernent principalement l'activité de fret et les autres produits accessoires, notamment la vente de soufre liquide, d'urée, de nitrate d'ammonium, de chlorure de potassium, etc. Cette ligne s'élève à 10 milliards de dirhams au cours de l'exercice 2022, contre 8,6 milliards de dirhams enregistrés en 2021.

2. VALEUR AJOUTEE

Le tableau suivant reprend la valeur ajoutée consolidé du Groupe OCP pour les exercices 2020, 2021 et 2022 :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Produit des activités ordinaires	56 182	84 300	114 574	50%	36%
Production stockée	- 1 633	278	10 403	>100,0%	>100% %
Production de l'exercice (1)	54 549	84 578	124 977	55%	48%
Achats consommés de matières et fournitures	18 123	29 360	54 596	62%	86%
Coût de production (2)	18 123	29 360	54 596	62%	86%
MARGE DE PRODUCTION (1) - (2)	36 426	55 218	70 381	52%	27%
Charges externes (3)	8 224	9 969	11 754	21%	18%
VALEUR AJOUTE (1) - (2) - (3)	28 202	45 249	58 627	60%	30%
<i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i>	<i>50,20%</i>	<i>53,68%</i>	<i>51,2 %</i>	<i>3,48 pts</i>	<i>- 2,51 pts</i>

Source : OCP S.A

En 2021, la valeur ajoutée a augmenté de 60,4% pour s'établir à 45 249 MMAD contre 28 202 MMAD en 2020. Cette hausse est essentiellement due à l'augmentation du chiffre d'affaires de 50,0% (+28 118 MMAD) courant cette période.

En 2022, la valeur ajoutée a augmenté de 29,6% pour s'établir à 58 627 MMAD en 2022. Celle-ci s'explique par une hausse de 47,8% de la production de l'exercice, laquelle compense partiellement la hausse de 86% des coûts de production.

Production stockée

En 2021, le niveau de production stockée s'est élevé et s'est établi à +278 MMAD principalement dû la hausse des coûts de production suivant l'augmentation des prix de matières premières.

En 2022, le niveau de production stockée a crû massivement, atteignant les 10 403 MMAD. Partant, la production stockée a connu une hausse de plus de 100% entre l'exercice 2021 et l'exercice 2022.

Achats consommés de matières et fournitures

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des achats consommés de matières et fournitures du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Achats revendus de M/ses	1 252	1 666	2 815	33%	69%

Achats de matières premières	10 603	21 346	44 191	>100%	>100%
Consommations énergétiques	2 319	2 687	2 947	16%	10%
Pièces de rechange	644	706	795	10%	13%
Achats de travaux, études et prestations de services	1 800	1 568	2 141	-13%	37%
Fourniture d'eau	149	181	145	21%	-20%
Matières auxiliaires et autres achats	1 355	1 206	1 561	-11%	29%
Achats consommés de matières et fournitures	18 123	29 360	54 596	62%	86%

Source : OCP S.A

Entre 2020 et 2021 :

Les achats de matières premières affichent une hausse de 11 200 MMAD. Cette variation provient essentiellement de la hausse des achats consommés du soufre, de l'ammoniaque et de l'acide sulfurique.

En effet, les achats de soufre ont augmenté de 5,6 milliards de dirhams du fait de l'augmentation des prix à la tonne courant l'exercice 2021 (($\$ 170 / T$ CFR durant 2021 comparé à $\$ 74 / T$ CFR courant 2020) en raison d'une augmentation de la demande plus importante par rapport à l'offre internationale.

Les volumes consommés du soufre ont enregistré, quant à eux, une stagnation en cohérence avec la stagnation de production de l'acide sulfurique.

Les consommations d'ammoniaque affichent également une hausse de 3,0 milliards de dirhams qui s'explique également par une hausse du prix de la tonne passant de $\$ 218/T$ CFR courant 2020 à $\$444/T$ courant 2021 suivant la même tendance haussière en raison de la forte demande internationale.

Les volumes consommés sont en baisse suivant ainsi la baisse en production d'engrais. Les consommations d'acide sulfurique affichent également une hausse de 1 853 millions de dirhams qui s'explique par une hausse du prix de la tonne qui passe de $\$ 32/T$ CFR en 2020 à $131 \$/T$ en 2021 en cohérence avec la hausse du prix du soufre sur le marché international.

Les consommations énergétiques s'élèvent à 2,7 milliards de dirhams courant l'exercice 2021, en hausse de 16% par rapport à l'exercice 2020. Cette hausse s'explique principalement l'augmentation des cours du fuel pour 266 millions de dirhams.

Finalement, les prestations de services ont enregistré une baisse de 232 millions de dirhams par rapport à 2020. Il s'agit principalement des retombées de l'optimisation de la maintenance et de l'application des standards d'excellence pour réduire les arrêts non planifiés au niveau de Khouribga et des travaux de replanification des marchés de maintenance à Gantour.

Entre 2021 et 2022 :

Les achats de matières premières ont augmenté de 22,8 milliards de dirhams entre l'exercice 2021 et l'exercice 2022, principalement en raison de la hausse des achats d'ammoniaque, de soufre et d'acide sulfurique.

La hausse des achats d'ammoniaque s'explique par une augmentation du prix de la tonne, passant de $\$444/T$ CFR en 2021 à $\$1 096/T$ en 2022, due à une demande internationale plus élevée que l'offre, accentuée par la crise ukrainienne. Les consommations d'ammoniaque ont ainsi augmenté de 13 milliards de dirhams.

Les achats de soufre ont également augmenté, de 8,9 milliards de dirhams, en raison de la hausse du prix de la tonne passant de $\$170/T$ CFR en 2021 à $\$301/T$ CFR en 2022, suivant la même tendance haussière. Les volumes consommés sont en baisse, en lien avec la baisse de production d'engrais et

grâce à l'amélioration des ratios de consommation spécifiques suite aux efforts du Groupe en matière d'excellence opérationnelle.

Les consommations d'acide sulfurique affichent également une hausse de 369 millions de dirhams qui s'explique par une hausse du prix de la tonne qui passe de \$ 131/T CFR en 2021 à 224 \$/T en 2022 en cohérence avec la hausse du prix du soufre sur le marché international.

Les consommations énergétiques s'élèvent à 2,9 milliards de dirhams courant l'exercice 2022, en hausse de 10% par rapport à l'exercice 2021. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des cours du gazole, avec un impact de +256 millions de dirhams, ainsi que celle du fuel +263 millions de dirhams. Ces hausses ont été atténuées par des effets volume négatifs grâce à l'amélioration des ratios de consommation.

Les prestations de services ont enregistré une hausse de 572 millions de dirhams par rapport à 2021. Cette évolution s'explique par l'accroissement du périmètre, notamment avec l'écosystème UM6P et le retour à un niveau normal d'avant pandémie pour plusieurs lignes de dépenses.

Charges externes

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des charges externes du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Transport sur ventes	4 306	5 793	5 424	35%	-6%
Autres transports d'exploitation	812	860	896	6%	4%
Consulting et honoraires	362	433	598	20%	38%
Cotisations et dons	488	413	1 513	-15%	266%
Entretiens et réparations	1 099	1 027	1 573	-7%	53%
Locations et charges locatives	127	132	159	4%	20%
Primes d'assurances	299	294	343	-2%	17%
Publicité, publications et relations publiques	140	153	234	9%	53%
Frais postaux et de télécommunications	200	191	186	-5%	-3%
Etudes, analyse, recherches et documentation	155	90	115	-42%	28%
Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	178	186	233	4%	25%
Autres charges externes	57	397	481	>100%	21%
Charges externes	8 224	9 969	11 754	21%	18%

Source : OCP S.A

Entre 2020 et 2021 :

En 2021, les charges externes sont en hausse de 21,2% par rapport à l'exercice 2020. Cette hausse est majoritairement remarquée sur le poste du transport maritime sur les ventes en raison de la hausse importante des prix suite à la reprise de la demande mondiale et la hausse des prix du fuel proportionnellement à la hausse du pétrole à l'international. Cette hausse des charges de fret a été légèrement atténuée par la baisse des volumes CFR entre 2020 et 2021.

Entre 2021 et 2022 :

Les charges externes courant l'exercice 2022 ont atteint 11,7 milliards de dirhams en hausse de 18% par rapport à l'exercice 2021. Cette hausse est particulièrement constatée au niveau du poste des cotisations et dons pour un impact de 1,1 milliard de dirhams particulièrement suite à la distribution de

dons d'engrais au profit des pays d'Afrique subsaharienne pour 924 millions de dirhams afin de soutenir leur demande dans un tel contexte d'insécurité alimentaire. Par ailleurs, une hausse de 114 millions de dirhams des dons a été constatée chez la Fondation OCP principalement pour le portefeuille national relatif à l'éducation, au soutien R&D et à l'innovation sociale.

Le poste Publicité, publications et relations publiques a enregistré une hausse de 52% expliquée par la reprise des événements de sponsoring, publicité et relations publiques après la crise sanitaire.

Le poste des charges d'entretien et de réparation en 2022 est également en hausse de 526 millions de dirhams par rapport à l'exercice 2021, cela est notamment dû à une reprise normale de l'activité de maintenance en 2022 mais également à l'extension du périmètre des travaux de maintenance à travers l'intégration de nouvelles lignes et d'unités industrielles.

3. EBITDA

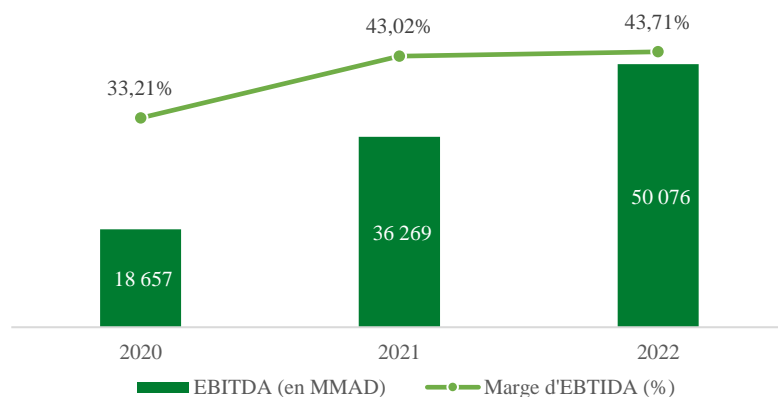
En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
VALEUR AJOUTE	28 202	45 249	58 627	60%	30%
<i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i>	50,20%	53,68%	51,2 %	3,48 pts	- 2,51 pts
Charges de Personnel	9 099	10 550	11 615	16%	10%
Impôts et taxes	306	278	306	-9%	10%
Résultats des co-entreprises	342	1 185	1 887	>100,0%	59%
Résultat de change sur dettes et créances opérationnelles	-435	620	1 010	>100,0%	63%
Autres produits et charges récurrents	-48	44	471	>100,0%	>100,0%
EBITDA	18 657	36 269	50 076	94%	38%
<i>Marge sur Ebitda (Ebitda/CA)</i>	33,21%	43,02%	43,71 %	9,82 pts	0,69 pts

Source : OCP S.A

En 2021, l'EBITDA Groupe est en hausse de 94,4% par rapport à 2020 porté par la progression constatée sur le chiffre d'affaires (+50,0%) et soutenu par la maîtrise des charges opérationnelles découlant des efforts du Groupe en termes d'optimisation et de pilotage des coûts.

En 2022, l'EBITDA Groupe est en hausse de 38,1% par rapport à 2021 porté par la progression constatée sur le chiffre d'affaires (+36,0%) et soutenu par la maîtrise des charges opérationnelles découlant des efforts du Groupe en termes d'optimisation et de pilotage des coûts.

Evolution de l'EBITDA de 2020 à 2022 (MMAD)



Source : OCP SA

Charges de personnel

Les tableaux ci-dessous détaillent l'évolution des charges de personnel et de l'effectif du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Salaires, traitements et charges sociales liées	7 276	8 474	9 539	16%	13%
Avantages de retraite et autres avantages au personnel	1 264	1 356	1 380	7%	2%
Autres charges	559	720	696	29%	-3%
Total des charges de personnel	9 099	10 550	11 615	16%	10%

Source : OCP S.A

En nombre	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Personnel Hors cadre	3 837	4 085	4 816	6%	18%
Personnel Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres Administratifs	5 830	7 098	7 650	22%	8%
Personnel Ouvriers et Employés	9 990	8 918	8 121	-11%	-9%
Effectif	19 657	20 101	20 587	2%	2%

Source : OCP S.A

L'évolution de la charge de personnel en 2021 s'explique principalement par le versement de la prime d'intéressement qui est corrélée aux performances du Groupe et par l'entrée en périmètre de nouvelles entités (Fondation MAScIR et Société La Mamounia). Par ailleurs, la Masse salariale a également connu une variation classique annuelle suite à la mise en place du protocole d'accord 2021 et au retour des mesures sociales profitant de l'allègement des mesures de lutte contre la Covid19.

Les charges de personnel pour l'exercice 2022 s'élèvent à 11,6 milliards de dirhams. L'évolution par rapport à l'exercice 2021 s'explique principalement par un effet périmètre notamment avec l'écosystème UM6P et les filiales de la nouvelle activité hôtelière, et aussi par l'accroissement des éléments de la masse salariale corrélés aux performances du Groupe.

Cette hausse a été partiellement compensée par l'impact des départs à la retraite durant l'exercice.

Résultat des co-entreprises

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat des coentreprises du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Paradeep Phosphates Limited - PPL	178	221	214	24,2%	-3,2 %
Groupe Prayon	81	159	898	96,3%	>100%
Pakistan Maroc Phosphore - PMP	83	394	270	>100,0%	-31,5 %
Euro Maroc Phosphore -EMA	31	64	201	>100,0%	>100%
Indo Maroc Phosphore IMA	42	358	144	>100,0%	-59,8 %
Fertinagro Biotech	27	24	140	-11,1%	>100%
Teal Technology Services - TTS	0	3	9	Ns	>100%
Moroccan Hospitality - MHC	-47	-61	-	-29,8%	-
Valyans			-1		-

Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan	0	-1	-2	Ns	<100%
Autres	-54	24	14	>100,0%	-41,7 %
Total	342	1 185	1 887	>100,0%	59,2 %

Source : OCP S.A

En 2022, les résultats des co-entreprises progressent de 702 MMAD par rapport à 2021 principalement suite à la hausse des résultats des sociétés Groupe Rayon et Euro Maroc Phosphora – EMA.

Autres produits et charges opérationnels récurrents

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat des autres produits et charges récurrents du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Résultat de change réalisé sur créances et dettes opérationnelles	-435	620	1010	>100,0%	63%
Autres	-48	44	471	>100,0%	970%
Autres produits et charges opérationnels récurrents	-482	663	1481	>100,0%	>100,0%

Source : OCP S.A

Les autres produits et charges opérationnels récurrents se composent essentiellement des résultats de changes sur créances et dettes opérationnelles. L'évolution de ce poste est corrélée à l'évolution des parités dirhams/dollars américain. Le taux de change MAD/\$ est passé de 8,90 au 31 décembre 2020 à 9,28 au 31 décembre 2021 et au 10,44 au 31 décembre 2022.

4. RESULTAT OPERATIONNEL

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat opérationnel du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
EBITDA	18 657	36 269	50 076	94%	38%
<i>Marge sur ebitda (Ebitda/CA)</i>	33,21%	43,02%	43,71%	9,8 pts	0,7 pts
Amortissements et pertes de valeur	8 196	9 016	8 435	10%	-6%
Résultat opérationnel récurrent	10 461	27 254	41 640	>100%	53%
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	-4 199	-1 454	-1 258	-65%	-13%
RESULTAT OPERATIONNEL	6 262	25 799	40 382	>100%	57%
<i>Marge opérationnelle RO/CA</i>	11,15%	30,60%	35,35%	19,5 pts	4,8 pts

Source : OCP S.A

En 2021, le résultat opérationnel enregistre une hausse de 19 537 MMAD suite à une progression de 17 612 MMAD de l'EBITDA, accentuée par une baisse des charges non courantes de +2 745 MMAD par rapport à l'exercice de 2020.

La marge opérationnelle à fin 2021 affiche une hausse de 19,46 points de base, en passant de 11% en 2020 à 31% en 2021.

En 2022, le résultat opérationnel enregistre une haute de 56,5% par rapport à l'exercice 2021 suite à une croissance de l'EBITDA de 38% liée à l'amélioration nette qu'a connu le chiffre d'affaires en 2022.

Amortissements et provisions

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des dotations nettes aux amortissements et aux provisions du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Dotations nettes aux amortissements	7 403	7 916	8 111	7%	2%
Dotations nettes aux provisions	793	1 099	324	39%	-71%
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	8 196	9 016	8 435	10%	-6%

Source : OCP S.A

Entre 2020 et 2021 :

Les dotations nettes aux amortissements enregistrées courant l'exercice 2021 sont en hausse de 6,8% (+513 MMAD).

Les dotations nettes aux provisions courant l'exercice 2021 s'établissent à 1,1 milliard de dirhams en augmentation de 38,5% par rapport à l'exercice précédent, ceci est expliquée d'une part par la hausse de la dotation de provision pour réhabilitation des sites miniers et d'autres part par la constatation d'une provision pour solde du contrat avec le prestataire Samsung.

Entre 2021 et 2022 :

Les dotations nettes aux amortissements enregistrées au cours de l'exercice 2022 sont légèrement en hausse de 2,5% (+195 millions de dirhams) par rapport à l'exercice 2021. Cette évolution est due principalement à la dépréciation du Goodwill de SFL pour 296 millions de dirhams, en raison de la prise de participation supplémentaire de 31,8%, qui a généré un Goodwill de 296 millions, déprécié à 100% par mesure de prudence.

Les dotations nettes aux provisions courant l'exercice 2022 s'élèvent à 324 millions de dirhams. Cette année, la provision sur la créance Heringer chez OCP Fertilizantes a été reprise pour un montant de 153 millions de dirhams, suite au règlement de la créance. De plus, une dépréciation complémentaire de 262 millions de dirhams a été constatée pour Ethiopian Agricultural Businesses Corporation (EABC), portant la dépréciation totale de la créance supérieure à 1 an à 100 %.

Autres produits et charges opérationnels non récurrents

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des autres produits et charges opérationnels non récurrents du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
+ Résultat de cession des immobilisations	22	-67	-95	<-100%	42%
- Subventions accordées	-497	-496	-911	0%	84%
- Cohésion sociale	-3 480	-502	-667	86%	33%
- Rappel d'impôts/pénalités fiscales	0	-67	0	Ns	Ns
+ Autres	-243	-322	415	-33%	<-100%
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	-4 199	-1 454	-1 258	65%	-13%

Source : OCP S.A

Entre 2020 et 2021 :

Le poste des autres produits et charges opérationnels non récurrents affiche un résultat négatif de -1,5 milliard de dirhams courant l'exercice 2021, en amélioration de 2,7 milliards de dirhams par rapport à l'exercice 2020.

Entre 2021 et 2022 :

Le poste des autres produits et charges opérationnels non récurrents affiche un résultat négatif de -1,3 milliard de dirhams au cours de l'exercice 2022, en amélioration de 196 millions de dirhams par rapport à l'exercice 2021. Cette variation s'explique par une baisse des cotisations et dons de 94 millions

de dirhams par rapport à 2021, et par une augmentation de la charge de cohésion sociale compensée par l'impact de l'assainissement de certaines provisions.

5. RESULTAT FINANCIER

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat financier du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Charges d'intérêt sur emprunts	2 436	2 384	2 508	-2%	5%
Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement	162	81	79	-50%	-2%
Autres produits d'intérêts	104	80	143	-23%	79%
Produits financiers des placements de trésorerie	266	161	222	-39%	38%
Coût de l'endettement net	2 170	2 223	2 286	2%	3%
Résultat de change sur dettes et créances financières	654	-899	-3 366	-237%	274%
Autres produits et charges financiers	-449	-2 178	-374	385%	-83%
RESULTAT FINANCIER	-1 966	-5 299	-6 026	<-100%	14%

Source : OCP S.A

Entre 2020 et 2021 :

En 2021, le résultat financier s'établit à -5 299 MMAD enregistrant ainsi une baisse de 3 333 MMAD. En effet, le résultat de change sur opération de financement a baissé de 1 553 millions de dirhams par rapport à l'exercice 2020, ceci est expliqué par l'impact de la variation des taux de change sur les emprunts et dettes financières libellés en devises étrangères (le taux de change MAD/\$ est passé de 8,90 au 31 décembre 2020 à 9,28 au 31 décembre 2021).

Par ailleurs, la ligne des autres produits et charges financiers comprend une charge financière nette de 2 079 MMAD correspondant à :

- L'augmentation de la charge relative au crédit de TVA suite à la constatation, courant l'exercice 2021, d'une dotation complémentaire nette de 747 millions de dirhams suite à la convention de financement du crédit de TVA par voie d'affacturage sans recours, et
- La constatation d'une charge financière de 1,1 milliard de dirhams relative principalement à la prime de rachat partiel des emprunts obligataires de 2014 et 2015 pour un montant de 844 millions de dirhams et au recyclage partiel en résultat des frais et de la prime d'émission desdits emprunts obligataires pour 206 millions de dirhams.

Entre 2021 et 2022 :

En 2022, le résultat financier s'établit à -6 026 MMAD enregistrant ainsi une baisse de 727 MMAD, en raison de (i) la croissance des charges d'intérêt de 5,2% due aux émissions effectuées en 2022 contribuant à l'augmentation du coût de l'endettement net de 2,8% et (ii) la baisse du résultat de change sur opération de financement de 2 467 millions de dirhams par rapport à l'exercice 2021, ceci est expliqué par l'impact de la variation des taux de change sur les emprunts et dettes financières libellés en devises étrangères (le taux de change MAD/\$ est passé de 9,28 au 31 décembre 2021 à 10,44 au 31 décembre 2022).

Par ailleurs, la charge financière nette de 421 millions de dirhams correspond à la constatation, courant l'exercice 2022, d'une dotation nette complémentaire de 87 millions de dirhams relative à la signature de conventions de financement du crédit de TVA par voie d'affacturage sans recours. L'actualisation

du reliquat de crédit de TVA a généré une charge financière de 334 millions de dirhams en décembre 2022.

6. RESULTAT NET

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat net du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
PRODUIT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	56 182	84 300	114 574	50,0%	35,9 %
RESULTAT OPERATIONNEL	6 262	25 799	40 382	>100,0%	56,5 %
<i>Marge opérationnelle RO/CA</i>	<i>11%</i>	<i>31%</i>	<i>35,2 %</i>	<i>20,0 pts</i>	<i>4,2 pts</i>
Coût de l'endettement brut	-2 436	-2 384	-2 508	2,1%	5,2 %
Produits financiers des placements de trésorerie	266	161	222	-39,5%	37,9 %
Coût de l'endettement net	-2 171	-2 223	-2 286	-2,4%	-2,8 %
Résultat de change sur opérations de financement	654	-899	-3 366	<-100%	<-100%
Autres produits et charges financiers	-449	-2 178	-374	<-100%	82,8 %
RESULTAT FINANCIER	-1 966	-5 299	-6 026	<-100%	-13,7 %
RESULTAT AVANT IMPOT	4 295	20 500	34 356	>100,0%	67,6 %
<i>Marge avant impôts (RAI/CA)</i>	<i>8%</i>	<i>24,3 %</i>	<i>30,0 %</i>	<i>16,3 pts</i>	<i>5,7 pts</i>
Impôts	-904	-4 164	-6 122	<-100%	47,0 %
RESULTAT NET DE LA PERIODE	3 391	16 336	28 233	>100,0%	72,8 %
<i>Marge nette (RN/CA)</i>	<i>6%</i>	<i>19%</i>	<i>24,6 %</i>	<i>13,0 pts</i>	<i>5,6 pts</i>
Résultat net part du Groupe	3 231	16 326	28 185	>100,0%	72,6 %
Résultat net part, part des intérêts ne donnant pas le contrôle	160	10	49	-93,8%	>100%
RESULTAT DE BASE ET DILUE PAR ACTION en dirhams	34,34	193,96	338,41	>100,0%	74,5 %

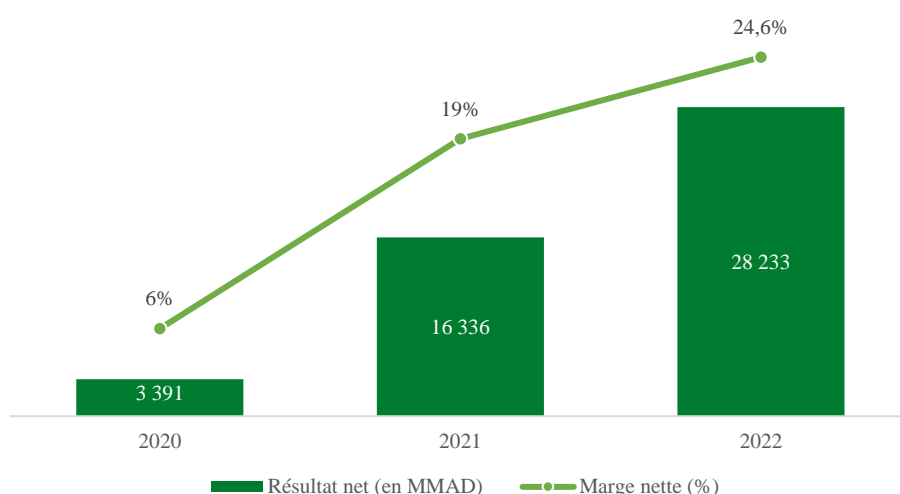
Source : OCP S.A

En 2021, le résultat net enregistre une augmentation de +12 945 MMAD par rapport au résultat net en 2020, en passant de 3 391 MMAD à 16 336 MMAD, en raison de la forte augmentation du chiffre d'affaires.

En 2022, le résultat net enregistre une augmentation de +11 859 MMAD par rapport au résultat net en 2021, en passant de 16 336 MMAD à 28 185 MMAD, en raison principalement de l'évolution significative des produits des activités ordinaires consolidés de 35,9%, liée essentiellement de l'augmentation des prix de vente.

Les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution du résultat net et de la marge nette :

Evolution du résultat net (MMAD) et de la marge nette (%) de 2020 et 2022



Source : OCP

7. RESULTAT GLOBAL

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat global du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Résultat Net	3 391	16 336	28 233	>100,0%	72,8 %
Ecart actuariels	-301	-552	-47	-83,4%	91,5%
Impôts	61	109	15	78,7%	-86,2 %
Eléments non recyclables en résultat	-239	-443	-32	-85,4%	92,8%
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	0	0	0	Ns	Ns
Ecart de conversion	-128	-25	405	<-100%	>100%
Impôts	-336	103	526	>100,0%	>100%
CFH	1 474	-464	-1 504	<-100%	<-100%
Eléments recyclables en résultat	1 010	-387	-572	<-100%	-47,8 %
Produits et charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres	771	-830	-605	<-100%	27,1 %
Résultat global consolidé	4 162	15 506	27 629	>100,0%	78,2 %
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>4 002</i>	<i>15 496</i>	<i>27 580</i>	<i>>100,0%</i>	<i>78,0 %</i>
<i>Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>160</i>	<i>10</i>	<i>49</i>	<i>-93,8%</i>	<i>390,0 %</i>

Source : OCP S.A

Le résultat global réalisé courant 2021 ressort à 15 506 MMAD contre 4 162 MMAD réalisé en 2020. Cette évolution est due principalement à l'augmentation du résultat net.

En 2022, le résultat global a augmenté de 78,2% par rapport à l'exercice 2021, passant de 15 496 MMAD à 27 580 MMAD. Cette évolution est due principalement à l'augmentation du résultat net.

8. SEGMENTS OPERATIONNELS

La présentation de l'information sectorielle du Groupe s'effectue par axe de production, conformément à l'organisation et au reporting interne du Groupe :

- Axe Nord Khouribga – Jorf Lasfar) : cet axe abrite la plateforme intégrée de transformation chimique de phosphate. Le phosphate extrait à Khouribga est transporté par Slurry Pipeline à Jorf Lasfar où il sera transformé en acide et en engrais. L'exportation des produits finis s'effectue au niveau du port OCP de Jorf Lasfar.
- Axe Centre (Youssoufia et Benguérir – Safi) et Phosboucraâ : cet axe abrite la plateforme intégrée de transformation chimique de phosphate.

Le phosphate extrait à Youssoufia et à Benguérir est transporté par voie ferroviaire à Safi où il est transformé en acide et en engrais. L'exportation des produits finis s'effectue au niveau du port OCP de Safi.

- le site d'extraction à Phosboucraâ. Le Phosphate qui y est extrait, est transporté par convoyeur au centre de traitement à Laâyoune, puis exporté par voie maritime à partir du port de Laâyoune.
- Siège et autres activités : reprennent les activités Corporate ainsi que les activités des entités internationales.

Information sectorielle de l'exercice 2020

Le tableau ci-dessous détaille le résultat opérationnel du Groupe OCP par segment opérationnel sur l'exercice 2021 :

En MMAD	Axe nord	Axe centre	Siège et autres activités	Eliminations inter-secteurs	Exercice 2020
Produit des activités ordinaires	44 021	10 666	5 590		56 182
Résultat opérationnel récurrent	14 099	1 917	-5 554		10 461
Autres produits et charges non récurrents	-207	-94	-3 898		-4 199
Résultat opérationnel	13 891	1 822	-9 452		6 262

Source : OCP S.A

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 56,2 milliards de dirhams, en hausse 4% par rapport à l'exercice 2019. Le chiffre d'affaires consolidé a enregistré une hausse des volumes de roche et d'engrais destinés au marché latino-américain, au marché indien et au marché européen. Les prix sont en baisse du fait d'un marché surcapacitaire combiné à la baisse des prix des matières premières. Le résultat opérationnel du Groupe est en hausse par rapport à l'exercice 2019 grâce notamment à la hausse du chiffre d'affaires ainsi que la baisse des achats de matières premières, des consommations énergétiques et des économies sur les prestations de services et les charges externes qui récompensent les efforts du Groupe en terme d'optimisation et de pilotage de ses coûts.

Information sectorielle de l'exercice 2021

Le tableau ci-dessous détaille le résultat opérationnel du Groupe OCP par segment opérationnel sur l'exercice 2021 :

En MMAD	Axe nord	Axe centre	Siège et autres activités	Eliminations inter-secteurs	Exercice 2021
Produit des activités ordinaires	65 827	17 207	9 383	-8 117	84 300
Résultat opérationnel récurrent	26 382	6 551	-5 674		27 254
Autres produits et charges non récurrents	-328	-353	-775		-1 454
Résultat opérationnel	26 053	6 199	-6 450		25 799

Source : OCP S.A

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 84,3 milliards de dirhams, en hausse de 50% par rapport à l'exercice 2020 grâce à la hausse des prix de vente.

Le résultat opérationnel du Groupe est en hausse de 94% par rapport à 2020 porté par la progression constatée sur le chiffre d'affaires et soutenu par la maîtrise des charges opérationnelles découlant des efforts du Groupe en termes d'optimisation et de pilotage des coûts.

Information sectorielle de l'exercice 2022

Le tableau ci-dessous détaille le résultat opérationnel du Groupe OCP par segment opérationnel sur l'exercice 2022 :

En MMAD	Axe nord	Axe centre et Phosphore	Siège et autres activités	Eliminations inter-secteurs	Exercice 2022
Produit des activités ordinaires	94 462	21 098	13 576	-14 562	114 574
Résultat opérationnel récurrent	37 789	9 090	-5 238		41 641
Autres produits et charges non récurrents	-299	-365	-594		-1 258
Résultat opérationnel	37 490	8 725	-5 833		40 382

Source : OCP S.A

Le chiffre d'affaires du Groupe enregistre un record historique à 114,6 milliards de dirhams, en augmentation de 36% par rapport à 2021. Cette performance a été réalisée grâce à des niveaux de prix plus élevés en 2022.

Le chiffre d'affaires de l'axe nord, qui représente 82% du total Groupe, a atteint 94,5 milliards de dirhams, soit une augmentation de 44% par rapport à 2021. Les ventes de l'axe sont portées par les cours des engrais, en hausse de 55% suite à la flambée des prix du soufre et d'ammoniaque impactés particulièrement par les perturbations induites par le conflit Russo-Ukrainien.

Les ventes de l'axe centre sont également en augmentation par rapport à 2021, principalement sur l'acide phosphorique, dont les prix ont augmenté de 50%.

Les charges opérationnelles du Groupe sont en augmentation de 56% par rapport à 2021, observée principalement au niveau des matières premières, qui augmentent de 22,8 milliards de dirhams.

L'axe nord enregistre une augmentation de 66% de ses charges opérationnelles, avec une variation de 22,5 milliards de dirhams, observée sur les achats de matières premières. Les charges opérationnelles de l'axe centre sont aussi en augmentation, de 2,5 milliards dirhams, sur les achats de matières premières également.

L'EBITDA du Groupe affiche une augmentation de 13,8 milliards de dirhams, se situant à 50 milliards de dirhams en 2022, soit +38% par rapport à 2021. Cette performance a été réalisée grâce à la conjoncture de l'année, un outil industriel flexible et performant et des charges d'exploitations maîtrisées.

VI. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE OCP

Le tableau suivant présente les principaux postes du bilan consolidé du Groupe pour les exercices clos aux 31 décembre 2020, 2021 et 2022 :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
ACTIF					
Actifs courants					
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	6 428	8 001	18 556	24,50%	131,9 %
<i>% bilan</i>	<i>4%</i>	<i>4%</i>	<i>8%</i>	<i>50,8 pts</i>	<i>3,8 pts</i>
Actifs financiers de trésorerie	7	2538	509	>100,0%	-79,9 %
Stocks	13 552	14 804	25 990	9,20%	75,6 %
<i>% bilan</i>	<i>8,2%</i>	<i>8,1%</i>	<i>11%</i>	<i>-0,1 pts</i>	<i>3,4 pts</i>
Créances clients	8 657	13 184	15 481	52,30%	17,4 %
<i>% bilan</i>	<i>5%</i>	<i>7%</i>	<i>7%</i>	<i>2,0 pts</i>	<i>-0,4 pts</i>
Autres actifs courants	17 689	15 765	23 116	-10,90%	46,6 %
Total actifs courants	46 333	54 293	83 652	17,20%	54,1 %
<i>% bilan</i>	<i>28%</i>	<i>30%</i>	<i>37%</i>	<i>1,8 pts</i>	<i>7,2 pts</i>
Actifs non courants					
Actifs financiers non courants	1 119	708	1 078	-36,70%	52,3 %
Participations dans les co-entreprises	5 286	5 518	7 076	4,40%	28,2 %
Actifs d'impôt différé	620	156	125	-74,80%	-19,9 %
Immobilisations corporelles	109 493	116 938	129 547	6,80%	10,8 %
<i>% bilan</i>	<i>66%</i>	<i>64%</i>	<i>57%</i>	<i>-2,0 pts</i>	<i>-6,9 pts</i>
Immobilisations incorporelles	2 476	4 385	4 532	77,10%	3,4 %
Total actifs non courants	118 994	127 705	142 359	7,30%	11,5 %
<i>% bilan</i>	<i>72%</i>	<i>70%</i>	<i>63%</i>	<i>-1,8 pts</i>	<i>-7,2 pts</i>
Total Actif	165 326	181 998	226 012	10,10%	24,2 %

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
PASSIF					
Passifs courants					
Emprunts et dettes financières courants	11 795	4 662	10 136	-60,50%	117,4 %
<i>% bilan</i>	<i>7%</i>	<i>2,6%</i>	<i>4,5%</i>	<i>-4,6 pts</i>	<i>1,9 pts</i>
Provisions courantes	448	556	587	24,10%	5,6 %
Dettes commerciales	15 332	18 141	20 306	18,30%	11,9 %
<i>% bilan</i>	<i>9%</i>	<i>10%</i>	<i>9%</i>	<i>0,7 pts</i>	<i>-1,0 pts</i>

Autres passifs courants	5 661	10 104	16 953	78,50%	67,8%
Total passifs courants	33 236	33 463	47 982	0,70%	43,4 %
<i>% bilan</i>	<i>20%</i>	<i>18%</i>	<i>21%</i>	<i>-1,7 pts</i>	<i>2,8 pts</i>
Emprunts et dettes financières non courants	46 964	50 954	59 877	8,50%	17,5 %
<i>% bilan</i>	<i>28%</i>	<i>28%</i>	<i>26%</i>	<i>-0,4 pts</i>	<i>-1,5 pts</i>
Provisions non courantes pour avantages au personnel	5 646	5 964	5 169	5,60%	-13,3 %
Autres provisions non courantes	591	1 131	1 231	91,40%	8,8 %
Passifs d'impôt différé	1 295	1 633	590	26,10%	-63,9 %
Autres passifs non courants	3	0	12	-100,00%	Ns
Total passifs non courants	54 500	59 681	66 880	9,50%	12,1 %
<i>% bilan</i>	<i>33%</i>	<i>33%</i>	<i>30%</i>	<i>-0,2 pts</i>	<i>-3,2 pts</i>
Capital social	8 288	8 288	8 288	0,00%	0,0 %
Primes liées au capital	18 698	18 698	18 698	0,00%	0,0 %
Réserves consolidées part groupe	45 927	42 888	52 882	-6,60%	23,3 %
Résultat net part groupe	3 231	16 326	28 185	>100,0%	78,8 %
Total Capitaux propres part du Groupe	76 143	86 200	108 052	13,20%	25,4 %
Part des intérêts ne donnant pas droit au contrôle	1 447	2 654	3 098	83,40%	16,7 %
Total Capitaux propres	77 591	88 854	111 150	14,50%	25,1 %
<i>% bilan</i>	<i>47%</i>	<i>49%</i>	<i>49%</i>	<i>1,9 pts</i>	<i>0,4 pts</i>
Total passif et capitaux propres	165 326	181 998	226 012	10,10%	24,2 %

Source : OCP S.A

1. ACTIFS COURANTS

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
ACTIF					
Actifs courants					
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	6 428	8 001	18 556	24,5%	>100%
Actifs financiers de trésorerie	7	2 538	509	>100,0%	-79,9 %
Stocks	13 552	14 804	25 990	9,2%	75,6 %
Créances clients	8 657	13 184	15 481	52,3%	17,4 %
Autres actifs courants	17 689	15 765	23 116	-10,9%	46,6 %
Total actifs courants	46 333	54 293	83 652	17,2%	54,1 %

Source : OCP S.A

Au 31 décembre 2021, les actifs courants s'élèvent à 54 293 MMAD en hausse de 17% par rapport au 31 décembre 2020 suite à l'effet de :

- La hausse des créances clients de 52% en passant de 8 657 MMAD à fin décembre 2020 à 13 184 MMAD à fin décembre 2021, en corrélation avec le niveau de vente élevé courant l'exercice 2021.

- La hausse des actifs financiers de trésorerie de 2 531 MMAD passant de 7 MMAD à fin décembre 2020 à 2 538 MMAD à fin décembre 2021. Cette variation s'explique par le reclassement en 2021 des dépôts à terme dont l'échéance est supérieure à trois mois en actifs financiers de trésorerie pour un montant de 2 500 MMAD.

Au 31 décembre 2022, les actifs courants s'élèvent à 83 652 MMAD en hausse de plus de 54% par rapport au 31 décembre 2021 suite à l'effet de :

- Croissance de la trésorerie de +100% résultant principalement de la croissance significative du chiffre d'affaires ;
- Augmentation des stocks de +75% en raison de la baisse des ventes (en volume) liée à l'augmentation importante des prix ;
- Augmentation des autres actifs courants de +46% par rapport à 2021 liée principalement à (i) la croissance des avances des fournisseurs s'établissant à 11,6 Mrds MAD contre 8,6 Mrds MAD en 2021, et à (ii) la croissance de la ligne Etat est due à une augmentation de 2,1 milliards de dirhams du crédit de TVA, une hausse de 3,2 milliards de dirhams des avances fournisseurs, ainsi qu'une augmentation de 1,7 milliard de dirhams de la créance d'impôt sur les sociétés (IS).

Actifs financiers courants

L'évolution des actifs financiers courants sur les exercices 2019, 2020, et 2021 se détaille comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Disponibilités	2 938	3 925	8 923	33,6%	>100%
Equivalents de trésorerie	3 490	4 076	9 633	16,8%	>100%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 428	8 001	18 556	24,5%	>100%
Actifs financiers de trésorerie	7	2 538	509	>100,0%	-79,9 %
Total des actifs financiers courants	6 435	10 540	19 066	63,8%	80,9 %

Source : OCP S.A

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme (échéance inférieure à trois mois) classés dans cette catégorie dès lors que les critères suivants sont remplis :

- Très liquides,
- Facilement convertibles en un montant connu de trésorerie,
- Soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les placements à court terme correspondent pour l'essentiel à des SICAV de trésorerie évaluées à la juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent essentiellement des dépôts à terme supérieurs à trois mois, contractés principalement par OCP SA. À fin décembre 2022 le total de ces actifs s'élève à 509 millions de dirhams

Stocks

Le détail des stocks pour les exercices 2020, 2021 et 2022, est présenté ci-dessous :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Matières et fournitures consommables	5 834	6 825	8 149	17,0%	19,4 %
<i>dont dépréciation</i>	-1 519	-1 557	-1 552	-2,5%	0,3 %

Produits d'en-cours	6 759	6 148	7 355	-9,0%	19,6 %
<i>dont dépréciation</i>	-88	-373	-337	<-100%	9,7 %
Produits finis	2 800	3 902	12 539	39,4%	>100%
<i>dont dépréciation</i>	-234	-140	-165	40,2%	17,9 %
Total des stocks	13552	14 804	25 990	9,2 %	75,6 %

Source : OCP S.A

Le total des stocks à fin décembre 2021 s'élève à 14,8 milliards de dirhams, en hausse de 1,3 milliard de dirhams par rapport à fin décembre 2020. Cette hausse est principalement relative à l'élévation des stocks de matières et fournitures consommables et des stocks de produits finis essentiellement ceux de l'acide sulfurique et des engrais. Cette hausse a été partiellement compensée par le recul des produits en-cours essentiellement relatif à la roche suite à l'orientation de l'activité vers une stratégie de reprise et de valorisation des stocks dans les sites de Gantour et Khouribga.

Le total des stocks à fin décembre 2022 s'élève à 26,0 milliards de dirhams, soit une augmentation de 11,2 milliards de dirhams par rapport à fin décembre 2021. Cette hausse s'explique par la hausse des volumes d'engrais, compensée en partie par le déstockage de volume de roche. En effet, le Groupe a entamé depuis l'exercice 2021 un plan de reprise et de valorisation de ses stocks de roche améliorant ainsi ses rendements et sa performance.

L'augmentation des stocks s'explique également par un effet prix qui se justifie par la hausse des coûts de matières premières.

Créances clients

Le détail des créances clients pour les exercices 2020, 2021 et 2022 est présenté ci-dessous :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Créances clients facturées	9 758	14 593	17 168	49,5%	17,6 %
Provisions - créances clients	-1 101	-1 409	-1 687	-28,0%	-19,7 %
Créances clients nettes	8 657	13 184	15 481	52,3%	17,4 %

Source : OCP S.A

Les créances clients augmentent de 4,8 milliards de dirhams entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021, soit +49,5%, en corrélation avec le niveau de vente élevé courant l'exercice 2021. À noter par ailleurs que le Groupe a mobilisé le financement de ses créances en ayant recours à des opérations de factoring pour un total de 361 millions de dollars courant l'exercice 2021.

Les provisions des créances clients concernent principalement la dépréciation des créances du client Heringer qui connaît des difficultés financières depuis 2019. Face à cette situation, le Groupe a comptabilisé courant en 2021 une dépréciation complémentaire pour 241 millions de dirhams, dépréciant ainsi la totalité de la créance dudit client.

La variation des provisions sur créances clients correspond principalement à une dotation de 268 millions de dirhams relative à la dépréciation à 100% de la créance client EABC.

Les créances clients augmentent de 2,3 milliards de dirhams entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022, soit +17,4%, en corrélation avec le niveau de vente élevé courant l'exercice 2022.

L'état des échéances des créances clients nettes au 31 décembre 2022 est détaillé comme suit :

En MMAD	Créances non échues	Créances échues			Total
		< 30 Jours	30 - 180 Jours	plus de 180 jours	
Créances clients nettes	9 984	2 593	522	2 383	15 481

Source : OCP S.A

Un suivi rigoureux des créances clients est effectué régulièrement lors du comité de créances afin d'anticiper tout retard de paiement, de déterminer les risques de non-recouvrement et de procéder le cas échéant à la dépréciation de ces créances.

Autres actifs courants

Le détail des autres actifs courants pour les exercices 2020, 2021 et 2022 est présenté ci-dessous :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	8 003	8 559	11 697	6,9%	36,7 %
Personnel	65	64	81	-1,5%	26,6 %
Organismes sociaux	310	340	355	9,7%	4,4 %
Etat (hors impôt sur les sociétés)	8 963	4 786	7 373	-46,6%	54,1 %
Créances d'impôt exigible	11	1 311	2 968	>100,0%	>126,4%
Autres débiteurs	336	704	642	>100,0%	-8,8 %
Total des autres actifs courants	17 689	15 765	23 116	-10,9%	46,6 %

Source : OCP SA

L'échéancier de ces créances d'impôts et taxes au 31 décembre 2021 est détaillé dans le tableau suivant :

En MMAD	Total	Non échus	Echus		
			<30 Jours	30 - 120 Jours	> 120 Jours
Etat, TVA	1 920	1 859			61
Crédit de TVA-Part courante	2 684	1 541	35		1 108
Etat, autres impôts et taxes	182	133			49
Total	4 786	3 533	35		1 218

Source : OCP SA

La baisse constatée sur la ligne État en 2021 est relative au remboursement du crédit de TVA suite à la conclusion courant l'exercice 2021 de deux nouveaux contrats d'affacturage. Les créances relatives au crédit de TVA ont été remboursées suite à la convention signée entre l'État, le Groupe OCP et des banques marocaines. Il s'agit de contrats d'affacturage sans recours avec transfert de tous les risques et avantages aux banques. Ces opérations ont permis au Groupe de décomptabiliser le crédit de TVA pour sa part courante et non courante totalisant 6,3 milliards de dirhams en contrepartie de la constatation d'une dette financière brute de 1,1 milliard de dirhams correspondant au coût global de l'affacturage. Cette dette sera remboursée sur un échéancier de 10 ans pour OCP SA, JFC 1,2,3,4 et SADV pour un montant global de 6 milliards de dirhams et sur un échéancier de 5 ans pour JFC 5 pour un montant de 262 millions de dirhams.

En 2022, la ligne « Etat hors impôt sur les sociétés » regroupe principalement la TVA récupérable, le crédit de TVA, la taxe sur l'exploitation minière et d'autres impôts et taxes. La hausse constatée sur la ligne Etat est due à une augmentation de 2,1 milliards de dirhams du crédit de TVA, une hausse de 3,2 milliards de dirhams des avances fournisseurs, ainsi qu'une augmentation de 1,7 milliard de dirhams de la créance d'impôt sur les sociétés (IS).

L'échéancier de ces créances d'impôts et taxes au 31 décembre 2022 est détaillé dans le tableau suivant :

En MMAD	Total	Non échus	Echus
---------	-------	-----------	-------

			<30 Jours	30 - 120 Jours	> 120 Jours
Etat, TVA	2 213	1 900	9	303	
Crédit de TVA-Part courante	4 752	1 517	89	586	2 560
Etat, autres impôts et taxes	408	357		2	49
Total	7 373	375	99	891	2 609

Source : OCP S.A

2. ACTIFS NON COURANTS

Le tableau ci-dessous détaille les actifs non courants du Groupe OCP sur les exercices 2020, 2021 et 2022 :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Actifs non courants					
Actifs financiers non courants	1 119	708	1 078	-36,7%	52,3 %
Participations dans les co-entreprises	5 286	5 518	7 076	4,4%	28,2 %
Actifs d'impôt différé	620	156	125	-74,8%	-19,9 %
Immobilisations corporelles	109 493	116 938	129 547	6,8%	10,8 %
Immobilisations incorporelles	2 476	4 385	4 532	77,1%	3,4 %
Total actifs non courants	118 994	127 705	142 359	7,3%	11,5 %

Source : OCP S.A

Au 31 décembre 2021, les actifs non courants enregistrent une hausse de 7% en passant de 118 994 MMAD au 31 décembre 2020 à 127 705 MMAD au 31 décembre 2021 sous l'effet de la hausse des immobilisations corporelles de 7% dans le cadre du programme d'investissement du Groupe.

Au 31 décembre 2022, les actifs non courants enregistrent une hausse de 11,5% en passant de 127 705 MMAD au 31 décembre 2021 à 142 359 MMAD au 31 décembre 2022 sous l'effet de la hausse des immobilisations corporelles de 10,8% dans le cadre du programme d'investissement du Groupe.

Actifs financiers non courants

Le tableau ci-dessous détaille les actifs financiers non courants du Groupe OCP sur les exercices 2020, 2021 et 2022 :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Actifs financiers réévalués à la juste valeur par capitaux propres	105	147	457	40,0%	>100%
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	22	22	17	0,0%	-22,7%
Créances sur cession d'immobilisations	14	72	89	>100,0%	23,6%
Autres créances financières	976	466	515	-52,3%	10,5%
Total des actifs financiers non courants	1 118	708	1 078	-36,7%	52,3%
	<i>en % du total bilan</i>	<i>0,7%</i>	<i>0,4%</i>	<i>0,5%</i>	<i>-0,3 pts</i>
					<i>0,1 pts</i>

Source : OCP S.A

Les actifs financiers réévalués à la juste valeur par capitaux propres correspondent aux titres non consolidés détenus par OCP S.A et ses filiales, notamment OCP International.

La réévaluation concerne principalement la dépréciation des titres Heringer suite à ses difficultés financières.

La baisse des autres créances financières de -510 MMAD entre 2020 et 2021 s'explique principalement par la baisse du compte courant de MHC de -660 MMAD suite au changement de la méthode de consolidation, compensée par la part d'OCP dans le fonds de garantie créé en 2021 pour +125 MMAD.

Les actifs financiers réévalués à la juste valeur par capitaux propres enregistrent une hausse de 310 millions de dirhams en 2022, essentiellement due à l'augmentation de capital de UM6P Ventures, filiale de UM6P et d'OCP Fertinagro Advanced Solutions.

Les autres créances financières sont en hausse de 49 millions de dirhams à 515 millions de dirhams en 2022 contre 466 millions de dirhams en 2021.

L'augmentation des actifs financiers non courants en 2022 de 370 millions de dirhams est essentiellement liée à l'évolution des actifs financiers réévalués à la juste valeur par capitaux propres.

Participations dans les co-entreprises

Le tableau ci-dessous détaille les participations dans les co-entreprises sur la période 2020, 2021 et 2022 :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Paradeep Phosphates Limited-PPL	1 132	1 375	1 320	21,5%	-4,0 %
Groupe Prayon	1 274	1 386	2 479	8,8%	78,9 %
Pakistan Maroc Phosphore-PMP	732	1 064	1 084	45,4%	1,9 %
Euro Maroc Phosphore-EMA	196	316	516	61,2%	63,3 %
Indo Maroc Phosphore-IMA	370	695	722	87,8%	3,9 %
Fertinagro Biotech	384	387	593	0,8%	53,2 %
Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan-SAEDM	288	287	284	-0,3%	-1,0 %
Maghreb Hospitality Company -MHC	953	-	-	Ns	Ns
Société Foncière la Lagune - SFL	-	47	-	Ns	Ns
Teal Technology Services-TTS	12	14	23	16,7%	64%
Valyans	-	-	50	-	Ns
Autres	-55	-53	4	3,6%	>100%
Participation dans les co-entreprises	5 286	5 518	7 076	4,4%	28,2 %

Source : OCP S.A

Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des immobilisations corporelles et incorporelles sur la période 2020 –2022 :

En MMAD	2020	2021	2 022	Var 20/21	Var 21/22
Terrains	5 196	6 260	7 493	20,50%	19,7 %
Constructions	39 816	43 949	48 174	10,40%	9,6 %
Installations techniques, matériel et outillage	49 391	47 973	45 931	-2,90%	-4,3 %
Matériel de transport	65	34	28	-47,70%	-17,6 %

Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	2 019	2 107	1 813	4,40%	-14,0 %
Droit d'usage des immobilisations corporelles	2 303	2 123	1 900	-7,80%	-10,5 %
Autres immobilisations corporelles	10 706	14 490	24 223	35,30%	67,2 %
Total des immobilisations corporelles	109 493	116 938	129 547	6,80%	10,8 %
<i>en % du total bilan</i>	<i>66%</i>	<i>64%</i>	<i>57%</i>	<i>-2,0 pts</i>	<i>-7,0 pts</i>
Goodwill	0	1 886	296		-84,3 %
Immobilisations en recherche et développement	40	23	82	-42,50%	256,5 %
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	79	91	1 970	15,20%	2 064,8 %
Licences et Logiciels	1 674	1 772	1 891	5,90%	6,7 %
Fond commercial		239	223		-6,7 %
Autres immobilisations incorporelles	681	375	367	-44,90%	-2,1 %
Total des immobilisations incorporelles	2 476	4 385	4 532	77,00%	3,4 %
<i>en % du total bilan</i>	<i>1,5%</i>	<i>2,4%</i>	<i>2,0%</i>	<i>0,9pts</i>	<i>-0,4 pts</i>

Source : OCP S.A

Immobilisations corporelles :

Les principales augmentations réalisées courant l'exercice 2022 portent sur les projets suivants :

Augmentation de capacité

- Avec une enveloppe globale de 5,4 milliards de dirhams, les travaux de constructions des trois nouvelles lignes d'engrais D, E et F sont en phase de finalisation. Chacune de ces trois lignes aura une capacité de 1 million de tonne métrique d'équivalent DAP par an.
- Les travaux de construction des deux lignes sulfuriques avancent également. Chaque ligne prévoit une capacité de production de 5000 tonnes métriques humides par jour. Les dépenses globales allouées à ces projets s'élèvent à 3,8 milliards de dirhams.
- Les travaux de construction des deux lignes sulfuriques avancent également. Chaque ligne prévoit une capacité de production de 5000 tonnes métriques humides par jour. Les dépenses globales allouées à ces projets s'élèvent à 3,8 milliards de dirhams.
- Poursuite des travaux de construction de la ligne sulfurique PS4 s'inscrivant dans le cadre du programme MPH « M'zinda Phosphate Hub » avec un total dépenses de 1,3 milliard de dirhams ;
- Achèvement des travaux de construction de la trémie mobile à la mine de Benguéir, et avancement des travaux de construction de la laverie au même site après la finalisation des travaux d'études et d'ingénierie. L'investissement global dédié à la construction de la trémie mobile s'élève à 1,8 milliard de dirhams et celui consacré à la construction de laverie à 2,4 milliards de dirhams.
- Un fort avancement des travaux de construction de la laverie au site de Phosboucraâ à travers la finalisation des travaux de génie civil et le lancement des livraisons et montage des principaux équipements.
- Achèvement des travaux de construction de la ligne phosphorique F et démarrage des essais. Cette ligne aura une capacité de 1500 tonne de P₂O₅ par jour.

Logistique

- Les travaux de construction du nouveau port phosphatier à Laâyoune se poursuivent.

Énergie verte

- Dans un contexte caractérisé par la sécheresse et l'assèchement du bassin d'Oum Rabiaa qui assure l'alimentation en eau potable des régions de Safi et d'El Jadida, un partenariat État-OCP est lancé en 2022 dans le cadre du programme Plan Urgence Eau. Ce programme repose sur des objectifs communs tels que :
 - Assurer la totalité des besoins industriels en eau (35 Mm³) des sites OCP de Safi et de Jorf Lasfar par le dessalement de l'eau de mer ;
 - Sécuriser l'alimentation en eau potable des villes de Safi et d'El Jadida par le dessalement de l'eau de mer;
 - Alimenter l'ensemble des unités du programme par de l'énergie verte.
- En 2022, Une première capacité de dessalement modulaire de 3,3 Mm³/an à Jorf Lasfar et de 5 Mm³ à Safi est déjà installée et les travaux de la mise en service du pipeline de Safi & Jorf Lasfar, pour l'alimentation des deux villes, sont en cours. De ce fait, l'eau potable des villes sera opérationnelle à partir de mi-mars 2023.
- En parallèle le Groupe a entamé un programme de construction des STEPs (Station d'épuration des eaux usées) au niveau des villes de Safi, Fquih Bensaleh, Kasba Tadla, Béni Mellal et extension Khouribga pour une mise en service courant 2023.

Immobilisations incorporelles :

Le Groupe a mené des travaux d'évaluation de la marque La Mamounia. Les travaux conduits lors de cette valorisation s'appuyaient à la fois sur une approche quantitative reposant sur les méthodes dites des « Price et Volume Premiums » et « des redevances actualisées » et sur une approche qualitative reposant sur un sondage conduit auprès des principaux partenaires nationaux et internationaux de « La Mamounia ». Les deux approches ont permis au Groupe d'affecter la totalité du montant de l'écart d'acquisition qui s'élève à 1 884 millions de dirhams à la marque La Mamounia.

En tant qu'immobilisation incorporelle non amortissable, le Groupe doit effectuer un test de dépréciation de la marque en comparant sa valeur comptable à sa valeur recouvrable. Ce test doit être effectué chaque année.

Compte tenu des performances de l'hôtel, aucun test d'impairment n'a été effectué au 31 décembre 2022.

Une dépréciation est comptabilisée dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

3. CAPITAUX PROPRES

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des capitaux propres consolidés sur la période 2020-2022 :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Capital social	8 288	8 288	8 288	0,00%	0,0 %
Primes liées au capital	18 698	18 698	18 698	0,00%	0,0 %
Réserves consolidées part groupe	45 927	42 888	52 882	-6,60%	23,3 %
Résultat net part groupe	3 231	16 326	28 185	>100,0%	72,6 %
Total Capitaux propres part du Groupe	76 144	86 200	108 052	13,20%	25,4 %

Part des intérêts ne donnant pas droit au contrôle	1 447	2 654	3 098	83,40%	16,7 %
Total Capitaux propres	77 591	88 854	111 150	14,50%	25,1 %

Source : OCP S.A

En 2021, les capitaux propres affichent un total de 88 854 MMAD, soit une augmentation de 11,3 milliards de MAD par rapport à 2020. Cette variation s'explique essentiellement par le résultat net part groupe de la période pour 16,3 milliards de MAD minoré de la distribution de dividendes pour -5,2 milliards de MAD.

En 2022, les capitaux propres consolidés s'établissent à 111 150 MMAD du fait d'un résultat net de l'exercice de 28 185 MMAD. Ceux-ci sont en hausse de 25,1% par rapport à l'exercice 2021.

4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(En millions de dirhams)</i>	Capital social	Primes liées au capital	Ecart actuariel (1)	Titres super subordonnés (2)	Autres réserves consolidées	Ecart de conversion	Actifs financiers réévalués à la juste valeur par capitaux propres (3)	Quotes part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres (variation CFH) (4)	Résultat net	Total capitaux propres Part Groupe	Part des intérêts ne donnant pas droit au contrôle (5)	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2019	8 288	18 698	-3 244	9 075	42 618	-273	-521	-293	2 843	77 191	1 436	78 627
Affectation du résultat de l'exercice 2020					2 843				-2 843	-		-
Résultat global consolidé de l'exercice 2020			-239	-		-128	-	1 139	3 231	4 002	160	4 162
Coupons titres super subordonnés				-410						-410		-410
Variation de périmètre										-		-
Dividendes versés					-4 461					-4 461	-170	-4 631
Autres					-180					-180	22	-158
Capitaux propres au 31 décembre 2020	8 288	18 698	-3 484	8 665	40 820	-401	-521	846	3 231	76 143	1 447	77 591
Affectation du résultat de l'exercice 2021					3 231				-3 231	-		-
Résultat global consolidé de l'exercice 2021			-443	-		-25	-	- 362	16 326	15 496	10	15 506
Coupons titres super subordonnés				-393						-393		-393
Variation de périmètre										-	1 372	1 372
Dividendes versés					-5 081					-5 081	-173	-5 254
Autres					35					35	-2	33
Capitaux propres au 31 décembre 2021	8 288	18 698	-3 926	8 272	39 005	-426	-521	484	16 326	86 200	2 654	88 854
Affectation du résultat de l'exercice 2022					16 326				-16 326	-		-
Résultat global consolidé de l'exercice 2022			-32	-		405	-	- 978	28 185	27 580	49	27 629
Coupons titres super subordonnés				-385						- 385		- 385

Variation de périmètre					2 192				2 192	565	2 757	
Dividendes versés					-8 091				- 8 091	- 170	- 8 261	
Autres					556				556		556	
Capitaux propres au 31 décembre 2022	8 288	18 698	-3 958	7 887	49 988	-21	-521	-494	28 185	108 052	3 098	111 150

Source : OCP SA

(1) Les régimes à prestations définies font l'objet d'une provision, déterminée à partir d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières. Les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience constituent des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres non recyclables conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée.

(2) Le Groupe OCP a clôturé deux émissions obligataires subordonnées perpétuelles avec options de remboursement anticipé et de différé de paiement d'intérêt pour un montant total de 10 milliards de dirhams sur cinq tranches. Compte tenu de leurs caractéristiques, ces instruments sont comptabilisés en capitaux propres conformément à la norme IFRS 9.

(3) Moins-value latente représentant la dépréciation de la participation du Groupe dans Heringer.

(4) Le Groupe a mis en place une couverture de change, la stratégie de couverture se traduit par la comptabilisation en réserves consolidés (OCI-Other Comprehensive Income), pour la part efficace, de l'effet de change sur la dette jusqu'à sa maturité.

(5) Représente la part des actionnaires minoritaires dans la filiale JFC

5. DETTES FINANCIERES ET ENDETTEMENT FINANCIER NET

Dettes financières

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dettes financières sur la période 2020 - 2022 :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Crédits gouvernementaux	64	-	-	Ns	Ns
Crédits bancaires long terme part moins d'un an	10 142	2 416	8 007	-76,2%	>100%
Dettes issues des contrats de location part moins d'un an	253	237	240	-6,3%	1,3 %
Intérêts courus non échus	572	434	533	-24,1%	22,8 %
Autres crédits	764	1 575	1 357	>100,0%	-13,8 %
Total dettes financières courantes	11 795	4 662	10 136	-60,5%	>100%
Crédits gouvernementaux	244	-	-	Ns	Ns
Crédits bancaires long terme part plus d'un an	18 213	14 971	19 743	-17,8%	30,1 %
Emission obligataire	24 936	30 997	34 928	24,3%	12,7 %
Dettes issues des contrats de location part plus d'un an	1 569	1 507	1 389	-4,0%	-7,8 %
Autres crédits	2 003	3 478	3 815	73,6%	9,7 %
Total dettes financières non courantes	46 964	50 953	59 875	8,5%	17,5 %
Total dettes financières	58 760	55 615	70 011	-5,4%	25,9 %
<i>en % du total bilan</i>	<i>36%</i>	<i>31%</i>	<i>31%</i>	<i>-5,0 pts</i>	<i>0,4 pts</i>

Source : OCP S.A

Le Groupe OCP a procédé, courant l'exercice 2020, à de nouveaux tirages à hauteur de 7,8 milliards de dirhams auprès de banques marocaines, compensés par des remboursements, selon les échéanciers prévus, d'une dette totale de 6,7 milliards dirhams.

En 2021, le Groupe OCP a contracté de nouveaux emprunts à hauteur de 17,5 milliards de dirhams comprenant essentiellement :

- Un emprunt obligataire de 750 millions de dollars à 10 ans, offrant un coupon de 3,75% et un emprunt obligataire de 750 millions de dollars à 30 ans, offrant un coupon de 5,125%.
- Des financements à moyen et à long terme auprès d'institutions financières internationales pour un montant total de 450 millions de dollars.

Ces émissions ont été absorbées par des remboursements d'une dette totale de 23 milliards dirhams dont 9 milliards de dirhams relatifs au rachat partiel des emprunts obligataires de 2014 - 10 ans à hauteur de 41,36% et 2015 - 10,5 ans à hauteur de 44,44% (pour respectivement 517 et 444 millions de dollars).

OCP a contracté plusieurs crédits en 2022 auprès des banques locales pour un montant de 5bn MAD, le reste sont des tirages sur des contrats de financements internationaux conclus avant l'année 2022.

Dettes financières par taux et par maturité au 31 décembre 2022 :

Le tableau ci-dessous présente les dettes financières du Groupe OCP par taux et par maturité :

En MMAD	Taux d'intérêts	Taux d'intérêt	Maturité résiduelle moyenne	31 décembre 2022
---------	-----------------	----------------	-----------------------------	------------------

		moyen pondéré		pondérée
Crédits bancaires part moins d'un an				
				8 007
Libellé en USD	[2,94%-3,91%]	3,59%		743
Libellé en MAD	[3,00%-5,62%]	3,40%		6 681
Libellé en EUR	[0,63%-4,16%]	1,15%		583
Dettes issues des contrats de location				
Libellé en MAD	[3,80%]	3,80%		240
Intérêts courus non échus				
533				
Autres Crédits				
1 357				
Total dettes financières courantes				
10 136				
Crédits bancaires part plus d'un an				
19 743				
Libellé en EUR	[0,63%-4,16%]	2,32%	8	7 698
Libellé en MAD	[3,00%-5,62%]	3,51%	5	10 618
Libellé en USD	[2,94%-3,91%]	3,52%	3	1 341
Libellé en autres devises				85
Dettes issues des contrats de location				
Libellé en MAD	3,80%	3,80%		1 389
Émission obligataire				
34 928				
Libellé en USD	[3,75%-6,88%]	5,14%	13	34 928
Autres Crédits				
3 815				
Total dettes financières non courantes				
59 875				
Total dettes financières				
70 011				

Source : OCP S.A

Echéancier des dettes financières

Le tableau ci-dessous présente les encours de dettes moyen et long terme par échéance :

En MMAD	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total au 31 décembre 2022
Crédits bancaires	8 007	15 578	4 165	27 749
Emprunts obligataires		13 453	21 476	34 928
Dettes IFRS 16	239	318	1 070	1 628
Autres	1 891	1 572	2 241	5 705
Dettes moyen et long terme	10 137	30 921	28 953	70 011

Source : OCP S.A

Endettement financier net

Le tableau ci-dessous détaille l'endettement financier net sur la période 2020-2022 :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Endettement financier brut	58 759	55 616	70 011	-5,3%	25,9 %
(-) Equivalents de trésorerie	3 490	4 076	9 633	16,8%	>100%
(-) Disponibilités	2 938	3 925	8 923	33,6%	>100%
(-) Actifs financiers de gestion de trésorerie	7	2 538	509	>100,0%	-79,9 %
Endettement financier net	52 324	45 076	50 945	-13,9%	13,0 %

Source : OCP S.A

L'évolution de l'endettement net entre 2020 et 2021 s'explique essentiellement par l'émission et le remboursement d'emprunt d'un montant de 17 500 MMAD et 22 980 MMAD. Une variation de trésorerie de l'ordre de -1 568 MMAD est à noter entre 2020 et 2021.

L'évolution de l'endettement net entre 2021 et 2022 s'explique essentiellement par l'émission et le remboursement d'emprunt d'un montant de 12,8 Mrds MAD et 3,6 Mrds MAD. Une variation de trésorerie de l'ordre de -10,5 Mrds MAD est à noter entre 2021 et 2022.

6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des provisions pour risques et charges sur la période 2020-2022 :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Provisions non courantes	6 237	7 095	6 400	13,8%	-9,8 %
Provisions pour avantages au personnel	5 646	5 964	5 169	5,6%	-13,3 %
Provisions de réhabilitation des sites	296	474	452	60,1%	-4,6%
Autres provisions non courantes	295	656	778	>100,0%	18,6 %
Provisions courantes	448	556	587	24,1%	5,6 %
Total des provisions pour risques et charges	6 685	7 651	6 987	14,5%	-8,7 %

Source : OCP S.A

Evaluation des provisions pour avantage au personnel

Le Groupe OCP dispose de trois types d'avantages :

- Les régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe OCP se limite au versement d'une cotisation ne comportant aucun engagement de l'employeur sur le niveau de prestations fournies par le Régime collectif d'allocation de retraite RCAR. Les cotisations sont comptabilisées en charges au cours de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les montants pris en charge sur l'exercice au titre des autres régimes à cotisations définies s'élèvent à 704 millions de dirhams en 2022 contre 666 millions de dirhams en 2021.
- Les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies regroupent l'ensemble des avantages postérieurs à l'emploi pour lesquels le Groupe OCP est engagé sur un niveau de prestations. Ils comprennent notamment : l'allocation décès, les indemnités de fin de carrière et la couverture médicale post-emploi du personnel de la Société.
- Les autres avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans

les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les régimes fermés propre assureur concernant la garantie décès-invalidité et la convention des accidents de travail. L'obligation au titre des autres avantages à long terme est évaluée selon une méthode d'évaluation actuarielle similaire à celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Les régimes à prestations définies font l'objet d'une provision, déterminée à partir d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières.

Les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience (effet des différences constatées entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) constituent des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres non recyclables conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée et apparaissent dans la colonne « Ecart actuariel » dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Évaluation des provisions de réhabilitation des sites

La réhabilitation des sols miniers fait partie intégrante de la politique de développement durable de la Société. Le Groupe anticipe ainsi la réhabilitation des terrains dès le début de l'extraction. Sa démarche prévoit de récupérer la terre végétale et de la stocker pendant l'exploitation de la mine. Par la suite, à la fin de l'exploitation, ces déblais sont utilisés pour créer un terrain régulier et préparer les sols à une utilisation agricole. Le Groupe en profite également pour initier des activités agricoles et forestières profitables aux communautés. Cette démarche, repose sur l'implication, dès l'amorce du projet, des populations locales ainsi que des autorités et associations ou organismes concernés.

En plus de respecter les particularités des sols et des conditions climatiques locales, les cultures et les activités introduites se font au regard des savoir-faire locaux. L'ancienne mine de Khouribga atteste de l'intérêt de cette démarche.

La baisse de la provision pour réhabilitation des sites miniers en 2022 est due à l'actualisation des coûts d'aménagement et de plantation estimés sur la base des derniers marchés conclus ainsi qu'à la hausse des surfaces exploitées.

Autres provisions non courantes

L'augmentation de 122 millions de dirhams des autres provisions non courantes en 2022 est liée à la prise en comptes des risques environnementaux et des risques liés au climat et ce, dans le cadre de la stratégie de Durabilité « Vers 2040 » du Groupe OCP qui intègre le climat dans la stratégie commerciale.

7. DETTES COMMERCIALES

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dettes commerciales sur la période 2020 - 2022 :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Dettes fournisseurs	4 915	6 894	6 000	40,3%	-13,0 %
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	10 416	11 247	14 307	8,0%	27,2 %
Dettes commerciales	15 332	18 141	20 306	18,3%	11,9 %

Source : OCP S.A

Les dettes commerciales correspondent aux dettes fournisseurs et aux dettes sur acquisition d'immobilisations. Ces dernières, qui servent au financement du programme d'investissement du Groupe, ont enregistré une hausse de presque 11% au 31 décembre 2022 par rapport au 31 décembre 2021. Cette variation a été compensée par la baisse de 13% des dettes fournisseurs au 31 décembre 2022 par rapport au 31 décembre 2021.

8. AUTRES PASSIFS COURANTS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des autres passifs courants sur la période 2020 - 2022 :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Clients créditeurs, avances et acomptes	816	2 021	3 375	>100,0%	67 %
Etat	932	1 200	2 448	28,8%	104 %
Dettes sociales	1 275	1 884	1 946	47,8%	3,3 %
Dettes d'impôt exigible	42	2 879	5 786	>100,0%	>100%
Autres créditeurs	2 596	2 121	3 399	-18,3%	60,3 %
Autres passifs courants	5 661	10 104	16 953	78,5%	67,8 %

Source : OCP S.A

Le poste « Autres passifs courants » affiche une augmentation de 6,9 milliards de dirhams entre fin 2021 et fin 2022. Cette variation est principalement expliquée par l'effet de la hausse de la dette d'impôt de 2,8 milliards de dirhams ainsi que la hausse des avances et acomptes relatifs à l'octroi des primes, régularisations et commissions accordées aux clients étrangers.

Le poste « Autres créditeurs » ressort à 3 399 MMAD en 2022 en hausse de 60,3% (+1.3 milliards de dirhams) par rapport à 2021. Cette variation est principalement expliquée par des engagements de la Fondation OCP vis-à-vis des tiers.

VII. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

L'évolution du tableau de flux de trésorerie du Groupe se présente de la manière suivante :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
EBITDA	18 657	36 269	50 076	94,40%	38 %
Subventions et dons accordés	-3 963	-997	-988	74,80%	-1 %
Autres charges et produits non courants	-68	-16	24	76,50%	-250 %
Autres charges non courantes des exercices antérieurs	-23	-65	386	<-100%	-694 %
Résultats des co-entreprises	-342	-1 185	-1 887	<-100%	59 %
Autres	-895	-2 274	-2 133	<-100%	-6 %
Marge brute d'autofinancement	13 366	31 732	45 478	>100,0%	43 %
Incidence de la variation du BFR	-2 287	2 091	-13 596	>100,0%	-750 %
Stocks	1 324	-1 206	-11 030	<-100%	815 %
Créances commerciales	-546	-4 476	-2 183	<-100%	-51 %
Dettes commerciales fournisseurs	-38	1 894	-846	>100,0%	-145 %
Autres actifs et passifs courants	-3 027	5 880	462	>100,0%	-92 %
Impôts versés	-1 288	-1 656	-4 637	-28,60%	<-100%
Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	9 791	32 167	27 244	>100,0%	-15 %
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-9 566	-13 135	-20 011	-37,30%	52 %
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	174	156	141	-10,30%	-10 %
Placements financiers nets	-58	-2 663	1 952	<-100%	>100,0%

Incidence des variations de périmètre	-947	-54	-51	94,30%	-6 %
Acquisition d'actifs financiers	-32	-69	-285	<-100%	>100,0%
Cession d'actifs financiers	3	0	3 025	-100,00%	-
Dividende reçus	158	106	380	-32,90%	>100,0%
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-10 269	-15 658	-14 849	-52,50%	-5,2 %
Emission d'emprunt	7 750	17 500	12 848	>100,0%	-27 %
Remboursement d'emprunt	-6 689	-22 980	-3 640	<-100%	-84 %
Coupons TSDI	-410	-393	-385	4,10%	-2 %
Intérêts financiers nets versés	-2 550	-3 815	-2 529	-49,60%	-34 %
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe	-4 461	-5 081	-8 091	-13,90%	59 %
Dividendes payés aux minoritaires	-170	-173	-170	-1,80%	-2 %
Total Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-6 530	-14 941	-1 968	<-100%	-86,8 %
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-44	10	126	>100,0%	>100,0%
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-7 051	1 577	10 554	>100,0%	>100,0%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	13 477	6 425	8 003	-52,30%	25 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	6 425	8 003	18 557	24,60%	132 %
Variation de la trésorerie nette	-7 051	1 577	10 554	>100,0%	>100,0%

Source : OCP S.A

Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle

En 2021, les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle s'établissent à 32 167 MMAD, réalisant ainsi une hausse de 22 376 MMAD par rapport au 31 décembre 2020. Cette hausse s'explique principalement par l'amélioration de la marge brute d'autofinancement de 18 366 MMAD suite à la hausse du résultat de 2021 ainsi que l'amélioration de la variation BFR de 4 378 MMAD.

En 2022, les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle s'établissent à 27 244 MMAD, réalisant ainsi une baisse de 15% par rapport au 31 décembre 2021, soit une baisse de 4 923 MMAD. Cette variation est attribuable principalement à l'effet de la forte variation des stocks, passant de -1,2 Mds MAD en 2021 à 11 Mds MAD en 2022, liée principalement à l'augmentation des prix des matières premières.

Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement

En 2021, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'élèvent à -15 658 MMAD contre -10 269 MMAD en 2020. Cette variation s'explique essentiellement par la hausse des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que la hausse des placements financiers.

En 2022, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements s'élèvent à -14 849 MMAD, contre -15 658 MMAD en 2021. Cette variation s'explique principalement par la croissance des acquisitions des immobilisations de -6 876 MMAD partiellement compensée par l'amélioration des placements financiers pour 4 615 MMAD.

Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement

En 2021, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement s'élevèrent à -14 941 MMAD, soit une variation de -8 411 MMAD par rapport à 2020 expliquée principalement par la hausse des remboursements d'emprunts pour -16 291 MMAD partiellement compensée par la hausse des émissions d'emprunts pour +9 751 MMAD.

En 2022, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement s'élevèrent à -1 968 MMAD contre -14 941 MMAD en 2021 et ceci est dû à un remboursement d'emprunt moindre en 2022 (-3 640 MMAD) par rapport à 2021 (- 22 980 MMAD).

VIII. ETUDE DES EQUILIBRES FINANCIERS

1. ETUDE DE L'EQUILIBRE FINANCIER

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de l'équilibre financier du Groupe OCP sur la période étudiée 2020-2022 :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Capitaux propres et passifs non courants	132 090	148 535	178 030	12,4%	19,9%
Actifs non courants	118 994	127 705	142 359	7,3%	11,5%
Fonds de roulement (FR)	13 096	20 830	35 671	59,1%	71,3%
Actifs courant (hors trésorerie)	39 904	46 292	65 096	16,0%	40,6%
Passif courant (hors trésorerie)	33 236	33 463	47 982	0,7%	43,4%
Besoin en fonds de roulement (BFR)	6 669	12 829	17 114	92,4%	33,4%
FR/BFR	2,0x	1,6x	2,1x	-17,3%	30,0%
Trésorerie nette	6 427	8 001	18 557	24,5%	131,9%

Source : OCP S.A

A fin 2021, le fonds de roulement atteint 20 830 MMAD affichant ainsi une hausse de 7 734 MMAD soit 59,1% par rapport à fin 2020. Cette hausse est principalement due à une hausse importante du résultat net du groupe de 13 095 MMAD combinée à une évolution favorable des intérêts minoritaires de l'ordre de 1 207 MMAD.

Le besoin en fonds de roulement enregistre également une hausse de 6 160 MMAD comparé à fin 2020 due principalement à la hausse de l'actif courant de 6 388 MMAD contre une quasi-stabilité du passif courant (227 MMAD).

En 2022, le fonds de roulement affiche une hausse de 71,25% par rapport à fin décembre 2021, en passant de 20 830 MMAD à 35 671 MMAD au 31 décembre 2022. Cette hausse est principalement due à la hausse des réserves consolidées de 9 995 MMAD ainsi que d'une hausse du résultat net du groupe de 11 859 MMAD.

Le besoin en fonds de roulement affiche une hausse de 4 285 MMAD expliquée principalement par la hausse des actifs courants de 18 804 MMAD dont 7 351 MMAD des autres actifs courants et 11 186 MMAD des stocks, compensé par une augmentation du passif courant durant la même période de 14 519 MMAD.

2. RENTABILITE DES FONDS PROPRES

La rentabilité des fonds propres et des actifs du Groupe OCP se présente comme suit sur la période 2020- 2022 :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Résultat net (1)	3 391	16 336	28 185	>100,0%	72,53%
Capitaux propres (2)	77 591	88 854	111 150	14,5%	25,09%

Total bilan (3)	165 326	181 998	226 011	10,1%	24,18%
Return On Equity (ROE) - (1)/(2)	4,4%	18,4%	25,4%	14,0 pts	7,0 pts
Return On Assets (ROA) - (1)/(3)	2,1%	9,0%	12,5%	6,90 pts	3,5 pts

Source : OCP S.A

A fin 2021, et en raison de la forte hausse du résultat net consolidé (+381,7%), de la hausse des capitaux propres (+14,5%) et du total bilan (+10,1%), le ROE du Groupe s'accroît de 14 points pour atteindre 18,4% et le ROA affiche une amélioration de 6,9 points et passe à 9% contre 2,1% en 2020.

A fin 2022, et en raison d'une hausse importante du résultat net consolidé (+72,53%), de la hausse des capitaux propres (+25,09%) et du total bilan (+24,18%), le ROE du Groupe s'accroît de 7 points pour atteindre 25,4% et le ROA a augmenté de 3,5 points à 12,5% contre 9,0% en 2021.

3. RATIOS DE LIQUIDITE

L'évolution des ratios de liquidité du Groupe OCP sur la période 2020- 2022 se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Trésorerie et équivalents de trésorerie (A)	6 428	8 001	18 556	24,5%	>100%
Dettes financières courantes (B)	11 795	4 662	10 136	-60,5%	>100%
Passif courant hors dettes financières ⁽¹⁾ (C)	20 993	28 245	37 259	34,5%	31,91%
Liquidité immédiate (A)/ (B+C)	19,6%	24,3%	39,2%	4,7 pts	14,84 pts
Créances de l'actif courant ⁽²⁾ (D)	26 346	28 949	38 597	9,9%	33,33%
Liquidité réduite (D)/ (B+C)	80,4%	88,0%	81,44%	7,57 pts	-6,54 pts
Actif courant ⁽³⁾ (E)	39 904	46 292	65 096	16,0%	40,62%
Liquidité générale (E)/ (B+C)	121,7%	140,7%	137,35%	18,98 pts	-3,33 pts

Source : OCP S.A

(1) Comprend : les dettes commerciales (dettes fournisseurs et dettes sur acquisitions d'immobilisations), clients créditeurs – avances et acomptes-, dettes sociales, Etat, dettes d'impôt exigible et autres créditeurs.

(2) Comprend : les créances clients nettes (Créances clients facturées – provisions sur créances clients), et le total des Autres actifs courants

(3) Total actif courant – Trésorerie & équivalents de trésorerie

Entre décembre 2020 et décembre 2021, les ratios de liquidité du Groupe évoluent comme suit :

- Le ratio de liquidité immédiate passe de 19,6% à fin 2020 à 24,3% à fin décembre 2021. Cette hausse est due essentiellement à l'effet compensé de la hausse de la trésorerie de 24,5%, la hausse des passifs courants de 34,5% ainsi que la baisse des dettes courantes de -60,5%.
- Le ratio de liquidité réduite a connu une hausse de 7,6 points et passe de 80,4% à 88% suite à la hausse des créances courantes de 9,9%.
- Le ratio de liquidité générale, quant à lui, affiche une hausse de 19 points pour s'établir à 140,7% à fin décembre 2021, sous l'effet de la hausse des actifs courants de 16%.

Entre 2021 et 2022, les ratios de liquidité du Groupe évoluent comme suit :

- Le ratio de liquidité immédiate passe de 24,3% à fin 2021 à 39,2% à fin 2022, soit une hausse de 14,84 points. Cette hausse s'explique essentiellement par l'effet compensé de la hausse de la trésorerie de 10 555 MMAD, la hausse des passifs courants de 31,9% ainsi que la hausse des dettes courantes de 5 474 MMAD.
- Le ratio de liquidité réduite affiche une baisse de -6,54 points et passe de 88,0% à 81,44%.
- Le ratio de liquidité générale s'établit quant à lui à 137,35% en baisse de -3,33 points par rapport à décembre 2021 en raison de la hausse des Dettes financières courantes et du Passif courant hors dettes financières (+31,91%).

4. RATIOS D'ENDETTEMENT

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des ratios d'endettement du Groupe OCP sur la période 2020-2022 :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20/21	Var 21/22
Endettement financier net (DN)	52 324	45 076	50 945	-13,9%	13,02%
Capitaux propres (CP)	77 591	88 854	111 150	14,5%	25,09%
Gearing (DN)/(DN+CP)	40,3%	33,7%	31,43%	-6,6 pts	-2,2 pts
Total bilan (B)	165 326	181 998	226 011	10,1%	24,18%
Ratio de solvabilité (DN)/(B)	31,6%	24,8%	22,54%	-6,9 pts	-2,2 pts
Charges d'intérêts (I)	2 437	2 384	2 508	-2,2%	5,20%
Endettement brut (DB)	58 760	55 615	70 011	-5,4%	25,88%
Coût de la dette (I)/(DB)	4,1%	4,3%	3,58%	0,1 pts	-0,7 pts
Remboursements (R)	6 689	22 980	3 640	>100,0%	-84,16%
EBITDA	18 657	36 270	50 076	94,4%	38,06%
Ratio de service de la dette (I+R)/EBITDA	48,9%	69,9%	12,28%	21,0 pts	-57,7 pts
Adjusted Leverage (DN)/EBITDA	2,8x	1,2x	1,01x	-156 pts	-22,5 pts

Source : OCP S.A

Au 31 décembre 2021, l'endettement net du Groupe diminue de -7 248 MMAD soit -13,9% pour s'établir à 45 076 MMAD contre 52 324 MMAD au 31 décembre 2020.

- Le Gearing du Groupe ainsi que le ratio de solvabilité suivent cette tendance pour s'établir respectivement à 33,7% et 24,8% à fin décembre 2021, contre respectivement 40,3% et 31,6% à fin décembre 2020.
- Le Leverage passe de 2,8 en 2020 à 1,2 à fin décembre 2021, en raison de la hausse de l'EBITDA de 94,4% accentuée par la baisse de l'endettement net de -13,9 % par rapport à 2020.

En 2022, l'endettement net du Groupe augmente de 5 869 MMAD (+13,02%), en passant de 45 076 MMAD en 2021 à 50 945 MMAD en décembre 2022.

- Le Gearing du Groupe enregistre une baisse de -2,2 points pour s'établir à 31,43% à fin décembre 2022 contre 33,70% à fin décembre 2021.
- Le Leverage passe de 1,2x en 2021 à 1,017x en 2022, conséquence d'une hausse de l'EBITDA de 38,06% et de la dette nette de 13,02%.

PARTIE V. ANALYSE DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT AU 30 JUIN 2023

I. INFORMATION FINANCIERES SELECTIONNEES

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation des comptes Consolidés au premier semestre 2023

En MMAD	S1.2022	S1.2023	Var S1-23/22
Chiffre d'affaires	56 018	37 561	-33%
EBITDA	28 084	7 673	-73%
Dépenses d'investissement	7 850	12 029	53%
Résultat opérationnel récurrent	24 289	3 451	-86%
RNPG	16 849	3 395	-80%

Source : OCP comptes consolidés IFRS

- Le chiffre d'affaires du Groupe au 1^{er} semestre 2023 a atteint 37,6 milliards de dirhams, contre 56 milliards de dirhams au 1^{er} semestre 2022. Les résultats du premier semestre 2023 sont en recul, impactés par les conditions de marché durant la période, qui a connu une baisse des prix au niveau mondial et un décalage de la demande vers la seconde moitié de l'année, dû à la volatilité des prix et impacté par les stocks précédemment constitués avec des prix élevés de matières premières ;
- L'EBITDA s'est élevé à 7,7 milliards de dirhams au 1^{er} semestre 2023, contre 28 milliards de dirhams réalisés un an plus tôt, générant une marge d'EBITDA de 20%
- Au 30 juin 2023, les dépenses d'investissement ont totalisé 12 milliards de dirhams, comparées aux 7,8 milliards de dirhams réalisés au cours de la même période de l'année 2022. Durant le 1^{er} semestre 2023 le Groupe OCP a poursuivi ses efforts d'investissement pour le développement industriel.
- La baisse de 86% enregistrée au niveau du résultat opérationnel récurrent, au titre du S1-2023, est due principalement à la baisse de l'EBITDA de 20,4 milliards de dirhams par rapport au S1-2022.
- Le RNPG est en recul de 80% par rapport au 1^{er} semestre de l'année précédente, impacté par les conditions de marché observées durant le 1^{er} semestre de l'année 2023, qui a connu une baisse des prix au niveau mondial et un décalage de la demande vers la seconde moitié de l'année, dû à la volatilité des prix.

Evolution des principaux indicateurs bilanciers consolidés au 1er semestre 2023

En MMAD	2022	S1/23	Var 20/21
Capitaux propres	111 150	105 036	-6%
Endettement Net	50 954	61 992	22%

Source : OCP comptes consolidés IFRS

L'analyse des principaux indicateurs bilanciers fait ressortir ce qui suit :

- Les capitaux propres affichent une baisse de 6,1 milliards de MAD par rapport à 2022, pour s'établir à 105 036 MMAD en S1/2023 du fait d'un résultat net de la période de 3 395 MMAD.
- L'endettement net a connu une hausse de 22% en 2022 s'explique essentiellement par l'émission et le remboursement d'emprunt d'un montant de 15 254 MMAD et 4 260 MMAD.

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation des comptes sociaux au 1er semestre 2023

En MMAD	S1/22	S1/23	Var .
Chiffre d'affaires	61 360	33 538	-45%
Résultat d'exploitation	17 507	-5109	-129%
Résultat net	13 470	-7 908	-159%

Source : OCP comptes sociaux

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation fait ressortir ce qui suit :

- La baisse de 45% du Chiffre d'affaires en S1/23 par rapport à la même période, s'explique essentiellement par une baisse des prix de vente.
- La baisse du résultat d'exploitation de 129% s'expliquer essentiellement par la diminution des produits des activités ordinaires.
- Le Résultat net ressort à -7, 9 milliards de dirhams au 30 juin 2023, soit une baisse de 21,3 milliards de dirhams par la même période de l'exercice précédent, en raison de la forte baisse du Chiffre d'affaires sur la période.

Evolution des principaux indicateurs bilanciels sociaux au 1er semestre 2023

En MMAD	2022	S1/23	Var.
Capitaux propres	71 628	54 419	-24%
Endettement Net ²⁶	62 801	69 833	11%

Source : OCP comptes sociaux

L'analyse des principaux indicateurs bilanciels fait ressortir ce qui suit :

- Une diminution de 24% est enregistrée au niveau des capitaux propres, soit une baisse de 7, 9 milliards de dirhams par rapport à 2022.
- L'endettement net affiche une hausse de 11% à 69,9 milliards de dirhams principalement dû à une augmentation des dettes de financement en raison de l'octroi d'emprunts.

²⁶ Endettement net = (Dettes de financement + Trésorerie Passif) - Trésorerie Actif

II. ATTESTATIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire des consolidés au 30 juin 2022

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire des comptes consolidés de la société OCP S.A et ses filiales (Groupe OCP) comprenant l'état de la situation financière consolidée, le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidés, l'état des flux de trésorerie consolidés et une sélection de notes annexes au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 99.132 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 16.888.

Cette situation intermédiaire a été établie sous la responsabilité de la Direction en date du 19 septembre 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur cette situation intermédiaire.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe OCP établis au 30 juin 2022, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Casablanca, le 20 septembre 2022

Les Auditeurs indépendants

ERNST & YOUNG

Abdelmejid FAIZ
Associé

DELOITTE AUDIT

Sakina BENSOUA - KORACHI
Associée

Attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire des consolidés au 30 juin 2023

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire des comptes consolidés de la société OCP S.A et ses filiales (Groupe OCP) comprenant l'état de la situation financière consolidée, le compte de résultat consolidé et l'état du résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidés, l'état des flux de trésorerie consolidés et une sélection de notes annexes au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 105.036 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 3.357.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe OCP établis au 30 juin 2023, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Casablanca, le 25 septembre 2023

Les Auditeurs indépendants

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

DELOITTE AUDIT

Sakina BENSOUA - KORACHI
Associée

Attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire des comptes sociaux au 30 juin 2022

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société OCP S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges et une sélection de notes annexes relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2022. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 68 275 507 056,95 MAD, dont un bénéfice net de 13 470 875 130,97 MAD.

Cette situation intermédiaire a été établie sous la responsabilité de la Direction en date du 19 septembre 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de la pandémie de Covid-19 sur la base des éléments disponibles à cette date. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur cette situation intermédiaire.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité.

Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société établis au 30 juin 2022, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 20 septembre 2022

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG

Abdelmejid FAIZ
Associé

DELOITTE AUDIT

Sakina BENSOUA - KORACHI
Associée

Attestation d'examen limité sur la situation intermédiaire des comptes sociaux au 30 juin 2023

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société OCP S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges et une sélection de notes annexes relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2023. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 54 418 861 KMAD, compte tenu d'une perte nette de 7 908 543 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité.

Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société établis au 30 juin 2023, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 25 septembre 2023

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG

Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

DELOITTE AUDIT

Sakina BENSOUA - KORACHI
Associée

III. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION 30 JUIN 2023

Entité	Pays d'im-plantation	Méthode de consolidation	% d'inté-rêt
<u>Activité industrielle-Mine</u>			
OCP SA - Holding	Maroc	Mère (IG)	100,00
Phosboucraâ	Maroc	IG	100,00
<u>Activité industrielle-Chimie</u>			
Nutricrops S.A - Holding	Maroc	Mère Chimie (IG)	100,00
Jorf Fertilizer Company I - JFC I	Maroc	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company II - JFC II	Maroc	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company III - JFC III	Maroc	IG	50,00
Jorf Fertilizer Company IV - JFC IV	Maroc	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company V - JFC V	Maroc	IG	60,00
Euro Maroc Phosphore- EMA	Maroc	ME	33,33
Indo Maroc Phosphore - IMA	Maroc	ME	33,33
Pakistan Maroc Phosphore - PMP	Maroc	ME	50,00
Paradeep Phosphates Ltd. - PPL	Inde	ME	28,05
Fertinagro Biotech	Espagne	ME	20,00
Groupe PRAYON	Belgique	ME	50,00
<u>Trading</u>			
Black Sea Fertilizer Trading Company	Turquie	IG	100,00
OCP AFRICA	Maroc	IG	100,00
OCP Fertilizantes	Brésil	IG	100,00
OCP North America	USA	IG	100,00
SAFTCO	Suisse	IG	100,00
<u>Energie</u>			
OCP Green Energy	Maroc	IG	100,00
OCP Green Water	Maroc	IG	100,00
<u>Ingénierie et consulting</u>			
Dupont Ocp Operations Consulting - DOOC	Maroc	IG	100,00
Jacobs Engineering - JESA	Maroc	ME	50,00
OCP Solutions	Maroc	IG	100,00
TEAL Technology & Services - TTS	Maroc	IG	100,00
VALYANS	Maroc	ME	22,00
Fondations- Education et R&D			
Fondation OCP Maroc	Maroc	IG	100,00

Université Mohammed VI Polytechnique - UM6P	Maroc	IG	100,00
Université Mohammed VI Polytechnique Endowment Holding - UM6PEH	Maroc	IG	100,00
Université Mohammed VI Polytechnique France - UM6PF	Maroc	IG	100,00
Fondation Phosboucraâ	Maroc	IG	100,00
Association pour la Promotion de l'Enseignement d'Excellence - APEE	Maroc	IG	100,00
Foncière Endowment 1 - FE1	Maroc	IG	100,00
Moroccan Foundation For Advanced Science, Innovation and Research- MASCIR	Maroc	IG	100,00
Maroc	Maroc	IG	100,00
Health care City Building Company - HCCBC*	Maroc	IG	100,00
BIDRA Innovation Ventures Fund*	Etats-Unis	IG	100,00
INNOVX*	Maroc	IG	100,00
<u>Hôtellerie</u>			
OCP Hospitality	Maroc	IG	100,00
Maghreb Hospitality Company SA-MHC	Maroc	IG	75,61
Société Foncière de la Lagune-SFL	Maroc	IG	61,84
Société La Mamounia- SLM	Maroc	IG	39,37
Société Palais Jamai- SPJ	Maroc	IG	75,61
Société Hôtelière de Benguérir*	Maroc	IG	100,00
<u>Développement urbain</u>			
Société d'Aménagement et de Développement Vert - SADV	Maroc	IG	100,00
Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan - SAEDM	Maroc	ME	51,00
<u>Autres</u>			
OCP Innovation Fund For Agriculture - OIFFA	Maroc	IG	100,00
OCP International	Pays-Bas	IG	100,00
OCP International SAS	France	IG	100,00
Société de Transports Régionaux - SOTREG	Maroc	IG	100,00
Compagnie Marocaine de Transport et d'Affretments Maritimes - COMATAM	Maroc	IG	100,00
Centre d'Études et de Recherches des Phosphates Minéraux - CERPHOS	Maroc	IG	100,00

* Entités entrantes

Source : OCP

Courant le 1^{er} semestre 2023, le périmètre de consolidation du Groupe a connu les variations suivantes :

- L'intégration à 100% dans le périmètre de consolidation de la Health Care City Building Company – HCCBC. Il s'agit de la société portant le projet de construction d'une cité de santé au cœur de la ville de Benguéir adossée à l'Université Mohamed 6 Polytechnique.
- L'intégration à 100% dans le périmètre de consolidation l'entité INNOV'X. Filiale de l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P), INNOVX combine les métiers d'investisseur, d'innovation technologique et de business developer pour concevoir, développer et déployer à échelle industrielle des entreprises et des écosystèmes technologiques innovants, performants et à fort impact environnemental et social. INNOVX opère dans des secteurs stratégiques essentiels à la souveraineté alimentaire, la transition énergétique et numérique, tels que l'agriculture & l'eau, l'innovation sociale, l'énergie, la chimie et le digital.
- L'intégration à 100% dans le périmètre de consolidation de la Société Hôtelière de Benguéir. Cette dernière est en charge de la construction d'un hôtel en partenariat avec le groupe Hilton. Cet hôtel sera situé dans la Ville Verte Mohammed VI et sera le premier hôtel de marque internationale à Benguéir.
- L'intégration à 100% dans le périmètre de consolidation de l'entité BIDRA Innovation Ventures Fund. Basé à San Francisco, aux Etats-Unis, il s'agit d'un nouveau fonds soutenu par l'Université Mohammed VI Polytechnique et le groupe OCP, L'objectif est d'accompagner les startups innovantes dans les domaines de l'énergie, de l'eau, de l'agriculture et des mines. Les projets innovants pourront bénéficier de l'accompagnement financier et de l'expertise de Bidra, l'OCP et l'UM6P, dans les domaines précités, afin de répondre aux challenges actuels et futurs.

2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION 30 JUI 2022

Entité	Pays d'im-plantation	Méthode de consolidation	% d'inté-rêt
<u>Activité industrielle-Mine</u>			
OCP SA - Holding	Maroc	Mère (IG)	100,00
Phosboucaâ	Maroc	IG	100,00
<u>Activité industrielle-Chimie</u>			
Jorf Fertilizer Company I - JFC I	Maroc	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company II - JFC II	Maroc	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company III - JFC III	Maroc	IG	50,00
Jorf Fertilizer Company IV - JFC IV	Maroc	IG	100,00
Jorf Fertilizer Company V - JFC V	Maroc	IG	60,00
Euro Maroc Phosphore- EMA	Maroc	ME	33,33
Indo Maroc Phosphore - IMA	Maroc	ME	33,33
Pakistan Maroc Phosphore - PMP	Maroc	ME	50,00
Paradeep Phosphates Ltd. - PPL	Inde	ME	28,05
Fertinagro Biotech	Espagne	ME	20,00
Groupe PRAYON	Belgique	ME	50,00
<u>Trading</u>			

Black Sea Fertilizer Trading Company	Turquie	IG	100,00
OCP AFRICA	Maroc	IG	100,00
OCP Fertilizantes	Brésil	IG	100,00
OCP North America	USA	IG	100,00
SAFTCO	Suisse	IG	100,00
<u>Ingénierie et consulting</u>			
Dupont Ocp Operations Consulting - DOOC	Maroc	IG	100,00
Jacobs Engineering - JESA	Maroc	ME	50,00
OCP Solutions	Maroc	IG	100,00
TEAL Technology & Services - TTS	Maroc	ME	49,00
VALYANS*	Maroc	ME	22,00
Fondation OCP	Maroc	IG	100,00
Université Mohammed VI Polytechnique - UM6P	Maroc	IG	100,00
Université Mohammed VI Polytechnique Endowment Holding - UM6PEH	Maroc	IG	100,00
Fondation Phosboucrâ	Maroc	IG	100,00
Association pour la Promotion de l'Enseignement d'Excellence - APEE	Maroc	IG	100,00
Foncière Endowment 1 - FE1	Maroc	IG	100,00
Moroccan Foundation For Advanced Science, Innovation and Research- MASCIR	Maroc	IG	100,00
Maroc	Maroc	IG	100,00
<u>Hôtellerie</u>			
OCP Hospitality	Maroc	IG	100,00
Maghreb Hospitality Company SA-MHC	Maroc	IG	75,61
Société Foncière de la Lagune-SFL	Maroc	ME	30,80
Société La Mamounia- SLM	Maroc	IG	32,00
Société Palais Jamai- SPJ	Maroc	IG	61,5%
<u>Développement urbain</u>			
Société d'Aménagement et de Développement Vert - SADV	Maroc	IG	100,00
Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan - SAEDM	Maroc	ME	51,00
<u>Autres</u>			
OCP Innovation Fund For Agriculture - OIFFA	Maroc	IG	100,00
OCP International	Pays-Bas	IG	100,00
OCP International SAS	France	IG	100,00
Société de Transports Régionaux - SOTREG	Maroc	IG	100,00
Compagnie Marocaine de Transport et d'Affretments Maritimes - COMATAM*	Maroc	IG	100,00
Centre d'Études et de Recherches des Phosphates Minéraux - CERPHOS	Maroc	IG	100,00

* Entités entrantes

Source : OCP

IV. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En MMAD	S1.2022	S1.2023	Var S1.22/ S1.23
PRODUIT DES ACTIVITES ORDINAIRES	56 018	37 561	-33%
Production stockée	8 577	-1 604	-119%
Achats consommés de matières et fournitures	-26 618	-17 457	-34%
Charges externes	-4 767	-4 306	-10%
Charges de Personnel	-5 771	-5 652	-2%
Impôts et taxes	-216	-225	4%
Résultats des co-entreprises	903	409	-55%
Résultat de change sur dettes et créances opérationnelles	-147	-1 110	655%
Autres produits et charges récurrents	106	57	-46%
EBITDA	28 084	7 673	-73%
<i>Marge sur EBITDA (EBITDA/CA)</i>	<i>50%</i>	<i>20%</i>	<i>-30pts</i>
Amortissements et pertes de valeur	-3 794	-4 222	11%
Résultat opérationnel récurrent	24 289	3 451	-86%
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	-419	-1 028	145%
RESULTAT OPERATIONNEL	23 870	2 422	-90%
<i>Marge opérationnelle RO/CA</i>	<i>43%</i>	<i>6%</i>	<i>-37pts</i>
Coût de l'endettement brut	-1 185	-1 445	22%
Produits financiers des placements de trésorerie	145	215	48%
Coût de l'endettement net	-1 040	-1 230	18%
Résultat de change sur opérations de financement	-2 057	1 527	-174%
Autres produits et charges financiers	-264	-338	28%
RESULTAT FINANCIER	-3 361	-41	-99%
RESULTAT AVANT IMPOT	20 509	2 381	-88%
<i>Marge avant impôts (RAI/CA)</i>	<i>37%</i>	<i>6%</i>	<i>-31pts</i>
Impôts	-3 622	976	-127%
RESULTAT NET DE LA PERIODE	16 888	3 357	-80%
<i>Marge nette (RN/CA)</i>	<i>30%</i>	<i>9%</i>	<i>-21pts</i>
Résultat net part du Groupe	16 849	3 395	-80%
Résultat net, part des intérêts ne donnant pas le contrôle	39	-37	-195%
RESULTAT DE BASE ET DILUE PAR ACTION	203	39	-81%

Source : OCP S.A

1. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES CONSOLIDES :

Au 30 juin 2023, l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe OCP par famille de produits se présente comme suit :

En MMAD	S1.2022	S1.2023	Var S1.22/ S1.23
Phosphates	8 774	5 466	-38%
Acide Phosphorique	6 701	2 604	-61%
Engrais	35 538	26 006	-27%
Autres produits	5 005	3 485	-30%
Produits des activités ordinaires	56 018	37 561	-33%

Source : OCP S.A

Les ventes de Phosphates affichent une baisse de -37,7% entre les deux premiers semestres de 2022 et 2023.

Cette baisse est expliquée par le recul des volumes vendus courant ce premier semestre de 2023, notamment en Europe et en Amérique Latine expliquée principalement par la destruction de la demande. Par ailleurs, les prix de la Roche ont enregistré une légère baisse de -2,6% au premier semestre de 2023.

Les ventes d'Acide phosphorique ont enregistré une baisse de -61,1% entre le premier semestre de 2023 et celui de 2022, soit -4,1milliard de dirhams.

Cette tendance s'explique par la baisse des volumes vendus d'abord en Asie suite à la non livraison par Pakistan Maroc PhosphorePMP de son client pakistanais suite à l'arrêt de la ligne de production en raison d'une pénurie de Gaz sur le premier trimestre de 2023, ainsi qu'en Europe suite à un recul de la demande impactée par le niveau des prix. Les prix ont affiché également une baisse de -32,2% en passant de \$1 696/T au premier semestre de 2022 à \$1 151/T au premier semestre de 2023, essentiellement due à la baisse des prix des intrants entre les deux périodes.

Les ventes d'Engrais ont également enregistré un recul de 9,5 milliards de dirhams entre les deux premiers semestres de 2023 et 2022 (-26,8%).

Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse des prix des engrais sur le marché international suite au recul des prix d'achat de matières premières. Le prix au marché international étant passé de \$872/T au premier semestre de 2022 à \$ 581/T au premier semestre de 2023. Les volumes d'engrais de leur part ont enregistré une hausse entre les deux périodes, d'abord vers l'Amérique Latine notamment au Brésil grâce au ciblage de nouveaux marchés, et vers l'Europe principalement en Turquie, en Allemagne et au Royaume-Uni. Cette progression a été majoritairement absorbée par le recul des volumes constaté en Inde et en Asie suite à un décalage du lancement du programme d'enlèvement du Bangladesh à cause de problématiques de manque de devises. Ainsi qu'en Afrique expliqué par un contexte de demande défavorable.

Autres produits

Les autres produits concernent principalement l'activité de fret et les autres produits accessoires, notamment la vente de soufre liquide, d'urée, de nitrate d'ammonium, de chlorure de potassium, etc. Cette ligne s'élève à 3,5 milliards de dirhams au cours du premier semestre de 2023, contre 5,0 milliards de dirhams enregistrés au premier semestre de 2022.

2. VALEUR AJOUTEE

En MMAD	S1.2022	S1.2023	Var S1.22/ S1.23
Produit des activités ordinaires	56 018	37 561	-33%
Production stockée	8 577	-1 604	-119%
Production de l'exercice (1)	64 595	35 957	-44%
Achats consommés de matières et fournitures	-26 618	-17 457	-34%
Coût de production (2)	-26 618	-17 457	-34%
MARGE DE PRODUCTION (1) - (2)	37 977	18 500	-51%
Charges externes (3)	-4 767	-4 306	-10%
VALEUR AJOUTE (1) - (2) - (3)	33 210	14 194	-57%
<i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i>	<i>59%</i>	<i>38%</i>	<i>- 21pts</i>

Source : OCP S.A

Au 30 juin 2023, la valeur ajoutée a baissé de 57% pour s'établir à 14 194 MMAD. Celle-ci s'explique principalement par une baisse de 44% de la production de la période.

Courant le premier semestre de 2022 le groupe a constaté un stock supérieur à celui à fin décembre, ce qui a donné lieu à une variation de stock positive qui s'élève à 8,6 milliards de dirhams. Cependant, courant le premier semestre de 2023 le groupe a puisé du stock accumulé jusqu'à fin décembre 2022 donnant ainsi lieu à une variation de stock négatif à hauteur de -1,6 milliard de dirhams.

Achats consommés de matières et fournitures

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des achats consommés de matières et fournitures du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	S1.2022	S1.2023	Var S1.22/ S1.23
Achats revendus de M/ses	(1 399)	(2 084)	49%
Achats de matières premières	(21 753)	(11 748)	-46%
<i>Soufre</i>	<i>(9 929)</i>	<i>(4 546)</i>	<i>-54%</i>
<i>Ammoniaque</i>	<i>(8 831)</i>	<i>(5 951)</i>	<i>-33%</i>
<i>Acide Sulfurique</i>	<i>(2 201)</i>	<i>-60</i>	<i>-97%</i>
<i>KCL</i>	<i>-578</i>	<i>(1 010)</i>	<i>75%</i>
<i>Autres matières premières</i>	<i>-213</i>	<i>-181</i>	<i>-15%</i>
Matières auxiliaires	-356	-482	35%
Consommations énergétiques	(1 467)	(1 203)	-18%
<i>Energie électrique</i>	<i>-614</i>	<i>-616</i>	<i>0%</i>
<i>Fuel</i>	<i>-490</i>	<i>-306</i>	<i>-38%</i>

Gasoil	-295	-228	-23%
Autres	-68	-53	-22%
Pièce de rechange	-345	-388	12%
Prestations de services	-784	(1 110)	42%
Fourniture d'eau	-76	-45	-41%
Autres achats consommés	-437	-397	-9%
Achats consommés de matières et fournitures	(26 618)	(17 457)	-34%

Source : OCP S.A

Les achats de matières premières affichent une baisse de 9,1 milliards de dirhams entre le premier semestre de 2022 et celui de 2023. Cette variation provient essentiellement de la baisse des achats consommés de matières premières notamment du soufre, de l'ammoniaque et de l'acide sulfurique.

En effet, les achats de soufre ont baissé de 5,4 milliards de dirhams du fait de la régression des cours à la tonne (\$ 152 / T CFR durant le premier semestre de 2023 comparé à \$ 324/ T CFR courant le premier semestre de 2022). Les volumes consommés du soufre ont enregistré également une baisse en cohérence avec le recul de la production de l'acide sulfurique.

De même, les consommations d'ammoniaque affichent une baisse de 2,9 milliards de dirhams qui s'explique également par la baisse du prix de la tonne passant de \$ 1 105/T CFR courant le premier semestre de 2022 à \$836/T courant le premier semestre de 2023. Les volumes consommés sont en baisse aussi suivant ainsi la baisse en production d'engrais.

Les consommations d'acide sulfurique affichent également un recul de 2,1 milliards de dirhams qui s'explique par une chute du prix de la tonne qui passe de \$ 226/T CFR courant le premier semestre de 2022 à 59 \$/T courant le premier semestre de 2023 en cohérence avec la baisse du prix du soufre sur le marché international.

Les consommations énergétiques s'élèvent à 1,2 milliards de dirhams courant le premier semestre de 2023, en baisse de -18% par rapport au premier semestre de 2022. Cette baisse s'explique principalement par le repli des consommations du gasoil et du fuel suite à la baisse de l'activité d'extraction, d'épierrage, de lavage et de séchage à Gantour et à Khouribga.

Les prestations de services sont en hausse de 326 millions de dirhams par rapport au premier semestre de 2022 expliquée essentiellement par la montée en puissance de l'écosystème UM6P, la hausse chez OCP North America (OCPNA) et SADV ainsi que par la hausse des prestations chantiers à Khouribga.

Charges externes

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des charges externes du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	S1.2022	S1.2023	Var S1.22/ S1.23
Transport ONCF sur ventes	-307	-168	-45%
Transport maritime sur ventes	(2 017)	(1 370)	-32%
Autres transports d'exploitation	-436	-375	-14%
Consulting et honoraires	-209	-245	17%
Cotisations et dons	-346	-246	-29%
Entretiens et réparations	-666	-845	27%

Locations et charges locatives	-115	-127	10%
Déplacements, mission et réceptions	-53	-130	145%
Primes d'assurances	-171	-193	13%
Publicité, publications et relations publiques	-67	-132	97%
Frais postaux et de télécommunications	-89	-76	-15%
Études, analyse, recherches et documentation	-56	-9	-84%
Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	-102	-159	56%
Autres charges externes	-132	-231	75%
Charges externes	(4 767)	(4 306)	-10%

Source : OCP S.A

Les charges externes ont atteint 4,3 milliards de dirhams courant le premier semestre de 2023 en baisse de -10% par rapport au premier semestre de 2022. Cette baisse est particulièrement constatée au niveau du transport maritime sur ventes en corrélation avec la baisse des volumes transportés.

Le poste des charges d'entretien et de réparation enregistre courant le premier semestre de 2023 une hausse de 179 millions de dirhams par rapport au premier semestre de 2022. Cela concerne essentiellement les travaux de maintenance reportés dans le site de Jorf Lasfar pour 146 millions de dirhams ainsi que les révisions des installations Soufre & Ammoniac JPH.

3. EBITDA

En MMAD	S1.2022	S1.2023	Var S1.22/ S1.23
VALEUR AJOUTE	33 210	14 194	-57%
<i>Taux de valeur ajoutée (VA/CA)</i>	<i>59%</i>	<i>38%</i>	<i>- 21 pts</i>
Charges de Personnel	-5 771	-5 652	-2%
Impôts et taxes	-216	-225	4%
Résultats des co-entreprises	903	409	-55%
Résultat de change sur dettes et créances opérationnelles	-147	-1 110	<-100%
Autres produits et charges récurrents	106	57	-46%
EBITDA	28 084	7 673	-73%
<i>Marge sur Ebitda (Ebitda/CA)</i>	<i>50%</i>	<i>20%</i>	<i>-30pbs</i>

Source : OCP S.A

L'EBITDA du Groupe courant le premier semestre de 2023 s'établit à 7,7 milliards de dirhams, en baisse de -73% par rapport au premier semestre de 2022, impacté par des conditions de marché moins favorables en 2023.

Le résultat de change sur dettes et créances opérationnelles a baissé de 963 millions de dirhams par rapport au premier semestre 2022 en raison essentiellement de l'impact de la variation des taux de change sur les créances et dettes libellées en devises étrangères.

Charges de personnel

Les tableaux ci-dessous détaillent l'évolution des charges de personnel sur la période considérée :

En MMAD	S1.2022	S1.2023	Var S1.22/ S1.23
Salaires, traitements et charges sociales liées	(4 745)	(4 802)	1%
Avantages de retraite et autres avantages au personnel	(1 026)	-849	-17%
Autres charges	-1	-1	0%
Total des charges de personnel	(5 771)	(5 652)	-2%

Source : OCP S.A

Les charges de personnel sont en baisse de 119 millions de dirhams au premier semestre de 2023 par rapport au premier semestre 2022. Cette baisse s'explique par l'effet compensé de la baisse de la rémunération variable du personnel corrélée au résultat du Groupe et l'augmentation du périmètre notamment au sein de l'écosystème UM6P.

Résultat des co-entreprises

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat des coentreprises du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	S1.2022	S1.2023	Var S1.22/ S1.23
Paradeep Phosphates Limited - PPL	84	-38	-145%
Groupe Prayon	393	467	19%
Pakistan Maroc Phosphore - PMP	122	-107	-188%
Euro Maroc Phosphore - EMA	131	30	-77%
Indo Maroc Phosphore - IMA	57	5	-91%
Fertinagro Biotech	98	40	-59%
Valyans		1	-
Autres	18	12	-33%
Résultats des co-entreprises	903	409	-55%

Source : OCP S.A

Au 30 juin 2023, les résultats des co-entreprises baissent de 494 MMAD par rapport au 30 juin 2022 principalement suite à la baisse des résultats des sociétés Paradeep Phosphates Limited, Pakistan Maroc Phosphore et Euro Maroc Phosphore.

4. RESULTAT OPERATIONNEL

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat opérationnel du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	S1.2022	S1.2023	Var S1.22/ S1.23
EBITDA	28 084	7 673	-73%
<i>Marge sur ebitda (Ebitda/CA)</i>	<i>50%</i>	<i>20%</i>	<i>-30pts</i>
Amortissements et pertes de valeur	-3 794	-4 222	11%

Résultat opérationnel récurrent	24 289	3 451	-86%
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	-419	-1 028	145%
RESULTAT OPERATIONNEL	23 870	2 422	-90%
Marge opérationnelle RO/CA	43%	6%	-37pts

Source : OCP S.A

Au 30 juin 2023, le résultat opérationnel enregistre une baisse de 86% en passant de 24 289MMAD au 30 juin 2022 à 3 451 MMAD. Cette variation est due principalement à une baisse de l'EBITDA en raison de la baisse du chiffre d'affaires expliquée par des cours de vente en baisse sur le premier semestre 2023, essentiellement dû à des prix des intrants plus bas ainsi qu'un recul des volumes suite à une destruction de la demande sur ce premier semestre.

Le poste des autres produits et charges opérationnels non récurrents affiche un résultat négatif de -1 029 millions de dirhams au cours du premier semestre de 2023, en baisse de 610 millions de dirhams par rapport au premier semestre de 2022. Cette variation s'explique essentiellement par une augmentation de la charge de la cohésion sociale pour 315 millions de dirhams du fait de la hausse de la base imposable qui correspond au résultat fiscal de l'exercice N-1.

La marge opérationnelle au 1^{er} semestre 2023 s'affiche à 6% contre 43% au titre de la même période de l'exercice précédent.

5. RESULTAT FINANCIER

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat financier du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	S1.2022	S1.2023	Var S1.22/ S1.23
Charges d'intérêt sur emprunts	1 185	1 445	22%
Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement	35	109	211%
Autres produits d'intérêts	110	106	-4%
Produits financiers des placements de trésorerie	145	215	48%
Coût de l'endettement net	1 040	1 230	18%
Résultat de change sur dettes et créances financières	-2 057	1 527	174%
Autres produits et charges financiers	-264	-338	-28%
RESULTAT FINANCIER	-3 361	-41	99%

Source : OCP S.A

Au 30 juin 2023, le résultat financier s'établit à -41MMAD enregistrant ainsi une amélioration de 3 320 MMAD. La croissance des charges d'intérêt sur emprunts de 22% est due aux émissions effectuées contribuant à l'augmentation du coût de l'endettement net de 18%. L'évolution du résultat de change sur dettes et créances financières de 3.5 milliards de dirhams par rapport au 30 juin 2022 est expliqué par l'impact de la variation des taux de change sur les emprunts et dettes financières libellés en devises étrangères.

6. RESULTAT NET

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat net du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	S1.2022	S1.2023	Var S1.22/ S1.23
PRODUIT DES ACTIVITES OPERATIONELLES	56 018	37 561	-33%
RESULTAT OPERATIONNEL	23 870	2 422	-90%
<i>Marge opérationnelle RO/CA</i>	<i>43%</i>	<i>6%</i>	<i>-37 pts</i>
Coût de l'endettement brut	-1 185	-1 445	22%
Produits financiers des placements de trésorerie	145	215	48%
Coût de l'endettement net	-1 040	-1 230	18%
Résultat de change sur opérations de financement	-2 057	1 527	-174%
Autres produits et charges financiers	-264	-338	28%
RESULTAT FINANCIER	-3 361	-41	-99%
RESULTAT AVANT IMPOT	20 509	2 381	-88%
<i>Marge avant impôts (RAI/CA)</i>	<i>37%</i>	<i>6%</i>	<i>-31 pts</i>
Impôts	-3 622	976	-127%
RESULTAT NET DE LA PERIODE	16 888	3 357	-80%
<i>Marge nette (RN/CA)</i>	<i>30%</i>	<i>9%</i>	<i>-21 pts</i>
Résultat net part du Groupe	16 849	3 395	-80%
Résultat net part, part des intérêts ne donnant pas le contrôle	39	-37	-195%
RESULTAT DE BASE ET DILUE PAR ACTION en dirhams	203	39	-81%

Source : OCP S.A

Le résultat net du premier semestre 2023 est en recul de 81% par rapport au résultat affiché au 1^{er} semestre de l'année précédente. La baisse du résultat net est impactée par les conditions de marché observées durant le 1^{er} semestre de l'année 2023, qui a connu une baisse des prix au niveau mondial et un décalage de la demande vers la seconde moitié de l'année, dû à la volatilité des prix.

7. RESULTAT GLOBAL

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat global du Groupe OCP sur la période considérée :

En MMAD	S1.2022	S1.2023	Var S1.22/ S1.23
Résultat Net	16 888	3 357	-80%
Ecart actuariels	-262	-53	-80%
Impôts	53	16	-70%
Eléments non recyclables en résultat	-209	-36	-83%
Ecart de conversion	200	-162	-181%
Quotes part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres (variation CFH)*	-1 126	732	-165%
Impôts	254	-256	-201%
Eléments recyclables en résultat	-672	313	-147%
Produits et charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres	-881	277	-131%
Résultat global consolidé	16 006	3 636	-77%

<i>Dont part du Groupe</i>	15 967	3 673	-77%
<i>Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	39	-37	-195%

(*) La part efficace de la couverture qui correspondait aux parts des emprunts obligataires rachetées, soit 41,36% du bond à échéance 2024 et 44,44% du bond à échéance 2025, a été figée parmi les réserves recyclables à hauteur de 496 millions de dirhams. Par contre, les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie pour le reste des parts non encore remboursées continuent à être comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. La part des réserves figée et les gains et pertes accumulés en capitaux propres pour le reste des emprunts non encore remboursés seront rapportés en résultat au moment de la réalisation du chiffre d'affaires futur à partir d'avril 2024.

Source : OCP S.A

Au 30 juin 2023, le résultat global s'établit à 3 636 MMAD contre 16 006 MMAD au 30 juin 2022, baisse attribuable principalement au repli du résultat net.

8. SEGMENTS OPERATIONNELS

La présentation de l'information sectorielle du Groupe s'effectue par axe de production, conformément à l'organisation et au reporting interne du Groupe :

Axe Nord (Khouribga – Jorf Lasfar) : cet axe abrite la plateforme intégrée de transformation chimique de phosphate. Le phosphate extrait à Khouribga est transporté par Slurry Pipeline à Jorf Lasfar où il sera transformé en acide et en engrais. L'exportation des produits finis s'effectue au niveau du port OCP de Jorf Lasfar.

Axe Centre (Youssoufia et Benguérir – Safi) et Phosboucraâ : cet axe regroupe respectivement :

- La plateforme intégrée de transformation chimique de phosphate. Le phosphate extrait à Youssoufia et à Benguérir est transporté par voie ferroviaire à Safi où il est transformé en acide et en engrais. L'exportation des produits finis s'effectue au niveau du port OCP de Safi et,
- Le site d'extraction à Phosboucraâ. Le Phosphate qui y est extrait, est transporté par convoyeur au centre de traitement à Laâyoune, puis exporté par voie maritime à partir du port de Laâyoune.

Siège et autres activités : reprennent les activités Corporate ainsi que les activités des entités internationales.

Il est à noter que, dans le cadre de l'accélération de sa 3ème S-Curve, OCP fait évoluer son Operating Model vers un Groupe multibusiness, composé d'unités de performance cohérentes en termes de stratégie et responsabilisées de bout en bout sur leur P&L (i.e. Strategic Business Units / Business Units), ainsi que d'une fonction Corporate réinventée à leur service.

Ainsi, il a été décidé de lancer les Strategic Business Units et des business émergents qui y sont liés. Il s'agit des Strategic Business Units suivantes : Industrial Facility Management, Rock Solutions, Fertilizers and Farmer Solutions, Innovation, R&D and learning, Speciality Chemicals. Par conséquent, l'information sectorielle du Groupe sera orientée, à partir des prochains exercices, vers ce nouveau mode organisationnel.

Information sectorielle au 1er semestre 2023

Le tableau ci-dessous détaille le résultat opérationnel du Groupe OCP par segment opérationnel au 1^{er} semestre 2023 :

En MMAD	Axe Nord		Axe centre		Siège et autres activités		Eliminations Intersecteur		TOTAL	
	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2022
Produits des activités ordinaires	29 128	46 961	6 248	11 813	9 353	4 469	-7 169	-7 226	37 561	56 018
Production stockée	-1 450	-4 104	73	-151	-227	4 623			-1 604	8 577
Achats consommés	-13 217	-21 520	-1 668	-3 361	-9 758	-8 742	7 186	7 004	-17 457	-26 618
Charges externes	-2 388	-2 681	-1 129	-1 239	-1 149	-1 072	360	225	-4 306	-4 767
Charges de personnel	-2 434	-2 691	-1 632	-1 626	-1 601	-1 454	15	5	-5 652	-5 771
Impôts et taxes	-78	-71	-32	-36	-115	-108			-225	-216
Résultat des co-entreprises	-72	309			482	594			409	903
Résultat de change sur dettes et créances opérationnelles	-109	-240	-16	61	-985	-460		11	-1 110	-147
Autres produits et charges opérationnels	-17	17			467	103	-393	-14	57	106
EBITDA	9 364	24 668	1 844	5 462	-3 531	-2 046			7 673	28 084
Amortissements et pertes de valeur	-2 606	-2 580	-444	-437	-1 172	-775			-4 222	-3 794
Résultat opérationnel récurrent	6 758	22 089	1 400	5 025	-4 702	-2 822			3 451	24 289
Autres produits et charges non récurrents	-221	-109	-90	-108	-718	-203			-1 028	-419
Résultat opérationnel	6 537	21 979	1 310	4 917	-5 420	-3 025			2 422	23 870

Source : OCP S.A

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 37,6 Milliards de dirhams courant le premier semestre de 2023, en recul de -32,9% par rapport au premier semestre de 2022. Ce recul s'explique principalement par des cours de vente en baisse sur le premier semestre 2023, essentiellement dû à des prix des intrants plus bas ainsi qu'un recul des volumes suite à une destruction de la demande sur ce premier semestre.

Cette baisse a été visible sur les deux axes. Ainsi sur l'axe nord, le recul a été de -38% et l'axe centre de -47%.

Les charges opérationnelles du Groupe sont en baisse de -26% par rapport au premier semestre de 2022. Cette baisse est principalement attribuée au recul des achats de matières premières en raison de niveaux de prix d'achat de soufre et d'ammoniac plus bas.

L'EBITDA du Groupe courant le premier semestre de 2023 s'établit à 7,7 milliards de dirhams, en baisse de -73% par rapport au premier semestre de 2022, impacté par des conditions de marché moins favorables en 2023.

V. ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE DU GROUPE OCP

En MMAD	2022	S1.2023	Var 22/ S1.23
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	18 556	19 646	5,9%
<i>% bilan</i>	<i>8,2%</i>	<i>8,4%</i>	<i>0,2 pts</i>
Actifs financiers de trésorerie	509	505	-0,8%
Stocks	25 990	20 679	-20,4%
<i>% bilan</i>	<i>11,5%</i>	<i>8,9%</i>	<i>-2,6 pts</i>
Créances clients	15 481	12 662	-18,2%
<i>% bilan</i>	<i>6,8%</i>	<i>5,4%</i>	<i>-1,4 pts</i>
Autres actifs courants	23 116	25 606	10,8%
Total actifs courants	83 652	79 098	-5,4%
<i>% bilan</i>	<i>37,0%</i>	<i>33,9%</i>	<i>-3,1 pts</i>
Actifs non courants			
Actifs financiers non courants	1 078	1 707	58,3%
Participations dans les co-entreprises	7 076	7 101	0,4%
Actifs d'impôt différé	125	1 046	736,8%
Immobilisations corporelles	129 547	140 064	8,1%
<i>% bilan</i>	<i>57,3%</i>	<i>60,0%</i>	<i>2,7 pts</i>
Immobilisations incorporelles	4 533	4 461	-1,6%
Total actifs non courants	142 359	154 380	8,4%
<i>% bilan</i>	<i>63,0%</i>	<i>66,1%</i>	<i>3,1 pts</i>
Total Actif	226 012	233 479	3,3%
En MMAD	2022	S1.2023	Var 22/ S1.23
PASSIF			
Passifs courants			
Emprunts et dettes financières courants	10 136	19 831	96%
<i>% bilan</i>	<i>4%</i>	<i>8%</i>	<i>4,0 pts</i>
Provisions courantes	587	640	9%
Dettes commerciales	20 306	19 566	-4%
<i>% bilan</i>	<i>9%</i>	<i>8%</i>	<i>-1,0 pts</i>
Autres passifs courants	16 953	19 406	14%
Total passifs courants	47 982	59 443	24%
<i>% bilan</i>	<i>21%</i>	<i>25%</i>	<i>4,0 pts</i>
Emprunts et dettes financières non courants	59 877	62 312	4%
<i>% bilan</i>	<i>26%</i>	<i>27%</i>	<i>1,0 pts</i>
Provisions non courantes pour avantages au personnel	5 169	4 447	-14%
Autres provisions non courantes	1 231	1 647	34%
Passifs d'impôt différé	590	586	-1%
Autres passifs non courants	12	9	-25%
Total passifs non courants	66 880	69 000	3%
<i>% bilan</i>	<i>30%</i>	<i>30%</i>	<i>0 pts</i>
Capital social	8 288	8 288	0%
Primes liées au capital	18 698	18 698	0%
Réserves consolidées part groupe	52 882	71 781	36%
Résultat net part groupe	28 185	3 395	-88%
Total Capitaux propres part du Groupe	108 052	102 163	-5%
Part des intérêts ne donnant pas droit au contrôle	3 098	2 873	-7%
Total Capitaux propres	111 150	105 036	-6%
<i>% bilan</i>	<i>49,17%</i>	<i>45%</i>	<i>-4,2 pts</i>
Total passif et capitaux propres	226 012	233 479	3%

Source : OCP S.A

1. ACTIFS COURANTS

En MMAD	2022	S1.2023	Var 22/ S1.23
<u>ACTIF</u>			
Actifs courants			
Trésorerie & Equivalents de trésorerie	18 556	19 646	5,9%
Actifs financiers de trésorerie	509	505	-0,8%
Stocks	25 990	20 679	-20,4%
Créances clients	15 481	12 662	-18,2%
Autres actifs courants	23 116	25 606	10,8%
Total actifs courants	83 652	79 098	-5,4%

Source : OCP S.A

Actifs financiers courants

L'évolution des actifs financiers courants le 1^{er} semestre 2023 se détaille comme suit :

En MMAD	2022	S1.2023	Var 22/ S1.23
Disponibilités	8 923	8 674	-3%
Equivalents de trésorerie	9 633	10 972	14%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 556	19 646	6%
Actifs financiers de trésorerie	509	505	-1%
Total des actifs financiers courants	19 066	20 151	6%

Source : OCP S.A

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme (échéance inférieure à trois mois) classés dans cette catégorie dès lors que les critères suivants sont remplis :

- Très liquides,
- Facilement convertibles en un montant connu de trésorerie,
- Soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les placements à court terme correspondent pour l'essentiel à des SICAV de trésorerie évaluées à la juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier.

Stocks

Le détail des stocks l'exercice 2022 et au 1^{er} semestre 2023 se présente comme suit :

En MMAD	30 juin 2023			31 décembre 2022		
	Valeur Brute	Dépréciation	Net	Valeur Brute	Dépréciation	Net
Matières et fournitures consommables	4 912	-1 551	3 361	8 149	-1 552	6 597
Produits d'en-cours	6 807	-337	6 471	7 355	-337	7 018
Produits finis	10 926	-78	10 848	12 539	-165	12 375
Total des stocks	22 645	-1 966	20 679	28 044	-2 054	25 990

Source : OCP S.A

Le stock de matières et fournitures consommables est composé essentiellement de pièces de rechange non stratégiques pour les installations. La durée de vie de ces pièces étant courte, elles n'ont pas le caractère d'une immobilisation. Le risque d'obsolescence des pièces constitue un indice de perte de valeur examiné chaque année pour estimer si une dépréciation est nécessaire.

Le total des stocks à fin juin 2023 s'élève à 20,68 milliards de dirhams, en baisse de 5,3 milliards de dirhams par rapport à fin décembre 2022 principalement relative à la baisse du stock de matières premières pour 3,2 milliards de dirhams ainsi que la baisse des stocks des engrais pour 1,5 milliards de dirhams.

Créances clients

Le détail des créances clients pour l'exercice 2022 et au 1^{er} semestre 2023 est présenté ci-dessous :

En MMAD	2022	S1.2023	Var 22/ S1.23
Créances clients facturées	17 168	14 362	-16%
Provisions - créances clients	-1 687	-1 700	1%
Créances clients nettes	15 481	12 662	-18%

Source : OCP S.A

Les créances clients enregistrent une baisse 2,8 milliards de dirhams entre le 31 décembre 2022 et le 30 juin 2023, soit -18,2%, en corrélation avec le trend baissier des ventes courant le premier semestre 2023.

Autres actifs courants

En MMAD	2022	S1.2023	Var 22/ S1.23
Autres actifs courants	23 116	25 606	10,8%

Le détail des autres actifs courants pour l'exercice 2022 et au 1^{er} semestre 2023 est présenté ci-dessous :

En MMAD	30 juin 2023			31 décembre 2022			Var.
	Valeur Brute	Dépréciation	Net	Valeur Brute	Dépréciation	Net	
Fournisseurs débiteurs, avances et comptes	11 415		11 415	11 697		11 697	-2,4%
Personnel	92	-1	91	82	-1	81	12,3%
Organismes sociaux	396	-35	361	390	-35	355	1,7%
État (hors impôt sur les sociétés)	8 692		8 692	7 373		7 373	17,9%
Créances d'impôt exigible	3 393		3 393	2 968		2 968	14,3%
Autres débiteurs	1 667	-13	1 654	677	-35	642	157,6%
Total des autres actifs courants	25 655	-49	25 606	23 187	-71	23 116	10,8%

Source : OCP S.A

La ligne « Etat hors impôt sur les sociétés » regroupe principalement la TVA récupérable, le crédit de TVA, la taxe sur l'exploitation minière et les autres impôts et taxes. La hausse enregistrée sur la ligne Etat est relative à une augmentation de 1,3 milliards de dirhams du crédit de TVA.

Le poste « autres débiteurs » inclut principalement les charges constatées d'avance relatives à la cohésion sociale, aux dons et aux charges d'assurances payés durant le premier semestre 2023.

2. ACTIFS NON COURANTS

Le tableau ci-dessous détaille les actifs non courants du Groupe OCP sur l'exercice 2022 et au 1^{er} semestre 2023 :

En MMAD	2022	S1.2023	Var 22/ S1.23
Actifs non courants			
Actifs financiers non courants	1 078	1 707	58%
Participations dans les co-entreprises	7 076	7 101	0%
Actifs d'impôt différé	125	1 046	737%
Immobilisations corporelles	129 547	140 064	8%
Immobilisations incorporelles	4 532	4 461	-2%
Total actifs non courants	142 359	154 380	8%

Source : OCP S.A

Au 30 juin 2023, les actifs non courants enregistrent une hausse de 8% en passant de 142 359 MMAD au 31 décembre 2022 à 154 380 MMAD sous l'effet de la hausse des immobilisations corporelles de 8% dans le cadre du programme d'investissement du Groupe.

Actifs financiers non courants

Le tableau ci-dessous détaille les actifs financiers non courants du Groupe OCP sur l'exercice 2022 et au 1^{er} semestre 2023 :

(En millions de dirhams)	30 juin 2023			31 décembre 2022			Var.
	Valeur Brute	Dépréciation	Net	Valeur Brute	Dépréciation	Net	
Actifs financiers réévalués à la juste valeur par capitaux propres	1 359	-578	781	1 060	-604	457	70,9%
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	17		17	17		17	0,0%
Créances sur cession d'immobilisations	96	-5	91	94	-5	89	2,2%
Autres créances financières	818	-1	817	515	-1	515	58,6%
Total des actifs financiers non courants	2 290	-583	1 707	1 687	-609	1 078	58,3%

Source : OCP S.A

Les actifs financiers réévalués à la juste valeur par capitaux propres correspondent aux titres non consolidés détenus par OCP S.A et ses filiales notamment OCP International.

La réévaluation principale concerne la dépréciation des titres Heringer suite à ses difficultés financières.

Participations dans les co-entreprises

Le tableau ci-dessous détaille les participations dans les co-entreprises sur l'exercice 2023 et au 1^{er} semestre 2023 :

En MMAD	2022	S1.2023	Var 22/ S1.23
Paradeep Phosphates Limited-PPL	1 320	1 256	-5%
Groupe Prayon	2 479	2 862	15%
Pakistan Maroc Phosphore-PMP	1 084	977	-10%
Euro Maroc Phosphore-EMA	516	547	6%

Indo Maroc Phosphore-IMA	722	560	-22%
Fertinagro Biotech*	593	614	4%
Société d'Aménagement et de Développement de Mazagan-SAEDM*	284	283	0%
Teal Technology Services-TTS*	23	0	-100%
Valyans*	50	52	4%
Autres **	4	-49	-1325%
Participation dans les co-entreprises	7 076	7 101	0%

(*Fertinagro, SAEDM, SFL, et Valyans étant des entreprises associées. OCP a pris le contrôle de l'entité TTS courant le premier semestre 2023.

(**)Inclut JESA et la nouvelle JV Multi-Purpose Industrial Platform Limited- MIPL détenue par OCP AFRICA.

Source : OCP S.A

Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des immobilisations corporelles et incorporelles sur la période 2020 –2022 :

En MMAD	2 022	S1.2023	Var 22/ S1.23
Terrains	7 493	7 585	1%
Constructions	48 174	51 369	7%
Installations techniques, matériel et outillage	45 931	45 903	0%
Matériel de transport	28	31	11%
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	1 813	1 869	3%
Droit d'usage des immobilisations corporelles	1 900	1 739	-8%
Autres immobilisations corporelles	24 223	31 569	30%
Total des immobilisations corporelles	129 547	140 064	8,1%
<i>en % du total bilan</i>	<i>57%</i>	<i>60%</i>	
Goodwill	296	0	-100%
Immobilisations en recherche et développement	82	70	-15%
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	1 970	1 966	0%
Licences et Logiciels	1 891	1 935	2%
Fond commercial	223	-947	-525%
Autres immobilisations incorporelles	367	267	-27%
Total des immobilisations incorporelles	4 533	4 461	-1,6%
<i>en % du total bilan</i>	<i>2,0%</i>	<i>1,9%</i>	

Source : OCP S.A

Au 30 juin 2023, les valeurs nettes comptables des immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent respectivement à MMAD 140 064 et MMAD 4 461 (soit respectivement 60% et 1,9% du total des actifs).

Les principales augmentations réalisées courant le premier semestre 2023 portent sur :

- **Augmentation de capacité :**

- Les travaux de constructions des trois nouvelles lignes d'engrais TSP ;
- Les travaux de construction de deux nouvelles lignes sulfuriques ;
- Les travaux de construction de la nouvelle ligne sulfurique PS4 au niveau du site de Safi ;
- Les travaux de construction d'une nouvelle laverie sur le site de Benguerir et le site de Laayoune.

- **Water Program :**

- Le dessalement de l'eau dans le cadre du programme plan d'urgence ;
- Le programme de construction des STEPs (Station d'épuration des eaux usées) au niveau des villes de Safi, Fquih Bensaleh, Kasba Tadla, Béni Mellal et extension Khou-ribga.

3. CAPITAUX PROPRES

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des capitaux propres consolidés sur le 1^{er} semestre 2023 :

En MMAD	2022	S1.2023	Var 22/ S1.23
Capital social	8 288	8 288	0%
Primes liées au capital	18 698	18 698	0%
Réserves consolidées part groupe	52 882	71 781	36%
Résultat net part groupe	28 185	3 395	-88%
Total Capitaux propres part du Groupe	108 052	102 163	-5%
Part des intérêts ne donnant pas droit au contrôle	3 098	2 873	-7%
Total Capitaux propres	111 150	105 036	-6%

Source : OCP S.A

Au 30 juin 2023, les capitaux propres consolidés s'établissent à 105 036 MMAD du fait d'un résultat net de la période de 3 395 MMAD. Ceux-ci sont en baisse de 6% par rapport à l'exercice 2022.

4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(En millions de dirhams)	Capital social	Primes liées au capital	Ecart actuariel ²⁷	Titres super subordonnés ²⁸	Autres réserves consolidées	Ecart de conversion ²⁹	Actifs financiers réévalués à la juste valeur par capitaux propres ³⁰	Quotes part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres (variation CFH) ³¹	Résultat net	Total capitaux propres Part Groupe	Part des intérêts ne donnant pas droit au contrôle ³²	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2022	8 288	18 698	-3 959	7 886	49 988	-21	-521	-493	28 185	108 052	3 098	111 150
Affectation du résultat de l'exercice 2022					28 185				-28 185			
Résultat global consolidé au 1^{er} semestre 2023			-36			-162		476	3 395	3 673	-37	3 636
Emission titres super subordonnés												
Coupons titres super subordonnés				-213						-213		-213
Variation de périmètre												
Dividendes versés					-9 219					-9 219	-198	-9 417
Autres					-132					-132	10	-122
Capitaux propres au 30 juin 2022	8 288	18 698	-3 995	7 673	68 822	-183	-521	-18	3 395	102 163	2 873	105 036

Source : OCP SA

²⁷ Les régimes à prestations définies font l'objet d'une provision, déterminée à partir d'une évaluation actuarielle de l'engagement selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières. Les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience constituent des écarts actuariels comptabilisés en capitaux propres non recyclables conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée

²⁸ Le Groupe OCP a clôturé deux émissions obligataires subordonnées perpétuelles avec options de remboursement anticipé et de différé de paiement d'intérêt pour un montant total de 10 milliards de MAD sur cinq tranches. Compte tenu de leurs caractéristiques, ces instruments sont comptabilisés en capitaux propres conformément à la norme IFRS 9.

²⁹ Il s'agit de l'effet de change sur investissement à l'étranger. Courant le premier semestre de 2023, un impact de -425 millions de dirhams a été enregistré à l'issue de la conversion du compte courant d'associés chez la filiale nigérienne du Groupe. Ce compte courant d'associé sera converti en capital dans les exercices à venir.

³⁰ Moins-value latente représentant la dépréciation de la participation du Groupe dans Heringer.

³¹ Le Groupe a mis en place une couverture de change des flux de trésorerie, la stratégie de couverture se traduit par la comptabilisation en réserves consolidées (OCI/Other Comprehensive Income), pour la part efficace, de l'effet de change sur la dette jusqu'à sa maturité.

³² Représente la part des actionnaires minoritaires dans la filiale JFCIII et JFCV

5. DETTES FINANCIERES ET ENDETTEMENT FINANCIER NET

Dettes financières

Le tableau ci-après décrit la ventilation des dettes financières Groupe par nature :

(En millions de dirhams)	30 juin 2023	31 décembre 2022	Var 22/ S1.23
Dettes financières courantes			
Crédits bancaires long terme part moins d'un an	5 530	8 007	-31%
Crédits bancaires court terme part moins d'un an	99		
Dettes issues des contrats de location part moins d'un an	298	240	24%
Emission obligataire	7 242		
Intérêts courus non échus	538	533	1%
Autres crédits*	6 124	1 357	>100%
Total dettes financières courantes	19 831	10 136	96%
Dettes financières non courantes			
Crédits bancaires long terme part plus d'un an	33 776	19 743	71%
Émission obligataire	25 813	34 928	-26%
Dettes issues des contrats de location part plus d'un an	1 241	1 389	-11%
Autres crédits	1 482	3 815	-61%
Total dettes financières non courantes	62 312	59 877	4%
Total dettes financières	82 143	70 011	17%

*Dont 2,0 milliards de dirhams de cash pooling.

Source : OCP S.A

Les dettes financières Groupe s'élèvent à 82 143 MMAD au 30 juin 2023 contre 70 011 MMAD au 31 décembre 2022, soit une hausse de 17% et se composent principalement de dettes bancaires et des dettes obligataires à hauteur respectivement de 48% et 40%.

Dettes financières par taux et par maturité au 30 juin 2023 :

Le tableau ci-dessous présente les dettes financières du Groupe OCP par taux et par maturité :

(En millions de dirhams)	Taux d'intérêts	Taux d'intérêt moyen pondéré	Maturité résiduelle moyenne pondérée	30 juin 2023
Crédits bancaires long terme part moins d'un an				5 530
Libellé en USD	[2,94% - 3,91%]	3,59%		702
Libellé en MAD	[3,00% - 5,62%]	3,54%		4 078
Libellé en EUR	[0,63% - 4,78%]	1,47%		748
Libellé en autres devises				1
Crédits bancaires Court terme part moins d'un an				99
Libellé en USD		6,57%		99
Dettes issues des contrats de location				298
Libellé en MAD	3,80%	3,80%		298
Émission obligataire				7 242
Libellé en USD	[3,75% - 6,88%]	5,63%		7 242
Intérêts courus non échus				538
Autres Crédits*				6 124
Total dettes financières courantes				19 831
Crédits bancaires long terme part plus d'un an				33 776
Libellé en USD	[2,94% - 3,91%]	3,49%	3	917
Libellé en MAD	[3,00% - 5,62%]	3,82%	4	22 318
Libellé en EUR	[0,63% - 4,78%]	2,87%	7	10 494
Libellé en autres devises				47
Dettes issues des contrats de location				1 241
Libellé en MAD	3,80%	3,80%	3	1 241
Émission obligataire				25 813
Libellé en USD	[3,75% - 6,88%]	5,00%	12	25 813
Autres Crédits				1 482

Total dettes financières non courantes	62 312
Total dettes financières	82 143

**Dont 3,5 milliards de dirhams de billets de trésorerie.
Source : OCP S.A*

Echéancier des dettes financières

Le tableau ci-dessous présente les encours de dettes moyen et long terme par échéance :

En MMAD	< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans	Total au 30 juin 2023
Crédits bancaires	5 629	27 862	5 914	39 406
Emprunts obligataires	7 242	5 479	20 333	33 055
Dettes IFRS 16	188	329	867	1 384
Autres	6 767	1 310	218	8 297
Dettes, moyen et long terme	19 827	34 982	27 333	82 143

Source : OCP S.A

Endettement financier net

Le tableau ci-dessous détaille l'endettement financier net sur la période 2022- S1.2023 :

En MMAD	2022	S1.2023	Var 22/ S1.23
Endettement financier brut	70 011	82 143	17%
(-) Equivalents de trésorerie	9 633	10 972	14%
(-) Disponibilités	8 923	8 674	-3%
(-) Actifs financiers de gestion de trésorerie	509	505	-1%
Endettement financier net	50 945	61 992	22%

Source : OCP S.A

L'évolution de l'endettement net entre 2022 et le 1^{er} semestre 2023 s'explique essentiellement par l'émission et le remboursement d'emprunt d'un montant de 15 254 MMAD et 4 260 MMAD.

6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des provisions pour risques et charges sur la période 2022- S1.2023 :

En MMAD	2022	S1.2023	Var 22/ S1.23
Provisions non courantes	6 400	6 094	-5%
Provisions pour avantages au personnel	5 169	4 447	-14%
Provisions pour risques environnementaux et réhabilitation des sites	452	452	0%
Autres provisions non courantes	778	1 195	54%
Provisions courantes	587	640	9%
Total des provisions pour risques et charges	6 987	6 734	-4%

Source : OCP S.A

Evaluation des provisions pour avantage au personnel

Les provisions pour avantages au personnel couvrent les avantages relatifs à l'allocation décès, les plans médicaux et les autres avantages à long terme.

Évaluation des provisions de réhabilitation des sites

La réhabilitation des sols miniers fait partie intégrante de la politique de développement durable d'OCP. Le groupe anticipe ainsi la réhabilitation des terrains dès le début de l'extraction. Sa démarche prévoit de récupérer la terre végétale et de la stocker pendant l'exploitation de la mine. Par la suite, à la fin de l'exploitation, ces déblais sont utilisés pour créer un terrain régulier et préparer les sols à une utilisation agricole. Le groupe en profite également pour initier des activités agricoles et forestières profitables aux communautés. Cette démarche, repose sur l'implication, dès l'amorce du projet, des populations locales ainsi que des autorités et associations ou organismes concernés. En plus de respecter les particularités des sols et des conditions climatiques locales, les cultures et les activités introduites se font au regard des savoir-faire locaux. L'ancienne mine de Khouribga atteste de l'intérêt de cette démarche.

7. DETTES COMMERCIALES

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dettes commerciales sur la période 2022- S1.2023:

En MMAD	2022	S1.2023	Var 22/ S1.23
Dettes fournisseurs	6 000	3 340	-44%
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	14 307	16 226	13%
Dettes commerciales	20 306	19 566	-4%

Source : OCP S.A

Les dettes commerciales correspondent aux dettes fournisseurs et aux dettes sur acquisition d'immobilisations. L'évolution de ce poste s'explique par la poursuite du programme industriel durant le premier semestre 2023.

Le poste dette fournisseur a connu une baisse de 44% entre le 31 décembre 2022 et le 30 juin 2023 à 3 340 MMAD contre 6 000 MMAD. Cette baisse s'explique principalement par l'effet de remboursement effectué courant le 1^{er} semestre 2023.

8. AUTRES PASSIFS COURANTS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des autres passifs courants sur la période 2022- S1.2023:

En MMAD	2022	S1.2023	Var 22/ S1.23
Clients créditeurs, avances et acomptes	3 375	2 254	-33%
Etat	2 448	6 188	153%
Dettes sociales	1 946	2 217	14%
Dettes d'impôt exigible	5 786	119	-98%
Autres créditeurs	3 399	8 627	154%
Autres passifs courants	16 953	19 406	14%

Source : OCP S.A

Les autres passifs courants ont connu une hausse de 2,5 milliards de dirhams entre le 31 décembre 2022 et le 30 juin 2023. L'augmentation constatée sur le poste des autres créditeurs est essentiellement due à la comptabilisation des dividendes à payer pour 5,9 milliards de dirhams à fin juin 2023 au titre de l'exercice précédent.

VI. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

L'évolution du tableau de flux de trésorerie du Groupe se présente de la manière suivante :

En MMAD	S1.2022	2022	S1.2023	Var S1.22/ S1.23
EBITDA	28 084	50 076	7 673	-73%
Subventions et dons accordés	-450	-988	-456	1%
Autres charges et produits non courants	52	24		-100%
Autres charges non courantes des exercices antérieurs	215	386	154	-28%
Résultats des co-entreprises	-903	-1 887	-409	-55%
Autres	-623	-2 133	-2 047	229%
Marge brute d'autofinancement	26 375	45 478	4 915	-81%
Incidence de la variation du BFR	-12 100	-13 596	2 003	-117%
Stocks	-11 843	-11 030	5 256	-144%
Créances commerciales	-725	-2 183	2 609	-460%
Dettes commerciales fournisseurs	2 683	-846	-2 063	-177%
Autres actifs et passifs courants	-2 214	462	-3 800	72%
Impôts versés	-3 130	-4 637	-6 642	112%
Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	11 145	27 244	276	-98%
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-7 850	-20 011	-12 029	53%
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	91	141	60	-34%
Placements financiers nets	2 520	1 952	-302	-112%
Incidence des variations de périmètre	-8	-51		-100%
Acquisition d'actifs financiers	-88	-285	-336	282%
Cession d'actifs financiers	3 020	3 025		-100%
Dividende reçus	367	380	287	-22%
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 948	-14 849	-12 320	532%
Emission d'emprunt	6 045	12 848	15 254	152%
Remboursement d'emprunt	-1 676	-3 640	-4 260	154%
Coupons TSDI	-194	-385	-213	10%
Intérêts financiers nets versés	-1 255	-2 529	-1 132	-10%
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe	-2 353	-8 091		-100%
Dividendes payés aux minoritaires		-170		
Total Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	567	-1 968	9 650	1602%
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	74	126	-17	-123%
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	9 839	10 554	-2 410	-124%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	8 003	8 003	18 557	132%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	17 842	18 557	16 146	-10%
Variation de la trésorerie nette	9 839	10 554	-2 410	-124%

Source : OCP S.A

Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle

Au 30 juin 2023, les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle s'établissent à 276 MMAD, réalisant ainsi une baisse de 98% par rapport à la même période de l'année précédente. Cette variation est attribuable principalement à l'effet de la forte variation de marge brute d'autofinancement, passant de 26 Mds MAD au 1^{er} semestre 2022 à 0,27 Mds MAD au 1^{er} semestre 2023, impacté par des conditions de marché moins favorables au 1^{er} semestre 2023.

Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Au 1^{er} semestre 2023, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements s'élèvent à -1 948 MMAD, contre -12 320 MMAD au 1^{er} semestre 2022. Cette variation s'explique principalement par la croissance des acquisitions des immobilisations de -4 179 MMAD soutenu par la baisse des placement financiers de 2 822 MMAD et du poste cession d'actifs financiers de 3 MMAD.

Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement

Au 1^{er} semestre 2023, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à 9 650 MMAD contre 567 MMAD au 1^{er} semestre 2022 et ceci est dû essentiellement aux émissions d'emprunts supérieur au 1^{er} semestre 2023 (15 254 MMAD) par rapport au 1^{er} semestre 2022 (6 045 MMAD).

VII. ETUDE DES EQUILIBRES FINANCIERS

1. ETUDE DE L'EQUILIBRE FINANCIER

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de l'équilibre financier du Groupe OCP sur la période 2022-S1.2023:

En MMAD	2022	S1.2023	Var 22/ S1.23
Capitaux propres et passifs non courants	178 030	174 035	-2%
Actifs non courants	142 359	154 380	8%
Fonds de roulement (FR)	35 671	19 655	-45%
Actifs courant (hors trésorerie)	65 096	59 452	-9%
Passif courant (hors trésorerie)	47 982	55 943	17%
Besoin en fonds de roulement (BFR)	17 114	3 509	-79%
FR/BFR	2,1x	5,6x	>100%
Trésorerie nette	18 557	16 146	-13%

Source : OCP S.A

Au 30 juin 2023, le fonds de roulement affiche une baisse de 45% par rapport à fin décembre 2022, en passant de 35 671 MMAD à 19 655 MMAD. Cette baisse est principalement due à la baisse des capitaux propres et passifs non courants combiné à la hausse des actifs non courants.

Au titre du 1^{er} semestre 2023, le besoin en fonds de roulement affiche une baisse de 13 605 MMAD expliquée principalement par l'augmentation des actifs courants de 5 644 MMAD combiné par la diminution du passif courant durant la même période de 7 961 MMAD.

2. RENTABILITE DES FONDS PROPRES

La rentabilité des fonds propres et des actifs du Groupe OCP se présente comme suit sur la période 2022- S1.2023: :

En MMAD	2022	S1.2023	Var 22/ S1.23
Résultat net (1)	28 185	3 395	-76%
Capitaux propres (2)	111 150	105 035	-6%
Total bilan (3)	226 011	233 479	3%
Return On Equity (ROE) - (1)/(2)	25,4%	6,46%*	-19pts
Return On Assets (ROA) - (1)/(3)	12,5%	2,91%**	-10pts

*(Résultat net/ Capitaux propres)*2

***(Résultat net/Total bilan)*2

Source : OCP S.A

Au 30 juin 2023, le ROA ressort à 2.91% (en baisse de 10 pts comparativement à fin 2022) tandis que le ROE se fixe à 6,5% (-19 points).

3. RATIOS DE LIQUIDITE

L'évolution des ratios de liquidité du Groupe OCP sur la période 2022- S1.2023 :

En MMAD	2022	S1.2023	Var 22/ S1.23
Trésorerie et équivalents de trésorerie (A)	18 556	19 646	6%
Dettes financières courantes (B)	10 136	19 831	96%
Passif courant hors dettes financières ⁽¹⁾ (C)	37 259	38 972	5%
Liquidité immédiate (A)/ (B+C)	39%	33%	-5,74pts
Créances de l'actif courant ⁽²⁾ (D)	38 597	38 268	-1%
Liquidité réduite (D)/ (B+C)	81%	65%	-16pts
Actif courant ⁽³⁾ (E)	65 096	59 452	-9%
Liquidité générale (E)/ (B+C)	137%	101%	-36pts

Source : OCP S.A

(1) Comprend : les dettes commerciales (dettes fournisseurs et dettes sur acquisitions d'immobilisations), clients créditeurs – avances et acomptes-, dettes sociales, Etat, dettes d'impôt exigible et autres créditeurs.

(2) Comprend : les créances clients nettes (Créances clients facturées – provisions sur créances clients), et le total des Autres actifs courants

(3) Total actif courant – Trésorerie & équivalents de trésorerie

Entre 2022 et le 1^{er} semestre 2023, les ratios de liquidité du Groupe évoluent comme suit :

- Le ratio de liquidité immédiate passe de 39% à fin 2022 à 33% au 30 juin 2023, soit une dégradation de -5,7points. Cette baisse s'explique essentiellement par une augmentation des dettes financières de 96% soit une augmentation en valeur de 9 695 MMAD.
- Le ratio de liquidité réduite affiche une baisse de -16 points et passe de 81,0% à 65%.
- Le ratio de liquidité générale s'établit quant à lui à 101% en baisse de -36 points par rapport à décembre 2022.

4. RATIOS D'ENDETTEMENT

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des ratios d'endettement du Groupe OCP sur la période 2022- S1.2023 :

En MMAD	2022	S1.2023	Var 22/ S1.23
Endettement financier net (DN)	50 945	61 991	22%
Capitaux propres (CP)	111 150	105 036	-6%
Gearing (DN)/(DN+CP)	31,43%	37%	6pts
Total bilan (B)	226 011	233 479	3%

Ratio de solvabilité (DN)/(B)	22,54%	27%	4pts
Charges d'intérêts (I)	2 508	1 445	-42%
Endettement brut (DB)	70 011	82 143	17%
Coût de la dette (I)/(DB)	3,58%	3,52%*	0pts
Remboursements (R)	3 640	4 260	17%
EBITDA	50 076	7 673	-85%
Ratio de service de la dette (I+R)/EBITDA	12,28%	37,2%**	25pts
Adjusted Leverage (DN)/EBITDA	1,01x	4,04x***	3,03

* $(I \times 2) / (DB)$

** $(I + R) / (EBITDA \times 2)$

*** $(DN) / (EBITDA \times 2)$

Source : OCP S.A

L'endettement net du Groupe augmente de 11 046 MMAD (+22%), en passant de 50 945 MMAD en décembre 2022 à 61 991 MMAD au 30 juin 2023.

- Le Gearing du Groupe enregistre une hausse de 6 points pour s'établir à 37% contre 31,43% à fin décembre 2022.
- Le Leverage passe de 1,017x en 2022 à 4.04x en juin 2023, conséquence d'une baisse de l'EBITDA de 85% .

PARTIE VI. INDICATEURS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2023

Commentaire du management :

Les résultats d'OCP sur les neuf premiers mois de 2023 ont été renforcés par la performance du Groupe au troisième trimestre, marquant un rebond significatif de la rentabilité par rapport au deuxième trimestre. Les conditions de marché favorables amorcées en août, ont persisté tout au long du mois de Septembre et se sont poursuivies au quatrième trimestre, avec une hausse progressive des prix des produits phosphatés, soutenue par un renforcement de la demande dans les principales régions importatrices. Grâce à ses avantages concurrentiels, notamment sa flexibilité industrielle, son agilité commerciale et son leadership en termes de coûts, OCP a réussi à gérer efficacement son carnet d'ordre avec des achats importants. Ainsi, le Groupe a pu pleinement tirer parti de l'amélioration des prix, transformant une augmentation séquentielle de 22% du chiffre d'affaires au troisième trimestre en une augmentation de plus de trois fois de l'EBITDA par rapport au second trimestre de l'année. Les ventes d'engrais phosphatés ont constitué 69 % du chiffre d'affaires au cours des neuf premiers mois de 2023, en progression par rapport aux 65 % enregistrés en 2022. Il est à noter que le Groupe a maintenu un fort intérêt pour le TSP, un engrais très prisé pour la fertilisation des cultures légumineuses. La première des trois nouvelles lignes de production d'engrais, achevée au deuxième trimestre, est actuellement en phase de montée en puissance pour la fabrication de TSP. Les deux lignes supplémentaires devraient être opérationnelles début 2024. Cette initiative s'inscrit parfaitement dans l'approche modulaire d'OCP pour étendre ses capacités, adaptée en fonction des besoins du marché.

Chiffres clés à fin septembre 2023

- Le chiffre d'affaires a atteint 61 035 millions de dirhams (6,03 milliards de dollars), contre 89 538 millions de dirhams (8,96 milliards de dollars) au cours de la même période en 2022.
- L'EBITDA s'est élevé à 17 179 millions de dirhams (1,70 milliards de dollars), contre 42 964 millions de dirhams (4,31 milliards de dollars) réalisés en 2022.
- La marge d'EBITDA s'est établie à 28%. Communiqué de presse Casablanca, 20 novembre 2023 • Les dépenses d'investissement se sont élevées à 17 830 millions de dirhams (1,76 milliards de dollars) contre 15 226 millions de dirhams (1,53 milliards de dollars) réalisés un an plus tôt.

Résultats opérationnels et financiers à fin septembre 2023

Au cours du troisième trimestre de 2023, les prix mondiaux des engrais phosphatés ont affiché une reprise progressive après leur baisse au second trimestre, principalement en raison de la réduction des exportations chinoises et de la hausse de la demande sur la plupart des marchés clés. Cette reprise de la demande a été principalement soutenue par des niveaux de stocks bas et des conditions économiques favorables pour les agriculteurs, notamment aux Etats-Unis, en Europe et en Inde. Aussi, depuis le mois de juillet, les prix des matières premières ont augmenté, en particulier l'ammoniac en raison de pannes imprévues et de la hausse des prix du gaz en Europe.

A fin septembre 2023, le chiffre d'affaires d'OCP s'est élevé à 61 035 millions de dirhams (6,03 milliards de dollars) contre 89 538 millions de dirhams (8,96 milliards de dollars) enregistrés au cours de la même période de l'année dernière. Cette baisse est principalement attribuable au recul des prix de vente dans toutes les catégories de produits par rapport aux niveaux de prix exceptionnels de 2022.

Le chiffre d'affaires des engrais a diminué de 28% par rapport à la même période de l'année précédente en monnaie locale, principalement en raison de la baisse des prix des engrais d'une année sur l'autre. Cette diminution a été partiellement atténuée par l'augmentation des volumes d'exportation, stimulée par une demande mondiale accrue dans nos principaux marchés d'exportation, principalement en Amérique du Sud et en Europe.

Sur la période, le chiffre d'affaires de la roche a enregistré une baisse de 42% tandis que le chiffre d'affaires de l'acide phosphorique a fléchi de 50% par rapport à l'année précédente en monnaie locale. Ce recul s'explique principalement par la baisse des prix d'une année sur l'autre et de la diminution des volumes exportés vers les principales régions importatrices. Cependant, les volumes d'exportation d'OCP ont fortement rebondi au troisième trimestre, permettant de rattraper une partie des reports de vente de roche et d'acide rencontrés au premier semestre de l'année.

La marge brute s'est élevée à 32 186 millions de dirhams (3,18 milliards de dollars) contre 56 246 millions de dirhams (5,61 milliards de dollars) enregistrés un an plus tôt, principalement impactée par les coûts élevés des stocks de matières premières antérieurement constitués et par l'accumulation significative de stocks en 2022.

L'EBITDA sur les neuf premiers mois de 2023 s'est élevé à 17 179 millions de dirhams (1,70 milliard de dollars), contre 42 964 millions de dirhams (4,31 milliards de dollars) pour la même période de l'année dernière, entraînant une marge d'EBITDA de 28%.

PARTIE VII. PERSPECTIVES

Avertissement

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur.

I. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La stratégie du Groupe OCP vise à renforcer sa place en tant que premier producteur intégré de phosphates et de maintenir un positionnement flexible sur la chaîne de valeur (roche, acide, engrais), tout en renforçant son offre de produits dérivés. En 2022, le groupe OCP a lancé un nouveau programme stratégique pour 2023-2027, qui vise à augmenter les capacités de production d'engrais pour répondre aux défis de la sécurité alimentaire mondiale tout en atteignant la neutralité carbone d'ici 2040 grâce à des investissements majeurs dans les engrais verts innovants et les énergies renouvelables.

Ce nouveau plan d'investissement contribuera de manière significative aux efforts de durabilité d'OCP en identifiant de nouvelles opportunités durables, en développant des actions pour minimiser l'impact de l'entreprise sur l'environnement, en augmentant l'efficacité opérationnelle et en permettant un avenir plus durable pour la planète.

Le plan d'investissement vert, qui représente la consolidation de l'engagement d'OCP en matière de durabilité, entraînera une contribution globale de 13 milliards de dollars entre 2023 et 2027. L'objectif spécifique de cette stratégie est d'augmenter la capacité de production d'engrais de 12 millions de tonnes actuellement à 20 millions de tonnes d'ici 2027. Ses principales dispositions comprennent une expansion des capacités minières qui comprendra l'ouverture d'une nouvelle mine située à Meskala dans la région d'Essaouira, ainsi que l'établissement d'un nouveau complexe d'engrais situé à Mzinda. Cette unité de production traitera les roches provenant des mines de Benguerir et de Youssoufia, ainsi que de la nouvelle mine de Meskala.

Pour mettre en place ses orientations stratégiques, le Groupe a défini les axes stratégiques suivants :

AMELIORER L'EFFICACITE ET AUGMENTER LA CAPACITE INDUSTRIELLE

Compte tenu de la croissance de la demande mondiale d'engrais et de la position compétitive du Groupe, la Société s'est engagée, depuis 2008, dans un important programme d'investissement visant à préempter la croissance de la demande future et à renforcer sa position de leader sur l'ensemble de la chaîne de valeur. La première phase du programme d'investissement a porté sur le renforcement des capacités de production, visant à **doubler** les capacités minières et à **tripler** les capacités de transformation chimique.

Le Groupe a également réalisé d'importants investissements visant à transformer la chaîne logistique (l'utilisation des slurry pipelines par exemple) ainsi qu'à accroître son efficacité opérationnelle et environnementale. Ces investissements constituent un premier pas vers l'ambition du Groupe de se donner les moyens de capter 50% de l'augmentation de la demande d'engrais phosphatés à l'échelle mondiale, tout en assurant une présence équilibrée sur les trois principaux maillons de la chaîne de valeur.

Dans la deuxième phase du programme d'investissement, le Groupe vise une augmentation de la production de roches allant jusqu'à 26 millions de tonnes d'ici 2030, grâce au développement de nouvelles mines et à l'expansion des mines existantes.

Le Groupe procède également à l'augmentation de ses capacités de production d'engrais et d'acide phosphorique sur ses différents sites, en plusieurs phases :

- En 2020, la capacité de production d'engrais et de roches du Groupe était respectivement de 12 millions de tonnes et de 46 millions de tonnes, contre 4 millions de tonnes et 30 millions de tonnes en 2007. La capacité portuaire a également augmenté, passant de 30 millions de tonnes en 2007 à 50 millions de tonnes en 2017.

- D'ici 2027, le Groupe prévoit d'augmenter sa capacité de production d'engrais de 8 millions de tonnes grâce à l'ajout de 3 unités de granulation d'un million de tonnes chacune au niveau de Jorf Lasfar, du développement d'un nouveau complexe chimique au niveau de Mzinda avec une capacité de 4,2 Mt à horizon 2027, ainsi que la construction d'un nouveau complexe chimique au niveau de Laayoune d'une capacité de 1Mt à horizon 2025.

Ces augmentations de capacité prévues dans le programme d'investissement vont permettre au groupe de renforcer sa position de leader dans la chaîne de valeur du phosphate. Sur la base des plans actuels, les coûts totaux estimés du Programme d'investissement depuis son lancement en 2008 jusqu'en 2027 sont d'environ 21 milliards de dollars US, dont environ 8 milliards de dollars US investis pendant la 1^{ère} vague d'investissement entre 2012 et 2021, le reste devant être dépensé au cours de la période 2022-2027

Par ailleurs, la Société entend poursuivre son développement en Afrique, qui est la région qui devrait connaître la plus forte croissance au monde en termes de demande d'engrais au cours des prochaines années selon l'IFA.

La Société devrait continuer à augmenter ses ventes sur le continent et s'est engagée à investir dans de nouvelles capacités en Afrique (par exemple en Éthiopie, au Nigeria, au Ghana, au Rwanda etc...).

RENFORCER LE LEADERSHIP PAR LES COÛTS

Le Groupe OCP fait partie des acteurs ayant les coûts de production les plus bas de l'industrie des phosphates. Dans le cadre de sa stratégie, le Groupe est activement engagé dans l'amélioration permanente de l'efficacité opérationnelle et la réduction du coût unitaire de ses opérations, en particulier ses activités minières et de transport par l'adoption de nouveaux processus, procédures et technologies. Ainsi, l'utilisation du slurry pipeline au lieu du train pour le convoyage de la roche permet de réduire sensiblement les coûts logistiques du Groupe. En outre, le développement de Jorf Phosphate Hub permet au Groupe d'augmenter ses capacités de production tout en réalisant des économies d'échelle importantes, en s'appuyant notamment sur les plates-formes déjà existantes et en mutualisant certaines opérations industrielles.

AUGMENTER L'AGILITE COMMERCIALE ET FLEXIBILITE INDUSTRIELLE

Le programme d'investissement du Groupe est conçu pour accroître la flexibilité offerte par les opérations de phosphate. En augmentant encore sa capacité sur les trois maillons de la chaîne de valeur du phosphate (c'est-à-dire la roche phosphatée, l'acide phosphorique et les engrais), le Groupe estime qu'il sera mieux à même de répondre aux changements de la demande et des conditions du marché. En particulier, le Groupe estime que les engrais représentent une opportunité de croissance significative au sein de ses marchés, tirée par le développement et la demande de nouveaux produits, de services et d'engrais spécifiques/ « customisées », qui, en 2020, concernaient plus de 40 formules différentes, contre 9 en 2014.

Le Groupe a également l'intention de poursuivre des partenariats stratégiques axés principalement sur la réalisation de synergies avec ses activités, ses opérations et sa gamme de produits existants ou sur leur complémentarité, renforçant ainsi sa position dans la chaîne de valeur. En 2018, le Groupe a établi un partenariat stratégique avec Fertinagro Biotech, S.L., une société espagnole spécialisée dans la commercialisation de solutions innovantes de nutrition des plantes. Ce partenariat aide le Groupe à progresser vers son objectif stratégique de créer des solutions de fertilisation innovantes, adaptées à différents sols et cultures, et répondant aux besoins des agriculteurs du monde entier. Le Groupe a ouvert des bureaux de représentation et des filiales dans un certain nombre de zones géographiques clés, dont, entre autres, la Chine, l'Éthiopie, le Kenya, Singapour, les Émirats arabes unis, les États-Unis, le Brésil, l'Inde et l'Argentine. Ces entités renforcent la position du Groupe dans le domaine des produits fertilisants finis, au niveau mondial, et sa présence sur les marchés clés.

METTRE EN AVANT L'INNOVATION ET LA PROMOTION DES MEILLEURES PRATIQUES AGRICOLES

Au-delà de son activité de produits phosphatés de commodités, le Groupe a pour objectif d'être un fournisseur mondial majeur de solutions pour la fertilité des sols. Pour atteindre cette ambition, le Groupe entend développer un portefeuille de produits et de services personnalisés qui apportent une valeur ajoutée aux agriculteurs en répondant aux nouvelles tendances et aux nouveaux défis auxquels l'industrie agricole est confrontée, tels que le développement des technologies numériques ou la prise de conscience environnementale. C'est dans ce sens que le Groupe se concentre davantage sur l'innovation et la technologie.

Le Groupe a d'abord mis en œuvre son approche en Afrique, en développant des produits personnalisés, en offrant des services et des outils numériques pour mieux soutenir l'agriculture dans la région. La forte croissance sur le continent affirme l'ambition du Groupe d'être un partenaire de l'agriculture et du développement africain à travers sa filiale, OCP Africa. Cette stratégie cible un produit fertilisant mieux adapté aux sols et aux cultures locales. Parmi les exemples concrets de la stratégie du Groupe en Afrique, on peut citer :

- En 2012, le Groupe a lancé le projet «Agricultural Caravan» qui analyse et cartographie les sols afin de créer un outil d'aide à la décision pour optimiser l'utilisation des engrais. Le projet «Agricultural Caravan» est une initiative de la Fondation OCP en partenariat avec les ministères de l'agriculture des pays hôtes et a été un outil de proximité utilisé pour permettre l'accompagnement et le parrainage des agriculteurs. Après avoir lancé la «Agricultural Caravan» au Togo et à Madagascar en 2017, deux autres Caravanes agricoles ont été lancées au Burkina Faso et en Éthiopie en 2018, et une au Rwanda en 2019.
- Par l'intermédiaire de sa filiale OCP Africa, dédiée au développement d'une agriculture durable en Afrique, le Groupe travaille avec les agriculteurs dans le cadre de son initiative OCP School Lab. Cette initiative met à la disposition des fermiers une « école mobile » offrant des formations de sensibilisation aux meilleures pratiques agricoles pour les cultures dominantes de la région concernée (par exemple, le cacao et le riz en Côte d'Ivoire, le maïs au Kenya, etc...). Le programme OCP School labs propose également une analyse des sols pour déterminer le meilleur produit et culture à utiliser dans la région concernée. Depuis son lancement en 2016, plus de 700 000 agriculteurs ont bénéficié de l'aide d'OCP Africa au Kenya, en Tanzanie, au Nigeria, au Ghana, au Togo, au Burkina Faso, au Sénégal, en Guinée et en Côte d'Ivoire.. OCP school lab vient d'être également lancé au Rwanda en mai 2023 et vise à supporter 30.000 fermiers de maïs et pomme de terre sur l'année à venir.
- Le Groupe déploie un programme « Agribooster » en Afrique. Ce programme consiste à offrir un ensemble de produits et de services aux exploitants agricoles comprenant une assistance technique, des formations, la fourniture d'intrants adaptés et de qualité, des services financiers/crédits, et l'accès au marché pour la vente des récoltes. Plus de 880 000 agriculteurs ont bénéficié du programme Agribooster depuis son lancement en 2017 notamment en Côte d'Ivoire, Sénégal, Nigeria, et Kenya.

Ce programme existe dans une version purement féminine « Women in Agribooster » au Ghana et au Nigéria pour supporter les femmes agricultrices dans leur exploitation agricole.

Depuis 2018, OCP a lancé l'Initiative de développement agricole « Al Moutmir » qui est une offre multiservices comprenant des solutions innovantes et personnalisées pour mieux accompagner les agriculteurs et surtout les petits. Cette initiative est axée sur la promotion des meilleures pratiques agricoles, techniques et de gouvernance, et en particulier la fertilisation raisonnée comme véritable levier pour améliorer la productivité et préserver les ressources naturelles. Incubée au niveau de l'UM6P depuis juillet 2022, Al Moutmir jouit aujourd'hui du soutien de l'écosystème d'innovation et de recherche appliquée de l'UM6P. Elle comprend une offre customisée allant de l'identification des besoins des sols, à la mise à disposition d'intrants pour la fabrication de solutions de fertilisation sur mesure, en passant par l'accompagnement de l'agriculteur pour une meilleure adoption des bonnes pratiques agricoles ainsi que sa connexion au marché.

Al Moutmir adopte une approche d'accompagnement intégrée et customisée en vue de contribuer à l'émergence d'une agriculture résiliente et écoresponsable. **Elle accompagne directement plus de 25 000 agriculteurs et indirectement plus de 400 000 via les solutions digitales.**

Ainsi, l'équipe Al Moutmir assiste les agriculteurs à mieux comprendre les besoins de leurs sols, premier pas vers une fertilisation raisonnée et une nutrition équilibrée des sols et des cultures. Depuis le lancement du programme, ce sont plus **de 120 000 analyses du sol qui ont été réalisés couvrants plus de 300 000 ha.**

OCP accompagne le shift de la consommation locale vers des produits customisés pour améliorer les rendements tout en préservant les ressources naturelles. Il fournit ainsi à ses partenaires fabricants d'engrais les intrants nécessaires pour la production locale d'engrais adaptés (formules régionales, provinciales ou encore sur mesure). Pour soutenir davantage l'optimisation des ressources naturelles et l'utilisation adéquate des minéraux (ou macro et micro-nutriments), Al Moutmir a introduit en fin 2018 la technologie Smart Blender. Cette dernière consiste à fabriquer des **engrais sur mesure adaptés à chaque parcelle agricole sur la base de ses propres analyses de sols. Plus de 50 points de vente sont opérationnels au niveau national ce qui a contribué à la production de plus de 3000 formules d'engrais NPK blend customisées au plus près des agriculteurs.** La fertilisation sur mesure permet la préservation des sols, l'amélioration de la productivité de l'eau et la séquestration du carbone (+ de 0,29 t C/Ha au niveau des parcelles de semis direct). Elle permet aussi une amélioration des rendements allant jusqu'à 25% pour les Céréales et 24% pour les oléagineuses.

Au-delà des solutions de fertilisation, Al Moutmir apporte aussi aux petits agriculteurs une offre d'accompagnement sur mesure et qui vise à faciliter l'adoption des pratiques d'une agriculture durable. Cette offre comprend :

-programme des plateformes de démonstration, levier clé pour la diffusion et le transfert du savoir agronomique au plus près des agriculteurs. Ces PFDs se basent sur un programme intégré de gestion des cultures (ICP) qui comprend cinq piliers : le choix des cultures et variétés, la gestion des ressources naturelles notamment l'eau et sol, la fertilisation raisonnée et sur mesure, la protection intégrée des cultures et l'introduction des cultures alternatives comme le quinoa. Plus de 23 700 PFDs ont été pilotées par l'équipe depuis le lancement de l'initiative en 2018. Ces PFDs ont permis la réalisation d'un impact important : **Amélioration des rendements : 21% à 25% (céréales et légumineuses), 19% à 22% (Olivier) et de 6% à 21 (maraichage et autres cultures). Amélioration de la productivité en eau : 7% à 26% (pour les cultures maraîchères) et 10% à 22 % pour la culture de l'olivier.**

-programme de l'agriculture de conservation : capitalisant sur son programme lancé en 2019, Al Moutmir continue sa contribution au programme national de semis direct visant 1 million d'hectares à horizon 2030 lancé par notre Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêt. Cette initiative intervient dans le cadre de ses efforts déployés en vue de soutenir le plan national de Semis direct et de contribuer à la promotion de mesures d'adaptation de l'agriculture marocaine aux changements climatiques via un développement agricole résilient. Plus de 25000 hectares ont été cultivés en semis direct chaque année. Ce programme a fait objet d'une étude avec les experts de l'UM6P pour quantifier son impact environnemental et qui a été quantifié par la captation de + **de 0.29 t CO₂-e/ha/an**. En plus de l'amélioration de l'efficacité d'utilisation d'eau et la régénération des sols et de l'amélioration de la biodiversité et de l'activité microbologique.

-capacity building : Al Moutmir met en place un dispositif de renforcement de capacités multi-cibles et sur mesure permettant aux acteurs d'adopter facilement les meilleures pratiques agricoles et de se projeter vers une agriculture résiliente et durable. Des programmes de formation et de renforcement de capacités sont mis en place avec et pour les agriculteurs, les femmes et les jeunes et ce dans le cadre du programme ElleMoutmir dédié à la femme rurale et au renforcement de ses capacités techniques et de leadership.

-offre digitale : Les solutions digitales qu'offrent les nouvelles technologies se trouvent au cœur du dispositif Al Moutmir. Une mise à contribution de l'outil numérique qui permet non seulement de capitaliser sur les échanges entre l'équipe et les agriculteurs mais aussi de raccourcir les distances et d'avoir un effet démultiplicateur. Reposant sur des concepts et modèles technologiques avancés telles l'intelligence artificielle, l'imagerie satellite, ces solutions permettent de proposer des recommandations sur

mesure à chaque agriculteur en fonction de ses besoins. L'initiative Al Moutmir propose ainsi un bouquet digital de pointe qui accompagne l'agriculteur sur toute la chaîne de production (réseaux sociaux avec une page Facebook (+ 130 000 abonnés) et une chaîne YouTube très riches en contenu et des applications mobiles comme @tmar, l'app de conseil agricole (plus de 400 000 utilisateurs et T@swiq l'app de connexion au marché). Al Moutmir dispose également d'une plateforme digitale de capacity building « minassat attakwin 3an bou3d » qui permet le renforcement de capacités des agriculteurs à travers un contenu didactique et vulgarisé, favorisant le learning from peer to peer.

Marketing direct : Al Moutmir itinérant et Al Moutmir Souks et Moussems permettent d'accompagner les agriculteurs se trouvant dans des zones éloignées. **Plus de 100 000 agriculteurs accompagnés chaque année.**

La stratégie innovante du groupe en matière de solutions pour les agriculteurs est actuellement déployée à l'échelle mondiale, avec des initiatives dans de nombreux pays, dont le Brésil et les États-Unis. Les efforts du Groupe reflètent la prise de conscience de l'importance d'une agriculture durable et intelligente. Le Groupe entend développer et mettre en œuvre des solutions innovantes qui répondent aux besoins du marché et des agriculteurs en proposant des solutions sur mesure et intégrées, des formulations d'engrais de plus en plus adaptées et d'autres produits phosphatés. Par exemple :

- Le Groupe a créé une joint-venture avec Fertinagro Biotech, pour la production d'engrais à haute valeur ajoutée (NPK amélioré, biostimulants, etc.) à Jorf Lasfar. La JV vise à offrir des solutions avancées basées sur la combinaison de la flexibilité et de la compétitivité industrielles avec l'innovation et les services agronomiques pour les agriculteurs. La joint-venture exploite une unité industrielle de mélange et de granulation à la vapeur, d'une capacité annuelle totale de 250 Kt. Elle se caractérise par une grande flexibilité pour produire un nombre important de produits spécialisés NPK++, NP++, PK++, améliorés par cinq technologies avancées d'engrais à haut rendement : Duramon (libération lente de N), Protect (libération lente de P dans les sols alcalins), Multiphos (libération lente de P dans les sols acides), Actibion (stimulant des micro-organismes du sol), SOP (K hautement soluble) etc.
- Le Groupe intègre la R&D dans sa chaîne de valeur industrielle grâce à l'aide de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens. En 2018, le Groupe a développé de nouvelles formules d'engrais et a commencé à mener des tests agronomiques sur la performance des engrais. Les pratiques innovantes du Groupe ont considérablement évolué ces dernières années, par exemple avec le développement réussi de nouvelles formules d'engrais (engrais liquides enrichis, TSP enrichis, Phosfeeds, et engrais solubles). Le Groupe entretient des partenariats clés avec des PME, des start-ups, des centres de recherche et certaines communautés d'innovation et collabore avec l'Université Polytechnique Mohammed VI. Grâce à ses activités de R&D, le Groupe a produit plus de 40 différentes formules NPK personnalisées.

DIVERSIFIER D'AVANTAGE LE PORTEFEUILLE DU GROUPE PAR RAPPORT AUX ENGRAIS PHOSPHATÉS STANDARD

Dans le cadre de sa stratégie, le Groupe s'engage activement à valoriser durablement toutes les possibilités sous-jacentes à ses ressources et à ses capacités. La Société a adopté une approche équilibrée d'exploitation de projets matures et d'exploration de produits, services et technologies qui pourraient permettre au Groupe d'avoir un avantage concurrentiel sur tout marché existant ou nouveau. Le Groupe se concentre sur l'amélioration de la manière dont il exploite ses réserves et sur l'amélioration de la manière dont il exploite ses capacités et son capital humain, ainsi que sur le développement de nouvelles activités et de nouveaux services impliquant une expertise basée sur la technologie, l'ingénierie, le conseil et l'analyse, ainsi que la maintenance et la machinerie.

Le développement de produits spécialisés à base de phosphate au-delà du marché agricole permettrait au Groupe de se diversifier dans des produits à plus forte valeur ajoutée, tels que la nutrition animale et la production d'intrants pour les industries chimiques. En 1998, la Société a commencé à produire du phosphore purifié (PPA), un acide phosphorique de haute qualité, par le biais d'EMAPHOS, une joint-venture avec Prayon et Budenheim. En 2021, la Société et ses partenaires ont décidé de doubler leur capacité de production de PPA et de lancer la construction d'une deuxième unité de PPA, EMAPHOS

II. Cependant, le PPA n'est que la première étape en amont de la chaîne de valeur des phosphates industriels. Cette chaîne de valeur comprend également les sels de phosphate industriels, qui comprennent une large gamme de produits phosphatés ayant des applications dans les secteurs alimentaire, pharmaceutique et industriel. Le phosphate est également utilisé dans d'autres applications de niche, telles que les batteries, qui ont suscité une attention supplémentaire suite à l'annonce faite par Tesla en 2020 de développer des batteries à base de phosphate. Le Groupe pourrait également envisager une intégration en aval dans des produits à plus forte valeur ajoutée et des marchés en croissance.

Au-delà du phosphate, la roche marocaine contient différents éléments qui peuvent être récupérés tout au long de la chaîne de valeur, comme le fluor, les terres rares et le vanadium. Par exemple, le fluor peut être récupéré à partir du FSA, un sous-produit de l'acide phosphorique. Il peut être monétisé en le vendant directement ou en le transformant en un produit à marge élevée comme le CaF_2 , le HF ou d'autres produits en aval. En outre, le Groupe étudie des options innovantes pour la valorisation du phosphogypse, telles que des applications pour l'agriculture et les matériaux de construction. Ces possibilités de monétisation offrent au Groupe l'occasion de diversifier son portefeuille et de gérer durablement ses déchets.

REUSSIR UNE CROISSANCE DURABLE

En tant que dépositaire des plus grandes réserves de phosphate au monde, le Groupe est résolument engagé dans l'exploitation durable de cette ressource, afin de supporter la sécurité alimentaire et la résilience de l'agriculture mondiale.

Du fait de son activité inhéremment durable, le Groupe OCP a toujours placé la durabilité au centre de sa stratégie et de ses projets de développement. Cela s'est particulièrement illustré à travers le premier programme d'investissement mené de 2012 à 2021, marqué par la gestion proactive de l'impact environnemental et le soutien apporté au tissu industriel local ainsi qu'aux communautés riveraines. Dans la continuité, un nouveau programme d'investissement vert a été lancé fin 2022 prévoyant un investissement global de l'ordre de 130 Milliards de dirhams sur la période 2023-2027. Il s'articule autour de l'accroissement des capacités de production d'engrais, tout en s'engageant à atteindre la neutralité carbone avant 2040, en faisant levier sur le gisement d'énergies renouvelables du Royaume et sur ses avancées dans ce domaine depuis plusieurs années.

Le Groupe s'engage à atteindre la neutralité carbone en 2040 sur les scopes 1, 2 et 3, renouvelle son ambition pour une autosuffisance en eau en 2024 et s'engage également à ce que 100% de ses besoins électriques proviennent de sources renouvelables ou propres en 2027. Ces évolutions reflètent l'engagement du groupe en matière de développement durable.

- Le Groupe produit déjà de l'électricité (~2,8 TWh en 2022) à partir d'installations existantes et a de l'expérience dans l'exploitation de centrales électriques. Cette capacité de production et cette expérience constitue une base pour soutenir l'utilisation intermittente des énergies renouvelables.
- Le Groupe dispose de terrains "prêts à l'emploi" à proximité de ses sites de production, avec une irradiation solaire élevée et un potentiel photovoltaïque important.
- Le Groupe a des besoins importants en électricité (4 TWh en 2022, soit 10% de la consommation nationale) et en ammoniac (la consommation de NH_3 a atteint ~1,6 MT en 2019, soit ~10% du marché trade), ce qui incite fortement à développer des solutions énergétiques durables. En matière d'électricité, notre consommation d'électricité est déjà à 83% renouvelable/propre (0 carbone), et le sera à 100% d'ici 2027, grâce à la cogénération et le recours à l'énergie éolienne, conjugués aux efforts permanents en termes d'efficacité énergétique. Le Groupe OCP entend notamment produire 5GW d'énergie propre (éolienne et solaire) d'ici 2027.
- Cette capacité d'énergie renouvelable servira également la production d'ammoniac vert, et s'inscrit dans le plan de neutralité carbone à l'horizon 2040. Le Groupe OCP ambitionne d'atteindre une production de 1 million de tonnes d'ammoniac vert en 2027 et 3 millions de tonnes en 2032.

La Société a mis en place une vision holistique "verte". Cela se traduit par un programme " de développement durable complet et qui vise à positionner le Groupe comme un leader sur le marché des engrais verts :

- En interne : L'eau est un enjeu majeur de développement durable pour OCP. L'engagement du Groupe en matière de gestion durable des ressources hydriques ne date pas d'aujourd'hui. Et celui-ci a pris davantage d'ampleur depuis la mise en place en 2008 d'une « stratégie Eau » reposant sur la rationalisation de la consommation de l'eau dans tout le processus de production et la priorisation de la mobilisation des ressources en eaux non conventionnelles. À ce titre et d'ici 2024, 100 % des besoins en eau seront couverts par des sources non conventionnelles (principalement le dessalement). Par ailleurs, le Groupe OCP ambitionne d'atteindre une capacité de 560 Mm³ d'eau dessalée en 2027.
- À travers tous ces efforts et grâce au plan d'investissement vert, le Groupe développe une nouvelle gamme de produits verts (roches vertes et engrais verts) pour promouvoir la Sustainability, protéger l'environnement et la biodiversité, soutenir la diversité économique et assurer la transition vers des chaînes de valeur et d'approvisionnement durables.

Le Groupe OCP est également un acteur engagé socialement, avec ses parties prenantes internes et externes. La diversité de genre est un fer de lance de la stratégie de développement durable, avec un engagement d'atteindre 47% de femmes dans le management d'ici 2030. OCP a d'ailleurs obtenu la certification EDGE de la SFI pour son programme sur la diversité de genre. Par ailleurs la société investit massivement dans ses communautés à travers plusieurs programmes communautaires, et deux fondations.

Enfin l'innovation et l'éducation sont fermement ancrés dans les valeurs du Groupe et en ce sens le groupe investit considérablement pour la recherche et développement et plus largement pour la formation des générations futures.

Synthèse et perspectives :

La reprise de la demande et les faibles niveaux de stocks dans plusieurs régions importatrices ont soutenu une stabilité des prix depuis le début du quatrième trimestre. Ces dynamiques devraient perdurer et continuer à créer des conditions de marché favorables en 2024. Des augmentations modérées de l'approvisionnement sont planifiées progressivement en 2024, et devraient être compensées par la reprise de la demande. Par ailleurs, le marché des matières premières devrait rester équilibré, notamment en raison du lancement prévu de nouvelles installations de production de soufre et d'ammoniac en 2024.

II. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT INDUSTRIEL

Le groupe OCP a lancé en 2022 un programme d'investissement pour la période 2023-2027 portant sur une enveloppe de 130 milliards de dirhams. Le programme vise à renforcer les chaînes de valeur locales sur les sites industriels et miniers du Groupe. A travers ce programme, le Groupe OCP souhaite soutenir l'émergence d'un écosystème industriel innovant au Maroc, en accompagnant environ 600 PME dans les secteurs énergétiques, agricoles et industriels. Le programme vise à créer 25 000 emplois directs et indirects.

Le programme d'investissement vert vise à augmenter la capacité de production de 12 millions de tonnes d'engrais actuellement à 20 millions de tonnes d'ici 2027. Le groupe a entamé la deuxième phase qui comprend un certain nombre de projets industriels, notamment :

- Meskala : Développement de nouvelles capacités minières à Meskala dans la région d'Essaouira, avec des études et des prospections en cours ;

- M'zinda : développement d'un nouveau complexe chimique et minier à Mzinda qui traitera les roches provenant des mines de Ben Guerir et de Youssoufia ainsi que de la nouvelle mine de Meskala ;
- Khouribga : Développement d'une nouvelle mine et de son usine de lavage, et expansion de la mine de Beni Amir et de son usine de lavage ;
- Gantour : L'expansion de la mine Ben Guerir et la construction d'une nouvelle usine de lavage (la construction est presque terminée) et le développement d'une nouvelle mine à Louta avec une nouvelle usine de lavage ; et
- Boucraâ : L'expansion de sa mine existante avec une nouvelle usine de lavage, de nouvelles capacités de stockage et de manutention, ainsi qu'une nouvelle infrastructure de port de séchage pour l'exportation (la majorité de ces projets ont démarré).

En outre, dans le cadre du programme d'investissement vert, le groupe a également obtenu un prêt de 100 millions d'euros d'IFC pour financer les projets solaires du groupe et construire quatre centrales solaires photovoltaïques pour alimenter les installations du groupe au Maroc. Les installations, d'une capacité totale de 202 mégawatts, seront construites près des villes minières de Ben Guerir, dans la région de Rehamna, et de Khouribga, à 120 km au sud-est de la capitale économique Casablanca. La construction de ces centrales solaires photovoltaïques s'inscrit dans la démarche du groupe visant à couvrir l'ensemble de ses besoins en électricité par l'éolien, le solaire et la cogénération (récupération de l'énergie thermique dégagée lors de la production d'acide sulfurique) d'ici 2027. La filiale du Groupe récemment créée, OCP Green Energy, devrait superviser la mise en œuvre de la première phase de ce projet.

Le Groupe envisage également un certain nombre de projets supplémentaires sur ses sites chimiques, dans le cadre de la deuxième phase du programme de dépenses d'investissement. Les principaux projets de la deuxième phase ci-dessous ont été lancés.

À Jorf Lasfar :

- La construction d'une nouvelle ligne d'acide phosphorique (ligne F) d'une capacité de 450 mille tonnes d'acide phosphorique, dont la mise en service est prévue en 2023 ;
- la construction de trois lignes de granulation d'une capacité d'un million de tonnes chacune, dont le Groupe prévoit la mise en service avant la fin de l'année 2024. Ces lignes bénéficieront de l'acide phosphorique provenant de la ligne F et de la capacité libérée par les programmes d'efficacité ;
- des gains de capacité supplémentaires pour l'acide phosphorique grâce à une efficacité accrue, qui s'élèveront à un total de 350 kilotonnes de capacité d'acide phosphorique (le projet a démarré) ;
- la construction d'usines d'acide sulfurique d'une capacité totale de 3,3 millions de tonnes (la construction a commencé) ;
- la construction d'une capacité supplémentaire pour les engrais personnalisés (400 kilotonnes de MAP soluble dans l'eau) d'ici à 2026 ;
- la construction d'unités de production d'engrais TSP, d'une capacité d'environ 1 000 kilotonnes d'ici à la fin de 2024 ;
- la construction d'unités de production pour la récupération et la valorisation du fluor avec une capacité d'environ 20 kilo tonnes de AHF d'ici 2026 ;
- la construction d'unités de production de composants pour les batteries au phosphate de fer lithié (LFP) d'une capacité d'environ 30 kilotonnes du composé matériel LiFePO4 d'ici à 2027 ; et

- la construction d'unités de production d'aliments pour animaux à base de phosphate d'une capacité totale de 300 kilotonnes d'ici à 2026.

A Gantour-Safi :

- la construction d'unités de production d'engrais d'une capacité totale de 4 millions de tonnes d'engrais phosphatés sur mesure entre 2024 et 2027 ; et
- l'extension, entre autres, des installations portuaires et de stockage pour faire face à l'augmentation des exportations de phosphate et d'engrais.

À Boucraâ :

- la construction d'une unité de production d'engrais entièrement intégrée qui devrait entrer en service d'ici 2026 avec une capacité d'un million de tonnes ; et
- un nouveau port adapté aux opérations de transformation (la construction a commencé).

III. CAPACITES DE PRODUCTION DU GROUPE OCP A HORIZON 2027

Dans le cadre de son plan d'investissement, l'OCP s'engage à déployer 130 milliards de dirhams à l'échelle mondiale au cours des cinq prochaines années pour augmenter durablement notre capacité de production, l'objectif étant de passer de 12 millions de tonnes à un record de 20 millions de tonnes d'engrais.

Une grande partie de cet investissement sera consacrée à l'extension de notre capacité minière grâce à l'ouverture d'une nouvelle mine à Meskala, dans la région d'Essaouira et à l'installation d'un nouveau complexe de production d'engrais à Mzinda. Ce dernier traitera la roche provenant des mines de Benguerir et de Youssoufia, ainsi que de la nouvelle mine de Meskala.

IV. PROGRAMME SUSTAINABILITY

OCP est en train d'opérer une mutation vers des pratiques durables et des solutions innovantes. En tant qu'acteur majeur du secteur des engrais, le groupe s'engage à exploiter le pouvoir de la durabilité et de l'innovation pour conduire notre entreprise vers un succès à long terme.

Le groupe aligne progressivement son rapport de durabilité sur les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) afin de rester transparent sur la voie de la neutralité carbone d'ici 2040.

Le Green & Sustainable se manifeste notamment par le développement de programmes :

- Energie : L'investissement dans les énergies renouvelables permettra au Groupe, premier importateur mondial d'ammoniac, de s'affranchir des importations sur le long terme. Les investissements substantiels prévus dans la production d'hydrogène vert et d'ammoniac vert permettront à OCP de produire des engrais entièrement durables et des solutions de fertilisation adaptées aux besoins spécifiques des différents sols et cultures. L'OCP a récemment annoncé le lancement d'un plan d'investissement pour 2023- 2027, basé sur plusieurs objectifs clés, dont les suivants liés à l'énergie :
 - Production de 1 million tonne d'ammoniaque vert d'ici 2027 ;
 - Génération de 5 GW d'énergie verte d'ici 2027.
- Eau : Le programme Eau d'OCP modifie la provenance de l'eau et sa consommation à travers le recours aux solutions suivantes :
 - Le Groupe utilise des techniques innovantes et des sources d'eau non conventionnelles pour réduire ses besoins en eau douce à zéro d'ici 2024.
 - Le programme est conçu pour optimiser l'utilisation de l'eau, transformer les processus et investir dans la recherche et le développement afin de permettre de trouver des moyens encore plus efficaces de réduire l'utilisation de l'eau.

- En 2021, OCP a commencé à accélérer le programme Eau avec des mesures exceptionnelles déployées en 2022 pour faire face au stress hydrique au Maroc.
- En 2022, OCP a créé une filiale axée sur la fourniture d'eau non conventionnelle pour le Groupe, appelée "OCP Green Water" (OGW). OGW est responsable de l'exécution des phases de construction et de l'exploitation de chaque actif lié à l'eau (dessalement, conduites d'eau, stations d'épuration des eaux usées, etc.) et de répondre au stress hydrique que connaît le Maroc cette année et de soutenir les communautés locales dans cette crise.
- A travers ces initiatives, l'objectif d'OCP est de fournir au Groupe 100% d'eau non conventionnelle d'ici 2024 pour assurer l'approvisionnement en eau potable des villes voisines et lancer des activités agricoles à haute valeur ajoutée. En s'appuyant sur notre processus d'évaluation continue des risques, le groupe travaille sur un programme d'atténuation de l'eau à deux volets : l'eau non conventionnelle et l'efficacité de l'eau.
- Green mining : Le projet Green Mining, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement durable du groupe, vise principalement à décarboniser l'extraction et le transport des phosphates. Il comprend les principales initiatives suivantes :
 - Le système intégré IPCC "In-Pit Crushing and Conveying" utilisé dans les mines d'extraction remplacera le décapage des morts-terrains primaires par le chargement et le transport. Ce système semi-mobile révolutionnaire réduira les coûts d'exploitation des mines et leur empreinte carbone.
 - Transport hydraulique des phosphates à l'intérieur des sites miniers : En plus de réduire les émissions de dioxyde de carbone, le transport hydraulique permettra de diminuer le coût du transport des phosphates en remplaçant les camions diesel et en réduisant notre consommation d'énergie.
 - La transformation des moteurs non remplaçables par le transport IPCC et hydraulique en mobilité verte telle que les moteurs électriques ou à hydrogène.
- Phosphogypse : Le phosphogypse est le principal sous-produit résultant de la transformation du phosphate en acide phosphorique. OCP a lancé une stratégie visant à étudier toutes les possibilités de valorisation et de les faire passer du laboratoire au terrain. En 2022, une étude a été réalisée visant à : (i) hiérarchiser les voies de valorisation du phosphogypse (ii) développer des modèles commerciaux pour chacune des voies de valorisation prioritaires (iii) définir des courbes d'abattement (iv) développer des scénarios pour maximiser la valorisation.
- Décadmiation : Développement d'unités de décadmiation de l'ACP produit au niveau des sites de Jorf Lasfar et de Safi, et ce dans l'objectif de se conformer à la réglementation européenne qui fixe un seuil de Cadmium de 20 mg/KgP2O5.

PARTIE VIII. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

I. FAITS EXCEPTIONNELS

A la date de l'enregistrement du présent Document de Référence, le Groupe OCP n'a pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter de manière significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

Un contrôle fiscal est en cours pour les sociétés filiales JFC1 et JFC4.

En effet, la société JFC1 fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre de l'Impôt sur les Sociétés (IS) et la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) couvrant les exercices 2015 à 2021 inclus et l'Impôt sur le Revenu (IR) couvrant les exercices 2019 à 2021 inclus.

La société JFC4 fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre de l'Impôt sur les Sociétés (IS) couvrant les exercices 2017 à 2022 inclus, la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) couvrant les exercices 2015 à 2022 inclus et l'Impôt sur le Revenu (IR) couvrant les exercices 2019 à 2022 inclus.

A ce stade, aucune provision n'a été constatée car, à date, aucune notification des redressements n'a été reçue par ces sociétés.

II. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

En raison de la nature de ses activités et du secteur dans lequel il opère, le Groupe est confronté à un risque inhérent d'exposition à divers types de réclamations et de poursuites et a été impliqué dans des poursuites, des réclamations, des procédures et des enquêtes qui sont actuellement en instance ou qui ont été clôturées au cours des dernières années.

Toutefois, le Groupe n'a été impliqué dans aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris les procédures en instance ou dont le Groupe a connaissance), au cours des 12 derniers mois, qui pourraient avoir, ou ont eu dans un passé récent, des effets significatifs sur la position financière ou la rentabilité du Groupe, ou sur ses résultats, à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous :

Samsung C&T

- Le Groupe est impliqué dans un arbitrage CCI initié par Samsung C&T Corporation le 29 décembre 2021 concernant un litige résultant de retards dans la construction de deux unités de plate-forme à Jorf Lasfar, pour lequel Samsung C&T Corporation était un entrepreneur de construction. Sur la base de la quantité de travail effectuée par l'entrepreneur, le Groupe estime que la valeur finale du contrat est de 412 millions de dollars américains. Le groupe affirme qu'il est en droit de réclamer des dommages-intérêts liquidés et de recouvrer des arriérés de paiement pour un montant total de 40 millions de dollars US, ce que conteste Samsung C&T Corporation. Samsung C&T Corporation a réclamé les paiements contractuels restants ainsi que des dommages et intérêts supplémentaires pour un montant total de 150 millions de dollars US, ce que le Groupe estime être en grande partie infondé. Les parties n'excluent pas la possibilité de résoudre la question en utilisant des mécanismes alternatifs de règlement des litiges.

Demande d'application de Droits Compensateurs initiée par Mosaic

- À compter du 30 novembre 2020, les importations aux États-Unis de certains produits fertilisants du Groupe sont soumises à des droits compensateurs, actuellement à un taux de 19,97 %, à la suite d'une paire de décisions réglementaires connexes publiées par le Département du commerce des États-Unis (DOC) le 16 février 2021 et par la Commission du commerce international (ITC) des États-Unis le 5 avril 2021. Les décisions réglementaires ont été rendues en réponse à une demande de droits compensateurs initiée par The Mosaic Company le 26 juin 2020. Le Groupe a et a l'intention de continuer à se défendre vigoureusement contre les droits compensateurs évalués à la suite de ces récentes décisions réglementaires, y compris par le biais de contestations judiciaires devant l'USCIT. Le 6 mai 2021, OCP a ainsi fait appel des décisions rendues par l'ITC et le DOC pour contester, respectivement, les décisions

finales concernant le préjudice causé à l'industrie américaine des engrais et le taux de droits compensateurs applicable en conséquence. L'USCIT a, en octobre 2023, statué sur les appels formés en demandant au DOC et à l'ITC de revoir leurs décisions initiales, jugées erronées sur plusieurs aspects, ce qui est actuellement en cours.

Le groupe s'est également opposé aux efforts de la société Mosaic visant à augmenter le niveau des droits applicables en participant pleinement à la première revue administrative du taux demandée par la société Mosaic en mai 2022.

A la suite de cette première revue, le DOC a rendu sa décision début novembre 2023, réduisant considérablement les droits compensateurs sur les importations d'engrais phosphatés marocains aux États-Unis à 2,12% contre 19,97% précédemment. Ce nouveau taux s'appliquera rétroactivement aux importations faites en 2021, et à partir de novembre 2023 et ce, jusqu'à la conclusion de la prochaine revue administrative dont la décision sera rendue en novembre 2024.

Le Département Du Commerce (DOC) a pris en compte les preuves détaillées fournies par OCP lors du premier examen administratif et du processus de vérification du DOC. Ce résultat reflète l'engagement d'OCP à coopérer pleinement avec l'examen et le processus de vérification du DOC, ce qui a abouti à une réduction significative des tarifs

Initec

- Le Groupe est impliqué dans un arbitrage CCI initié par Initec Energía S.A. et Initec Energia Maroc SARLAU ("Initec") le 3 janvier 2023 concernant un litige résultant de retards dans la construction d'une centrale électrique à Jorf Lasfar, pour laquelle Initec était l'entrepreneur EPC. La valeur du contrat est d'environ 92,5 millions d'euros. L'arbitrage n'en est qu'à sa phase initiale et les demandes des parties seront définies plus en détail dans les conclusions qu'elles déposeront dans les mois à venir. Les demandes déposées par Initec, que le Groupe estime pour la plupart non fondées, concernent des retards prétendument causés par le Groupe et sont actuellement quantifiées à 16 millions d'euros. Le Groupe a présenté des demandes reconventionnelles fondées sur les manquements du contractant et les ruptures contractuelles, qui ont entraîné des retards importants. Les demandes reconventionnelles n'ont pas encore été quantifiées. Les parties n'excluent pas la possibilité de résoudre le problème en recourant à des mécanismes alternatifs de règlement des litiges.

Intecsa

- Le Groupe est impliqué dans un arbitrage CCI initié par Intecsa Ingenieria Industrial S.A. et Initec Energia Maroc SARLAU ("Intecsa") le 3 janvier 2023 concernant un litige résultant de retards dans la construction de deux usines pour la production d'acide sulfurique à Jorf Lasfar, pour lesquelles Intecsa était le contractant EPC. La valeur combinée des deux contrats (un pour chaque usine) est d'environ 242,5 millions d'euros. L'arbitrage n'en est qu'à sa phase initiale et les demandes des parties seront définies plus en détail dans les mémoires qu'elles déposeront dans les mois à venir. Les demandes déposées par Intecsa, que le Groupe estime pour la plupart non fondées, concernent des retards prétendument causés par le Groupe et sont actuellement quantifiées à 38 millions d'euros. Le Groupe a présenté des demandes reconventionnelles fondées sur les manquements du contractant et les violations contractuelles, qui ont entraîné des retards importants. Les demandes reconventionnelles n'ont pas encore été quantifiées. Les parties n'excluent pas la possibilité de résoudre le problème en recourant à des mécanismes alternatifs de règlement des litiges.

AGNV

- Le Groupe est impliqué dans un processus de médiation CCI avec le Groupe Archirodon N.V. depuis le 16 décembre 2021 concernant un litige découlant de l'exécution d'un contrat pour la construction d'un nouveau port de phosphate à Laâyoune, en particulier en ce qui concerne la construction du pont et de l'apponnement. Archirodon Group N.V. était l'entrepreneur pour un contrat d'une valeur de 442

millions de dollars américains. Au cours de l'exécution du contrat, l'entrepreneur a modifié plusieurs aspects de la conception de ces deux structures et a réduit la quantité des matériaux utilisés pour leur construction. Le Groupe prétend avoir droit à une réduction du prix total du contrat. Archirodon Group N.V. soutient qu'il a pleinement respecté le contrat et réclame le paiement de l'intégralité du prix contractuel. Les parties tentent de résoudre le différend en utilisant les mécanismes alternatifs de règlement des litiges prévus par le contrat. Rien ne garantit qu'une procédure d'arbitrage ne sera pas engagée si les parties ne parviennent pas à un accord. À ce jour, aucune procédure d'arbitrage n'a été engagée.

CMI EE

- Le Groupe est en négociation avec CMI-EE, société de droit belge faisant partie du Groupe John Cockerill, suite à la résiliation en juillet 2022 du contrat conclu entre CMI-EE et OCP pour la construction d'installations de gaz dans le complexe industriel d'OCP S.A. situé à Safi, au Maroc. CMI-EE a agi en tant qu'entrepreneur dans un contrat EPC d'une valeur de 20.108.316 EUR et 386.925.865,88 MAD. Selon l'OCP, CMI-EE (i) n'a pas été en mesure d'exécuter le contrat dans les délais convenus, (ii) n'a pas mobilisé les ressources nécessaires, (iii) a été négligent en ce qui concerne divers aspects de la sécurité du projet, et (iv) n'a pas contrôlé ses sous-traitants de manière adéquate. Le groupe affirme qu'il a droit à une réduction du prix total du contrat ainsi qu'à une indemnisation pour le préjudice subi en raison des manquements du contractant décrits ci-dessus. Le CMI-EE soutient qu'il a pleinement respecté le contrat et réclame le paiement de l'intégralité du prix du contrat et des dommages-intérêts. Les parties tentent de résoudre le différend en utilisant les mécanismes alternatifs de règlement des litiges prévus par le contrat. Rien ne garantit qu'une procédure d'arbitrage ne sera pas engagée si les parties ne parviennent pas à un accord. À ce jour, aucune procédure d'arbitrage n'a été engagée.



PARTIE IX. FACTEURS DE RISQUES

I. RISQUES LIÉS À L'INDUSTRIE DU PHOSPHATE ET DES ENGRAIS

Le Groupe opère dans un secteur cyclique

Le marché mondial des engrais et autres produits à base de phosphate connaît des déséquilibres périodiques entre l'offre et la demande. Les périodes de forte demande et de renchérissement des prix conduisent les acteurs du secteur à investir dans des nouvelles installations, augmentant ainsi la production. L'offre excédant la demande, il en résulte une surcapacité et une baisse des prix ce qui conduit à une restriction des investissements et au commencement d'un nouveau cycle.

La demande d'engrais peut être volatile en réponse à des facteurs macro-économiques

Le Groupe est actif au niveau mondial et tente généralement de contrebalancer une baisse des ventes dans une région traversant des conditions économiques difficiles en augmentant les ventes dans d'autres régions où le contexte économique est plus favorable. Cette compensation peut s'avérer difficile, voire impossible, lorsque le ralentissement économique est généralisé.

L'activité du Groupe est très liée au secteur agricole

Les activités du Groupe reposent en grande partie sur le secteur agricole et sont affectées de manière considérable par les tendances qui influencent le secteur agricole en général, notamment les prix des produits agricoles, les conditions météorologiques défavorables et le caractère saisonnier.

Les facteurs suivants pourraient avoir un impact sur l'activité du Groupe OCP :

- La baisse des prix des produits agricoles qui conduit à la baisse de la production agricole, ce qui impacte la demande d'engrais et tire le prix des engrais vers le bas ;
- L'utilisation de produits de substitution pour améliorer le rendement agricole (comme les OGM par exemple) qui nécessitent l'application d'une quantité d'engrais plus réduite ;
- Les bouleversements de régimes météorologiques et les changements climatiques dans certaines régions pouvant conduire à la baisse de la demande des engrais ;
- La période d'application des engrais variant en fonction des régions, la demande varie fortement d'une saison à l'autre. Les comportements d'achat des fermiers et des distributeurs peuvent accentuer ce caractère saisonnier de l'activité.

Le groupe est exposé aux politiques gouvernementales

Le Groupe est exposé aux politiques gouvernementales du Maroc, des pays vers lesquels il exporte et des pays d'approvisionnement en matières premières, notamment :

- Les taxes sur les importations et exportations des engrais et les quotas d'importation ou d'exportation du phosphate ;
- L'allocation de subventions aux agriculteurs ;
- Les politiques environnementales notamment celles qui ont trait aux métaux lourds ;
- Les barrières commerciales comme les droits antidumping et les quotas.

Tensions Géopolitique

Dans un climat de sanctions internationales, avec une hausse significative des prix des denrées alimentaires et de l'énergie entraînant une forte inflation, une hausse des taux d'intérêt et menaçant la croissance économique mondiale résultant de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et des tensions géopolitiques un déséquilibre entre l'offre et la demande entraîne une hausse des produits de base.

Dans ce contexte de fortes incertitudes, la hausse des coûts et les perturbations d'approvisionnement de certaines matières premières utilisées pour la production d'engrais ainsi que les difficultés socio-économiques et l'instabilité politique qui peuvent résulter de ce contexte de guerre dans certains marchés du Groupe peuvent avoir un impact sur l'activité et les résultats du Groupe.

Risques liés à l'intensité concurrentielle

Le Groupe fait face à une concurrence intense de la part de producteurs étrangers. La roche de phosphate, l'acide phosphorique et les engrais phosphatés sont échangés sur les marchés internationaux. Les clients fondent leurs décisions d'achat principalement sur le prix de livraison, le service à la clientèle, la qualité du produit et le temps de mise sur le marché.

Le Groupe concurrence un certain nombre de producteurs étrangers, y compris certains producteurs qui bénéficient d'un soutien gouvernemental en tant qu'entités publiques ou subventionnées par le gouvernement. Certains concurrents du Groupe peuvent avoir des avantages concurrentiels similaires, voire supérieurs, à ceux du Groupe.

Ces avantages comprennent le contrôle sur certaines matières premières ou l'accès à des matières premières à faible coût, l'accès à du financement à faible coût, la proximité géographique avec d'importants fournisseurs ou clients ou des relations commerciales de longue date avec les acteurs du marché international.

II. RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DU GROUPE

Programme d'investissement

Le Groupe est engagé dans un programme d'investissement important à forte intensité capitalistique. Dans le cadre de ces projets, le Groupe est exposé à différents risques qui pourraient affecter sa capacité à exécuter son programme dans le respect du budget et des délais impartis et, par voie de conséquence, les gains d'efficacité et les réductions de coût escomptés du programme d'investissement.

Le financement du programme est assuré en partie par des cash-flows générés par l'activité mais aussi par des financements externes. L'activité du Groupe et sa situation financière pourraient être impactés si celui-ci se retrouve dans l'incapacité de lever les fonds nécessaires à des conditions de coût acceptables.

Risque lié aux joint-ventures

Le Groupe OCP conduit certaines de ses opérations de production dans le cadre de partenariats capitalistiques, se traduisant par des joint-ventures dans lesquelles il a parfois des intérêts minoritaires.

La Société, directement ou par l'intermédiaire de ses filiales, fait partie de plusieurs joint-ventures opérant principalement dans la production d'acide phosphorique et d'acide phosphorique purifié et il détient jusqu'à 50 % des intérêts dans la majorité de ces joint-ventures. Par conséquent, bien qu'il ait une certaine influence, la Société n'a pas le contrôle exclusif des opérations ou des actifs des joint-ventures et ne peut pas prendre de décisions importantes relatives à celles-ci unilatéralement. L'absence de participation majoritaire peut restreindre la capacité de l'émetteur à mettre en place des actions et peut entraîner un manque d'efficacité ou des retards dans les opérations ou la production, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur l'activité, les résultats d'exploitation et la situation financière du Groupe.

Transport et Logistique

Le coût de transport a un impact sur le coût global du produit. Ainsi, en cas de hausse des coûts de transport, les volumes de vente peuvent baisser. Le Groupe peut également être amené dans un tel cas de figure, à réduire ses marges pour que le prix global du produit reste compétitif.

La majeure partie des exportations du Groupe est expédiée par voie maritime *via* les ports de Casablanca, Jorf Lasfar, Safi et le wharf de Laâyoune. En cas d'intempérie, ces installations peuvent connaître des perturbations ce qui peut rendre compliqué, voire impossible, l'exportation des produits du Groupe ou l'importation des matières premières.

Les mesures de confinement ou autres restrictions logistiques au niveau des principaux fournisseurs ou clients à l'exportation du Groupe pourraient limiter la capacité du Groupe à conduire normalement ses activités ou à fournir ses produits. Par exemple, des perturbations d'activité ou des fermetures de certains



ports clés avec l'absence d'itinéraires logistiques alternatifs à coût raisonnable, pourraient avoir un effet défavorable sur les opérations du Groupe et ses résultats.

La hausse des coûts de production pourrait avoir un impact négatif sur l'activité du Groupe

Le Groupe doit s'approvisionner en ammoniac et en soufre pour la production de dérivés du phosphate. Leur prix peut subir des variations, lesquelles peuvent avoir un impact sur la rentabilité du Groupe, en particulier si celui-ci ne parvient pas à répercuter cette hausse sur son prix de vente.

Au-delà du coût, toute interruption dans l'approvisionnement du Groupe en matières premières, en cas d'arrêt d'activité des fournisseurs par exemple ou en cas de problème de renégociation des contrats, aurait un impact négatif sur l'activité et les résultats du Groupe.

Risque opérationnel lié à l'industrie

Le Groupe est exposé à un risque minier. Ce risque inclut, notamment, les risques liés aux opérations de dynamitage, les accidents liés aux activités de construction et l'effondrement des parois de la mine. La survenance d'un de ces risques pourrait avoir des conséquences sur les coûts de production et causer de sérieux dégâts humains et matériels.

L'activité du Groupe dépend notamment de l'exploitation continue de ses sites miniers. Cependant, les installations du Groupe peuvent potentiellement connaître des périodes de baisse de production en raison d'un dysfonctionnement imprévu, d'une défaillance ou d'un défaut d'équipements, d'erreur humaine ou d'autres circonstances.

En cas de défaillance d'équipements ou d'endommagement des installations, le Groupe pourrait connaître des niveaux de production plus faibles avec la nécessité de dépenses supplémentaires pour réparer ou remplacer des équipements défectueux.

Par ailleurs, l'activité du Groupe implique l'utilisation et le stockage de produits chimiques et de substances dangereuses dont l'impact sur l'environnement pourrait être désastreux en cas de fuite ou d'explosion.

Risque de catastrophe naturelle

Les installations du Groupe peuvent être endommagées du fait d'événements imprévus, y compris des catastrophes naturelles telles que des inondations ou incendies entraînant des dommages matériels, des sinistres ou des décès.

Dégradation sanitaire

L'épidémie de COVID-19 a eu un impact négatif important sur la croissance de l'économie mondiale, même si le secteur agricole (dont dépend la demande en engrais et qui est vital pour la sécurité alimentaire mondiale) a été relativement moins impacté par les restrictions liées à la pandémie.

Les progrès réalisés dans les programmes de vaccination ont certes permis une amélioration de la situation, mais les développements futurs dépendront de l'évolution de la pandémie et de la réponse apportée au niveau mondial. Par exemple, si les nouveaux variants du COVID-19 s'avèrent résistants aux vaccins et si les mesures prises par les pays sont insuffisantes pour atténuer les impacts économiques, dans ce cas une baisse de la croissance économique qui pourrait en résulter pourrait entraîner une baisse des prix des produits agricoles et éventuellement impacter la demande pour les produits du Groupe.

Risque de change

L'exposition au risque de change du Groupe OCP résulte essentiellement du fait que la majeure partie de son chiffre d'affaires provient de ses ventes à l'export en USD. Par ailleurs, le Groupe OCP réalise ses achats de matières premières (soufre et ammoniac), de services de fret et une partie substantielle de ses achats industriels en USD. Par conséquent, le taux de change USD/MAD, en particulier une dépréciation du dollar US par rapport au dirham, peut avoir un impact négatif sur le résultat d'exploitation du Groupe.



Par ailleurs, une appréciation du dollar entraînerait une hausse des charges d'intérêt sur la dette libellée en USD.

Le Groupe est aussi indirectement impacté par le taux de change auquel ses clients sont exposés. En cas d'appréciation du dollar US par rapport à la devise du client, le pouvoir d'achat de celui-ci diminue, et les ventes du Groupe en subissent les conséquences.

Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt dépendent de paramètres qui échappent au contrôle du Groupe, tels que les politiques monétaires des banques centrales, les conditions économiques et, de manière générale, les facteurs politiques.

Une hausse des taux d'intérêts entraînera l'augmentation des charges d'intérêts du Groupe, essentiellement celles liées aux dettes non encore contractées.

Risques liés aux financements ou refinancements

La Société peut ne pas être en mesure d'obtenir du financement ou du refinancement pour ses emprunts actuels ou d'en obtenir à des conditions commerciales acceptables.

Au 31 décembre 2021, l'encours total des prêts et dettes financières du Groupe était de 55.6 milliards DH. Si les flux de trésorerie du Groupe sont insuffisants pour rembourser ses prêts et dettes financières, le Groupe devra renégocier ses prêts ou chercher à obtenir un financement alternatif auprès des marchés de capitaux.

La capacité du Groupe à obtenir du financement alternatif ou à renégocier ses prêts ou à le faire à des conditions commerciales acceptables dépend, entre autres, de l'état général des marchés de capitaux nationaux et internationaux. Si un financement alternatif devient nécessaire, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'obtenir un tel financement ou ne pas être en mesure de l'obtenir à des conditions commerciales acceptables.

Risque de dégradation de la notation

La notation financière du Groupe OCP dépend de plusieurs facteurs qualitatifs et quantitatifs (évolution du secteur des phosphates, performance financière, politiques d'investissements et de dividendes...) et est liée à la notation du souverain par laquelle elle reste capée.

La dégradation de la notation du Maroc ou de la Société par les deux agences de notation Fitch et S&P pourrait impacter la qualité des financements du Groupe et pourrait entraîner un coût de financement plus élevé pour les nouvelles dettes obligataires ou autres. L'abaissement de la notation de la Société pourrait également peser sur la disponibilité et le coût de financement de son programme d'investissement et sur le refinancement de ses obligations existantes.

Risques liés à la présence dans des zones géographiques instables

Le Groupe OCP a renforcé son engagement pour l'Afrique en 2016 à travers la création de sa filiale OCP AFRICA représentée dans plusieurs pays africains dont le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Bénin, le Ghana, le Nigéria, le Cameroun, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie, Etc. L'ambition du Groupe OCP en Afrique subsaharienne est de répondre à la singularité de l'agriculture africaine à travers des solutions adaptées aux systèmes alimentaires africains.

Certains pays de présence dans certaines zones du Continent peuvent présenter des risques sociopolitiques, des risques d'ordre macro-économique, financier et/ou sécuritaire ou autres qui restent conjoncturels et contextuels. Ces risques sont néanmoins mitigés à travers une stratégie de diversification géographique dans plusieurs zones d'intervention et des partenariats institutionnels sur plusieurs projets de développement

Risques liés aux investissements dans des activités non stratégiques



Compte tenu des investissements que réalise le Groupe dans des activités non stratégiques, la Société encourt des risques liés à l'investissement dans des secteurs d'activités, notamment l'hôtellerie.



PARTIE X. ANNEXES

1. Statuts d'OCP

<https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2021-06/OCP%20English%20Articles%20of%20Association.pdf>

2. Rapport Financier Annuel

2022

https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2023-04/Rapport_Financier_Annuel_2022.pdf

2021

https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2022-04/RFA2021_0.pdf

2020

<https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/PDF/Rapport-Financier-Annuel-2020/index.html>

3. Rapport Financier Semestriel

S1 2023

https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2023-09/RAPPORT_OCP_IFRS_vFR.pdf

S1 2022

https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2022-09/Rapport%20Etats%20Financiers%20Conso- lid%C3%A9s%20IFRS_30Juin%202022.pdf

S1 2021

<https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2021-09/ETATS%20FINANCIERS%20CONSO- LIDES%20IFRS%2030%20JUIN%202021.pdf>

4. Indicateurs trimestriels

2023 :

T3 : https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2023-11/CP_OCP%20Q3%202023%20Publication%20re- sultats_VFR.pdf

T2 : https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2023-08/CP-OCP%20Q2_Publication%20resultats_vFR.pdf

T1 : https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2023-05/CP_OCP_Q1_2023_Communique_presse.pdf

2022 :

T4 : <https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2023-02/OCP%20T4%202022%20Commu- niqu%C3%A9%20de%20presse.pdf>

T3 : <https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2022-11/OCP%20-%203Q%209M%202022-%20%20Com- munique%C3%A9%20de%20presse%20-%20VFR%20-%20SITEWEB.pdf>

T2 : https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2022-08/OCP%20T2%202022_%20Commu- nique%20de%20presse.pdf

T1 : https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2022-05/CP_OCP%20T1%202022_%20Commu- niqu%C3%A9%20de%20Presse.pdf

2021 :

T4 : https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2022-03/CP_OCP%202021%20Publica- tion%20r%C3%A9sultats%20annuels_VFR_SITEWEB.pdf

T3 : https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2021-11/OCP%20T3%209M%202021%20Communique%20Publication%20resultats_0.pdf

T2 : https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2021-08/CP%20OCP%20Q2_Publication%20resultats_vFR.pdf

T1 : <https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2021-05/OCP%201Q%202021%20Earnings%20Release.pdf>

2020 :

T4 : <https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2021-02/OCP%20Group%204Q%202020%20Earnings%20Release.pdf>

T3 : https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2021-02/OCP%20Q3_9M%202020%20Earning%20Release.pdf

T2 : <https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2020-10/OCP%202Q-1H%202020%20Earnings%20Release.pdf>

T1 : <https://ocpsiteprodsa.blob.core.windows.net/media/2020-10/OCP%20Earnings%20Release%201Q%202020.pdf>

5. Les rapports de notation



23 OCT 2023

Fitch Affirms OCP at 'BB+'; Outlook Stable

Fitch Ratings - Barcelona - 23 Oct 2023: Fitch Ratings has affirmed OCP S.A.'s Long-Term Issuer Default Rating (IDR) at 'BB+' with a Stable Outlook. The agency has also revised the Standalone Credit Profile (SCP) to 'bbb-' from 'bb+'.

OCP's IDR is constrained at the level of its majority shareholder Morocco (BB+/Stable) given the close links between the company and the sovereign. Fitch continues to assess the linkage between OCP and Morocco, its 94% direct shareholder, as moderate to strong in accordance with its Government-Related Entities (GRE) Rating Criteria and Parent and Subsidiary Linkage Rating Criteria.

The revision of the SCP reflects OCP's large scale, market leadership and strong cost position, and our expectations that EBITDA net leverage will remain below 2.7x through the cycle, despite expansion capex and normalising fertiliser prices. Fitch considers OCP's increased capacity and asset flexibility will support structurally higher through-the-cycle EBITDA generation. Flexibility in growth capex will cushion potential weaker than expected fertiliser prices.

Key Rating Drivers

Global Phosphate Leader: OCP's ongoing 3 million tonnes (Mt) capacity expansion, of which 1Mt was commissioned in May 2023, will reinforce its position as a global market leader. It will also increase its flexibility to produce different types of phosphates fertilisers, including triple super phosphate (TSP) that does not require ammonia. OCP's large and flexible capacity, as well as its strong cost position on global cost curves, will support structurally higher EBITDA, which we forecast on average at MAD26 billion in 2023-2026 based on our conservative price assumptions.

This is lower than 2022 EBITDA of MAD46.7 billion, which benefited from exceptionally high fertiliser prices. We expect higher volumes to gradually mitigate the normalisation of fertiliser prices, which has already largely materialised in 2023. We also expect OCP to maintain high EBITDA margins, in the low to mid 30%.

Cost, Resource Advantage: OCP has access to the largest phosphate deposits in the world, which represent about 70% of the world's reserves. This supports the company's expansion strategy, especially as other regions face resource depletion in the long term. OCP's production assets are fully integrated, well positioned on global cost curves, and will benefit from the kingdom's renewable energy potential. However, ammonia and sulphur remain two key raw materials that OCP has to procure from third parties.

Business Profile Underpins Debt Capacity: EBITDA net leverage further improved to 1.2x in 2022, from 1.5x in 2021, driven by exceptionally strong performance. We expect re-leveraging to 2.1x in 2023

and about 2.6x in 2024-2026, which we see as commensurate with a 'bbb-' SCP based on the strength of OCP's business profile and compared with 'BBB-' peers. OCP's high margins support deleveraging capacity if growth capex is cut. OCP maintained a robust profit margin of about 30% in 2019-2020, despite low fertiliser prices, which highlights its competitiveness.

Large, Flexible Capex: OCP's ongoing projects are mostly uncommitted beyond 2023, which allows it to phase its spending depending on market conditions, leverage and liquidity. We forecast growth capex will largely coincide with cash-flow from operations in our rating case as we expect OCP to preserve its balance sheet. However, it will maintain broadly negative free cash flow (FCF) due to recurring dividend payments.

Conversely, stronger-than-expected EBITDA generation would, in our view, lead to higher growth capex than we forecast, as by 2027 OCP aims to bring fertiliser capacity to 20Mt, to build a green ammonia plant of 1Mt, and to generate 100% of its energy from renewable sources. It also plans to supply raw materials to the lithium iron phosphate battery market.

TSP Focus: We view OCP's ability to significantly raise TSP penetration as uncertain given the slow change of agricultural practices. We therefore do not forecast significant margin expansion, although we acknowledge that during period of high ammonia prices TSP affordability would improve relative to di-ammonium phosphates (DAP)/mono-ammonium phosphate (MAP) and could lift OCP's margins. The TSP market is currently much smaller than for DAP/MAP, with global demand estimated at about 5Mt in 2021 by CRU. However, as new production lines will be flexible, OCP could switch to DAP/MAP production, reducing the risk of underutilisation.

Strong Control; Moderate Support: We assess the linkage between OCP and Morocco as moderate to strong under our GRE Rating Criteria. We view status, ownership and control factor as 'Strong' as the company is directly majority state-owned and we consider that Morocco's government has strong control over OCP as its main shareholder, with the majority of the board of directors formed by ministries. We assess the support track record as 'Moderate'. The company has previously received some financial support, including securitisation of VAT credits, but it went through periods of high leverage due to large capex.

Socio-Political and Financial Implications: Our 'Moderate' assessment of socio-political implications of a potential default reflects the fact that OCP is an export-oriented company and does not ensure the supply of an essential service, although it is the biggest employer in the country and a sizeable contributor to the budget. We assess financial implications of a hypothetical default of OCP as 'Strong' as the company is a large borrower on international capital markets and is viewed as a proxy financing vehicle for its government.

Derivation Summary

OCP's peers include CF Industries Holdings, Inc (BBB/Stable), The Mosaic Company (BBB/Stable), ICL Group Ltd (BBB-/Stable), Saudi Arabian Mining Company (Ma'aden; BBB+/Stable), Fertigllobe Plc (BBB-/Stable) and OCI N.V. (BBB-/Stable).

CF Industries has similar asset concentration, single-nutrient focus and global leadership as OCP. CF Industries has the strongest EBITDA margins in the peer group, expected in the mid to high 40% range when markets stabilise. Its financial profile is also stronger than OCP's, with EBITDA net leverage expected to remain at or below 1x in 2023-2026.

Mosaic has a comparable scale but stronger nutrient diversification than OCP. Its EBITDA margins are weaker than OCP's, in the mid-20%, but its financial profile is stronger given our expectations of EBITDA net leverage at or below 1.5x in 2023-2026.

ICL has a weaker market position than OCP, but a stronger business diversification outside of fertilisers, and greater focus on specialties. ICL's EBITDA margins in the low 20% are weaker than OCP's, but its EBITDA net leverage is expected to remain below 2.5x in 2023-2026.

Ma'aden's scale is comparable with OCP, but it is diversified into aluminum and gold, and benefits from a stronger cost advantage with access to competitively priced natural gas. Ma'aden has similar high EBITDA margins and EBITDA net leverage trending to 2.7x in 2026. Ma'aden's deleveraging capacity is also supported by the absence of dividend payments.

Fertiglobe is a nitrogen fertiliser producer, but its cost position is comparable with OCP's. Both companies have assets in the lower half of their respective cost curves due to their operations benefiting from access to low cost raw materials through links with the state. Fertiglobe has stronger EBITDA margins and lower leverage.

OCI is more diversified than OCP as it produces nitrogen fertilisers and methanol. Its assets are spread across Europe, the US, Egypt, Algeria and Abu Dhabi. Both OCP and OCI generate high profit margins in the 30% due to competitive costs. Despite significant dividend to minorities, we expect OCI to maintain lower leverage, with EBITDA net leverage below 2.5x in 2023-2026, supported by its commitment to a conservative financial policy.

Key Assumptions

- Prices to follow Fitch's fertilisers price deck
- Total rock, acid and fertiliser sales volumes to increase slightly to about 16Mt in 2023, then rise to 22Mt in 2024, 27Mt in 2025 and 29Mt in 2026Mt driven by increased capacity and a recovery of demand
- EBITDA margins to average 33% in 2023-2026
- Cumulative capex of MAD65 billion in 2023-2026
- Cumulative dividends of MAD21 billion in 2023-2026

RATING SENSITIVITIES

Factors that could, individually or collectively, lead to positive rating action/upgrade:

- An upgrade of Morocco

- EBITDA net leverage below 1.7x on a sustained basis could be positive for the SCP but not necessarily the IDR

Factors that could, individually or collectively, lead to negative rating action/downgrade:

- Negative rating action on Morocco or a downward revision of OCP's SCP by three notches or more

- EBITDA net leverage above 2.7x on a sustained basis may be negative for the SCP but not necessarily the IDR

Rating Sensitivities for Morocco from the rating action commentary dated 20 October 2023:

Factors that Could, Individually or Collectively, Lead to Negative Rating Action/Downgrade

- Public Finances: Failure to consolidate public finances and/or materialisation of contingent liabilities on the sovereign's balance sheet that lead to further significant increase in government debt/GDP

- Macro: Weaker growth prospects or increased risk of macroeconomic instability, for example, due to a weakening in the policy framework. This could lead to the removal of the +1 qualitative overlay notch adjustment on Macro

- External Finances: Increase in external vulnerabilities, for example, a sizeable drawdown in international reserves or persistently wide current account deficits leading to steep rise in net external debt/GDP

- Structural: Adverse security developments or social instability affecting macroeconomic performance or leading to significant fiscal slippages

Factors that Could, Individually or Collectively, Lead to Positive Rating Action/Upgrade

- Public Finances: A material and sustained fall in general government debt/GDP over the medium term, for example, due to more resilient growth and progress with fiscal consolidation

- Macro, Structural: Stronger medium-term growth prospects underpinned by economic reforms and diversification that reduce Morocco's exposure to extreme weather events and reduces the gap versus rating peers in terms of GDP per capita

Liquidity and Debt Structure

Adequate Liquidity, Flexible Capex: At end 2022, OCP had total liquidity of MAD21.7 billion, including MAD2.6 billion of availability under committed credit lines. A MAD7.5 billion commercial paper programme set up in 2022 provides additional funding flexibility. OCP has significant debt amortisation of MAD10 billion-MAD12 billion per year in the coming years, and we expect the company's FCF to be broadly negative due to sustained capex. However, growth capex flexibility can preserve liquidity, and OCP has historically had strong access to funding. In our rating case, OCP will need to raise additional

funding in 2024 and 2025 to conduct its expansion plan and maintain a liquidity buffer commensurate with its policy.

Diversified Funding, Long Maturities: OCP is funded by a combination of bank loans, international bonds and hybrid securities. Just under half of OCP's debt is US dollar notes. Maturities are well spread, with about MAD10 billion coming due each year in 2023-2026, and about MAD30 billion due beyond 2026, including US dollar notes due in 2031 and 2051.

Issuer Profile

OCP is a Moroccan state-owned phosphate fertiliser producer. It has access to slightly over 70% of the world's phosphate reserves and is a top-three global phosphate fertiliser producer and exporter.

Summary of Financial Adjustments

Fitch has reclassified MAD1.6 billion of lease liabilities as other financial liabilities and excluded them from financial debt. It has also reclassified MAD65 million of lease interest expense as selling, general and administrative expenses from interest expenses. Depreciation and amortisation have been reduced by right-of-use asset depreciation of MAD350 million.

Fitch has reclassified MAD1,670 million reduction in use of factoring as an inflow in changes in working capital, and has an outflow in cash flows from financing.

Fitch has included MAD10 billion of hybrid notes in its debt calculation and applied a 50% equity credit.

REFERENCES FOR SUBSTANTIALLY MATERIAL SOURCE CITED AS KEY DRIVER OF RATING

The principal sources of information used in the analysis are described in the Applicable Criteria.

Public Ratings with Credit Linkage to other ratings

OCP's Long-Term IDR is constrained by Morocco's Long-Term IDR

ESG Considerations

The highest level of ESG credit relevance is a score of '3', unless otherwise disclosed in this section. A score of '3' means ESG issues are credit-neutral or have only a minimal credit impact on the entity, either due to their nature or the way in which they are being managed by the entity. Fitch's ESG Relevance Scores are not inputs in the rating process; they are an observation on the relevance and materiality of ESG factors in the rating decision. For more information on Fitch's ESG Relevance Scores, visit <https://www.fitchratings.com/topics/esg/products#esg-relevance-scores>.

Fitch Ratings Analysts

Guillaume Daguerre

Director

Primary Rating Analyst

+34 93 323 8404
 Fitch Ratings Ireland Spanish Branch, Sucursal en España Av. Diagonal 601 Barcelona 08028

Gabor Petroczi
 Director
 Secondary Rating Analyst
 +49 69 768076 122

Angelina Valavina
 Managing Director
 Committee Chairperson
 +44 20 3530 1314

Media Contacts

Isobel Burke
 London
 +44 20 3530 1499
 isobel.burke@thefitchgroup.com

Rating Actions

ENTITY/DEBT	RATING		RECOVERY	PRIOR	
OCP S.A.	LT IDR	BB+ ○	Affirmed	BB+ ○	
	• senior unsecured LT	BB+	Affirmed	RR4	BB+

RATINGS KEY OUTLOOK WATCH

POSITIVE	●	◊
NEGATIVE	●	◊
EVOLVING	○	◆
STABLE	○	

Applicable Criteria

[Climate Vulnerability in Corporate Ratings Criteria \(pub.21 Jul 2023\) \(including rating assumption sensitivity\)](#)

[Corporate Hybrids Treatment and Notching Criteria \(pub.12 Nov 2020\)](#)

[Corporate Rating Criteria \(pub.28 Oct 2022\) \(including rating assumption sensitivity\)](#)

[Corporates Recovery Ratings and Instrument Ratings Criteria \(pub.13 Oct 2023\) \(including rating assumption sensitivity\)](#)

[Government-Related Entities Rating Criteria \(pub.30 Sep 2020\)](#)

[Parent and Subsidiary Linkage Rating Criteria \(pub.16 Jun 2023\)](#)

[Sector Navigators: Addendum to the Corporate Rating Criteria \(pub.12 May 2023\)](#)

Applicable Models

Numbers in parentheses accompanying applicable model(s) contain hyperlinks to criteria providing description of model(s).

Corporate Monitoring & Forecasting Model (COMFORT Model), v8.1.0 (1)

Additional Disclosures

[Solicitation Status](#)

Endorsement Status

OCP S.A. EU Issued, UK Endorsed

DISCLAIMER & DISCLOSURES

All Fitch Ratings (Fitch) credit ratings are subject to certain limitations and disclaimers. Please read these limitations and disclaimers by following this link: <https://www.fitchratings.com/understandingcreditratings>. In addition, the following <https://www.fitchratings.com/rating-definitions-document> details Fitch's rating definitions for each rating scale and rating categories, including definitions relating to default. ESMA and the FCA are required to publish historical default rates in a central repository in accordance with Articles 11(2) of Regulation (EC) No 1060/2009 of the European Parliament and of the Council of 16 September 2009 and The Credit Rating Agencies (Amendment etc.) (EU Exit) Regulations 2019 respectively.

Published ratings, criteria, and methodologies are available from this site at all times. Fitch's code of conduct, confidentiality, conflicts of interest, affiliate firewall, compliance, and other relevant policies and procedures are also available from the Code of Conduct section of this site. Directors and shareholders' relevant interests are available at <https://www.fitchratings.com/site/regulatory>. Fitch may have provided another permissible or ancillary service to the rated entity or its related third parties. Details of permissible or ancillary service(s) for which the lead analyst is based in an ESMA- or FCA-registered Fitch Ratings company (or branch of such a company) can be found on the entity summary page for this issuer on the Fitch Ratings website.

In issuing and maintaining its ratings and in making other reports (including forecast information), Fitch relies on factual information it receives from issuers and underwriters and from other sources Fitch believes to be credible. Fitch conducts a reasonable investigation of the factual information relied upon by it in accordance with its ratings methodology, and obtains reasonable verification of that information from independent sources, to the extent such sources are available for a given security or in a given jurisdiction. The manner of Fitch's factual investigation and the scope of the third-party verification it obtains will vary depending on the nature of the rated security and its issuer, the requirements and practices in the jurisdiction in which the rated security is offered and sold and/or the issuer is located, the availability and nature of relevant public information, access to the management of the issuer and its advisers, the availability of pre-existing third-party verifications such as audit reports, agreed-upon procedures letters, appraisals, actuarial reports, engineering reports, legal opinions and other reports provided by third parties, the availability of independent and competent third-party verification sources with respect to the particular security or in the particular jurisdiction of the issuer, and a variety of other factors. Users of Fitch's ratings and reports should understand that neither an enhanced factual investigation nor any third-party verification can ensure that all of the information Fitch relies on in connection with a rating or a report will be accurate and complete. Ultimately, the issuer and its advisers are responsible for the accuracy of the information they provide to Fitch and to the market in offering documents and other reports. In issuing its ratings and its reports, Fitch must rely on the work of experts, including independent auditors with respect to financial statements and attorneys with respect to legal and tax matters. Further, ratings and forecasts of financial and other information are inherently forward-looking and embody assumptions and predictions about future events that by their nature cannot be verified as facts. As a result, despite any verification of current facts, ratings and forecasts can be affected by future events or conditions that were not anticipated at the time a rating or forecast was issued or affirmed.

The complete span of best- and worst-case scenario credit ratings for all rating categories ranges from 'AAA' to 'D'. Fitch also provides information on best-case rating upgrade scenarios and worst-case rating downgrade scenarios (defined as the 99th percentile of rating transitions, measured in each direction) for international credit ratings, based on historical performance. A simple average across asset classes presents best-case upgrades of 4 notches and worst-case downgrades of 8 notches at the 99th percentile. Sector-specific best- and worst-case scenario credit ratings are listed in more detail at <https://www.fitchratings.com/site/re/10238496>

The information in this report is provided "as is" without any representation or warranty of any kind, and Fitch does not represent or warrant that the report or any of its contents will meet any of the

requirements of a recipient of the report. A Fitch rating is an opinion as to the creditworthiness of a security. This opinion and reports made by Fitch are based on established criteria and methodologies that Fitch is continuously evaluating and updating. Therefore, ratings and reports are the collective work product of Fitch and no individual, or group of individuals, is solely responsible for a rating or a report. The rating does not address the risk of loss due to risks other than credit risk, unless such risk is specifically mentioned. Fitch is not engaged in the offer or sale of any security. All Fitch reports have shared authorship. Individuals identified in a Fitch report were involved in, but are not solely responsible for, the opinions stated therein. The individuals are named for contact purposes only. A report providing a Fitch rating is neither a prospectus nor a substitute for the information assembled, verified and presented to investors by the issuer and its agents in connection with the sale of the securities. Ratings may be changed or withdrawn at any time for any reason in the sole discretion of Fitch. Fitch does not provide investment advice of any sort. Ratings are not a recommendation to buy, sell, or hold any security. Ratings do not comment on the adequacy of market price, the suitability of any security for a particular investor, or the tax-exempt nature or taxability of payments made in respect to any security. Fitch receives fees from issuers, insurers, guarantors, other obligors, and underwriters for rating securities. Such fees generally vary from US\$1,000 to US\$750,000 (or the applicable currency equivalent) per issue. In certain cases, Fitch will rate all or a number of issues issued by a particular issuer, or insured or guaranteed by a particular insurer or guarantor, for a single annual fee. Such fees are expected to vary from US\$10,000 to US\$1,500,000 (or the applicable currency equivalent). The assignment, publication, or dissemination of a rating by Fitch shall not constitute a consent by Fitch to use its name as an expert in connection with any registration statement filed under the United States securities laws, the Financial Services and Markets Act of 2000 of the United Kingdom, or the securities laws of any particular jurisdiction. Due to the relative efficiency of electronic publishing and distribution, Fitch research may be available to electronic subscribers up to three days earlier than to print subscribers.

For Australia, New Zealand, Taiwan and South Korea only: Fitch Australia Pty Ltd holds an Australian financial services license (AFS license no. 337123) which authorizes it to provide credit ratings to wholesale clients only. Credit ratings information published by Fitch is not intended to be used by persons who are retail clients within the meaning of the Corporations Act 2001. Fitch Ratings, Inc. is registered with the U.S. Securities and Exchange Commission as a Nationally Recognized Statistical Rating Organization (the "NRSRO"). While certain of the NRSRO's credit rating subsidiaries are listed on Item 3 of Form NRSRO and as such are authorized to issue credit ratings on behalf of the NRSRO (see <https://www.fitchratings.com/site/regulatory>), other credit rating subsidiaries are not listed on Form NRSRO (the "non-NRSROs") and therefore credit ratings issued by those subsidiaries are not issued on behalf of the NRSRO. However, non-NRSRO personnel may participate in determining credit ratings issued by or on behalf of the NRSRO.

dv01, a Fitch Solutions company, and an affiliate of Fitch Ratings, may from time to time serve as loan data agent on certain structured finance transactions rated by Fitch Ratings.

Copyright © 2023 by Fitch Ratings, Inc., Fitch Ratings Ltd. and its subsidiaries. 33 Whitehall Street, NY, NY 10004. Telephone: 1-800-753-4824, (212) 908-0500. Fax: (212) 480-4435. Reproduction or retransmission in whole or in part is prohibited except by permission. All rights reserved.

Endorsement policy

Fitch's international credit ratings produced outside the EU or the UK, as the case may be, are endorsed for use by regulated entities within the EU or the UK, respectively, for regulatory purposes, pursuant to the terms of the EU CRA Regulation or the UK Credit Rating Agencies (Amendment etc.) (EU Exit) Regulations 2019, as the case may be. Fitch's approach to endorsement in the EU and the UK can be found on Fitch's [Regulatory Affairs](#) page on Fitch's website. The endorsement status of international credit ratings is provided within the entity summary page for each rated entity and in the transaction detail pages for structured finance transactions on the Fitch website. These disclosures are updated on a daily basis.

CREDIT OPINION

16 January 2023

New Issue

Send Your Feedback

RATINGS

OCP S.A.

Domicile	Morocco
Long Term Rating	Baa3
Type	LT Issuer Rating - Fgn Curr
Outlook	Stable

Please see the [ratings section](#) at the end of this report for more information. The ratings and outlook shown reflect information as of the publication date.

Analyst Contacts

Lisa Jaeger +971.4.237.9659
VP-Senior Analyst
lisa.jaeger@moodys.com

Ali Amin, CFA +971.4.237.9524
Associate Analyst
ali.amin@moodys.com

Rehan Akbar, CFA +971.4.237.9565
Senior Vice President
rehan.akbar@moodys.com

CLIENT SERVICES

Americas 1-212-553-1653

Asia Pacific 852-3551-3077

Japan 81-3-5408-4100

EMEA 44-20-7772-5454

OCP S.A.

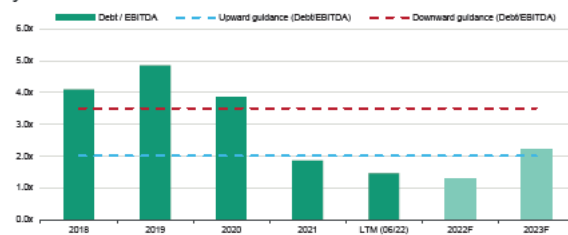
New issuer - Assignment of Baa3 rating, stable outlook

Summary

OCP S.A.'s Baa3 long term issuer rating and its Baseline Credit Assessment (BCA) of baa3 take into account 1) its position as the largest phosphate based fertilizer producer in the world by capacity, with integrated operations and exclusive access to around 70% of the world's proven phosphate reserves; 2) its low cost of production, leading to better margins than most of its competitors; 3) long term supportive demand trends for fertilizers, driven by a growing global population and reducing arable land that increases the need for higher agricultural yields; and 4) moderate leverage through the cycle, supported by prudent financial policies.

The rating is constrained by 1) the cyclical nature of both fertilizer sales and raw material input prices, which expose the company to earnings volatility; 2) a large investment program over the 2022-2024 period, which combined with ongoing dividends to the government, results in our expectation of negative free cash flow over this time; and 3) concentration of the company's asset base in Morocco (Ba1 stable) and 94% ownership by the government, which exposes the company to the economic, political, legal and regulatory environment in the country and would constrain the rating at 1 notch above the rating of the sovereign even if OCP's underlying credit profile were to improve.

Exhibit 1
Credit metrics strengthened since 2021 and are expected to remain adequate through the next cycle



Source: Moody's Financial Metrics and Moody's estimates

Credit strengths

- » Globally leading phosphate-based fertilizer producer with strong geographic diversification of revenues
- » Strong profitability through the cycle, supported by low-cost production and fully integrated operations across the phosphate value chain
- » Moderate credit metrics through the cycle, supported by conservative financial policy

Credit challenges

- » Exposure to the cyclical global market for fertilizers and volatile raw material input prices
- » Large investment program over the next 2-3 years will lead to negative free cash flow
- » Concentration of operations in a single country i.e., Morocco

Rating outlook

The stable outlook reflects our expectation that the company will maintain adequate credit metrics and liquidity throughout the cycle, including in an environment of falling fertilizer prices. OCP's rating is capped at one notch above the government bond rating of Morocco and the stable outlook is also in line with the outlook on the government bond rating.

Factors that could lead to an upgrade

An upgrade is unlikely at this stage. We would consider an upgrade if debt/EBITDA sustainably remained below 2.0x and RCF/debt above 30% at the trough of the industry cycle. The rating is also capped at one notch above the sovereign bond rating of Morocco, and as such any upgrade would only be considered if the government rating was also upgraded.

Factors that could lead to a downgrade

We would downgrade OCP's rating if the government bond rating of Morocco was downgraded. We would also consider a downgrade if the company's debt/EBITDA is expected to exceed 3.5x and RCF/debt to remain below 20% for a prolonged period of time and the company does not take measures to reduce net leverage within its financial policy target of 2.5x. We would also consider a downgrade if liquidity weakens.

Key indicators

Exhibit 2
OCP S.A.
Key Indicators

	12/31/2018	12/31/2019	12/31/2020	12/31/2021	6/30/2022(LTM)	2022F	2023F
Revenue (USD Billion)	\$6.0	\$5.6	\$5.9	\$9.4	\$11.5	\$14.3	\$13.5
PP&E (net) (USD Billion)	\$10.6	\$11.3	\$12.3	\$12.6	\$12.0	\$14.4	\$17.6
EBITDA Margin	28.0%	24.6%	29.4%	38.7%	44.3%	39.9%	39.4%
ROA (Return on Average Assets)	n.a	3.5%	5.5%	14.2%	20.5%	22.1%	17.1%
Debt / EBITDA	4.1x	4.9x	3.9x	1.9x	1.5x	1.3x	1.6x
RCF / Debt	15.0%	9.1%	7.9%	34.7%	48.4%	47.4%	34.4%
EBITDA / Interest Expense	5.4x	4.7x	5.8x	11.4x	16.4x	15.5x	11.1x

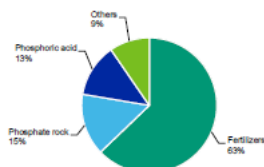
Sources: Moody's Financial Metrics and Moody's estimates

This publication does not announce a credit rating action. For any credit ratings referenced in this publication, please see the issuer/deal page on <https://ratings.moodys.com> for the most updated credit rating action information and rating history.

Profile

OCP is the global leading phosphate producer, by capacity, as well as the third largest global producer of fertilizers by production, in 2021. The company is 94% owned by the government of Morocco and enjoys exclusive access to the country's 50 billion tons of phosphate reserves, which constitutes 70% of the worldwide estimated reserves. OCP is fully integrated along the phosphate value chain and generates revenue from the sale of phosphate-based fertilizers, phosphoric acid, as well as phosphate rock. For the last twelve months (LTM) ending 30 June 2022, the company generated revenue of \$11.5 billion and Moody's adjusted EBITDA of \$5.1 billion.

Exhibit 3
Revenue distribution by business segment
as of June 2022 (LTM)



Sources: Company accounts, Moody's Investors Service

Detailed credit considerations

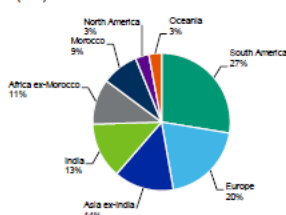
Globally leading integrated, low-cost producer of phosphate-based fertilizers

OCP was granted exclusive access to mine and explore Morocco's vast phosphate reserves through a 1920 law. Phosphate reserves in Morocco are sedimentary in nature, which allows extraction through relatively low cost open-pit mining. The company has capacity to extract 47 million tons per year across its four main mining sites. Each mining site is connected to a processing platform where phosphate rock is treated to produce phosphoric acid and different types of phosphate-based fertilizers, mainly Di-ammonium Phosphate (DAP) and Monoammonium Phosphate (MAP), as well as a port to allow for easily accessible procurement of raw materials as well as export of OCP's final products.

Both OCP's mining as well as fertilizer production costs are low compared to international competitors. We estimate costs of its main production facilities are within the first quartile of the cost curve, which provides for strong profitability and makes the company more resilient to weather periods of lower global fertilizer demand or increasing raw material input prices. As of June 2022 (LTM), OCP's Moody's adjusted EBITDA margin amounted to 44%, up from 29% for the financial year ending 31 December 2020 (FY 2020). Over the past 10 years, since 2012, OCP's reported EBITDA margin has consistently remained above 24%.

OCP's sales are geographically diversified with a relatively even split across South America, Europe, Asia and Africa (see Exhibit 4) and no single customer accounting for more than 6% of sales.

Exhibit 4
Strong geographic diversification of revenue
 Revenue distribution by geography as of June 2022 (LTM)



Sources: Company accounts, Moody's Investors Service

The fertilizer market has strong long term growth fundamentals, but prices are volatile and there is a risk of oversupply

The global fertilizer market is supported by strong long term growth trends, driven by a growing world population and a reduction in arable land that requires agricultural yields to increase in order to feed a growing global population from less available land. According to forecasts by the United Nations, arable land per capita is expected to decrease by 24% between 2021 and 2060. Crop yields can be improved through increased fertilizer consumption in regions that are currently using less than the global average, as well as application of more customized fertilizers that yield better results for specific crops. Particularly Africa is currently using fertilizers at a far lower rate than other regions and as a North African company, OCP is well positioned to serve increased demand from the continent. OCP is also particularly focused on research and development of more customized nutrient blends that result in better crop yields.

Despite these strong structural growth trends, prices of phosphate-based fertilizers and of their main raw material inputs are volatile. The main raw materials to produce DAP, MAP and most other phosphate-based fertilizers are phosphate rock, sulfur, sulfuric acid and ammonia. OCP has its own integrated supply of phosphate rock, but needs to purchase sulfur, sulfuric acid and ammonia. For the June 2022 LTM period, 58% of the company's raw material purchases were comprised of sulfur and sulfuric acid and 37% of ammonia. Prices of phosphate-based fertilizers generally move in the same direction as its main raw material inputs, but are not perfectly correlated because they may be subject to different supply-demand dynamics. The fertilizer industry is the largest consumer of sulfur and sulfuric acid, but because sulfur is a by-product of the refining of oil and gas, prices of sulfur are primarily linked to oil and gas production. The company generally procures sulfur through medium term supply agreements, with pricing renegotiated on a quarterly or annual basis. The market for ammonia is regionalized because it requires specialized transportation and OCP purchases it through a mix of medium-term supply agreements and spot purchases.

Since the beginning of 2021 prices for DAP and MAP, as well as for sulfur and ammonia have been rising strongly, after a more than 10-year low in fertilizer prices during 2020. Prices spiked further after the Russian invasion of Ukraine in February 2022 and the tightening of Chinese export quotas on phosphate to reach all-time highs of around \$1,000 per ton for DAP and in excess of \$1,200 per ton for MAP. Input prices, and in particular the price of ammonia, also spiked because Russia and Ukraine are major suppliers of the commodity. Nevertheless, the increase in fertilizer prices allowed OCP to increase its EBITDA margin to 44% as of June 2022 LTM, up from 29% for FY2020. Over 2023 and 2024 we expect prices of phosphate-based fertilizers to remain high compared to historical standards, but to fall back to levels of around \$500 per ton. At the same time, we expect falling prices to lead to a rebound in consumption of phosphate-based fertilizers, which dropped by around 13% over 2022. We also expect prices of sulfur and ammonia to decline, but at a slower pace than fertilizer prices, leading to some margin contraction for OCP. This could however be partially mitigated by the company's efforts to increase the portion of Triple Superphosphate (TSP) in its fertilizer mix, which is a fertilizer similar to DAP and MAP, but whose production does not require ammonia and could therefore reduce the company's reliance on third party purchases of ammonia. TSP accounted for 11% of OCP's fertilizer exports as of FY2021 and the company plans to significantly increase this share over the coming years.

Fertilizer prices are mainly driven by the balance between supply and demand and we see a risk of oversupply in the coming years, if China relaxes its export quotas and both OCP and mining company Ma'aden in [Saudi Arabia](#) (A1 stable) invest in capacity expansion, as they announced. If demand growth does not keep up with the increase in supply, prices could fall further than we currently anticipate.

Substantial investment program can be scaled down to ensure credit metrics remain adequate throughout the cycle

Since 2008 OCP has been pursuing an extensive investment program, with the main aim to increase capacity and, to a lesser extent, to develop more specialized types of fertilizers and to improve the company's environmental footprint. From 2008 to 2020, the company invested \$13 billion towards these aims and increased its fertilizer production capacity four-fold to 12 million tons per year as of 2021, up from 3 million tons in 2006. From 2022 to 2024, the company plans to accelerate investments further and to deploy around \$10 billion. The capex plans are substantial and will consume most of the company's funds from operations, leading to our expectation of a free cash flow shortfall after payment of dividends over this period.

The market for phosphate-based fertilizers is under-supplied after China introduced export quotas in late 2021 and later tightened these further. The reduction in Russian exports after the invasion of Ukraine also contributed to the under-supply. The company expects supply to remain tight until at least 2024, even after factoring in its own capacity expansion. We believe however that there is substantial uncertainty around future supply-demand dynamics. Especially Chinese export quotas could or could not be extended beyond the end of 2022, when they are currently set to expire. A rebound in Chinese exports to 2021 levels, at the same time as OCP continues to expand capacity, could lead to substantial oversupply and price drops of phosphate-based fertilizers. The majority of OCP's investment program from 2023 onwards, remains uncommitted however, and we expect the company would look to defer or reduce its investment plans in order to maintain a prudent financial profile, if market conditions deteriorated.

OCP's credit metrics substantially improved over 2021 and the June 2022 LTM period. Debt to EBITDA reduced to 1.5x as of June 2022 LTM from 3.9x as of December 2020, while retained cash flow to debt improved to 48% from 8% over the same period of time. We expect OCP's credit metrics to continue strengthening until the end of 2022 before weakening again slightly over 2023 and 2024 due to our expectation of decreasing phosphate-based fertilizer prices and margins. The company has a prudent financial policy that aims to maintain net debt to EBITDA below 2.5x on average, throughout the cycle. We believe management is committed to these targets and would reduce capex and dividends in any unexpected market downturns, as required to maintain credit ratios at adequate levels.

Ownership by government of Morocco provides no uplift to credit rating

OCP's core assets and operations are exclusively located in Morocco and the company is 94% owned by the government of Morocco. Even though sales into the local economy only account for 9% of the company's total sales as of June 2022 LTM, its concentration of assets and ownership expose the company to the economic, political, legal and regulatory environment in the country and its rating will therefore remain capped at one notch above the sovereign bond rating. We view OCP's fundamental credit profile to be stronger than that of the sovereign and differentiate the rating from that of the sovereign because OCP generates most of its revenue from exports, has access to a variety of sources of international funding and is not exposed to the depreciation of the Moroccan dirham.

We classify OCP as a government related issuer (GRI) and expect the company to have a "moderate" default dependence and a "strong" likelihood of receiving government support in case of need. Nevertheless, this results in no uplift to OCP's rating because OCP's standalone credit profile, as reflected by the baa3 BCA, is already higher than Morocco's Ba1 rating.

Moody's default dependence assessment reflects the degree of correlation of a government-related issuer, such as OCP, and its supporting government to being jointly susceptible to adverse circumstances that simultaneously move them closer to default. The "moderate" default dependence assumption reflects our view that OCP's credit profile will be correlated to that of the Moroccan government to a degree, especially in case the sovereign credit profile weakens. This is because taxes and dividends paid by OCP materially contribute to the government's budget and could be increased in case the government needed additional resources. This would be detrimental to OCP's credit profile.

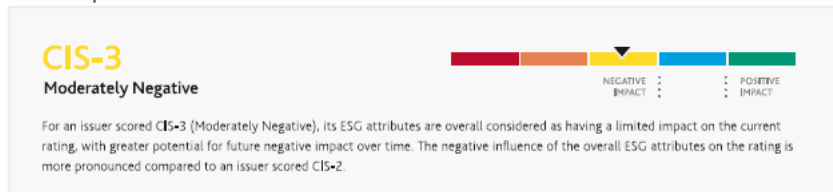
We expect the likelihood of OCP receiving government support in case of need to be strong because the company performs a strategic function for the government as the exporter of the country's main raw material resource, phosphate, and as the country's largest exporter and generator of foreign currency inflows. OCP is also one of Morocco's largest employers, which provides a further incentive to the government to avoid a default of OCP.

We note that 2% of OCP's phosphate resources and a small amount of OCP's phosphate and fertilizer production are located in the territory of Western Sahara, which Morocco claims as part of Moroccan territory, but which has been disputed since the 1970s. Internationally, the legal status of the territory remains unresolved. We consider the risk attached to the dispute as immaterial because only a small portion of OCP's resources and production are located in the territory and only a small share of its investment is planned to be deployed there.

ESG considerations

OCP S.A.'s ESG Credit Impact Score is Moderately Negative CIS-3

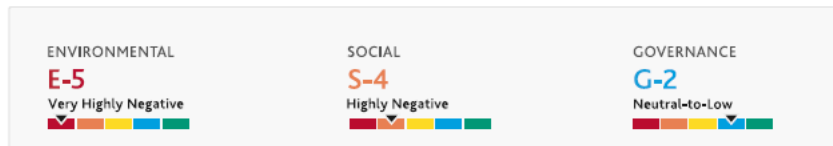
Exhibit 5
ESG Credit Impact Score



Source: Moody's Investors Service

OCP's moderately negative credit impact score reflects very highly negative exposure to environmental risks related to natural capital and highly negative exposure to physical climate risk, carbon transition and waste and pollution, as well as highly negative exposure to social risks because its operations could have a negative health and safety impact on employees and local communities and operations are highly regulated. These risks are mitigated by neutral to low governance risks driven by prudent financial policies and management's adequate track record of adhering to these policies.

Exhibit 6
ESG Issuer Profile Scores



Source: Moody's Investors Service

Environmental

OCP has very highly negative exposure to environmental risks due to the impact on natural capital from its large-scale open pit phosphate mining operations in Morocco, in-line with our view on companies that have material exposure to mining operations. In addition OCP has highly negative exposure to physical climate risk, carbon transition and waste and pollution. Demand for OCP's phosphate products is predominately from the agricultural sector, which is in turn heavily exposed to physical climate risks. More stringent regulation in any of the jurisdictions the company exports to could affect the company through required capital improvements at its plants and limitations to the output or by reducing competitiveness of its products. The application of phosphate fertilizers entails the risk of nutrient imbalance, run-off into ground water and soil leaching, all of which can result in increasingly stringent regulation with regards to application of phosphate fertilisers, which can impact demand. OCP is active in a number of projects to reduce its greenhouse gas emissions and recycle water used in the production process. We do not have visibility as to

how meaningful economic benefits for OCP will be from these projects, but if successful these projects can potentially support the transition to lower carbon emission.

Social

The company has highly negative exposure to social risks because of the health and safety risks its operations could pose to employees or the local communities. Moody's believes the company has established expertise in complying with these risks, and has incorporated procedures to address them in its operational planning and business models, but the risks cannot be fully eliminated.

Governance

OCP has neutral to low exposure to governance risks. The company is 94% owned by the government of Morocco and its board of directors is primarily comprised of government ministers, which could lead to government interference in the company's strategy and financial management. The risk of interference that could be detrimental to the company's creditors is however mitigated by the company's strategic importance to the state of Morocco and our view that the Moroccan government itself has neutral to low exposure to governance risks. The governance risk is further mitigated by prudent financial management and a management team with good credibility and an adequate track record in adhering to the company's financial policies.

ESG Issuer Profile Scores and Credit Impact Scores for the rated entity/transaction are available on Moody's.com. In order to view the latest scores, please click [here](#) to go to the landing page for the entity/transaction on MDC and view the ESG Scores section.

Liquidity analysis

OCP's liquidity is excellent. The company has sufficient strong sources of liquidity to meet planned cash outflows over the next 18 months, without requiring any refinancing or additional debt commitments. Sources of liquidity include the company's cash balance of MAD19.8 billion as of June 2022, MAD6.1 billion of available, committed long term loans as well as substantial cash flow from operations expected to be generated from July 2022 to December 2023. These liquidity sources are sufficient to meet upcoming debt redemptions of MAD10 billion due over the same period of time, expected dividends of around MAD16 billion, as well as the company's substantial investment program. We note that around 60% of the investment program over the 18 months period remains uncommitted and could be reduced or deferred if the company's liquidity weakened. OCP's financial policy includes the target to maintain a cash balance of at least 25% of EBITDA, which amounts to a minimum cash balance of around MAD12 billion at June 2022 LTM EBITDA levels.

Structural considerations

The company's capital structure comprises of MAD23 billion of senior unsecured bilateral loans from local and international banks, as well as MAD34 billion of senior unsecured international bonds. The loans are denominated in a mix of Moroccan dirham, dollar and euro, while the bonds are denominated in dollars. The senior unsecured debt is issued by OCP S.A. and ranks pari passu. None of OCP's debt benefits from government guarantees. Some of the loans have financial maintenance covenants, limiting net debt to EBITDA to below 3.0x and requiring debt service coverage to be maintained above 1.5x from January 2023, if the company does not have an investment grade rating from either Fitch, Moody's or S&P. OCP also has two hybrid perpetual bonds outstanding for MAD5 billion each, with call dates in 2026 and 2028. These instruments are subordinated to the company's senior unsecured debt and senior only to equity and we accord 50% equity credit under our [Hybrid Equity Credit](#) methodology published in September 2018.

Rating methodology and scorecard factors

We rate OCP under our [Chemical Industry](#) methodology, published in June 2022 and our [Government-Related Issuer](#) methodology, published in February 2020. The scorecard-indicated outcome of Baa1 for the twelve months ending June 2022 and Baa1 for our 12-18 months forward view is 2 notches above the assigned rating of Baa3. This gap reflects the cyclical nature of the fertilizer industry and concentration of OCP on phosphate-based products, which is not sufficiently reflected in the scorecard metrics.

Exhibit 7

OCP S.A.

Scorecard Factors			Moody's 12-18 Month Forward View	
OCP S.A.			As of 11/24/2022 [3]	
Chemical Industry Scorecard [1][2]				
	Current LTM 6/30/2022			
Factor 1 : Scale (15%)	Measure	Score	Measure	Score
a) Revenue (USD Billion)	\$11.5	Baa	\$13.5 - \$14.3	Baa
b) PP&E (net) (USD Billion)	\$12.0	A	\$14 - \$18	A
Factor 2 : Business Profile (25%)				
a) Business Profile	Baa	Baa	Baa	Baa
Factor 3 : Profitability (10%)				
a) EBITDA Margin	44.3%	Aa	38% - 40%	A
b) ROA (Return on Average Assets)	20.5%	A	17% - 22%	A
Factor 4 : Leverage & Coverage (30%)				
a) Debt / EBITDA	1.5x	A	1.3x - 1.6x	A
b) RCF / Debt	48.4%	A	34% - 47%	A
c) EBITDA / Interest Expense	16.4x	A	11x - 16x	Baa
Factor 5 : Financial Policy (20%)				
a) Financial Policy	Baa	Baa	Baa	Baa
Rating:				
a) Scorecard-Indicated Outcome		Baa1		Baa1
b) Actual Rating Assigned				Baa3
Government-Related Issuer	Factor			
a) Baseline Credit Assessment	baa3			
b) Government Local Currency Rating	Ba1			
c) Default Dependence	Moderate			
d) Support	Strong			
e) Actual Rating Assigned	Baa3			

[1] All ratios are based on Adjusted financial data and incorporate Moody's Global Standard Adjustments for Non-Financial Corporations;

[2] As of 6/30/2022(LTM);

[3] This represents Moody's forward view; not the view of the issuer; and unless noted in the text, does not incorporate significant acquisitions and divestitures

Source: Moody's Financial Metrics™

Appendix

Exhibit 8
Peer Comparison
OCP S.A.

(In USD million)	OCP S.A. Baa3 Stable		OCI N.V. Baa3 Stable		Mosaic Company (The) Baa2 Stable		Nutrien Ltd. Baa2 Stable		Yara International ASA Baa2 Stable	
	FYE	LTM	FYE	LTM	FYE	LTM	FYE	LTM	FYE	LTM
	Dec-21	Jun-22	Dec-21	Sep-22	Dec-21	Sep-22	Dec-21	Sep-22	Dec-21	Sep-22
Revenue	9,376	11,514	6,319	9,715	12,357	18,485	27,712	37,618	16,617	23,551
EBITDA	3,625	5,103	2,466	4,129	3,459	6,053	6,725	12,167	2,777	4,531
Total Debt	6,523	6,915	4,303	3,196	4,416	4,363	11,281	14,112	4,570	4,286
Cash & Cash Equivalents	865	1,966	1,580	2,361	770	703	499	823	350	379
EBITDA margin %	38.7%	44.3%	39.0%	42.5%	28.0%	32.7%	24.3%	32.3%	16.7%	19.2%
ROA - EBIT / Average Assets	14.2%	20.5%	19.3%	35.3%	12.3%	22.8%	9.9%	20.0%	10.6%	21.1%
EBITDA / Interest Expense	11.4x	16.4x	10.1x	16.0x	15.0x	29.0x	13.2x	23.1x	17.9x	19.2x
Debt / EBITDA	1.9x	1.5x	1.7x	0.8x	1.3x	0.7x	1.7x	1.2x	1.6x	0.9x
RCF / Debt	34.7%	48.4%	29.9%	71.7%	61.7%	111.0%	39.7%	60.8%	23.3%	69.5%

All figures & ratios are calculated using Moody's estimates & standard adjustments. FYE = Financial Year-End. LTM = Last Twelve Months.
Source: Moody's Financial Metrics™

Exhibit 9
Moody's-Adjusted Debt Breakdown
OCP S.A.

(In USD Millions)	FYE Dec-18	FYE Dec-19	FYE Dec-20	FYE Dec-21	LTM Jun-22
As Reported Total Debt	6,056.4	6,229.8	6,599.2	6,009.7	6,453.7
Pensions	47.8	55.0	67.3	66.7	61.2
Leases	96.8	-	-	-	-
Hybrid Securities	495.5	474.6	486.6	446.9	400.5
Moody's Adjusted Total Debt	6,696.6	6,759.5	7,153.0	6,523.3	6,915.3

All figures are calculated using Moody's estimates and standard adjustments.
Source: Moody's Financial Metrics™

Exhibit 10
Moody's-Adjusted EBITDA Breakdown
OCP S.A.

(In USD Millions)	FYE Dec-18	FYE Dec-19	FYE Dec-20	FYE Dec-21	LTM Jun-22
As Reported EBITDA	1,497.5	1,423.0	1,490.4	3,425.5	4,937.8
Unusual Items - Income Statement	181.8	-	286.6	331.2	348.8
Pensions	(0.5)	(0.2)	(0.2)	(0.2)	(0.2)
Leases	32.9	-	-	-	-
Non-Standard Adjustments	(42.5)	(37.4)	(36.1)	(131.8)	(183.8)
Moody's Adjusted EBITDA	1,669.1	1,385.4	1,740.7	3,624.7	5,102.6

All figures are calculated using Moody's estimates and standard adjustments.
Source: Moody's Financial Metrics™

Ratings

Exhibit 11

Category	Moody's Rating
----------	----------------

OCP S.A.

Outlook	Stable
Issuer Rating	Baa3

Source: Moody's Investors Service

© 2023 Moody's Corporation, Moody's Investors Service, Inc., Moody's Analytics, Inc. and/or their licensors and affiliates (collectively, "MOODY'S"). All rights reserved. CREDIT RATINGS ISSUED BY MOODY'S CREDIT RATINGS AFFILIATES ARE THEIR CURRENT OPINIONS OF THE RELATIVE FUTURE CREDIT RISK OF ENTITIES, CREDIT COMMITMENTS, OR DEBT OR DEBT-LIKE SECURITIES, AND MATERIALS, PRODUCTS, SERVICES AND INFORMATION PUBLISHED BY MOODY'S (COLLECTIVELY, "PUBLICATIONS") MAY INCLUDE SUCH CURRENT OPINIONS. MOODY'S DEFINES CREDIT RISK AS THE RISK THAT AN ENTITY MAY NOT MEET ITS CONTRACTUAL FINANCIAL OBLIGATIONS AS THEY COME DUE AND ANY ESTIMATED FINANCIAL LOSS IN THE EVENT OF DEFAULT OR IMPAIRMENT. SEE APPLICABLE MOODY'S RATING SYMBOLS AND DEFINITIONS PUBLICATION FOR INFORMATION ON THE TYPES OF CONTRACTUAL FINANCIAL OBLIGATIONS ADDRESSED BY MOODY'S CREDIT RATINGS. CREDIT RATINGS DO NOT ADDRESS ANY OTHER RISK, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO: LIQUIDITY RISK, MARKET VALUE RISK, OR PRICE VOLATILITY. CREDIT RATINGS, NON-CREDIT ASSESSMENTS ("ASSESSMENTS"), AND OTHER OPINIONS INCLUDED IN MOODY'S PUBLICATIONS ARE NOT STATEMENTS OF CURRENT OR HISTORICAL FACT. MOODY'S PUBLICATIONS MAY ALSO INCLUDE QUANTITATIVE MODEL-BASED ESTIMATES OF CREDIT RISK AND RELATED OPINIONS OR COMMENTARY PUBLISHED BY MOODY'S ANALYTICS, INC. AND/OR ITS AFFILIATES. MOODY'S CREDIT RATINGS, ASSESSMENTS, OTHER OPINIONS AND PUBLICATIONS DO NOT CONSTITUTE OR PROVIDE INVESTMENT OR FINANCIAL ADVICE, AND MOODY'S CREDIT RATINGS, ASSESSMENTS, OTHER OPINIONS AND PUBLICATIONS ARE NOT AND DO NOT PROVIDE RECOMMENDATIONS TO PURCHASE, SELL, OR HOLD PARTICULAR SECURITIES. MOODY'S CREDIT RATINGS, ASSESSMENTS, OTHER OPINIONS AND PUBLICATIONS DO NOT COMMENT ON THE SUITABILITY OF AN INVESTMENT FOR ANY PARTICULAR INVESTOR. MOODY'S ISSUES ITS CREDIT RATINGS, ASSESSMENTS AND OTHER OPINIONS AND PUBLISHES ITS PUBLICATIONS WITH THE EXPECTATION AND UNDERSTANDING THAT EACH INVESTOR WILL, WITH DUE CARE, MAKE ITS OWN STUDY AND EVALUATION OF EACH SECURITY THAT IS UNDER CONSIDERATION FOR PURCHASE, HOLDING, OR SALE. MOODY'S CREDIT RATINGS, ASSESSMENTS, OTHER OPINIONS, AND PUBLICATIONS ARE NOT INTENDED FOR USE BY RETAIL INVESTORS AND IT WOULD BE RECKLESS AND INAPPROPRIATE FOR RETAIL INVESTORS TO USE MOODY'S CREDIT RATINGS, ASSESSMENTS, OTHER OPINIONS OR PUBLICATIONS WHEN MAKING AN INVESTMENT DECISION. IF IN DOUBT YOU SHOULD CONTACT YOUR FINANCIAL OR OTHER PROFESSIONAL ADVISER. ALL INFORMATION CONTAINED HEREIN IS PROTECTED BY LAW, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO, COPYRIGHT LAW, AND NONE OF SUCH INFORMATION MAY BE COPIED OR OTHERWISE REPRODUCED, REPACKAGED, FURTHER TRANSMITTED, TRANSFERRED, DISSEMINATED, REDISTRIBUTED OR RESOLD, OR STORED FOR SUBSEQUENT USE FOR ANY SUCH PURPOSE, IN WHOLE OR IN PART, IN ANY FORM OR MANNER OR BY ANY MEANS WHATSOEVER, BY ANY PERSON WITHOUT MOODY'S PRIOR WRITTEN CONSENT. MOODY'S CREDIT RATINGS, ASSESSMENTS, OTHER OPINIONS AND PUBLICATIONS ARE NOT INTENDED FOR USE BY ANY PERSON AS A BENCHMARK AS THAT TERM IS DEFINED FOR REGULATORY PURPOSES AND MUST NOT BE USED IN ANY WAY THAT COULD RESULT IN THEM BEING CONSIDERED A BENCHMARK. All information contained herein is obtained by MOODY'S from sources believed by it to be accurate and reliable. Because of the possibility of human or mechanical error as well as other factors, however, all information contained herein is provided "AS IS" without warranty of any kind. MOODY'S adopts all necessary measures so that the information it uses in assigning a credit rating is of sufficient quality and from sources MOODY'S considers to be reliable including, when appropriate, independent third-party sources. However, MOODY'S is not an auditor and cannot in every instance independently verify or validate information received in the credit rating process or in preparing its Publications. To the extent permitted by law, MOODY'S and its directors, officers, employees, agents, representatives, licensors and suppliers disclaim liability to any person or entity for any indirect, special, consequential, or incidental losses or damages whatsoever arising from or in connection with the information contained herein or the use of or inability to use any such information, even if MOODY'S or any of its directors, officers, employees, agents, representatives, licensors or suppliers is advised in advance of the possibility of such losses or damages, including but not limited to: (a) any loss of present or prospective profits or (b) any loss or damage arising where the relevant financial instrument is not the subject of a particular credit rating assigned by MOODY'S. To the extent permitted by law, MOODY'S and its directors, officers, employees, agents, representatives, licensors and suppliers disclaim liability for any direct or compensatory losses or damages caused to any person or entity, including but not limited to by any negligence (but excluding fraud, willful misconduct or any other type of liability that, for the avoidance of doubt, by law cannot be excluded) on the part of, or any contingency within or beyond the control of, MOODY'S or any of its directors, officers, employees, agents, representatives, licensors or suppliers, arising from or in connection with the information contained herein or the use of or inability to use any such information. NO WARRANTY, EXPRESS OR IMPLIED, AS TO THE ACCURACY, TIMELINESS, COMPLETENESS, MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PARTICULAR PURPOSE OF ANY CREDIT RATING, ASSESSMENT, OTHER OPINION OR INFORMATION IS GIVEN OR MADE BY MOODY'S IN ANY FORM OR MANNER WHATSOEVER. Moody's Investors Service, Inc., a wholly-owned credit rating agency subsidiary of Moody's Corporation ("MCO"), hereby discloses that most issuers of debt securities (including corporate and municipal bonds, debentures, notes and commercial paper) and preferred stock rated by Moody's Investors Service, Inc. have, prior to assignment of any credit rating, agreed to pay to Moody's Investors Service, Inc. for credit ratings opinions and services rendered by it fees ranging from \$1,000 to approximately \$5,000,000. MCO and Moody's Investors Service also maintain policies and procedures to address the independence of Moody's Investors Service credit ratings and credit rating processes. Information regarding certain affiliations that may exist between directors of MCO and rated entities, and between entities who hold credit ratings from Moody's Investors Service, Inc. and have also publicly reported to the SEC an ownership interest in MCO of more than 5%, is posted annually at www.moody.com under the heading "Investor Relations — Corporate Governance — Charter Documents - Director and Shareholder Affiliation Policy." Additional terms for Australia only: Any publication into Australia of this document is pursuant to the Australian Financial Services License of MOODY'S affiliate, Moody's Investors Service Pty Limited ABN 61 003 399 657 AFSL 336969 and/or Moody's Analytics Australia Pty Ltd ABN 94 105 136 972 AFSL 383569 (as applicable). This document is intended to be provided only to "wholesale clients" within the meaning of section 761G of the Corporations Act 2001. By continuing to access this document from within Australia, you represent to MOODY'S that you are, or are accessing the document as a representative of, a "wholesale client" and that neither you nor the entity you represent will directly or indirectly disseminate this document or its contents to "retail clients" within the meaning of section 761G of the Corporations Act 2001. MOODY'S credit rating is an opinion as to the creditworthiness of a debt obligation of the issuer, not on the equity securities of the issuer or any form of security that is available to retail investors. Additional terms for Japan only: Moody's Japan K.K. ("MJKK") is a wholly-owned credit rating agency subsidiary of Moody's Group Japan C.K., which is wholly owned by Moody's Overseas Holdings Inc., a wholly-owned subsidiary of MCO. Moody's SF Japan K.K. ("MSFJ") is a wholly-owned credit rating agency subsidiary of MJKK. MSFJ is not a Nationally Recognized Statistical Rating Organization ("NRSRO"). Therefore, credit ratings assigned by MSFJ are Non-NRSRO Credit Ratings. Non-NRSRO Credit Ratings are assigned by an entity that is not a NRSRO and, consequently, the rated obligation will not qualify for certain types of treatment under U.S. laws. MJKK and MSFJ are credit rating agencies registered with the Japan Financial Services Agency and their registration numbers are FSA Commissioner (Ratings) No. 2 and 3 respectively. MJKK or MSFJ (as applicable) hereby disclose that most issuers of debt securities (including corporate and municipal bonds, debentures, notes and commercial paper) and preferred stock rated by MJKK or MSFJ (as applicable) have, prior to assignment of any credit rating, agreed to pay to MJKK or MSFJ (as applicable) for credit ratings opinions and services rendered by it fees ranging from JPY100,000 to approximately JPY50,000,000. MJKK and MSFJ also maintain policies and procedures to address Japanese regulatory requirements.

REPORT NUMBER 1353819



CLIENT SERVICES

Americas	1-212-553-1653
Asia Pacific	852-3551-3077
Japan	81-3-5408-4100
EMEA	44-20-7772-5454

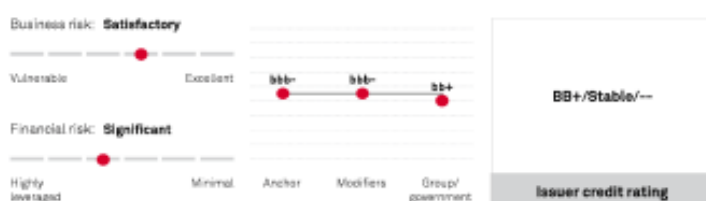
S&P Global
Ratings

RatingsDirect®

OCP S.A.

August 9, 2022

Ratings Score Snapshot



PRIMARY CONTACT

Ananits Jeanmaire
Paris
33-1-4075-2599
Ananits.Jeanmaire
@spglobal.com

ADDITIONAL CONTACT

Paulina Grabowiec
London
44-20-7178-7051
paulina.grabowiec
@spglobal.com

Credit Highlights

Overview

Key strengths

Leader in the extraction and production of phosphate products worldwide, benefitting from a very favourable cost position and large reserves.

Continuous development in more value-added phosphate-based fertilizers.

Supportive financial policy backed by track record of credit-protective management.

Low leverage due to top-of-the-cycle fertilizer prices, underpinned by resilient demand and tight supply.

Very strong link to Moroccan government, which we view as credit supportive.

Key risks

Concentration of assets in Morocco, which we consider has moderately high-country risk.

Exposure to highly cyclical prices for phosphates and externally sourced sulfur and ammonia.

Significant long-term investment strategy that could put pressure on free operating cash flow (FOCF) generation.

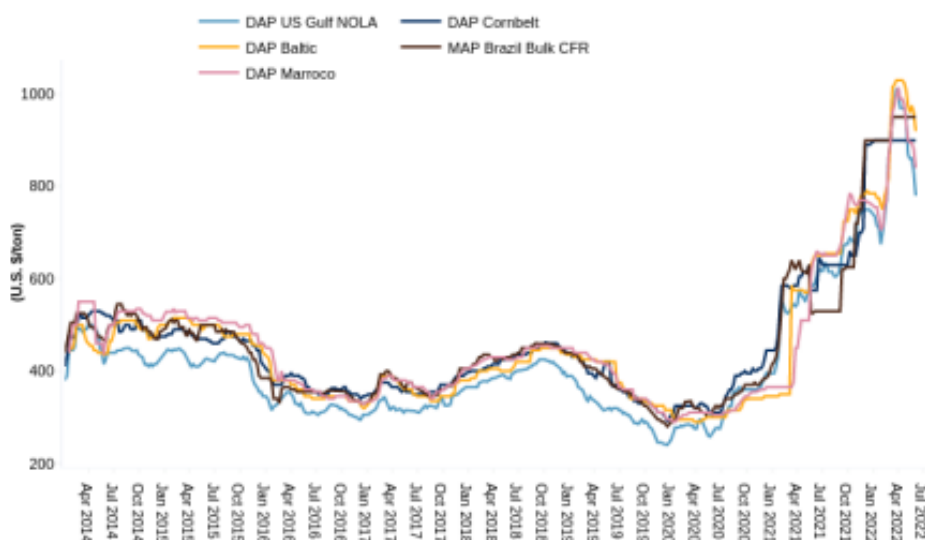
In the near-term OCP should benefit from positive market dynamics. Tight supply-demand balance in the phosphate market has boosted prices for phosphate-based fertilizers. Average prices for diammonium phosphate (DAP) have reached \$780 per ton of U.S. Gulf NOLA and \$950 per ton of Morocco DAP, implying a 4% and 6% increase Year to Date

OCP S.A.

(YTD) as of end July 2022, respectively, according to Bloomberg, after an average increase of 80% YoY in 2021. The supply-demand imbalance began last year when demand started to pick up on the back of better crop prices, improving affordability for farmers, government supports in the form of subsidies in certain countries (e.g. India), and better weather in key consuming countries (e.g. North America and Brazil). Also, there was no meaningful additional supply. Furthermore, several governments have put export restrictions on phosphate fertilizers (e.g. China and Turkey). The recent Russia-Ukraine conflict has exacerbated the volatility in the markets as sanctions and export restrictions have cut supply. It's worth noting that China and Russia contribute about 40% of the global phosphate supply.

Nevertheless, we view current phosphate prices as unsustainable--there might even be demand destruction if prices continue to rise--and we anticipate prices will fall over the medium term. In addition, several factors could improve supply, thereby lowering the price, including potential lifting of export restrictions, additional supply from OCP, and increasing production from peers. Overall, we expect OCP to post double-digit revenue growth in 2022 and mid-single-digit revenue growth in 2023-2024. The current market tailwinds along with management's decision to shift production towards value-added products should further strengthen EBITDA growth.

Phosphate Prices 2014 To Date



Source: Bloomberg.

The company will finance investments in capacity additions with cash. The company reported cash on the balance sheet of around MAD10 billion in 2021, and we now anticipate OCP will generate cash flow from operations (OCF) of MAD35 billion–MAD45 billion in 2022-2024. They plan to allocate a significant portion of this cash to increasing capacity

OCP S.A.

by 2026, to developing more value-added phosphate-based fertilizers, and to sustainability projects such as de-cadmium and de-metallisation. Combining higher capital expenditures (capex), anticipated higher working capital as a function of higher raw material prices, as well as higher dividend payments, we continue to forecast negative discretionary cash flow (DCF) in 2022-2024, leading to higher adjusted net debt calculation from 2021. Nevertheless, we now anticipate adjusted funds from operations (FFO) to debt in the range 70%-80% in 2022 and moderating to 50%-70% in 2023-2024 which are significantly higher than 2021 level of 49%, reflecting cyclical upturn. This implies healthy headroom compared with the range of 20%-30% adjusted FFO/debt that we consider as commensurate for the rating.

Outlook

The stable outlook on OCP mirrors that on Morocco. This also reflects continue improvements of OCP's earnings on the back of top-of-the-cycle performance reported year to date and continued tight supply balance for phosphate fertilizers, which are expected to offset the negative impacts from higher raw material prices on profitability and margins. We anticipate the S&P Global Ratings-adjusted FFO to debt will improve to a range of 70%-80% in 2022 before moderating to 60%-70% in 2023, reflecting cyclical upturn. This reflects healthy headroom given 20%-30% adjusted FFO/debt that we consider as commensurate for the rating.

Downside scenario

We could lower the ratings if we lowered the sovereign rating on Morocco. We could also lower the ratings if the price of phosphate fertilizers falls below normalized prices, or if the company undertook more aggressive investments or paid dividends that were not accompanied by a corresponding improvement in EBITDA, leading to FFO to debt below 20%

Upside scenario

We could raise the rating if we took a similar action on Morocco and note that ratings upside is limited at this stage by the sovereign credit rating on Morocco. We anticipate OCP's credit metrics will stay within the range commensurate with its stand-alone credit profile of 'bbb-'

Our Base-Case Scenario

Assumptions

- OCP's revenue to be MAD125 billion–MAD130 billion in 2022 before declining to MAD110 billion–MAD125 billion in 2023-2024.
- Adjusted EBITDA margin improves to 40%-45% in 2022, reflecting continued higher phosphate prices. Adjusted EBITDA margin further improves to slightly above 45% in 2023-2024, reflecting product mix shifts towards higher-margin products.
- Capex of about MAD25 billion–MAD30 billion in 2022, and MAD35 billion–MAD40 billion in 2023-2024.
- Working capital outflows of MAD6 billion–MAD8 billion in 2022-2023 and around MAD2 billion in 2024.
- Annual dividend payments of MAD5 billion–MAD10 billion in 2022-2023 and slightly higher than MAD10 billion in 2024 as a function of better earnings.

Key metrics

OCP S.A.--Key Metrics*

MIL EUR	2020a	2021a	2022e	2023e	2024e
---------	-------	-------	-------	-------	-------

OCP S.A.

Revenue	56,182	84,300	125,000- 130,000	110,000- 125,000	110,000- 125,000
EBITDA	16,459	32,702	50,000- 60,000	45,000- 55,000	45,000- 55,000
EBITDA margin (%)	29.3	38.8	40-45	>45	>45
Capital expenditure	9,566	13,135	25,000- 30,000	35,000- 40,000	35,000- 40,000
Free operating cash flow (FOCF)	628	15,126	5,000- 10,000	Neutral to negative	2,000- 5,000
Debt to EBITDA (x)	3.8	1.7	1.0-1.2	1.1-1.3	1.2-1.4
FFO to debt (%)	20.0	49.0	70-80	60-70	50-60

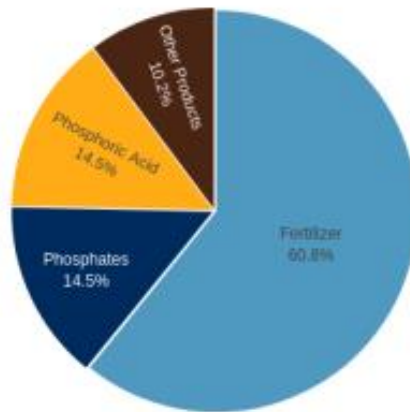
*All figures adjusted by S&P Global Ratings. a--Actual. e--Estimate. f--Forecast.

Company Description

OCP is one of the phosphate market leaders, with revenue of MAD84.3 billion (\$9.6 billion) and reported EBITDA of MAD36.3 billion (\$4 billion) in 2021. It operates along the entire supply chain of phosphate products, including phosphate rock (15%), phosphoric acid (14%), fertilizers (61%), and other products (10%).

OCP S.A.

OCP S.A.'s 2021 Revenue by Product



Source: S&P Global Ratings; OCP S.A. Annual Report 2021.

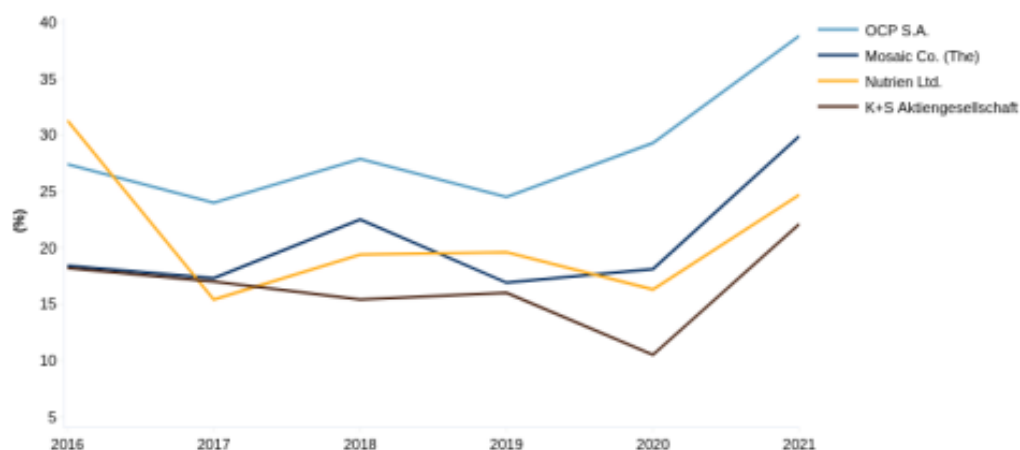
Peer Comparison

We view OCP's profitability level as above that of its peers, benefiting from superior cost position due to a high degree of self-sufficiency in key feedstocks, including high-quality, low-cost phosphate rock ore. OCP's strong cost position is reflected in its adjusted EBITDA margin improvement to 39% in 2021 (from 29% in the previous year), even amid rising raw material prices (approximately +130% ammonia prices and +100% sulphur acid prices). Significantly higher DAP/MAP selling prices (+100% year on year) in 2021 also helped margins, as well as better product mix shifts towards higher-margin products.

OCP S.A.

Adj. EBITDA Margin (%)

Peer comparison



Source: S&P Global

OCP S.A.--Peer Comparisons

	OCP S.A.	Mosaic Co. (The)	Nutrien Ltd.	K+S AG
Foreign currency issuer credit rating	BB+/Stable/--	BBB/Stable/NR	BBB/Stable/A-2	BB/Stable/B
Local currency issuer credit rating	BB+/Stable/--	BBB/Stable/NR	BBB/Stable/A-2	BB/Stable/B
Period	Annual	Annual	Annual	Annual
Period ending	2021-12-31	2021-12-31	2021-12-31	2021-12-31
Mil.	MAD	MAD	MAD	MAD
Revenue	84,300	114,298	254,571	33,800
EBITDA	32,702	34,161	62,866	7,463
Funds from operations (FFO)	27,035	30,130	54,570	4,659
Interest	3,036	2,700	4,366	1,024
Cash interest paid	4,012	2,101	4,273	1,521
Operating cash flow (OCF)	28,262	20,613	35,878	4,047
Capital expenditure	13,135	11,640	16,223	3,640

www.spglobal.com/ratingsdirect

August 9, 2022 6

OCP S.A.

OCP S.A.--Peer Comparisons

Free operating cash flow (FOCF)	15,127	8,972	19,655	407
Discretionary cash flow (DCF)	9,676	3,923	416	407
Cash and short-term investments	10,539	7,117	4,615	6,357
Gross available cash	10,539	7,117	4,615	6,357
Debt	55,191	42,174	91,203	17,346
Equity	83,854	99,417	216,716	55,726
EBITDA margin (%)	38.8	29.9	24.7	22.1
Return on capital (%)	19.0	18.6	14.3	6.3
EBITDA interest coverage (x)	10.8	12.7	14.4	7.3
FFD cash interest coverage (x)	7.7	15.3	13.8	4.1
Debt/EBITDA (x)	1.7	1.2	1.5	2.3
FFD/debt (%)	49.0	71.4	59.8	26.9
OCF/debt (%)	51.2	48.9	39.3	23.3
FOCF/debt (%)	27.4	21.3	21.6	2.3
DCF/debt (%)	17.5	9.3	0.5	2.3

Business Risk

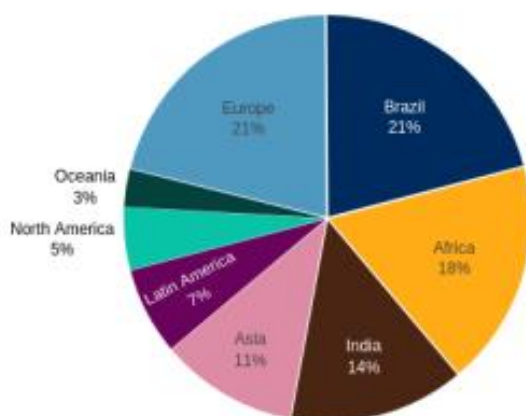
Our assessment of OCP's business risk reflects its position in the global phosphate fertilizer market as one of the largest exporters and producers, with the largest phosphate reserves in the world, and a cost advantage over the rest of global producers.

The company is the world's lowest-cost producer of phosphate rock. This is thanks in no small part to its proximity to large and low-cost phosphate mines in Morocco, representing more than 75% of the global phosphate rock reserves, which should ensure the company's production for centuries. We view its cost position as very favorable thanks to open-pit operations, the short distances between mines and processing plants, and efficient logistics. OCP's flexibility of production allows it to customize and switch between products in order to maximize margins.

The group's revenues are well-diversified across different geographies. OCP generates 21% of its revenues in Brazil, 21% in Europe, 18% in Africa (which includes its local market), 14% in India, 11% in Asia, 7% in Latin America, 5% in North America, and the remainder in Oceania.

OCP S.A.

OCP S.A.'s 2021 Revenue by Geographical Area



Source: S&P Global Ratings; OCP S.A. Annual Report 2021.

Nevertheless, we view the group as relatively concentrated by product line, industry, and end market, with most of the assets concentrated in Morocco (98%). OCP's entire value chain is based on phosphate, resulting in significant exposure to fluctuations in phosphate-related product prices. This is partly offset by its diversity between its products: rock, acid, and DAP/MAP. OCP lacks the vertical integration that some of its closest peers have and thus has to purchase ammonia and sulfur feedstocks from external sources.

Finally, we view moderately high-country risk in Morocco, although the country has demonstrated sociopolitical stability and economic resilience, for example in the regional context of the Arab Spring. OCP benefits from state-granted exclusive access on all phosphate reserves in Morocco.

Financial Risk

Our assessment of OCP's financial risk reflects the cyclical nature of the fertilizer industry, resulting in significant volatility in company's adjusted EBITDA. Our assessment also reflects the company's recent decision to allocate its significant cash generation to fund growth capex to support capacity expansion and improve profitability in the medium term.

We consider OCP's financial policy to be prudent. That said, its growth projects to address increasing demand and profitability, as well as to further focus on sustainability, are likely to cost MAD25 billion–MAD30 billion in 2022, and MAD35 billion–MAD40 billion in 2023–2024, significantly higher than the peak investment in 2019 of around MAD14 billion. This, combined with higher working capital due to higher raw material prices, as well as higher dividend

OCP S.A.

payments, will materially impact DCF in 2022-2024. We anticipate that the company will generate negative DCF in the range MAD1 billion – MAD 2 billion in 2022, declining further to MAD8 billion – MAD 10 billion in 2023-2024, leading to higher adjusted net debt calculation, notwithstanding healthy phosphate prices.

We anticipate management will be prudent with its investments and secure financing for growth spending well in advance. Management demonstrated its prudent financial policy when it implemented several pandemic-related contingency plans in 2020 to reduce leverage to 2.5x net debt to EBITDA (corresponding to about 30% FFO to debt) from 2.9x in 2019.

We forecast FFO to debt to reach 70%-80% in 2022 before moderating to 50%-70% in 2023-2024, significantly higher than the historical range. This reflects the cyclical upturn of the broad fertilizer industry. The cyclicity of the fertilizer industry is a structural constraint in OCP's financial risk assessment.

Debt maturities

As of December 2021, OCP's debt maturities were as follows:

- 2022: MAD4.7 billion
- 2023 to 2027: MAD29.4 billion
- 2028 onwards: MAD21.6 billion

OCP S.A.--Financial Summary

Period ending	Dec-31-2016	Dec-31-2017	Dec-31-2018	Dec-31-2019	Dec-31-2020	Dec-31-2021
Reporting period	2016a	2017a	2018a	2019a	2020a	2021a
Display currency (mil.)	MAD	MAD	MAD	MAD	MAD	MAD
Revenue	42,471	48,503	55,906	54,092	56,182	84,300
EBITDA	11,622	11,647	15,591	13,235	16,459	32,702
Funds from operations (FFO)	6,437	9,154	12,232	9,538	12,416	27,035
Interest expense	2,729	2,777	2,861	3,022	3,035	3,036
Cash interest paid	2,172	2,379	2,504	2,406	2,755	4,012
Operating cash flow (DCF)	7,366	6,041	5,452	9,875	10,194	28,262
Capital expenditure	12,725	9,045	10,801	13,964	9,566	13,135
Free operating cash flow (FOCF)	(5,359)	(3,004)	(5,349)	(4,089)	628	15,127
Discretionary cash flow (DCF)	(7,837)	(4,835)	(7,997)	(7,812)	(4,208)	9,676
Cash and short-term investments	15,902	11,128	22,795	14,060	6,435	10,539
Gross available cash	15,902	11,128	22,795	14,060	6,435	10,539
Debt	44,085	49,694	43,833	54,910	61,981	55,191
Common equity	69,305	71,330	75,289	73,627	72,590	83,854
Adjusted ratios						
EBITDA margin (%)	27.4	24.0	27.9	24.5	29.3	38.8
Return on capital (%)	7.0	5.1	8.5	5.5	7.2	19.0
EBITDA interest coverage (x)	4.3	4.2	5.4	4.4	5.4	10.8
FFO cash interest coverage (x)	4.0	4.8	5.9	5.0	5.5	7.7
Debt/EBITDA (x)	3.8	4.3	2.8	4.1	3.8	1.7

OCP S.A.

OCP S.A.--Financial Summary

FFD/debt (%)	14.6	18.4	27.9	17.4	20.0	49.0
OCF/debt (%)	16.7	12.2	12.4	18.0	16.4	51.2
FDCF/debt (%)	(12.2)	(6.0)	(12.2)	(7.4)	1.0	27.4
DCF/debt (%)	(17.8)	(9.7)	(18.2)	(14.2)	(6.8)	17.5

Reconciliation Of OCP S.A. Reported Amounts With S&P Global Adjusted Amounts (MIL. MAD)

Financial year	Shareholder		Revenue	EBITDA	Operating income	Interest expense	S&PGR adjusted EBITDA	Operating cash flow	Dividends	Capital expenditure
	Debt	Equity								
Dec-31-2021										
Company reported amounts	53,872	86,200	84,300	33,714	25,799	2,384	32,702	32,167	5,647	13,135
Cash taxes paid	-	-	-	-	-	-	(1,656)	-	-	-
Cash interest paid	-	-	-	-	-	-	(3,815)	-	-	-
Lease liabilities	1,744	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intermediate hybrids (equity)	5,000	(5,000)	-	-	-	197	(197)	(197)	(197)	-
Postretirement benefit obligations/deferred compensation	4,345	-	-	-	-	193	-	-	-	-
Accessible cash and liquid investments	(10,139)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitalized interest	-	-	-	-	-	262	-	-	-	-
Dividends from equity investments	-	-	-	106	-	-	-	-	-	-
Asset-retirement obligations	369	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Income (expense) of unconsolid. cos.	-	-	-	(1,185)	-	-	-	-	-	-
Nonoperating income (expense)	-	-	-	-	161	-	-	-	-	-
Reclassification of interest and dividend cash flows	-	-	-	-	-	-	-	(3,709)	-	-

OCP S.A.

Reconciliation Of OCP S.A. Reported Amounts With S&P Global Adjusted Amounts (Mil. MAD)

	Shareholder		Revenue	EBITDA	Operating income	Interest expense	S&PGR	Operating cash flow	Dividends	Capital expenditure
	Debt	Equity					adjusted EBITDA			
Noncontrolling/ minority interest	-	2,654	-	-	-	-	-	-	-	-
EBITDA - Gain/(loss) on disposals of PP&E	-	-	-	67	67	-	-	-	-	-
Total adjustments	1,319	(2,346)	-	(1,012)	228	652	(5,668)	(3,906)	(197)	-
S&P Global Ratings adjusted	Debt	Equity	Revenue	EBITDA	EBIT	Interest expense	Funds from Operations	Operating cash flow	Dividends	Capital expenditure
	55,191	83,854	84,300	32,702	26,027	3,036	27,035	28,262	5,451	13,135

Liquidity

We assess OCP's liquidity as adequate based on the ratio of sources to uses slightly below 2.0x over the next 12 months, supported by adequate available cash balances as of 31st March 2022. We also factor in company's prudent liquidity management and track record of access to capital markets.

Principal liquidity sources

- Cash and short-term investments of MAD12 billion - MAD13 billion.
- FFO of about MAD40 billion-MAD45 billion.

Principal liquidity uses

- Debt maturities of about MAD3 billion-MAD4 billion over the next 12 months.
- Long-lead committed capex of MAD10 billion – MAD 11 billion, including maintenance capex.
- Working capital outflows of MAD7 billion-MAD8 billion.
- Dividend of MAD8 billion-MAD9 billion.

Covenant Analysis

Compliance expectations

We expect the company will maintain comfortable leeway under its financial covenants.

Requirements

The company has loans from Development Financial Institutions, which carry financial covenants that will be tested if OCP does not have an investment-grade credit rating (i.e., it is applicable only if no investment-grade rating is assigned from two leading credit agencies, not only one). These financial covenants are:

- Net debt/EBITDA ratio must not be greater than 3x.
- The cash flow/total debt service must be greater than or equal to 1.25x and 1.50x depending on the lenders.

Environmental, Social, And Governance

OCP S.A.

ESG Credit Indicators

E-1	E-2	E-3	E-4	E-5	S-1	S-2	S-3	S-4	S-5	G-1	G-2	G-3	G-4	G-5
<ul style="list-style-type: none"> - Climate transition risks - Natural capital - Waste and pollution 					- N/A					- N/A				

N/A—Not applicable. ESG credit indicators provide additional disclosure and transparency at the entity level and reflect S&P Global Ratings' opinion of the influence that environmental, social, and governance factors have on our credit rating analysis. They are not a sustainability rating or an S&P Global Ratings ESG Evaluation. The extent of the influence of these factors is reflected on an alpha numerical 1-5 scale where 1 = positive, 2 = neutral, 3 = moderately negative, 4 = negative, and 5 = very negative. For more information, see our commentary "ESG Credit Indicators: Definition And Applications," published Oct. 13, 2021.

Environmental factors are a moderately negative consideration in our credit rating analysis of OCP S.A. As a producer of phosphate-based fertilizers, vertically integrated to phosphate rock mining, OCP is exposed to natural capital risks, particularly in the extraction process, under its concession agreement with the Moroccan government. As a state-owned company with all production assets in Morocco, its risk of adverse regulation is relatively low, in our view. The group has taken steps to follow circular economy principles and align with environmental regulations including, for instance, EU regulation on cadmium content in phosphate fertilizers. Areas of focus include the rehabilitation of mining land, water resource management (aiming for 100% use of unconventional water by 2030), air quality (50% reduction in carbon footprint by 2030 from 2019 level and carbon neutrality by 2040), and clean energy (aiming for self-sufficiency by 2030). The associated costs to these initiatives could put pressure on the company's profitability. However, with OCP's significant cost advantage in the phosphate market, it maintains a competitively low consolidated cost structure. Therefore, we believe its environmental initiatives do not disadvantage its cash flows and profitability.

Government Influence

We consider OCP a government-related entity (GRE) given the Moroccan government's significant ownership (about 95%). While the group does not provide essential products or services, it is still the country's largest single source of exports and hard currency. We therefore believe extraordinary government support to OCP is very likely, given our view of OCP's:

- Very important role for Moroccan's economy. Although it runs as a profit-seeking company, any potential disruption that leads to a default or credit stress may have a significant effect on Moroccan's economy and financial markets.
- Very strong links with Morocco's government. We view the Moroccan's government as a stable and strong shareholder for OCP. The government has a track record of providing support to its GREs in most circumstances and we understand it is not contemplating privatization of OCP over the medium term. In addition, the company's board of directors comprises mainly representatives of the government. Therefore, we are of the view that a considerable deterioration of OCP's creditworthiness will significantly affect the government's reputation, because the government and OCP are publicly associated through strong political involvement and high degree of government oversight.

Issue Ratings--Subordination Risk Analysis

Capital structure

- All notes are unsubordinated and unsecured; rank pari passu with any other unsubordinated, unsecured obligations; and are issued directly by OCP S.A. There is no secured debt in OCP's capital structure.
- The rated issues include:
 - o \$733 million, 5.625% unsecured notes due April 25, 2024
 - o \$554 million, 4.5% unsecured notes due Oct. 22, 2025

OCP S.A.

- o \$600 million, 6.875% unsecured notes due April 25, 2044.
- o \$750 million, 3.75% unsecured notes due June 23rd, 2031
- o \$750 million, 5.125% unsecured notes due June 23rd, 2051

Analytical conclusions

- The priority debt ratio is less than 10%.
- Therefore, we do not apply any notching to the notes, which are rated at the same level as the 'BB+' issuer credit rating.

Rating Component Scores

Foreign currency issuer credit rating	BB+/Stable/--
Local currency issuer credit rating	BB+/Stable/--
Business risk	Satisfactory
Country risk	Moderately High
Industry risk	Moderately High
Competitive position	Satisfactory
Financial risk	Significant
Cash flow/leverage	Significant
Anchor	bbb-
Diversification/portfolio effect	Neutral (no impact)
Capital structure	Neutral (no impact)
Financial policy	Neutral (no impact)
Liquidity	Adequate (no impact)
Management and governance	Satisfactory (no impact)
Comparable rating analysis	Neutral (no impact)
Stand-alone credit profile	bbb-

Related Criteria

- General Criteria: Environmental, Social, And Governance Principles In Credit Ratings, Oct. 10, 2021
- General Criteria: Group Rating Methodology, July 1, 2019
- Criteria | Corporates | General: Corporate Methodology: Ratios And Adjustments, April 1, 2019
- Criteria | Corporates | General: Reflecting Subordination Risk In Corporate Issue Ratings, March 28, 2018
- General Criteria: Rating Government-Related Entities: Methodology And Assumptions, March 25, 2015
- Criteria | Corporates | General: Methodology And Assumptions: Liquidity Descriptors For Global Corporate Issuers, Dec. 16, 2014
- General Criteria: Country Risk Assessment Methodology And Assumptions, Nov. 19, 2013
- General Criteria: Methodology: Industry Risk, Nov. 19, 2013
- Criteria | Corporates | General: Corporate Methodology, Nov. 19, 2013
- General Criteria: Methodology: Management And Governance Credit Factors For Corporate Entities, Nov. 13, 2012
- General Criteria: Principles Of Credit Ratings, Feb. 16, 2011

OCP S.A.

Copyright © 2022 by Standard & Poor's Financial Services LLC. All rights reserved.

No content (including ratings, credit-related analyses and data, valuations, model, software or other application or output therefrom) or any part thereof (Content) may be modified, reverse engineered, reproduced or distributed in any form by any means, or stored in a database or retrieval system, without the prior written permission of Standard & Poor's Financial Services LLC or its affiliates (collectively, S&P). The Content shall not be used for any unlawful or unauthorized purposes. S&P and any third-party providers, as well as their directors, officers, shareholders, employees or agents (collectively S&P Parties) do not guarantee the accuracy, completeness, timeliness or availability of the Content. S&P Parties are not responsible for any errors or omissions (negligent or otherwise), regardless of the cause, for the results obtained from the use of the Content, or for the security or maintenance of any data input by the user. The Content is provided on an "as is" basis. S&P PARTIES DISCLAIM ANY AND ALL EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR USE, FREEDOM FROM BUGS, SOFTWARE ERRORS OR DEFECTS, THAT THE CONTENT'S FUNCTIONING WILL BE UNINTERRUPTED OR THAT THE CONTENT WILL OPERATE WITH ANY SOFTWARE OR HARDWARE CONFIGURATION. In no event shall S&P Parties be liable to any party for any direct, indirect, incidental, exemplary, compensatory, punitive, special or consequential damages, costs, expenses, legal fees, or losses (including, without limitation, lost income or lost profits and opportunity costs or losses caused by negligence) in connection with any use of the Content even if advised of the possibility of such damages.

Credit-related and other analyses, including ratings, and statements in the Content are statements of opinion as of the date they are expressed and not statements of fact. S&P's opinions, analyses and rating acknowledgment decisions (described below) are not recommendations to purchase, hold, or sell any securities or to make any investment decisions, and do not address the suitability of any security. S&P assumes no obligation to update the Content following publication in any form or format. The Content should not be relied on and is not a substitute for the skill, judgment and experience of the user, its management, employees, advisors and/or clients when making investment and other business decisions. S&P does not act as a fiduciary or an investment advisor except where registered as such. While S&P has obtained information from sources it believes to be reliable, S&P does not perform an audit and undertakes no duty of due diligence or independent verification of any information it receives. Rating-related publications may be published for a variety of reasons that are not necessarily dependent on action by rating committees, including, but not limited to, the publication of a periodic update on a credit rating and related analyses.

To the extent that regulatory authorities allow a rating agency to acknowledge in one jurisdiction a rating issued in another jurisdiction for certain regulatory purposes, S&P reserves the right to assign, withdraw or suspend such acknowledgment at any time and in its sole discretion. S&P Parties disclaim any duty whatsoever arising out of the assignment, withdrawal or suspension of an acknowledgment as well as any liability for any damage alleged to have been suffered on account thereof.

S&P keeps certain activities of its business units separate from each other in order to preserve the independence and objectivity of their respective activities. As a result, certain business units of S&P may have information that is not available to other S&P business units. S&P has established policies and procedures to maintain the confidentiality of certain non-public information received in connection with each analytical process.

S&P may receive compensation for its ratings and certain analyses, normally from issuers or underwriters of securities or from obligors. S&P reserves the right to disseminate its opinions and analyses. S&P's public ratings and analyses are made available on its Web sites, www.standardandpoors.com (free of charge), and www.ratingsdirect.com (subscription), and may be distributed through other means, including via S&P publications and third-party redistributors. Additional information about our ratings fees is available at www.standardandpoors.com/usratingsfees.

STANDARD & POOR'S, S&P and RATINGSDIRECT are registered trademarks of Standard & Poor's Financial Services LLC.